



DOCUMENT DE REFERENCE :
RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 18 décembre 2024 sous la référence EN/EM/031/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée de :

- Du présent document de référence
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 31 août 2020 sous la référence EN/EM/019/2020 et disponible sur le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_BCP_019_2020_0%20%281%29.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
ABI	Atlantic Business International
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité marocaine des Marchés de capitaux
AWB	AttijariWafa Bank
BAM	Bank Al Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BMOI	Banque de Madagascar et de l'Océan Indien
BOA	Bank of Africa
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPREM	Banque Populaire Real Estate Management
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CCI	Chaabi Capital Investissement
CDM	Crédit du Maroc
CIB	Chaabi International Bank
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
GBP	Groupe Banque Populaire
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
IFRS	International Financial Reporting Standards
IMC	Infra Maroc Capital
KDH	Milliers de Dirhams
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
MMDH	Milliards de Dirhams
NC	Non Communiqué
OFS	Organismes de financement spécialisés
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SGMB	Société Générale Maroc
SMDC	Société Marocaine de Distribution de Carburant
TCN	Titre de Créance Négociable
UCF	Upline Corporate Finance
USD	Dollar Américain

DEFINITIONS

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	3
DEFINITIONS	4
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	7
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	8
II. Les commissaires aux comptes de La Banque Centrale populaire	9
III. Le conseil financier.....	10
IV. Le responsable de l'information et de la communication financières	11
V. Agences de notation.....	12
PARTIE II PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.....	13
I. Renseignements à caractère général	14
II. Renseignements sur le capital de la BCP.....	18
III. Gouvernance de la BCP.....	34
PARTIE III ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	68
I. Historique et faits marquants de la BCP	69
II. Appartenance de la BCP au CREDIT POPULAIRE DU MAROC.....	73
III. Filiales, fonds d'investissement et fondations de la BCP	85
IV. Secteur d'activité de la BCP	144
V. Informations environnementales et sociales	162
PARTIE IV SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE A FIN 2023.....	191
I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2021 et 2023.....	192
II. Rapports des commissaires aux comptes	194
III. Présentation des comptes consolidés IFRS.....	219
IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	226
V. Analyse du bilan consolidé IFRS.....	241
VI. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	258
VII. Tableau des flux de trésorerie	261
PARTIE V PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2024	264
I. Principaux indicateurs du groupe BCP au 30 juin 2024.....	265
I. Présentation des indicateurs semestriels sélectionnés.....	266
II. Attestations d'examen limité des commissaires aux comptes	268
III. Présentation de la situation intermédiaire consolidée IFRS.....	272
IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	276
V. Analyse du bilan consolidé IFRS.....	288
VI. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	299
VII. Tableau des flux de trésorerie	301
PARTIE VI INDICATEURS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU TROISIEME TRIMESTRE 2024.....	303
I. Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés	304
II. Analyse du CPC.....	305
III. Analyse du bilan	305
PARTIE VII PERSPECTIVES	308
PARTIE VIII FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EMETTEUR	310
PARTIE IX LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	312

PARTIE X FACTEURS DE RISQUES DE L'EMETTEUR	314
I. Risques ALM.....	315
II. Dispositif d'évaluation de l'adéquation globale des fonds propres	318
III. Risques de crédit.....	319
IV. Risques de marché	326
V. Risques opérationnels et Plan de Continuité d'Activité	331
VI. Risques Pays	336
VII. risque relatif à l'environnement et au changement climatique.....	338
PARTIE XI ANNEXES.....	340
I. Rapport financier annuel.....	341
II. Statuts de la BCP	341
III. rapport financier semestriel	341
IV. rapport financier Trimestriel	341
V. Rapport de notation.....	341

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Naziha BELKEZIZ
Fonction	Présidente Directrice Générale
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 20 25 33
Numéro de télécopieur	05 22 22 26 99
Adresse électronique	nbelkeziz@groupebcp.com

Attestation

Objet : Document de référence de la Banque Centrale Populaire relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

La Présidente du Conseil d'Administration, atteste que les données du présent document de référence dont elle assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Naziha BELKEZIZ
Présidente du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Prénoms et noms :	Moutai CHOUAKI	Faiçal MEKOUAR	Abdou Souleye DIOP
Dénomination ou raison sociale	BDO (*)	FIDAROC GRANT THORNTON	Mazars Audit et Conseil
Adresse	119, Bd Abdelmoumen, Casablanca	7, Boulevard Driss Slaoui, 20 000, Casablanca	Avia Business Center, Boulevard Sidi Abdellah Cherif, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 22 19 24	05 22 54 48 00	05 22 42 34 23
Numéro de télécopieur	05 37 63 37 11	05 22 29 66 70	05 22 42 34 00
Adresse électronique	Mchaouki@bdo.ma	Faical.mekouar@ma.gt.com	Abdou.diop@mazars.ma
Premier exercice soumis au contrôle	2019	2019	2022
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2021	AGO statuant sur l'exercice 2024	AGO statuant sur l'exercice 2024

(*) KPMG a audité les comptes 2019-2020 et BDO en 2021 (après le changement de dénomination de KPMG)

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en normes IFRS de la BCP pour les exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 et examens limités des comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024

Objet : Document de référence de la Banque Centrale Populaire relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par Fidaroc Grant Thornton et BDO au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, et par nos soins au titre des exercices clos aux 31 décembre 2022 et 2023 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les soins des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et BDO au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, et par nos soins au titre des exercices clos aux 31 décembre 2022 et 2023;
- L'examen limité des comptes semestriels sociaux au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 par nos soins
- L'examen limité des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 par nos soins

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Managing Partner

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Mohammed Kamal MOKDAD
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	kmokdad@groupebcp.ma

Attestation

Objet : Document de référence de la Banque Centrale Populaire relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la Banque Centrale Populaire à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2021, 2022, 2023 et l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023;
- Les rapports et statistiques du GPBM relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de la BCP en IFRS sur les exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la BCP sur les exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023;
- Les rapports et statistiques du GBPM relatifs au premier semestre 2024
- Les comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2023 et 30 juin 2024

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Banque Centrale Populaire. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Upline Corporate Finance est une filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mohammed Kamal MOKDAD
Président Directeur Général
Upline Corporate Finance

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Anouar MESKINE
Fonction	Directeur Pôle Finances, Stratégie et Performances
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 91 72
Numéro de télécopieur	05 22 22 25 69
Adresse électronique	AMeskine@cpm.co.ma

V. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com
Dénomination ou raison sociale	Moody's Investors Service
Adresse	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205 - UAE
Numéro de téléphone	00 971 4 237 95 05
Numéro de télécopieur	-
Adresse électronique	badis.shubailat@moodys.com

PARTIE II

**PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE
POPULAIRE**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 telle que modifiée et complétée.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de huit Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque - La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. - La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales - La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi 32-20 modifiant et complétant la loi n°12/96 précitée. - A ce titre, elle est chargée :

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur :
 - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ;
 - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
 - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ;
 - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ;
- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi n°12/96 .

En vertu des dispositions de l'article 55 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi n°12/96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

3- Activités pour le compte du Comité Directeur

- La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96.
- Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.
- Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales

- Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

4.1- Fonctionnement :

- La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

4.2- Investissement :

- La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

4.3- Prises de participations dans le capital des BPR

Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi n°12/96.

4.4- Autres prises de participations et filiales

- Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités.
- La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 et après accord préalable du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur :
 - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local.
 - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires.
- Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue.
- Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Capital social	▪ Au 15 Octobre 2024, 2 033 124 730 Dirhams divisé en 203 312 473 actions d'une valeur nominale de 10 dhs.
Documents juridiques	▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et réglementaires applicables	▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; ▪ La BCP fait partie de la liste des entreprises citées par la loi organique N° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieur. ▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi n° 32-20 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit populaire du Maroc ; ▪ De par son activité, la BCP est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ Loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au BO 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ Les circulaires de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

	De par son programme d'émission de certificat de dépôt la BCP est régit par la loi 35-94 relatives aux TCN telle que modifiée et complétée et l'arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs N°2560-95 relatif aux TCN tel que modifié et complété et à la circulaire de BAM n° 2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôts et son modificatif.
Régime fiscal	En tant qu'établissement de crédit, la BCP est soumise à une TVA de 10% et un taux d'IS progressif de 38,5% en 2024, 39,25% en 2025 et 40% en 2026.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

II.1. Composition du capital social

Au 15 Octobre 2024, le capital social de la BCP s'établit à 2 033 124 730 dhs entièrement libéré, et réparti en 203 124 473 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams, toutes de même catégorie.

II.2. Historique du capital social de la BCP

Date	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Prix d'émission (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	-	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	-	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	680	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	1 888	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	228,5	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	320	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR	*	10	5 339 424 300	-	13 282 150	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	402	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130	342		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	781 302 930	-	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	201	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	-	164 484 827	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	201	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	-	173 141 923	1 731 419 230
25/11/2015	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM	9 112 733	10	1 676 742 872	184	182 254 656	1 822 546 560

30/06/2016	Fusion absorption de la BP d'El Jadida-Safi par la BCP		10	1 247 074 700 **	-	182 254 656	1 822 546 560
12/06/2019	Augmentation de capital réservée aux BPRs	10 000 000	10	2 760 000 000	276	192 254 656	1 922 546 560
25/06/2019	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées	10 000 000	10	2 210 000 000	221	202 254 656	2 022 546 560
22/09/2021	Augmentation de capital par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020	1 057 817	10	278 205 871	263	203 312 473	2 033 124 730
22/09/2022	Cession de parts par les BPR de Rabat-Kenitra, Oujda et Centre sud		10	2 072 974 250		203 312 473	2 033 124 730
21/12/2022	Cession de parts par les BPR de Tanger-Tétouan, Marrakech-Béni Mellal, Fes-Meknes		10	642 263 544		203 312 473	2 033 124 730
22/12/2022	Cession de parts par les BPR de Nador-Al Hoceima		10	1 373 127 210		203 312 473	2 033 124 730

* nombre de titres cédés

** montant global de l'apport

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH est réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 13 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCF, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 13 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparait, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP est augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

A la date du 30 juin 2016, la BCP a procédé à une opération de fusion-absorption de la BP d'El Jadida-Safi pour un actif net apporté d'un montant de 1 247 074 700 DH. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le capital de la BCP.

Le 12 juin 2019, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux BPRs d'un montant global de 2 760 000 000 DH. Cette augmentation de capital a précédé l'augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées en vue de se conformer aux exigences légales et réglementaires de seuil minimal de détention de la BCP par les BPRs de 51% tel que stipulé précédemment à la loi 32-20 par l'article 17 de la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc. Le capital social de la BCP a augmenté de 1 822 546 560 DH à 1 922 546 560 DH.

Le 25 juin 2019, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées d'un montant global de 2 210 000 000 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 1 922 546 560 DH à 2 022 546 560 DH.

Le 21 décembre 2019, la BCP a procédé à une opération de fusion absorption de la BPR de Meknès par la BPR de Fès sans incidence sur le capital de la BCP.

Le 22 septembre 2021, la BCP a réalisé une opération d'augmentation de capital par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020 réservée à l'ensemble des actionnaires à la veille de l'opération. Le capital a été porté à 2 033 124 730 DH pour 1 057 817 d'actions nouvelles, à un prix d'émission à 263 DH prime d'émission comprise.

Les 22 Septembre et 21 décembre 2022 les BPR ont cédé un total de 16 745 281 actions pour un montant global de 4 088 365 004 dirhams. Ces opérations ont eu pour objectif d'institutionnaliser l'actionnariat tout renforçant les fonds propres du groupe pour lui permettre de mettre en place son plan stratégique.

II.3. Actionnariat de la BCP

II.3.1. Évolution historique de l'actionnariat

Actionnaires	31-déc-19		31-déc-20		31-déc-21		31-déc-22		31-déc-23	
	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote
BPR	104 406 380	51,62%	99 768 135	49,33%	84 927 281	41,77%	70 260 772	34,56%	71 896 454	35,36%
Trésor	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Personnel	12 295 976	6,08%	13 195 163	6,52%	11515691	5,66%	11038327	5,43%	8 709 279	4,28%
BPCE Maroc	8 224 241	4,07%	8 224 241	4,07%	8 224 241	4,05%	8224241	4,05%	8 224 241	4,05%
Institutionnels sélectionnés dont :	56 126 872	27,75%	61 730 781	30,52%	76385622	37,57%	88 654 479	43,61%	92 091 914	45,30%
MCMA	9 198 589	4,55%	13 174 352	6,51%	13498517	6,64%	16 986 752	8,35%	18 036 196	8,87%
CIMR	13 076 044	6,47%	9 198 590	4,55%	23484710	11,55%	30300960	14,90%	30 300 960	14,90%
RCAR	11 092 510	5,48%	11 092 510	5,48%	11462803	5,64%	11 462 803	5,64%	11 462 803	5,64%
Divers actionnaires	21115083	10,44%	19 266 999	9,53%	22 214 444	10,93%	24 776 627	12,19%	21 592 060	10,62%
Actions auto-détenues	86 103	0,04%	69 336	0,03%	45 193	0,02%	358 026	0,18%	798 524	0,39%
TOTAL	202 254 656	100,00%	202 254 656	100,00%	203 312 473	100,00%	203 312 473	100,00%	203 312 473	100,00%

BP Fès Meknès a franchi à la hausse le 21 décembre 2018 le seuil de participation de 10% dans le capital de la BCP suite à la fusion de la BP Fès Taza et BP Meknès.

MCMA a franchi à la baisse le 12 juin 2019 le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP suite à un effet de dilution et ce dans le cadre des augmentations de capital de la BCP (l'augmentation de capital réservé au personnel du CPM et aux entités concernées ainsi que l'augmentation de capital réservé aux Banques populaires régionales).

En 2020, la CIMR a franchi à la baisse le seuil de 5% dans le capital BCP pour atteindre 4,55%. A l'inverse, MCMA a franchi le seuil de 5% pour détenir 6,51% du capital BCP.

Au 31 décembre 2020, MAMDA a procédé à l'acquisition de 4 116 000 actions sur le marché de blocs auprès de la BP Fès-Meknès au prix de 243 dirhams, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP pour en détenir 6,51%.

Suite à la cession par la BP Fès-Meknès d'une partie de ses participations dans la BCP à MAMDA, la BPR Fès-Meknès a franchi, le 31 décembre 2020, à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de la BCP.

Au 31 décembre 2020, MCMA a franchi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP après avoir acquis 4 099 000 actions au cours 244 dirhams sur le marché de bloc des participations de la BP Fès-Meknès. Suite à cette transaction, la MCMA détient 6,57% du capital de la BCP.

En date du 28 décembre 2021, la CIMR a franchi à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de la BCP après avoir acquis 5 056 366 actions au cours unitaire de 277 dirhams auprès des BPR. Elle déclare détenir 23 484 710 actions de la BCP représentant 11,55% du capital.

En date du 21 septembre 2022, les BPR de Rabat-Kenitra, Oujda et Centre-Sud ont franchi à la baisse le seuil de 5% en cédant un total de 8 132 500 actions au prix unitaire de 255 dirhams : Le pourcentage de détention après franchissement de seuil des deux BPR est 4,46%.

Les 21 et 22 décembre 2022 ce sont les BPR de Tanger-Tétouan, Marrakech-Beni Mellal, Fes-Meknes et Nador-Al Hoceima ont franchi à la baisse le seuil de 5% en cédant 8 612 781 actions au prix unitaire de 234 dirhams, au profit de MAMDA, MCMA, et CIMR. Les pourcentages de détention du capital des BPR après franchissement de seuil sont respectivement : 4,47% ; 4,47% ; 4,46% ; 4,46%.

En termes d'actionnariat, l'année 2023 a été marquée par la poursuite du processus d'institutionnalisation de l'actionnariat de la BCP avec une part des BPR qui s'élève au 31/12/2023 à 35,54%, tandis que les institutionnels locaux constituant le noyau dur du capital aux côtés des BPR en détiennent près de 45%.

II.3.2. Actionnariat au 30 septembre 2024

L'actionnariat de la BCP, au 30 septembre 2024, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	76 015 320	37,39%
<i>CENTRE SUD</i>	9 858 801	4,85%
<i>FES-MEKNES</i>	9 852 597	4,85%
<i>LAÂYOUNE</i>	6 812 831	3,35%
<i>TANGER-TETOUN</i>	9 943 931	4,89%
<i>MARRAKECH – BENI MELLAL</i>	9 881 782	4,86%
<i>RABAT-KENITRA</i>	9 876 690	4,86%
<i>NADOR</i>	9 812 385	4,83%
<i>OUJDA</i>	9 976 303	4,91%
TRESORERIE GENERALE	1	0
SALARIES DU CPM ET ENTITES CONCERNEES	6 158 911	3,03 %
CIMR	30 300 960	14,90%
MCMA	18 036 196	8,87%
MAMDA	15 228 933	7,49%
RCAR	11 462 803	5,64%
MAC*	9 965 468	4,90%
BPCE	8 224 241	4,05%
CMR	3 718 607	1,83%
WAFA ASSURANCE	2 127 182	1,05%
SAHAM-ASSURANCE	576 316	0,28%
DIVERS ACTIONNAIRES	21 497 535	10,57%

TOTAL	203 312 473	100%

*Mutuelle Attamine Chaabi
Source : BCP

Chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.

Selon l'article 17 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 34% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. A la veille de l'enregistrement du document de référence, aucun pacte n'existe entre les actionnaires de la BCP.

II.3.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

BPRs (Banques Populaires Régionales)

Cf Partie IV Activité de la Banque Centrale Populaire chapitre II.2

CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)

Créée en 1949, la CIMR a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité. Tous les bénéfices qu'elle dégage sont reversés dans le fonds et profitent donc aux pensions des affiliés

La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

Activité	Caisse de retraite
Forme Juridique	Société mutuelle de retraité
Adresse	100, Bd Abdelmoumen – 20340
Provisions techniques 31/12/2023	84 Mrds DH
Excédent d'exploitation hors PMC 31/12/2023	7 Mrds DH
Valeur du portefeuille 31/12/2023	91 Mrds DH
Actionnariat	-

Source : Rapport annuel d'activité 2023 de CIMR

RCAR (Régime Collectif d'allocation de Retraite)

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par la Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Activité	Prévoyance et Retraite
Forme Juridique	Etablissement Public
Adresse	Avenue Annakhil, Rabat
Total bilan 31/12/2022	114 Mrds DH
Résultat net 31/12/2023	1,1 Mrds DH

Actionnariat au 31/12/2023
Source : Site internet de RCAR

Caisse de Dépôt et de Gestion

MAMDA (Mutuelle Marocaine Agricole Marocaine D'Assurances)

La Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurances (MAMDA) est société d'Assurances Mutuelle régie par la Loi n° 17-99 portant Code des Assurances dont le siège social est situé à Rabat.

Activité	Assurances Mutuelle
Forme Juridique	Société Mutuelle
Adresse	Angle Avenue Mohammed VI, Rabat
Chiffre d'affaires 31/12/2023	11 Mrds DH
Actifs gérés 31/12/2023	45 Mrds DH
Actionnariat au 31/12/2023	-

Source : Site internet MAMDA

MCMA (Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances)

La Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) est société d'Assurances Mutuelle régie par la Loi n° 17-99 portant Code des Assurances dont le siège social est situé à Rabat.

Activité	Assurances Mutuelle
Forme Juridique	Société Mutuelle
Adresse	Angle Avenue Mohammed VI, Rabat
Chiffre d'affaires 31/12/2023	11 Mrds DH
Actifs gérés 31/12/2023	45 Mrds DH
Actionnariat au 31/12/2023	-

Source : Site internet MAMDA

II.3.4. Négociabilité des titres

Les actions BCP sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BCP.

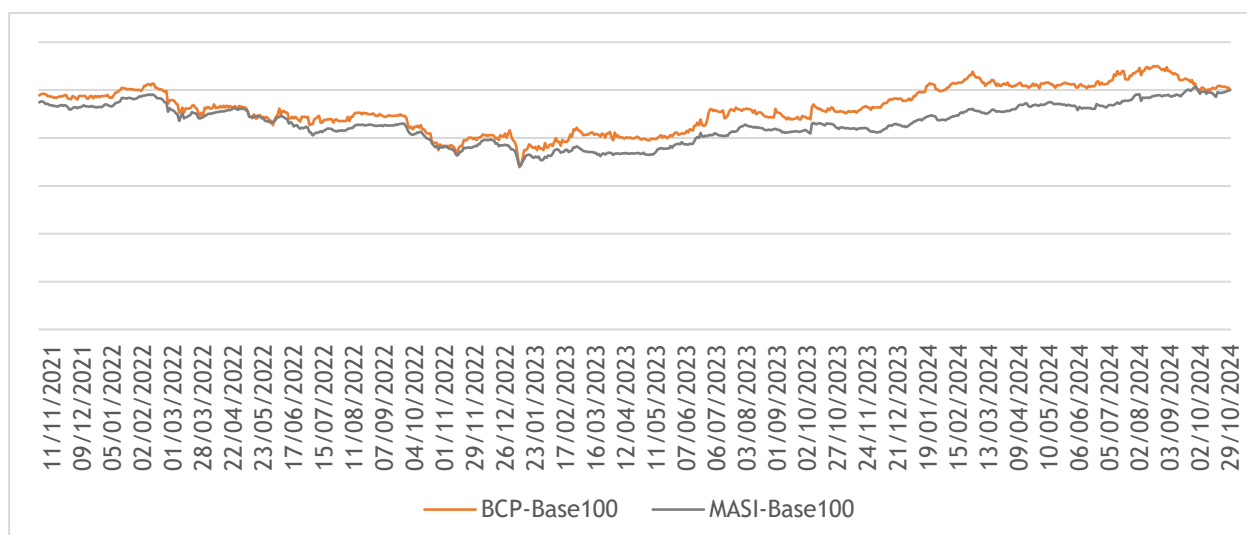
La valeur BCP est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 11 884. Au 02/12/2024, le flottant du titre BCP est de 29,41% du capital.

Caractéristiques des actions BCP

Date de cotation des actions	08 juillet 2004
Libellé	BCP
Ticker	BCP
Code ISIN	MA0000011884
Compartiment	Marché principal
Secteur	Banques

Source : Bourse de Casablanca

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'action BCP du 01 Novembre 2021 au 29 Octobre 2024, en comparaison avec l'indice MASI (Moroccan All Shares Index) :

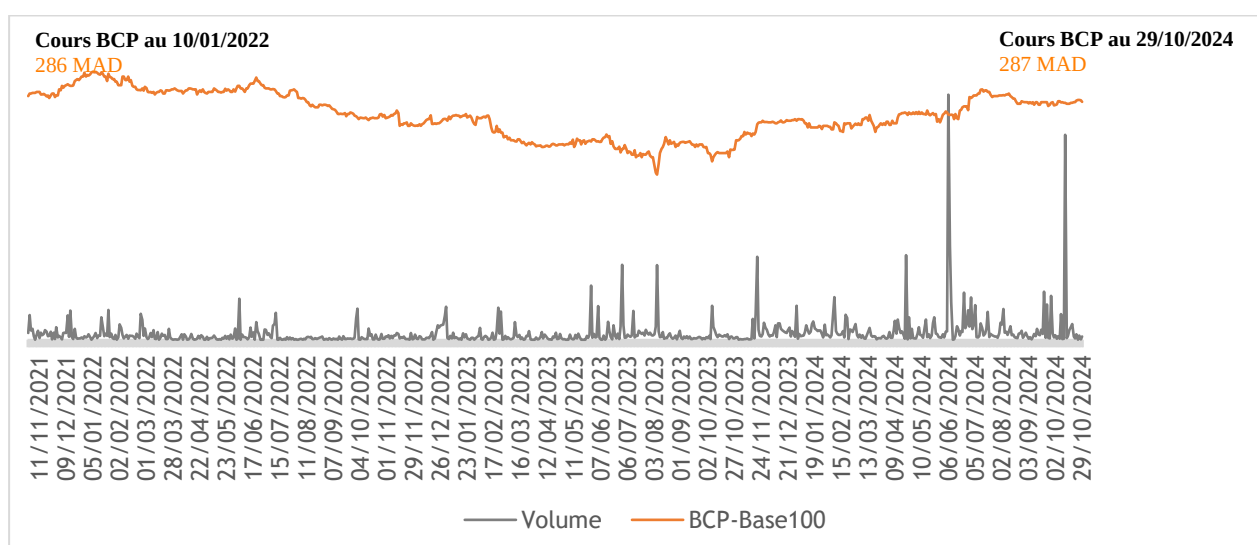


Source : Bourse de Casablanca

Durant la période d'observation qui s'étale du 01 Novembre 2021 au 29 Octobre 2024, le titre BCP a sous-performé l'indice du MASI en enregistrant une évolution de 2,32% contre +5,48% pour le MASI. L'analyse de l'évolution du cours de la BCP durant la période d'observation fait ressortir les tendances principales suivantes :

- Durant cette phase de hausse, allant du novembre 2021 à juin 2023, le cours de clôture a atteint un pic de 295,0 DH en février 2022 et un creux de 194,6 DH en janvier 2023.
- Entre juin 2023 et décembre 2023 le cours de la BCP a connu une légère baisse atteignant 275 DH en fin d'année et un creux de 234 DH
- En janvier 2024 jusqu'à fin juin 2024, le titre BCP a oscillé entre le cours le plus bas de 275 MAD et le cours le plus haut de 309 MAD.
- De juillet 2024 à octobre 2024, l'action de la BCP a fluctué entre un minimum de 285 MAD et un maximum de 315 MAD.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du cours de l'action BCP ainsi que les volumes échangés sur les trois dernières années :



Source : Bourse de Casablanca

Les tableaux suivants présentent le cours le plus bas et le plus haut en fonction des périodes ainsi que le volume total échangé.

Période d'observation annuelle

	2020	2021	2022	2023
Cours plus haut (DH)	277	287	295	280
Cours plus bas (DH)	190	244	210	195
Nombre de titre traités	7 939 600	9 552 787	8 046 902	11 323 524
Volume (DH)	1 880 524 680	2 537 593 846	2 048 251 155	2 863 242 148
Volume quotidien moyen (DH)	7 522 098	10 191 139	8 063 980	11 498 964

Période d'observation semestrielle

	Janvier 21 - Juin 21	Juillet 21 - Décembre 21	Janvier 22 - juin 22	Juillet 22 - Décembre 22	Janvier 23 - juin 23	Juillet 23 - Décembre 23	Janvier 24- juin 24
Cours plus haut (DH)	269	288	295	260	264	280	313,9
Cours plus bas (DH)	244	262	245	210	195	250	274
Nombre de titre traités	4 815 067	4 737 720	3 941 779	3 941 024	4 829 957	6 493 567	9 742 593
Volume (DH)	1 231 063 322	1 306 530 524	1 111 725 030	936 526 124	1 140 812 407	1 722 429 741	2 852 124 289
Volume quotidien moyen (DH)	9 848 506	10 452 244	8 823 214	7 316 610	9 126 499	13 890 562	23 571 275

Période d'observation trimestrielle

	Janvier 23 - Mars 23	Avril 23 - Juin 23	Juillet 23 - Septembre 23	Octobre 23 - Décembre 23	Janvier 24- Mars 24	Avril 24 - Juin 24	Juillet 24 - Septembre 24
Cours plus haut (DH)	242	264	266	280	313,9	300	315
Cours plus bas (DH)	195	227	253	252	274	289	287
Nombre de titre traités	2 009 398	2 820 559	2 354 513	3 880 632	3 335 946	6 406 647	3 967 747
Volume (DH)	457 278 475	683 533 932	616 896 463	1 039 742 923	977 723 406	1 874 400 883	1 200 365 318
Volume quotidien moyen (DH)	7 144 976	11 205 474	10 281 608	16 245 983	15 769 732	31 769 506	20 006 089

Période d'observation mensuelle

	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24
Cours plus haut (DH)	299,75	300	300	310	315,95	310	292
Cours plus bas (DH)	289,2	289	289	292	305	287,9	285
Nombre de titre traités	1 552 869	1 007 718	3 846 060	1 602 154	1 033 851	1 331 742	2 172 493
Volume (DH)	454 342 189	296 660 012	1 123 398 682	479 883 544	321 170 369	399 311 404	629 571 327
Volume quotidien moyen (DH)	23 912 747	13 484 546	62 411 037	21 812 888	16 903 704	21 016 390	29 979 587

Le cours de la BCP a évolué entre un maximum de 315 DH et un minimum de 194 DH sur la période observée (36 Derniers mois).

Au 29/10/2024, le cours de la BCP s'établit à 287 DH en hausse de 10% en glissement annuel. Le MASI a quant à lui enregistre une hausse de 17,35% sur la même période.

Au 31/12/2023, le cours de la BCP s'établit à 275 DH en hausse de 19% en glissement annuel. Le MASI a quant à lui enregistre une hausse de 13% sur la même période.

La valeur BCP n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les exercices 2021, 2022, 2023 et jusqu'à enregistrement du présent document de référence

II.3.5. Politique de distribution de dividendes

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

Selon l'article 41 des statuts de la BCP, les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en

application des dispositions de la Loi n°12-96 modifiée et complétée par la loi 32-20, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Après approbation des comptes et constatations de l'existence des sommes distribuables, l'AGO détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau. La distribution des dividendes prend en compte les besoins d'investissement et les besoins en fonds propres de la BCP pour être conforme aux exigences réglementaires.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 43 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Les statuts de la BCP ne disposent pas de règles concernant les restrictions éventuelles, dividendes statutaires ou prioritaires.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2020	2021	2022	2023
Résultat social	2 103	2 310	2 380	2 597
Dividendes distribués (*)	1 618	1 728	1 830	2 033
Taux de distribution des dividendes	76,93%	74,82%	76,87%	78,28%
Résultat net par action (DH)		11,36	11,70	12,77

Dividende par action (DH)	8	8,5	9	10
Nombre d'actions	203 312 473	203 312 473	203 312 473	203 312 473

(*) Les dividendes issus du résultat de l'année N ne seront distribués que lors de l'année N+1

Les actions auto détenues ne bénéficient pas de dividendes

Source : BCP-Comptes sociaux

Le montant des dividendes mis en distribution est déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

Au cours de l'exercice 2021, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 618 MDH, soit 8 dirhams par action, correspondant à 76,93% du résultat de l'exercice 2020.

La Banque Centrale Populaire a décidé d'augmenter le capital social de la banque par conversion optionnelle partielle d'une partie de ces dividendes entre le 13 août et le 13 septembre 2021, dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2022, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 728 MDH, soit 8,5 dirhams par action, correspondant à 75% du résultat de l'exercice 2021.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2022 ont été fixés à 9 dirhams par actions soit un montant total de dividendes de 1 829 812 257 DH et un taux de distribution de 77%, lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2023, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 830 MDH, soit 9 dirhams par action, correspondant à 76,87% du résultat de l'exercice 2022.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2023 ont été fixés à 10 dirhams par actions, soit un montant total de dividendes de 2 033 124 730 DH et un taux de distribution de 78,28%, lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024.

II.3.6. Endettement

II.3.6.1 Dette privée

I.II.3.6.1.1. Certificats de Dépôts

L'encours des émissions de Certificats de Dépôt de la BCP est nul au 15 Novembre 2024.

Le programme d'émission des Certificats de Dépôt permet à la Banque Centrale Populaire de diversifier davantage ses sources de financement en faisant appel directement au marché des capitaux, et ce pour faire face à ses besoins grandissants de trésorerie.

Le conseil d'administration tenu le 4 Septembre 2012 a fixé le plafond du programme à 12 milliards de dirhams. Par la suite, le conseil d'administration tenu en date du 8 novembre 2017 autorise la BCP à procéder à des émissions de certificats de dépôts à taux variables indexés sur la performance de tous les produits financiers autorisés par l'AMMC sur le marché national et/ou par une autorité de régulation équivalente sur tout marché international. Cette autorisation est plafonnée à 20% du programme d'émission, soit 2,4 milliards de dirhams.

Le tableau ci-dessous présente l'encours des certificats de dépôts et leurs caractéristiques :

MDH	2021	2022	2023	15/11/2024
Certificats de dépôts	0	0	0	0

Source : comptes sociaux BCP

La BCP n'a procédé à aucun rachat de ses Certificats de Dépôts.

I.II.3.6.1.2. Emprunts obligataires

Le tableau ci-dessous présente l'état des émissions obligataires non échues de la BCP :

MDH	2022*	2023*	04/12/2024*
Obligations	10 243	11 544	12 366

Source : comptes sociaux BCP

(*) : Montant inclut les intérêts courus

Au 1^{er} septembre 2024, le détail des obligations de la BCP sont les suivants :

Nature des titres	Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Cotation	Valeur nominale	Montant en millions de DH	Maturité	Prime de risque	Nature du taux	Taux actuel en vigueur	Fréquence et date de révision(*)	Mode de Remboursement
Obligations subordonnées	29/06/2017	29/06/2027	Non cotée	100 000 MAD	1 066,2 MDHS	10 ans	70 pb	Taux fixe	4,00%		In fine
Obligations subordonnées	28/12/2017	28/12/2024	Non cotée	100 000 MAD	2 000 MDHS	7 ans	50 pbs	Taux variable	2,07%	Annuellement	In fine
Obligations subordonnées	20/12/2018	20/12/2028	Non cotée	100 000 MAD	2 000 MDHS	10 ans	50 pbs	Taux variable	2,08%	Annuellement	In fine
Obligations subordonnées	26/12/2019	26/12/2029	Non cotée	100 000 MAD	2 000 MDHS	10 ans	55 pbs	Taux fixe	3,28%	Annuellement	In fine
Obligations subordonnées	29/12/2020	30/12/2030	Non cotée	100 000 MAD	1 500 MDHS	10 ans	45 pbs	Taux variable	2,05%	Annuellement	In fine
Obligation perpétuelle	28/12/2022	-	Non cotée	100 000 MAD	500 MDHS	Perpétuelle	210 pbs	Taux variable	5,12%	Annuellement	Possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans
Obligation perpétuelle	28/12/2023	-	Non cotée	100 000 MAD	300 MDHS	Perpétuelle	200 pbs	Taux variable	5,07%	Annuellement	Possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans
Obligation subordonnée	28/12/2023	28/12/2033	Non cotée	100 000 MAD	1 000 MDHS	10 ans	40 pbs	Taux variable	3,47%	Annuellement	Amortissement linéaire constant avec différé de 5 ans (Amortissement de 20% annuellement à partir de la 6 ^{ème} année)
Obligation subordonnée	25/06/2024	25/06/2034	Non cotée	100 000 MAD	1 000 MDHS	10 ans	40 pbs	Taux variable	3,57%	Annuellement	Amortissement linéaire constant avec différé de 5 ans (Amortissement de 20% annuellement à partir de la 6 ^{ème} année de la date de jouissance)
Obligation perpétuelle	27/06/2024	-	Non cotée	100 000 MAD	800 MDHS	Perpétuelle	200 pbs	Taux variable	5,16%	Annuellement	Possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans

(*) Applicable aux taux variables

Source : BCP

En juin 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non-côté de 2,0 milliards de dirhams alloué sur deux tranches : une tranche allouée à hauteur de 1 066,2 Mdh d'une maturité de 10 ans à taux fixe de 4,00%

En juin 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire de type Green Bond d'une maturité de 10 ans amortissable semestriellement au taux fixe de 2,182% réservé à la SFI, membre du Groupe de la Banque

mondiale, et Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé, pour des montants respectifs de 100 et de 35 millions d'Euros. Cet emprunt obligataire a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 29 décembre 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire datant du 07 novembre 2017, a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à huit milliards de dirhams (8 000 000 000 DH).

En décembre 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans avec le taux nominal calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 50 pbs.

En décembre 2018, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 50 pbs.

En décembre 2019, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans à taux fixe, avec le taux nominal fixe de 3,29%

En décembre 2020, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 1,5 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans à taux fixe, réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal de 2,17%.

En décembre 2021, la BCP a émis son premier Gender Bonds pour un montant de 200 millions de dirhams et d'une maturité de 4 ans. Réalisée dans le cadre d'un placement privé, cette opération vise à l'autonomisation économique des femmes au travers de la fondation Attawfiq Micro-finance.

En décembre 2022, la BCP a émis un emprunt obligataire perpétuel non coté de 500 millions de dirhams avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année, réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal de 5,12%.

En décembre 2023, la BCP a émis :

- un emprunt obligataire perpétuel non coté de 300 millions de dirhams avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans, réservé aux investisseurs institutionnels avec un taux nominal de 5,07%
- un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de dirhams, réservé aux investisseurs institutionnels avec un taux nominal de 3,47%

En juin 2024, la BCP a émis :

- un emprunt obligataire perpétuel non coté de 800 millions de dirhams, réservé aux investisseurs institutionnels avec un taux d'intérêt révisable annuellement et fixé la première année à 5,16%

un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de dirhams avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans, réservé aux investisseurs institutionnels avec un taux d'intérêt révisable annuellement et fixé la première année à 3,57%.

Au 31 Décembre 2023, les obligations de type Gender Bonds sont les suivants :

Nature des titres	Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Cotation	Valeur nominale	Montant en millions de DH	Maturité	Prime de risque	Nature du taux	Taux actuellement en vigueur	Fréquence et date de révision	Mode de Remboursement
Obligations de type Gender Bonds	31/12/2021	31/12/2025	Non cotée	100 KMAD	200 MDH	4 ans	30 pbs	Taux fixe	2,21%	-	In fine

Source : BCP

Emissions décidées par les instances mais non encore réalisées

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juin 2021 autorise le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés y compris de type AT1, avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à dix milliards de dirhams (10 000 000 000 DH). Cette autorisation conférée est valable pour une durée de cinq (5) années à compter du 24 juin 2021. Le total des émissions réalisées s'élève à 3,6 milliards de dirhams avec un reliquat de six milliards quatre cent millions de dirhams.

II.3.6.2 Dettes bancaires

En MDH	2021	2022	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 23/06-24
Dettes bancaires	160 092	182 205	198 326	192 856	13,8%	8,8%	-3%

Source : BCP - Comptes sociaux

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BCP s'élèvent à 198 milliards de dirhams à fin 2023 en hausse de 8,8% par rapport à 2022.

Dans le cadre de son endettement auprès d'institutions financières multilatérales et internationales, la BCP est engagée à respecter des covenants notamment certains qui convergent avec la réglementation bancaire Marocaine en matière de ratios prudentiels (LCR, ratio de solvabilité...). Aussi, la BCP respecte des engagements RSE ainsi que le droit international en matière de financement du terrorisme, lutte contre le blanchiment ...

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, la BCP ne dispose pas de covenants non usuels sur ses dettes bancaires.

II.3.6.3 Engagements hors bilan

Évolution des Engagements donnés par signature

En MDH	2021	2022	2023	juin-24	Var 21/22	Var 22/23	Var 23/06-24
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	229	1 258	405	2 659	>+100%	-67,80%	>+100%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	28 445	33 555	30 048	39 193	17,90%	-10,40%	30%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	17 731	18 085	15 935	13 351	2%	-11,90%	-16%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 922	9 945	10 678	12 098	0,20%	7,40%	13%
Autres titres à livrer	-	-	-	-	-	-	N A
Total engagements donnés	56 330	62 845	57 066	67 301	11,50%	-9,20%	18%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2021, les engagements donnés s'établissent à 56,3 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+28,4 MMDH).

A fin 2022, les engagements donnés s'établissent à 62,8 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+33,5 MMDH).

A fin 2023, les engagements donnés s'établissent à 57,1 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+30,0 MMDH).

A fin juin 2024, les engagements donnés s'établissent à 67,3 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+39,1 MMDH).

Évolution des Engagements reçus par signature

En MDH	2021	2022	2023	juin-24	Var 21/22	Var 22/23	Var 23/06-24
Engagements de financement reçus d'EC	3	1	1	1	-66%	0%	0%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	21 927	23 502	22 751	20 345	7,10%	-3,20%	-11%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 867	4 639	6 363	6 658	61,80%	37,20%	5%
Autres titres à recevoir	-	13	68	-	>100%	>100%	NA
Total engagements reçus	24 796	28 155	29 183	27 005	13,50%	3,60%	-7%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2021, les engagements reçus augmentent de 47,6% par rapport à 2020 pour s'établir à 24,8 MMDH. Cette hausse s'explique principalement par les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers qui augmentent de 28,6% et atteignent 2,9 MMDH, couplé à la hausse des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés qui passent à 21,9 MMDH.

A fin 2022, les engagements reçus augmentent de 13,5% par rapport à 2021 pour s'établir à 28,1 MMDH. Cette hausse est principalement portée par les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers qui s'élèvent à 4,6 MMDH (+61%) et les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés qui atteignent 23,5 MMDH (+7,1%).

A fin 2023, les engagements reçus augmentent de 3,65% par rapport à fin 2022 pour s'établir à 29,2 MMDH. Cette hausse est principalement portée par les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers qui s'élèvent à 6,4 MMDH (+37,2%) et les autres titres à recevoir qui atteignent 68 MDH (+>100%).

A fin juin 2024, les engagements reçus baissent de -7% par rapport à fin 2023 pour s'établir à 27 MMDH. Cette baisse est principalement portée par Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés à 20,3 MMDH (-11%).

II.3.6.4 Nantissements d'actions BCP

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, les actions BCP détenues par le CPM ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.3.6.5 Nantissements d'actifs

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, les actifs de la BCP ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.4. Notation de la BCP

Le 12 juillet 2022, Moody's a maintenu sa notation de Ba1 des dépôts long terme du Groupe Banque Centrale Populaire.

Les notes Ba1 des dépôts à long terme du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) intègrent :

- L'évaluation b1 des crédits de base de la banque
- L'évaluation de la très forte probabilité d'un soutien de la part du gouvernement Marocain

Le 20 juin 2023, à l'occasion de la publication des résultats annuels, la notation Moody's a de nouveau été maintenue à Ba1 pour les dépôts bancaires en monnaie locale avec une perspective Stable et une notation de base de crédit (BCA) à B1.

Le 3 juillet 2024, la notation Moody's a maintenu la note des dépôt à long terme à Ba1, reflétant son évaluation de crédit de base (BCA) b1, ainsi qu'un relèvement de trois crans basé sur leur évaluation d'une très forte probabilité de soutien du gouvernement du Maroc (Ba1 stable) en cas de besoin.

Selon le rapport, le soutien du gouvernement reflète l'importance de la banque pour le système financier local, ainsi que sa place stratégique dans le paysage économique du Maroc. La désignation de la banque comme D-SIB par Bank Al Maghrib conforte le soutien potentiel du gouvernement à la Banque en cas de besoin.

La notation b1 des crédits de base reflète la bonne gestion des risques par la Banque, ainsi que sa réputation de banque coopérative bien établie qui génère une rentabilité saine, des fonds stables et un haut niveau de liquidité. Ces différents éléments contrebalancent les risques liés à la concentration des crédits et à l'exposition en Afrique Sub-Saharienne.

Moody's s'attend à ce que la rentabilité de la banque (mesurée par son bénéfice net par rapport aux actifs corporels) sera globalement stable en 2024. La hausse des revenus d'intérêts résultant des augmentations des taux directeurs compensera la hausse des dépenses liées aux dépenses technologiques et à l'inflation élevée.

Moody's s'attend à ce que la capitalisation du Groupe Banque Populaire reste relativement stable au cours des 12 à 18 mois à venir, reflétant une rentabilité solide, une croissance modérée du crédit et une rétention des bénéfices. Le ratio de distribution consolidé du groupe en 2023 est de 49%.

Le Groupe Banque Populaire est confrontée à des risques environnementaux modérés. Les risques climatiques physiques reflètent la forte dépendance du Maroc vis-à-vis de l'agriculture pluviale, et la rareté de l'eau qui entraîne la diminution des réserves d'eau souterraine. Parmi les facteurs d'atténuation des risques environnementaux, citons la diversification du portefeuille de prêts de la Banque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc. La Banque s'engage à développer ses capacités de gestion du risque climatique dans sa gestion de portefeuille.

L'évolution de la notation *Moody's* attribué à la BCP a évolué comme suit :

	2022	2023	2024
Perspective	Stable	Stable	Stable

Évaluation de base de crédit (Baseline Credit Assessment-BCA)	B1	B1	B1
Dépôts bancaires –En Monnaie locale – Base globale	Ba1/Not Prime	Ba1/Not Prime	Ba1/Not Prime
Dépôts bancaires – En Devise – Base globale	Ba1/Not Prime	Ba1/Not Prime	Ba1/Not Prime
Évaluation du risque de contrepartie	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)

Le 30 juin 2023, l'agence de notation Standard & Poor's a attribué à la BCP la notation de BB/Stable/B.

Sur les 3 années précédentes la notation s'est présentée comme suit :

	2021	2022	2023
Notation de la BCP	BB/Stable/B	BB/Stable/B	BB/Stable/B

La position de leader de la BCP sur le marché marocain et sa stratégie de diversification réussie en Afrique subsaharienne continueront à étayer les notes que S&P attribue à la banque.

Selon l'agence de notation, les autres facteurs de notation resteront stables. La notation de la BCP est soutenue par la position de leader de la banque sur le marché marocain, en tant que l'une des principales banques commerciales privées, et par sa diversification géographique croissante. Bien que le portefeuille de prêts de la BCP présente une forte concentration en immobilier commercial et la construction, qui s'explique par un PIB/habitant encore faible, la stratégie de développement de la BCP en Afrique Sub-Saharienne lui permet d'augmenter ses revenus.

L'agence de notation Standard & Poor's s'attend à ce que la BCP préserve sa position de leader sur le marché marocain et maintienne sa forte franchise en Afrique sub-saharienne, suite à la mise en œuvre d'une stratégie de diversification réussie au cours des dernières années.

Son succès commercial découle de son modèle d'entreprise unique, de son vaste réseau et de sa large gamme de services bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs offerts à environ 8,7 millions de clients au Maroc.

III. GOUVERNANCE DE LA BCP

III.1. Dispositions régissant les assemblées générales

III.1.1. Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques à l'émetteur et dérogoires à la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée et qui régissent les assemblées générales.

D'autre part, il n'est pas prévu des conditions spécifiques d'acquisition de droits de vote double.

III.1.2. Assemblées générales Ordinaires

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les articles 121 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes régissent les délais de tenue de l'assemblée générale annuelle.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.1.3. Assemblées Générales Extraordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions après accord du Comité Directeur.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.1.4. Convocation - Lieu des Réunions

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné en justice à la demande :

- soit de tout intéressé en cas d'urgence,
- soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation.

Un avis de réunion est inséré dans un Journal d'annonces légales comportant les indications prévues à l'article 124 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

III.1.5. Ordre du Jour

Selon l'article 31 des statuts de la BCP, l'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication dudit avis de réunion.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

III.1.6. Représentation aux Assemblées

Selon l'article 32 des statuts de la BCP, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

III.1.7. Quorum - Droit de Vote

Selon l'article 35 des statuts de la BCP, dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

III.2. Conseil d'Administration

Composition

Un Conseil d'Administration, de sept membres au moins et de douze membres au plus, administre la société. Ce nombre est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze pourront être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieurs à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de

laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nombre requis d'actions pour l'exercice des fonctions d'administrateur

Conformément à l'article 18 des statuts, chaque administrateur (hors administrateur indépendant) doit être propriétaire d'au moins dix (10) actions.

Si au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 21 des statuts, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les Lois n° 17-95 et 12-96 telle que modifiée et complétée par la loi 32-20 respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux Délégués ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la Loi n°12-96 modifiée et complétée par la loi n° 32-20.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

La cession par la Banque d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé devront faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration selon les dispositions de l'article 70 de la Loi n°17-95 telle que modifiée et complétée. Toutefois, lorsque la ou les cessions portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de douze mois, ladite cession nécessite une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire. La demande de l'autorisation doit être jointe d'un rapport du conseil d'administration.

En revanche, sous réserve des dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en

création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il élabore et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, suivant la procédure prévue à l'article 26 ci-après.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil peut être convoqué par le Directeur Général ou des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration ne peut se réunir par lesdits moyens de visioconférence ou moyens équivalents dans les cas où les administrateurs envisagent de nommer ou révoquer le Président du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, de déterminer la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général ou Directeur Général Délégué, d'arrêter les comptes annuels de la société ou de convoquer les Assemblées Générales d'Actionnaires.

Les procès-verbaux des réunions de ces organes font état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des présents statuts.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président dont il fixe la durée qu'il peut révoquer à tout moment à la majorité des deux tiers de ses membres.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

A la date d'enregistrement du document de référence, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit :

Nom	Fonction au sein du CA	Date de nomination ou de cooptation	Date du dernier renouvellement mandat	Date expiration mandat
Mme. Naziha BELKEZIZ	Présidente du Conseil d'Administration	Cooptation par le Conseil d'Administration du 05/11/2024	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Jean Pascal BEYRARD	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale du 28 juin 2024	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Omar FARAJ	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale du 27/06/2023	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par M. Adil RZAL	Administrateur	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire Nador- Al Hoceima Représentée par M. Mounir ZORKANI	Administrateur	Cooptation CA du 28/02/2020	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Tanger-Tétouan Représentée par M. Mohamed AFFANE	Administrateur	Assemblée Générale 27/02/2001	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par M. Hassan BOULAKNADAL	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2016	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
BPCE MAROC Représentée par Mme Christine FABRESSE	Administrateur	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Adriano ARIETTI	Administrateur indépendant	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) Représentée par M. Hicham BELMRAH	Administrateur	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA) Représentée par M. Larbi LAHLOU	Administrateur	Assemblée Générale du 27 juin 2023	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028

Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout

moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

III.2.1. Changements au sein du conseil d'administration courant 2023 et 2024

Au cours de l'année 2024, il a été procédé aux changements suivants :

- Cooptation de Madame Naziha BELKEZIZ comme Présidente du Conseil d'Administration
- Cooptation de Monsieur Jean Pascal BEYRARD comme administrateur indépendant ;
- Cooptation de Monsieur Adil RZAL comme représentant de la BPR Rabat-Kenitra ;
- Cooptation de Monsieur Hassan BOULAKNADAL comme représentant de la CIMR

Ont démissionné en 2024, Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, Monsieur Khalid CHEDDADI, Madame Bouchra BERRADA et Madame Nathalie Akon Gabala.

Au cours de l'année 2023, il a été procédé aux changements suivants :

- Cooptation de Madame Naziha BELKEZIZ comme Administratrice indépendante
- Cooptation de Monsieur Omar FARAJ comme administrateur indépendant ;
- Cooptation de Monsieur Mounir ZORKANI comme représentant de la BPR Nador-Hoceima ;
- Cooptation de Monsieur Larbi LAHLOU comme représentant de la MAMDA ;

Ont démissionné en 2023, Madame Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI, Monsieur Alberto ROSSETTI, Monsieur Mohamed AFFANE et Monsieur Ahmed MAHROUS.

III.2.2. Curriculum Vitae des administrateurs

Mme Naziha BELKEZIZ, Présidente du Conseil d'administration

Diplômée d'un Doctorat en Sciences de Gestion de l'Université Hassan II de Casablanca en 1997, Mme BELKEZIZ a exercé pendant 20 années à de grands postes dans le secteur Bancaire Marocain. Depuis 2011 elle exerce des activités de consultante en investissement et suivi de projets ainsi que de la formation en gouvernance et en finance auprès de divers instituts.

M. Jean-Pascal BEYRARD, Administrateur indépendant

Diplômée de l'Université Paris 2 en Droit Européen et International, M. BEYRARD a entamé sa carrière au sein du Crédit Suisse avant de rejoindre en 1998, le Groupe Lombard Odier où il a occupé de nombreux postes comme Partner et Vice-Président de Lombard Odier en France. Depuis 2014, il occupe les postes de Président du département IAI, spécialisé dans le développement du portefeuille client en Afrique, Europe et le Proche-Orient. Il est aussi Managing Directeur Groupe de la banque Lombard Odier & Co Ltd et Private Holding Partner du Groupe Lombard Odier.

Monsieur BEYRARD est aussi Président du conseil de la fondation caritative Jean Scott L'Erigène basée en Suisse.

M. Omar FARAJ, Administrateur indépendant

Diplômé d'un DES en Droit public en 1980, M. FARAJ a réalisé une carrière de plus de 35 ans dans l'administration publique. Entre 2015 et 2019 M. FARAJ a occupé le poste de Directeur Général des Impôt.

M. Adil RZAL, Représentant de BP Rabat Kénitra

Diplômée de l'Ecole Centrale Paris en 1998, M. RZAL a débuté sa carrière dans le conseil au sein des cabinets PwC France et Ernst&Young Paris entre 1998 et 2002. Il rejoint par la suite le groupe Plastic Omnium en tant que Directeur Adjoint des financements. En 2007 il rejoint le fonds Upline Investment qu'il dirigera jusqu'en 2022 en tant que Président Directeur Général. En 2008 il devient Président Directeur Général du fonds immobilier et touristique ALHIF ainsi que la Direction générale de Maroc Leasing.

Il occupe désormais le poste de président de directoire de la Banque Populaire Rabat-Kénitra.

M. Mounir ZORKANI, Représentant de BP Nador-Hoceima

Ingénieur d'Etat de l'Ecole Nationale de L'industrie Minérale (ENIM) en 1997, M ZORKANI rejoint la Banque Centrale Populaire à la fin de sa formation. Il occupe diverses responsabilités dans les départements informatique, animation réseau et marché de détail.

Il occupe désormais le poste de président de directoire de la Banque Populaire Nador-Hoceima.

M. Mohammed AFFANE, Représentant de BP Tanger-Tétouan

Diplômé en Economie de l'université Cadi Ayad de Marrakech et titulaire du certificat en management de l'ESSEC, M AFFANE rejoint dès 1991 la Banque Centrale Populaire. Nommé en 2004 Directeur de succursale à la Banque Centrale Populaire, il devient ainsi directeur d'un réseau de 32 agences et 122 collaborateurs puis Directeur Général de la Banque Populaire Maroc-Centrafricaine.

Après avoir été Directeur Général Adjoint à ABI en charge des risques en 2017 et Directeur Développement et Réseau à la BPR de Marrakech Beni Mellal en 2018, M AFFANE est actuellement Président du Directoire de la BPR Nador-Al Hoceima.

M. Hassan BOULAKNADAL, Représentant de CIMR

Diplômé de l'Université Hassan II en Mathématiques appliquées, de l'Université de Rouen en statistiques et informatiques et de l'Université Paris Dauphine en Mathématiques appliquées aux sciences économiques, M. BOULAKNADAL intègre en 1994 le Groupe BMCE en Asset Management, puis le Capital Management entre 2001 et 2008. Entre 2009 et 2016, M. BOULAKNADAL rejoint l'AMMC en tant que Directeur Exécutif où il supervisera les activités des marchés financiers. En 2016, il prend la Présidence du comité d'allocations d'actifs au sein de la CIMR et rejoint l'Office des changes en tant que Directeur Exécutif.

Mme. Christine FABRESSE, Représentant de BPCE Maroc

Diplômée de Montpellier Business School, M FABRESSE entame sa carrière en 1987 au sein du Crédit Lyonnais. En 2003 elle intègre le groupe Crédit Agricole à Casablanca en tant que directeur des Politiques RH et de la mobilité. Elle rejoint en 2011, le groupe BPCE en tant que directeur du développement des caisses d'épargne.

En 2018, elle est promue au poste de Directrice Générale en charge de la Banque de proximité et Assurance

M. Adriano ARIETTI, Administrateur indépendant

Diplômé de l'université de Turin en 1972, M ARIETTI entame sa carrière au sein de la BCI où il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité, entre 1990 et 1993 il fonde et dirige la banque d'affaires BCI Capital Market Corp à New York. Après un passage au sein de la Banca Commerciale Italiana Suisse à Zurich entre 1994 et 1998 en tant que directeur Général Adjoint, il rejoint ISP (anciennement Banca Intesa SpA) en tant que Responsable du Développement Stratégique et du

Corporate Finance de la Division Participations de la Banca Italiana (BCI) puis en tant que Directeur Exécutif M&A et Développement Sociétaire de la division des Banques étrangères contrôlés

Il assure au cours des 10 dernières années plusieurs charges significatives en tant que membre du conseil de surveillance de Privredna Zagreb (Croatie) entre 2001 et 2007, et VUB Banka (Slovaquie) entre 2002 et 2013 ainsi qu'en tant de membre du conseil d'administration au sein de la ATB (Russie) entre 2011 et 2012 et de la Banca Intesa Beograd (Serbie) entre 2005 et 2012.

Retraité depuis 2009, il a débuté une activité de conseil financier pour des clients institutionnels de premier rang.

M. Hicham BELMRAH, Représentant de MCMA

Diplômé de l'université de bordeaux en 1991 et d'expertise comptable en 1994, M BELMRAH entame sa carrière au sein du cabinet Ernst & Young en tant qu'associé, expert-comptable et commissaires aux comptes.

Depuis 2010, il occupe le poste de Président du directoire de la MAMDA/MCMA.

M. Larbi LAHLOU, Représentant de MAMDA

Diplômé de l'ISCAE en 2001, M. LAHLOU a exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young avant d'être nommé Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA).

III.2.3. Liste des mandats des administrateurs de la BCP

A la date d'enregistrement du document de référence, les administrateurs de la Banque Centrale Populaire disposent des mandats suivants :

Mme. Naziha BELKEZIZ présidente directeur général de la BCP a également des mandats dans les entités suivantes :

Entité	Mandat
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Présidente Directeur Général
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	Administrateur
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Administrateur
OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Présidente du Conseil d'Administration
BANK AL YOUSR	Présidente du Conseil d'Administration
BANQUE CHAABI DU MAROC	Présidente du Conseil d'Administration
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Présidente du Conseil d'Administration
MAROC LEASING	Présidente du Conseil d'Administration
BCP BANK MAURITIUS (Ex. BANQUE des MASCAREIGNES)	Administrateur
BCP INTERNATIONAL	Présidente du Conseil d'Administration
BP REAL ESTATE MANAGEMENT	Présidente du Conseil d'Administration
BP SHORE GROUP	Présidente du Conseil d'Administration
PAYMENT CENTER FOR AFRICA	Présidente du Conseil d'Administration
UPLINE GROUP	Présidente Directeur Général

VIVALIS SALAF	Présidente du Conseil d'Administration
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Présidente du Conseil d'Administration
BCP TECHNOLOGIES	Présidente Directeur Général
INFRA MAROC CAPITAL	Administrateur
H PARTNERS GESTION	Administrateur
FONDS H PARTNERS	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Administrateur
MAMDA Ré	Administrateur
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	Présidente du Conseil de Surveillance
UNION DES BANQUES ARABES ET FRANCAISES	Administrateur
UPLINE VENTURES	Administrateur
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE	Administrateur
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Administrateur
CENTRE DES TRES PETITES ENTREPRISES SOLIDAIRES	Administrateur
CENTRE MOHAMED VI DE SOUTIEN A LA MF SOLIDAIRE	Présidente du Conseil d'Administration
FONDS MAROCAIN DE PLACEMENT	Administrateur
GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES BANQUES DU MAROC	Administrateur
SOCIÉTÉ MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS BANCAIRES	Administrateur
MCMA	Membre du Conseil de Surveillance
INVOLYS	Administrateur
UNIVERSITE AL AKHAWAYN	Administrateur
INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	Administrateur
TOTAL ENERGIES MARKETING MAROC	Administrateur indépendant
ASSOCIATION « LA BANQUE ALIMENTAIRE »	Présidente du conseil d'Administration
ASSOCIATION « RESEAU ENTREPRENDRE MAROC »	Administrateur
ASSOCIATION « EDUCATION FOR EMPLOYMENT »	Administrateur

Source : BCP

M. Hassan Boulaknadal, représentant de la CIMR, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CIMR	Président du Conseil d'Administration / Président Directeur Général
LESIEUR CRISTAL	Président du Conseil d'Administration
IMC	Président du Conseil d'Administration
WARAK PRESS	Président du Conseil d'Administration
SOCHPRESS	Président du Conseil d'Administration
SAPRESS	Président du Conseil d'Administration
UPLINE VENTURES	Président du Conseil d'Administration
CFG BANK	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
CIMENT DU MAROC	Administrateur

SONASID	Administrateur
AUTO HALL	Administrateur
COSUMAR	Administrateur
AL MADA HOLDING	Administrateur
CIH BANK	Administrateur
BOISSONS DU MAROC	Administrateur
RISMA	Administrateur
SSM	Administrateur
SOMED	Administrateur
JORF FERTILIZERS COMPANY V	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
EQDOM	Administrateur
OLEA CAPITAL FUND	Administrateur
AFMA	Administrateur
AUTO NEJMA	Administrateur
LARBEL	Administrateur
PASTEUR	Administrateur
RANILA	Administrateur
SICAV	Administrateur
AXA ASSURANCE MAROC	Administrateur
FONDATION ARRAWAJ DE MICROFINANCE	Administrateur
MAGHREB SIYAHA FUND	Président du comité de surveillance
MAGHREB SIYAHA FUND RESORT	Président du comité de surveillance
ALHIF	Membre du comité de surveillance
AKWA AFRICA	Administrateur

Source : BCP

Mme. Christine FABRESSE, représentant de BPCE Maroc, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
BPCE	Membre du directoire
Banque Palatine	Président du Conseil d'Administration
Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	Présidente du directoire
GIE IT – CE	Membre du conseil de surveillance
Compagnie de financement foncier – SA	Administrateur
GIE BPCE – IT	Administrateur
ERLIA – SA	Administrateur
BPCE VIE – SA	Administrateur
Bastide Le Confort Medical - SA	Administrateur
BPCE - SACS	Membre du directoire
Fédération Nationale des Caisses d'épargne - Association	Administrateur
Natixis Investment Manager	Administrateur
Crédit Foncier de France	Administrateur

Source : BCP

M. Adil RZAL, représentant de BP Rabat Kenitra, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat

ALHIF SA	Président Directeur Général
ALHIF 1	Gérant
ALHIF 2	Gérant
ALHIF 3	Gérant
ALHIF 4	Gérant
ALHIF 5	Gérant
BP Shore Group	Représentant de BP Rabat-Kénitra
Fonds Moussahama 2	Représentant de BP Rabat-Kénitra
VIVALIS SALAF	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Administrateur
PRIMONEA	Président Directeur Général
EDITO VENTURES	Administrateur
SOCHEPRESS	Administrateur
SAPRESS	Administrateur
WARAKPRESS	Administrateur
SOTADEC	Administrateur

Source : BCP

M. MOUNIR ZORKANI, représentant de BP Nador Hoceima, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	Administrateur

Source : BCP

M. MOHAMMED AFFANE, représentant de BP Tanger-Tétouan, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	Administrateur

Source : BCP

M. Adriano ARIETTI, administrateur indépendant de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
Bank of Alexandria	Administrateur
Paravex Bank – Ukraine	Administrateur
AFT Bank - Kazakhstan	Membre Conseil de Surveillance

Source : BCP

M. Jean Pascal Beyrard, administrateur indépendant de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
Fondation caritative Jean Scott L'Erigène	Président du Conseil d'Administration
Groupe Lombard Odier	Administrateur

Source : BCP

M. Hicham BELMRAH, représentant de la MCMA, a également des mandats dans les entités

suivantes :

Entités	Mandat
MCMA	Président du Directoire
MAMDA	Président du Directoire
Crédit Agricole du Maroc	Membre du Conseil de Surveillance
CAT	Administrateur
Maghrebail	Administrateur
RISMA	Administrateur
LESIEUR CRISTAL	Administrateur
SONASID	Administrateur
Afriquia SMDC	Administrateur
Resort Co	Administrateur
MEDI1SAT	Administrateur
Ryad Resort Développement	Président du Conseil d'Administration
MAC	Président du Directoire
Cosumar	Président du Conseil d'Administration
AL MADA	Administrateur
SOMED	Administrateur
NSI	Administrateur
MAMDA RE	Administrateur Directeur Général
AKWA Africa	Administrateur
UIR	Membre du Conseil de Surveillance
OLEA Capital	Président du Conseil d'Administration
ODYSSEY	Membre du Conseil de Surveillance
OPCI EDUCAPITAL	Administrateur
OPCI CDV Patrimoine	Administrateur
CDV Promotion Immobilière	Administrateur
AL MADA VENTURES CAP	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
MASSIMISSA	Administrateur
MCR	Vice-Président du Conseil d'Administration
EURESA	Membre du Conseil de Gérance

Source : BCP

M. Larbi LAHLOU, représentant de la MAMDA, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
MAMDA	Directeur Général Délégué
MCMA	Directeur Général Délégué
MAC	Membre du Directoire
CAM	Membre du Conseil de Surveillance
COSUMAR	Administrateur
ALHIF	Membre du Conseil de Surveillance
MSF	Administrateur
AM INVEST	Administrateur
AC1	Administrateur
3P FUND	Membre du Conseil de Surveillance
UPLINE INVEST FUND	Administrateur
CAP MEZZANINE	Administrateur

MAMDA IT	Administrateur
FUIR	Administrateur
UPLINE VENTURE	Administrateur
NEBETOU	Membre du Conseil de Surveillance
AMLAK DEV	Administrateur
OLEA CAPITAL	Administrateur
YAMED EDUCATION	Membre du Conseil de Surveillance
OPCI HRE	Administrateur
RESORT CO	Administrateur

Source : BCP

M. Omar FARAJ ne dispose d'aucun autre mandat.

III.2.4. Critère d'indépendance et Parité hommes/femmes des membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le conseil d'administration compte 3 administrateurs indépendants.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

La BCP a pris note des dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib qui implique que la BCP devra disposer de 4 administrateurs indépendants au sein de son conseil d'administration.

La BCP prend pleinement conscience des dispositions de l'article 105-1 introduit par la loi, qui stipule que « la proportion des membres du conseil d'administration ou de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 30 % dans les sociétés faisant appel public à l'épargne ». La BCP s'engage fermement à respecter cette obligation légale et à prendre les mesures nécessaires pour s'y conformer, renforçant ainsi son attachement aux principes de diversité et d'égalité de genre au sein de ses instances de gouvernance.

La proposition de sélection des administrateurs est faite par le Comité des Nominations et de Rémunération au Conseil d'Administration, à charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, deux femmes font partie du sein du conseil d'administration représentant 18% de l'effectif total.

III.2.5. Prêt et Rémunération accordés aux membres du conseil d'administration

Au cours des trois dernières années, l'Assemblée générale ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration des jetons de présence à répartir par le conseil.

Les jetons de présence perçus entre 2021 et 2023 se présentent comme suit :

Dhs bruts	2021	2022	2023
Jetons de présence	4 350 000	3 950 000	5 250 000

Au cours des trois dernières années aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du conseil d'administration, à l'exclusion du Président du Conseil d'Administration au titre de son mandat de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration est composé de membres représentants des BPR, de la BPCE Maroc, de la MCMA, de la CIMR ainsi que d'autres administrateurs (dont les indépendants).

A ce titre aucun crédit n'est accordé par la BCP ni aux représentants de la BPCE Maroc et MCMA ni à la CIMR.

III.3. Le Comité Directeur du CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque sept au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Conformément à l'article 12 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi 12-96, le comité directeur comprend outre son président :

- de quatre présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- de quatre représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil ;
- de quatre membres indépendants désignés par le comité directeur

Le président du Conseil d'administration de la Banque centrale populaire est président de plein droit du Comité directeur.

A la date d'enregistrement du document de référence, la composition du Comité Directeur se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination / Date de renouvellement	Date expiration mandat
Mme. Naziha BELKEZIZ	Présidente du Comité Directeur	05-nov-24	2029
M. Adil RZAL	Représentant permanent de la BP Rabat-Kénitra	21-mai-24	2029
Mme Christine FABRESSE	Représentant permanent de BPCE MAROC (représentant du Conseil d'administration)	29-sept-23	2029
M. Hicham BELMRAH	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) (représentant du Conseil d'administration)	29-sept-23	2029
M. Hassan BOULAKNADAL	Représentant permanent de la CIMR	21-mai-24	2029
Mme Lalla El Hajja EL JOUMANI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Laayoune	15-sept-23	2029

M. Abdallah EL BOURKADI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Fès-Meknès	15-sept-23	2029
M. Abdallah HARGUIL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	15-sept-23	2029
M. Fouad EL BERNOUSSI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra	15-sept-23	2029
Mme Massandjé TOURE-LITSE	Membre Indépendant	25-févr-21	2027
M. Abdellatif GUERRAOUI	Membre Indépendant	25-févr-21	2027

Source : BCP

En vertu de la loi n°44-08 modifiant et complétant la loi n°12-96 portant réforme du CPM, le Président du Conseil d'Administration de la BCP est de droit Président du Comité Directeur. La Présidente actuelle du Comité Directeur est Madame Naziha BELKEZIZ.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après les articles 2, 3, 4 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 de la loi n°12-96 telle que modifiée et complétée portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

Article 2 :

Le Comité directeur du Crédit populaire du Maroc, ci-après appelé Comité directeur est chargé de :

- Définir les orientations générales du Crédit Populaire du Maroc ;
- D'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la Banque centrale populaire et de chaque banque populaire régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la loi et de celles de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, et des textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- Représenter collectivement les organismes du Crédit populaire du Maroc pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Crédit populaire du Maroc.

Article 3 :

Le Comité directeur a pour attributions de :

- D'approuver les règlements intérieurs des organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportées ;
- De soumettre à l'agrément du wali Banque Al-Maghrib dans les conditions prévues par la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés :
 - ♦ La création de banques populaires régionales ;
 - ♦ La fusion de deux ou plusieurs banques populaires régionales
 - ♦ L'absorption d'une ou plusieurs banques(s) populaire(s) régionale(s) par une autre banque populaire régionale ou par la Banque centrale populaire ;
- Décider après accord des banques populaires régionales concernées, le transfert partiel entre elles de leurs actifs et passifs. Le Comité directeur fixe, dans ce cas, les conditions du transfert ;

- Ratifier les décisions d'ouverture, de fermeture ou de transfert dans la même localité, tant au Maroc qu'à l'étranger, de filiales, de succursales, d'agences, de guichets ou de bureaux de représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- Établir le statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;
- Administrer le fonds de soutien du Crédit populaire du Maroc prévu au chapitre V, dont la gestion est assurée par la Banque centrale populaire et en déterminer les modalités de financement, d'utilisation et en approuver le règlement intérieur ;
- Arrêter annuellement, la proportion des résultats de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc à affecter au fonds de soutien, nonobstant la contribution prévue à l'article 28 de la loi n°32-20 portant la réforme du CPM modifiée et complétée;
- Déterminer les plafonds du capital des banques populaires régionales et les prix de souscription et de rachat des parts sociales ordinaires qui le composent ainsi que le taux de participation de la Banque centrale populaire dans le capital de chacune des banques populaires régionales et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi 32-30;
- Etablir le statut-type des Banques Populaires Régionales et donner son avis sur les statuts de la BCP. Le comité directeur donne son avis sur toute modification susceptible d'être apportée auxdits statuts et statut-type ;

Article 4 :

- Le Comité directeur ratifie la nomination des présidents et vice-présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales ainsi que celle des membres de leurs directoires.
- La non ratification doit être motivée. Dans ce cas, le conseil de surveillance de l'organisme concerné est tenu de réviser ses décisions et de s'en référer à la plus prochaine assemblée générale.

Article 5

- Les organismes du Crédit populaire du Maroc sont tenus de communiquer au Comité directeur les procès-verbaux des réunions de leurs assemblées, de leur conseil d'administration et de leurs conseils de surveillance.
- Le Comité directeur peut demander à ces organes de procéder à une seconde délibération de toute décision ou résolution préalablement à sa mise en exécution.

Article 6

Le comité Directeur détermine :

- La liste des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modalités du financement et de gestion desdits services ;
- Le programme annuel des actions visant à promouvoir et à consolider le sociétariat au niveau des Banques Populaires Régionales, ainsi que les modalités de leur financement ;
- Les modalités d'alimentation et de gestion du budget destiné à financer les frais d'administration et de fonctionnement le concernant ;
- Les normes, les procédures et les conditions de financement des budgets de fonctionnement et d'investissement que doivent respecter les Banques Populaires Régionales et la Banque Centrale Populaire ;

Article 7

Le comité directeur fixe :

- Les niveaux au-delà desquels les Banques Populaires Régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché ;

- Le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales, dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédit doivent lui être soumises ;
- Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc.

Article 8

- Le Comité directeur statue sur les crédits de toutes sortes que les organismes du Crédit populaire du Maroc consentent aux membres de leur conseil d'administration, de leurs conseils de surveillance et de leurs directoires.

Article 9

- Sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fixe, pour la Banque centrale populaire et pour chaque banque populaire régionale, des rapports déterminés entre des éléments de l'actif et l'ensemble ou certains éléments du passif et des engagements par signature.

Article 10

- Le comité directeur soumet à l'accord préalable du Wali de Bank Al-Maghrib :
 - les prises de participation des organismes du Crédit populaire du Maroc dans le capital aboutissant ou non à un contrôle d'un autre établissement de crédit ;
 - la création de filiales, de succursales ou de bureaux de représentation.

Article 11

- Le Comité directeur peut charger la Banque centrale populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions.
- Il peut également créer tous comités ou commissions dont il définit l'étendue des attributions qu'il tient lui-même de la présente loi, leur composition et les modalités de leur fonctionnement.
- Les décisions du Comité directeur obligent les organismes du crédit populaire du Maroc.

D'après les articles 12, 13, 14, 15 de la loi n°32-20 portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée, la composition et le fonctionnement du comité directeur sont comme suit :

Article 12

Le comité directeur comprend outre son président :

- Quatre présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- Quatre représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil ;
- Quatre membres indépendants désignés par le comité directeur ;
- Le président du Comité directeur peut appeler toute personne, dont la présence est jugée utile, à participer, à titre consultatif, aux réunions de ce comité.

Tel que modifié et complété par la loi 44-08, le président de la BCP est de plein droit le président du comité directeur.

Article 13

- La durée du mandat des membres du comité directeur ainsi que les modalités de leur élection sont fixées par le règlement intérieur de ce comité.

Article 14

- Le Comité directeur délibère valablement lorsque sept au moins de ses membres sont présents.
- Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

- Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque Centrale Populaire.

Article 15

- Le comité directeur élabore et approuve son règlement intérieur

III.4. Changements au sein du comité directeur du CPM au cours de l'année 2023 et 2024

Au cours de l'exercice 2024, les changements suivants ont eu lieu :

- Election de Madame Naziha BELKEZIZ Présidente du Comité Directeur en remplacement de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR ;
- Cooptation de M. Adil RZAL, représentant permanent de la CIMR en remplacement de Madame Bouchra BERRADA ;
- Cooptation de M. Hassan BOULAKNADAL, représentant permanent de la BP Rabat-Kénitra en remplacement de Monsieur Khalid CHEDDADI.

A fin décembre 2023, les changements suivants ont eu lieu :

- Madame Lalla El Hajja EL JOUMANI, Présidente du Conseil de Surveillance de BP Laayoune ;
- Monsieur Fouad EL BERNOUSSI, Président du Conseil de Surveillance de BP Rabat Kénitra ;
- Monsieur Abdallah HARGUIL, Président du Conseil de Surveillance de BP Centre Sud ;
- Monsieur Abdallah EL BOURKADI, Président du Conseil de Surveillance de BP Fès Meknès ;

III.5. Comité issu du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de la BCP a procédé à la mise en place des comités suivants :

1. Comité d'Audit

Le Comité d'audit est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité de la Banque Centrale Populaire ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités. Le Comité d'Audit tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes.

Le Comité d'Audit se compose de trois membres du Conseil d'Administration dont un est indépendant.

Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil d'administration dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit. Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BCP. Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;
- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;

- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;
- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;
- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

A la date d'enregistrement du document de référence, ce comité est composé de :

- M. Adriano ARIETTI, Président du Comité ;
- M. Larbi LAHLOU, membre ;
- Mr Adil RZAL, membre.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, du respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et de la conformité à la réglementation de Bank Al Maghrib sur le contrôle interne.

Le Comité des risques se compose de trois membres du Conseil d'Administration dont le président est indépendant.

Le Comité a notamment pour attributions :

- de conseiller l'organe d'administration concernant la stratégie en matière de risque et le degré d'aversion aux risques
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'administration
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques au niveau de l'établissement et du groupe
- de s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance.

Le Comité des Risques tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes.

A la date d'enregistrement du document de référence, ce comité est composé de :

- M. Jean Pascal BEYRARD, Président du Comité ;
- M. Hassan BOULAKNADAL, membre ;
- M. Mounir ZORKANI, membre.

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est composé d'au moins trois membres dont au moins un administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration notamment dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;
- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes) ;
- L'évaluation périodique de la structure, la taille et la composition de l'organe d'administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres, y compris son président ;
- L'identification et la proposition à l'approbation de l'organe d'administration des candidats aux fonctions vacantes
- L'évaluation de la situation de chaque membre de l'organe d'administration eu égard aux critères d'indépendance et d'identifier les administrateurs indépendants potentiels.

Le Comité des Nominations et de Rémunération tient ses réunions au siège de la BCP ou tout autre lieu figurant sur la convocation, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Banque et au moins une fois par an.

A la date d'enregistrement du document de référence, ce comité est composé de :

- M. Hicham BELMRAH, Président du Comité ;
- Mme Christine FABRESSE, membre ;
- M. Omar FARAJ, membre.

4. Comité Supérieur de Crédit (ancienne dénomination du Comité des Grands Risques Groupe)

Le Comité Supérieur de Crédit est composé d'au moins trois Administrateurs dont un Administrateur indépendant.

Le Comité Supérieur de Crédit, est chargé de décider sur les demandes de crédit formulées par les clients de la BCP, des Banques Populaires Régionales et des filiales bancaires lorsque ces demandes :

- portent, hors renouvellement des lignes de crédit en place, sur plus de 1,5% des fonds propres consolidés de la Banque Centrale Populaire. Le montant correspondant à 1,5% des fonds propres consolidés de la BCP est fixé annuellement après l'arrêté des comptes de chaque exercice ;
- portent sur les transactions sur les créances en souffrance et celles en difficulté, contentieuses ou non, dont le montant de la créance dépasse le montant de cinq cent millions de dirhams (500.000.000 DH).

Le Comité Supérieur de Crédit sera composé d'au moins trois membres, dont un Administrateur indépendant. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration qui en désigne le Président.

A la date d'enregistrement du document de référence, ce comité est composé de :

- M. Hicham BELMRAH, Président du Comité ;

- Mme Naziha BELKEZIZ, membre ;
- M. Hassan BOULAKNADAL, membre ;
- M. Adil RZAL, membre.

5. Comité des Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors exploitation

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est composé d'au moins trois Administrateurs.

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est chargé de décider sur les opérations que la BCP et les Banques Populaires Régionales entendent réaliser pour la cession ou l'acquisition de biens immobiliers, dont la valeur dépasse un montant de deux cent millions de dirhams (200.000.000 DH), dans le cadre des transactions envisagées pour le dénouement d'un dossier de crédit en souffrance ou en difficulté à travers des dations en paiement ou des ventes à réméré.

A la date d'enregistrement du document de référence, ce comité est composé de :

- M. Hicham BELMRAH, Président du Comité
- M. Omar FARAJ, membre ;
- M. Adriano ARIETTI, membre ;
- M. Mohamed AFFANE, membre

6. Comité Ethique et Gouvernance

Le Comité Ethique et Gouvernance est appelé à évaluer, annuellement, la gouvernance de la BCP, proposer les pistes d'amélioration et donner son avis sur les changements significatifs des organigrammes des entités du Groupe.

Le Comité Ethique et Gouvernance est composé d'au moins deux membres dont un administrateur indépendant.

Le Comité Ethique et Gouvernance se réunit au moins une fois par an.

A la date d'enregistrement du document de référence, ce comité est composé de :

- M. Hassan BOULAKNADAL, Président du Comité ;
- Mme Christine FABRESSE, membre.

7. Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie est chargé d'accompagner le Comité Directeur et le Conseil d'Administration dans :

- L'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ;
- L'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;

- L'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique.

Le Comité Stratégie est composé d'au moins trois membres. Le Comité Stratégie se réunit aussi souvent que nécessaire.

A la date d'enregistrement du document de référence, ce comité est composé de :

- Mme Naziha BELKEZIZ, Présidente du Comité ;
- Mme Christine FABRESSE, membre ;
- M. Hassan BOULAKNADAL, membre ;
- M. Hicham BELMRAH, membre ;
- M. Adriano ARIETTI, membre indépendant ;
- M. Omar FARAJ, membre indépendant ;
- M. Mounir ZORKANI, membre ;
- M. Adil RZAL, membre ;
- Mme Lalla El Haja EL JOUMANI, membre.

A savoir que seul le Comité Stratégie est issu du Conseil d'Administration et du Comité Directeur du CPM.

III.5.1. Rémunération des comités institués au sein de la BCP

La participation aux différents comités institués au sein de la BCP ne donne lieu à aucune rémunération.

III.6. Organes de direction

III.6.1. Direction générale

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°103-12 pour les établissements de crédit et des organismes assimilés. »

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

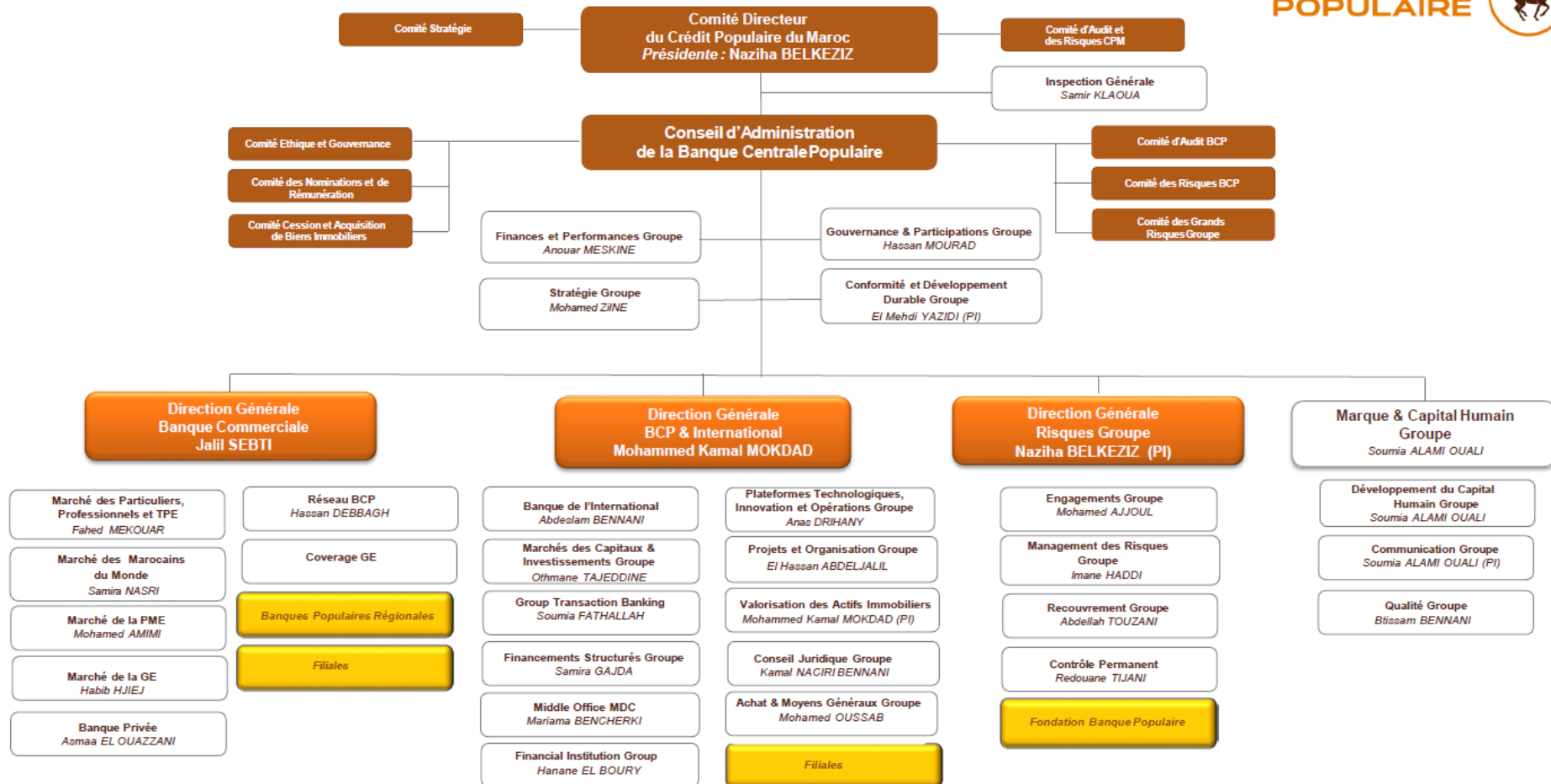
La Banque Centrale Populaire a déployé une nouvelle organisation le 6 juillet 2020 pour accompagner le groupe dans son inflexion stratégique, améliorer davantage la proposition de valeur pour les clients et assurer une croissance solide et pérenne des différentes activités.

Cette nouvelle organisation s'articule autour de :

- la Direction Générale Banque Commerciale, dirigée par M. Jalil SEBTI, est structurée autour d'entités Producteurs par segment de clientèle (Particuliers, Professionnels, Marocains Du Monde, TPE, PME et GE) et d'entités Distributeurs, au Maroc et dans les pays de présence en Europe, au Moyen Orient et en Amérique ;
- la Direction Générale BCP et International, dirigée par M. Mohammed Kamal MOKDAD, est structurée autour, d'une part, d'entités Plateformes Produits et Services, spécialisées et mutualisées à l'échelle du Groupe et, d'autre part, de la Banque de l'International en charge du développement et du pilotage des activités du Groupe en Afrique Subsaharienne, au Moyen Orient et dans l'Océan Indien ;
- la Direction Générale Risques Groupe, dirigée par Madame Naziha BELKEZIZ, est structurée autour des filières de maîtrise et de gestion des risques ayant une portée Groupe, menant une triple mission : normative, de contrôle et de service ;
- la consolidation du positionnement stratégique, en rattachement à la Présidence Direction Générale, des fonctions en charge des Finances et Performances, de la Stratégie Groupe, de la Conformité et du Développement Durable, ainsi que celles inhérentes à la Marque, au Capital

Humain et à la Gouvernance Groupe, notamment la Communication Groupe, la Qualité, la Gouvernance et les participations ainsi que le Développement du Capital Humain Groupe.

L'organigramme de la BCP au 22 novembre 2024 se décline comme suit :



Source : BCP

III.6.2. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

A la date d'enregistrement du document de référence, les principaux dirigeants de la BCP sont :

- **Mme. NAZIHA BELKEZIZ, PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE (Nomination le 05/11/2024)**

Cf. Partie III.2.2. Curriculum Vitae des administrateurs.

- **M. KAMAL MOKDAD, DIRECTEUR GENERAL EN CHARGE DE LA BCP ET DE LA BANQUE DE L'INTERNATIONAL (Nomination le 04/03/2019)**

Né en 1974, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et titulaire d'un Executive MBA, M. MOKDAD est également Expert-Comptable diplômé de l'Etat français. Après avoir entamé sa carrière professionnelle au sein du département Banque de Mazars à Paris en 1997, il a rejoint le bureau marocain en 2007 et y a développé notamment l'offre « Financial Services », dans laquelle Mazars est actuellement l'un des leaders du marché, avant de prendre en charge la gérance du cabinet « Mazars Audit et Conseil » en 2011. Depuis mars 2017, M. MOKDAD est Directeur Général de la Banque Centrale Populaire en charge de la Banque de l'International. Depuis mars 2019, M. MOKDAD est Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et de la Banque à l'international. Il est également Directeur Général de « BP Shore Consulting », filiale dédiée à la conduite de projets stratégiques et opérationnels des entités internationales du groupe BCP depuis 2017.

- **M. JALIL SEBTI, DIRECTEUR GENERAL EN CHARGE DE LA BANQUE DE DETAIL (Nomination le 04/03/2019)**

Né en 1969 et diplômé de l'université Libre de Bruxelles et Michigan University et titulaire d'un Executive MBA de l'EDHEC, M SEBTI a entamé sa carrière dans la délégation générale MRE de la Banque Populaire à Paris en 1995, il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité au sein de la BCP avant d'être nommé Directeur Marketing des Entreprises et Institutionnels en 2002. En juin 2008, il est nommé Directeur de la division Marché, Produits et Communication Retail Banking et occupe le poste de DGA Pole Banque des Particuliers et Professionnels entre 2011 et 2014. M SEBTI occupe entre 2014 et 2019 le poste de président du directoire de la Banque Populaire de Rabat Kénitra.

Depuis mars 2019, M SEBTI occupe le poste de Directeur Général de la Banque de Détail de la BCP.

III.6.3. Prêt et Rémunération accordés aux Dirigeants

Au cours des trois dernières années la rémunération de l'équipe dirigeante est présentée ci-dessous :

Dhs bruts	2021	2022	2023
Rémunération Brute	44 067 971	49 897 188	44 698 600

Source : BCP

Concernant, les dirigeants en leur qualité de salariés de la BCP, bénéficient de crédits habituels accordés aux personnels de la BCP. L'encours des crédits à date est de 14 001 010 Dhs.

III.7. Gouvernement d'entreprise

Le modèle de gouvernance du groupe BCP se compose d'un certain nombre de comités et commissions et repose sur les orientations suivantes :

Agenda d'animation efficace permettant le renforcement et l'optimisation de la mobilisation du Top Management ;

Clarté des missions des comités permettant à chaque entité d'assumer ses responsabilités, de s'engager sur les résultats et de les cascader aux niveaux intermédiaires ;

Mécanismes de pilotage et de modération du modèle d'animation assurant la simplicité, la fluidité et la pertinence des décisions et arbitrages.

Les comités instaurés concernent :

Les comités de la BCP pour le compte du Groupe qui sont dédiés à toute étude, proposition ou décision entrant dans le cadre de l'activité courante ainsi que le suivi de l'exécution des orientations et des décisions stratégiques du Groupe. Il s'agit notamment du :

- Comité de Direction ;
- Comité de Placement ;
- Comité Gestion des Risques Groupe ;
- Comité Ethique & Conformité Groupe ;
- Comité Développement Durable ;
- Comité Développement du Capital Humain Groupe ;
- Comité Recouvrement et Grands Risques ;
- Comité ALM (ALCO) ;
- Comité de Coordination pour l'Audit et les Comptes ;
- Comité Data Privacy.

Le comité Groupe qui est constitué pour être l'instance la plus large de concertation de toutes les composantes du groupe. Il se réunit annuellement sur les questions générales de réforme, stratégie, performance et réalise un zoom sur des projets structurants conduits à l'échelle du groupe.

Ci-après, un descriptif de ces comités, leurs compositions, leurs missions et leurs périodicités.

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Direction	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe.	• Traite et arbitre tout sujet d'ordre stratégique ou autres problématiques d'intérêt majeur ; • Présente les réalisations commerciales et financières du groupe de M-1 ; • Interpelle, le cas échéant, les entités du groupe sur le niveau d'avancement de leurs réalisations ; • Dans le cadre des travaux en lien avec la trajectoire stratégique et financière du groupe : - Présente la performance globale du groupe à savoir la revue de la position concurrentielle ainsi que les équilibres bilantiels du semestre écoulé ; - Evalue et arbitre l'allocation de moyens entre les différentes initiatives stratégiques émanant des Marchés, des centres	Mensuel et Adhoc

de profits et des Plateformes lors de l'exercice budgétaire de l'année N+1.

Comité de Placement	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Responsable en charge des Marchés des Capitaux et Investissements Groupe ; • Le Responsable en charge des Finances et Performances Groupe ; • Le Responsable en charge du Management des Risques Groupe.	• Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur et du CA de la BCP la politique annuelle d'investissement financier groupe en lien avec les activités de marché ; • Examine toutes les propositions d'investissement financier du groupe en lien avec les activités de marché ; • Examine et approuve tout événement exceptionnel pouvant toucher les activités de marché en termes de résultat, de risque ...etc. ; • Revoit régulièrement l'exécution de la politique d'investissement et l'exécution de la politique de placement et recommande en conséquence des amendements aux différents comités et instances du groupe ; • Supervise l'exécution de l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la politique correspondante ; • Apprécie les performances et les risques des placements et des investissements effectués ; • Analyse les résultats financiers de la Banque des Marchés et des filiales ; • Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des limites, ...) en lien avec les activités de marché ; • Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du groupe et propose les plans d'actions y afférents dans le cadre des activités de marché ; • Traite les sujets liés au développement des placements à l'international et assure le suivi de la performance de ces placements.	• Bimestrielle et adhoc ; • Deux occurrences seront consacrées au Comité de Revue Stratégique Marché des Capitaux et Investissements Groupe.
Comité Gestion des Risques Groupe	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale.	• Suit et analyse la position réglementaire du groupe, notamment en termes de solvabilité et division des risques sur bases individuelle et consolidée ; • Evalue, suit et s'assure de la mise en œuvre du dispositif d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes du groupe ; • Evalue, suit et s'assure de la mise en œuvre du dispositif RAF du groupe ; • Valide la déclinaison des niveaux généraux d'aversion au risque en des limites opérationnelles (sectorielles, individuelles, bancaires, marché et pays) ; • Evalue, suit et s'assure de la mise en œuvre du plan de redressement de crise interne du groupe ; • Suit la mise en œuvre des recommandations de l'organe d'administration et ses comités spécialisés en matière de gestion	Trimestrielle

		des risques crédit, marché, opérationnel et pays ; • S'assure du bon fonctionnement global des dispositifs de gestion des risques et décide des mesures nécessaires pour remédier à toute insuffisance relevée ; • Définit et suit la mise en œuvre de la politique de gestion des risques de contreparties, de marché, opérationnel et pays du groupe ainsi que des mesures d'accompagnement de la mise en place desdites politiques (Processus, Modèles, Structure, SI, ...) ; • Définit et suit la mise en œuvre de la politique de gestion des engagements du groupe ; • Définit et veille à l'application de la politique de contrôle permanent du groupe ; • Examine le profil de risque du groupe en termes de risques de crédit, marché, opérationnel et pays et s'assure de son alignement avec l'appétence définie ; • Valide la Watch List du Crédit Populaire du Maroc et des filiales sur proposition du Comité Interne de Recouvrement ; • Examine le profil de risque des filiales à l'international ; • Suit les indicateurs risques transfrontaliers ; • Assure le suivi sectoriel des engagements du groupe ; • Assure les arbitrages nécessaires concernant les conclusions des travaux de la commission de contrôle permanent et risques opérationnels ; • Suit le renouvellement des autorisations, les dépassements et le recouvrement des créances (impayés, créances en souffrance, contentieux, contentieux assainis) ; • Définit et suit la mise en œuvre de la politique de continuité d'activité groupe ; • Examine et ordonne les mesures à prendre pour la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit externes et de l'Inspection Générale relatives à l'activité Risques.	
Comité Développement du Capital Humain Groupe	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Responsable en charge du Conseil Juridique Groupe ; • Le Responsable en charge de la Conformité Groupe ; • Le Responsable en charge du	• Valide les politiques dans le domaine du développement du Capital Humain à l'échelle du groupe et veille à leur mise en œuvre dans le cadre de la transformation RH ; • Suit les indicateurs de pilotage Capital Humain à l'échelle du groupe.	Semestrielle

	Développement du Capital Humain Groupe ; • Le Responsable en charge des Finances et Performances Groupe.		
Comité Recouvrement et Grands Risques	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Responsable en charge des Engagements Groupe ; • Toute personne expressément mandatée par M. Le Président.	• Décide sur les demandes de crédit soumises par les BPR, par le Coverage GE, par les Financements Structurés en collaboration avec le représentant du distributeur concerné, par la Banque de l'International, par la BCP Réseau et les filiales, excédant les pouvoirs du Comité Interne de Crédit et le Comité Interne du Recouvrement concernant toute catégorie d'emprunteurs ; • Les dossiers de crédit concernant les demandes des membres du Conseil d'Administration de la BCP ou des membres des Conseils de Surveillance ou des membres des Directoires des BPR, doivent être soumis pour ratification au Comité Directeur ; • Décide sur les demandes de transactions hors barèmes relatives aux créances contentieuses (assainies et non assainies) et non contentieuses, dépassant la compétence des BPR ou du Comité Interne de Crédit et Comité Interne du Recouvrement ; • Décide sur les honoraires, hors barème, des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses et ce pour les dossiers dépassant les compétences du Comité Interne de Crédit et le Comité Interne du Recouvrement ; • Décide, dans la limite des pouvoirs qui lui sont fixées par le Président du Comité Directeur du CPM, des dations en paiement ou en vente à réméré, conclues dans le cadre du recouvrement des créances en souffrance, dépassant les compétences du Comité Interne de Crédit et le Comité Interne du Recouvrement.	Hebdomadaire et adhoc
Comité Groupe	- Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations	- Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques	Semestriel
Comité Développement Durable	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Responsable en charge de la Conformité et du Développement Durable Groupe ;	• Définit les orientations stratégiques du groupe en matière de développement durable ; • Valide le plan d'action développement durable du groupe ; • Suit et analyse les risques et les enjeux liés aux thématiques du développement durable ; • Suit et valide les projets du groupe en matière de la finance verte ; • Suit et analyse l'évaluation des risques environnementaux & sociaux ; • Suit les indicateurs de performances de développement durable ;	Annuelle

	• Le Responsable en charge du Développement Durable.	• Valide le rapport développement durable.	
Comité Ethique & Conformité Groupe	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Responsable en charge de la Conformité et du Développement Durable Groupe.	• Assure le suivi de la mise en œuvre de la politique de conformité définie par le Comité Directeur du CPM ; • Valide les politiques et rapports relatifs à l'exercice de la conformité ; • Examine et approuve les dispositifs de gestion de la conformité, de la déontologie, de la lutte anti-blanchiment de capitaux et de la gouvernance bancaire ; • Valide les rapports de déontologie à l'attention de l'organe d'administration et des autorités de supervision ; • Valide les aménagements et mises à jour du code de déontologie et d'éthique du groupe ainsi que ses déclinaisons spécifiques et ses procédures applicatives ; • Traite des questions de déontologie et d'éthique qui lui sont soumises par les organismes du CPM, les filiales et les fondations du groupe ; • Diligente toute investigation concernant les affaires d'éthiques dont il est saisi ; • Traite, évalue et se prononce sur les cas et faits de déontologie et d'éthique qui lui sont soumis et met à jour le code de déontologie de la BCP ; • Définit et suit les risques de non-conformité et le risque juridique.	Annuelle
Le Comité ALM (ALCO)	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Responsable en charge des Finances et Performances Groupe ; • Le Responsable en charge du Marché des Capitaux et Investissements Groupe ; • Le Responsable en charge de l'ALM Groupe.	• Définit et suit la politique de gestion des risques financiers (taux, liquidité, change structurel) et des mesures d'accompagnement (Processus, Structure, SI, ...) ; • Définit et suit la stratégie ALM ; • Gère les équilibres du bilan et suit les indicateurs de mesure des risques financiers (liquidité, taux, change structurel) aussi bien au niveau social que du groupe ; • Valide la construction des indicateurs et des méthodologies utilisées en ALM ; • Définit et suit la stratégie des portefeuilles d'investissements, de placement banking book et dont l'objectif est de stabiliser et piloter la marge nette d'intérêt ; • Définit et suit la stratégie de la trésorerie toutes devises confondues ; • Définit et suit les taux de cession interne applicables entre l'ALM (banque dans la banque) et les marchés puis décide sur les TCI stratégiques, le cas échéant ; • Définit et suit les limites de risque financier au niveau social et groupe ; • Définit et suit la politique de gestion du capital ; • Définit et suit la politique de refinancement des filiales ; • Suit l'état d'avancement des chantiers de mise en conformité réglementaire relative aux fonds propres et aux risques structurels ; • Examine et ordonne les mesures à prendre pour la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit externes et de l'Inspection Générale du CPM relatives à l'ALM.	

Le Comité de Coordination pour l'Audit et les Comptes	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et de l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Responsable en charge des Finances et Performances Groupe.	En vue d'assurer une coordination entre les différentes entités impliquées dans la préparation des rapports d'Audit BCP et CPM, et pour l'arrêté des comptes. Ce comité préparatoire a pour principales missions de : • Valider les options d'arrêté des comptes ; • Examiner les dossiers des grands risques nécessitant un provisionnement ; • Prendre connaissance de la synthèse des travaux de la commission de contrôle interne ; • Passer en revue les principaux sujets pouvant être présentés au Comité d'Audit BCP.
Le Comité Data Privacy	• Le Président ; • Le Directeur Général en charge de la BCP et à l'International ; • Le Directeur Général en charge de la Banque Commerciale ; • Le Directeur Général en charge des Risques Groupe ; • Le Responsable en charge de la Marque, du Capital Humain et de la Gouvernance Groupe ; • Le Responsable en charge en charge de Conformité et Développement Durable Groupe ; • Le Responsable en charge du Conseil Juridique Groupe.	• Approuve la politique de protection des données à caractère personnel du groupe ; • Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels de la Data Privacy ; • Décide sur les actions de mise en conformité globale ou spécifique de la Data Privacy du groupe ; • S'informe sur le fonctionnement du dispositif Data Privacy à travers l'état d'avancement des feuilles de routes des entités de la BCP et des filiales du groupe ; • S'informe sur les cas de violations de données le cas échéant et des actions entreprises pour y remédier.

PARTIE III

ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. Historique et faits marquants de la BCP

1961	☐ Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	☐ Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	☐ Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	☐ Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	☐ Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	☐ Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1985	☐ Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	☐ Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	☐ Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée ☐ Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ;
1995	- Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le
1997	Ministère des Finances ; - Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits ☐ Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	☐ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ☐ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ;
1999	☐ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ☐ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ; ☐ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; ☐ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ☐ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit-Bail ; ☐ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures : - La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ;
2000	- L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale

- par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ;
- L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ;
 - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ;
 - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien;
- 2001**
- ☐ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Nouredine OMARY, Président de la BCP ;
 - ☐ Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ;
 - ☐ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ;
 - ☐ Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
 - ☐ Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ;
 - ☐ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ;
- 2002**
- ☐ Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
 - ☐ Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ;
 - ☐ Approbation par décret du 1^{er} Ministre du statut type des BPR ;
 - ☐ Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ;
- 2003**
2004
- ☐ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ;
 - ☐ Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
- Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
- 2005**
- ☐ La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétique ;
 - ☐ L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ;
- 2006**
- ☐ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
 - ☐ Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ;
 - ☐ Lancement du nouveau programme Business Project ;
 - ☐ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
- 2008**
- ☐ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ;
- 2009**
- ☐ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ;

	☐ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ; ☐ Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ; ☐ Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07, qui modifie et complète les articles suivants : - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ; - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ; - Article 55, portant sur le personnel de Direction. ☐ Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : ☐ Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital
2009	☐ Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital. ☐ Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams ☐ Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing
2010	☐ Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie) ☐ Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables » ☐ Participation au MFD (Moroccan Financial Board)
2011	☐ Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP ☐ Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne ☐ Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis ☐ Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96 ☐ Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie. ☐ Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat ☐ Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR
2012	☐ Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM ☐ Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés ☐ Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc ☐ Prise de participation dans le capital d'Atlantic Business International
2013	☐ Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR ☐ Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI ☐ Augmentation des parts sociales des BPR réservée au personnel du CPM
2014	☐ Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR ☐ Obtention de l'agrément pour la création de Attamin Chaabi
2015	☐ Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée

2016	☐ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM
	☐ Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par le BCP
	☐ Implantation d'Atlantic Business International en Guinée Bissau
2017	☐ Agrément de la banque participative
2018	☐ Prise de contrôle de la Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (BIA – Niger)
	☐ Signature d'un accord portant sur l'acquisition auprès du Groupe BPCE de la Banque des Mascareignes et de sa filiale à Madagascar (Banque des Mascareignes Madagascar)
	☐ Le groupe BPCE retient l'offre ferme de la BCP pour l'acquisition de quatre banques sur le continent africain
	☐ La création de la filiale AMIFA Sénégal (Atlantic Microfinance For Africa)
	☐ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed Karim MOUNIR, Président de la BCP
	☐ La fusion de la BP Fès Taza et de la BP Meknès
	☐ Finalisation de l'acquisition par la BCP de la banque des Mascareignes à Maurice
	☐ Obtention de M2T de l'agrément d'établissement de paiement
	☐ Démarrage des activités d'AMIFA en Guinée
	☐ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées
	☐ Création du fond de titrisation « FT Consoper »
2019	☐ Obtention de l'agrément de l'AMMC pour la création de la société de gestion des OPCI «Africa Stone Management »
	☐ Expansion de la BCP en Afrique Subsaharienne par l'acquisition en octobre 2019 des banques de la BPCE : BICEC, BMOI et BCI
	☐ Création de BCP Middle East
	☐ Acquisition de BCP Technologies
	☐ Signature d'une convention de partenariat avec la CDG pour le financement des PME de plus de 1 Mrd de dirhams
	☐ Adoption d'une nouvelle identité visuelle
	☐ Lancement d'un nouveau portail Web
	☐ Adoption de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi 19-96 portant réforme du CPM
2020	☐ Acquisition par la Banque Centrale Populaire (BCP) de la participation de CIH Bank dans Maroc Leasing et Maghreb Titrisation pour atteindre respectivement 87,1% et 53,6% du capital
2021	☐ Participation de la Banque Centrale Populaire au sein de BAB consortium SA. Ce consortium a pour but la production de vaccins Sinopharm au Maroc à travers la société Sensyo Pharmatech SA.
	☐ Emission d'un Gender Bonds pour un montant de 200 MMAD
2022	☐ Lancement de la première offre de nano-crédit « Salaf dépanini »
	☐ Partenariat Maroc-UE : La BEI et la Banque Centrale Populaire (BCP) concluent le premier accord dédié aux PME marocaines exportatrices
	☐ Inclusion financière Chaabi cash et Attawfiq microfinance s'associent pour le déploiement d'une offre multiservices
	☐ Cession des BPR Nador-Al Hoceima, Marrakech-Beni Mellal, Tanger-Tétouan et Fès-Meknès de 8,6 millions de titres BCP à des institutionnels
	☐ La Banque Centrale Populaire (BCP) et Tanger Med Port Authority (TMPA) ont procédé, ce jeudi 13 avril, à la signature d'un mémorandum d'entente visant à développer des solutions technologiques de paiement appliquées au secteur portuaire
2023	☐ Dans la continuité de son engagement en faveur du développement économique de l'ensemble des régions du Maroc et en adéquation avec ses valeurs de proximité et de

citoyenneté, la Banque Populaire a inauguré le 18 novembre, sa nouvelle succursale à Dakhla

□ Dans le cadre des Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International tenues à Marrakech, la Banque Centrale Populaire (BCP) a signé un partenariat de financement de 36 millions de dollars avec l'International Finance Corporation (IFC) et la Compagnie Marocaine de Goutte-à-Goutte et de Pompage (CMGP), en vue de soutenir l'expansion de la micro-irrigation, de l'énergie solaire et des systèmes de gestion efficace de l'eau au Maroc.

□ Dans la continuité de son engagement en faveur du développement économique de l'ensemble des régions du Maroc et en adéquation avec ses valeurs de Proximité et de Citoyenneté, la Banque Populaire a inauguré sa nouvelle agence à El Guerguerat

□ La Banque africaine de développement et la Banque Centrale Populaire (BCP) ont signé un accord de partage de risques (APR) de 70 millions de dollars américains pour favoriser le financement du secteur privé et dynamiser le commerce en Afrique

2024

□ Le Ministère de l'Industrie et du Commerce le groupe BCP et son établissement de paiement M2T, ont signé une convention de partenariat en faveur de la digitalisation du secteur et de l'inclusion financière des commerçants

□ Nomination de Madame Naziha BELKEZIZ comme Présidente de la BCP

Source : BCP

II. Appartenance de la BCP au CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

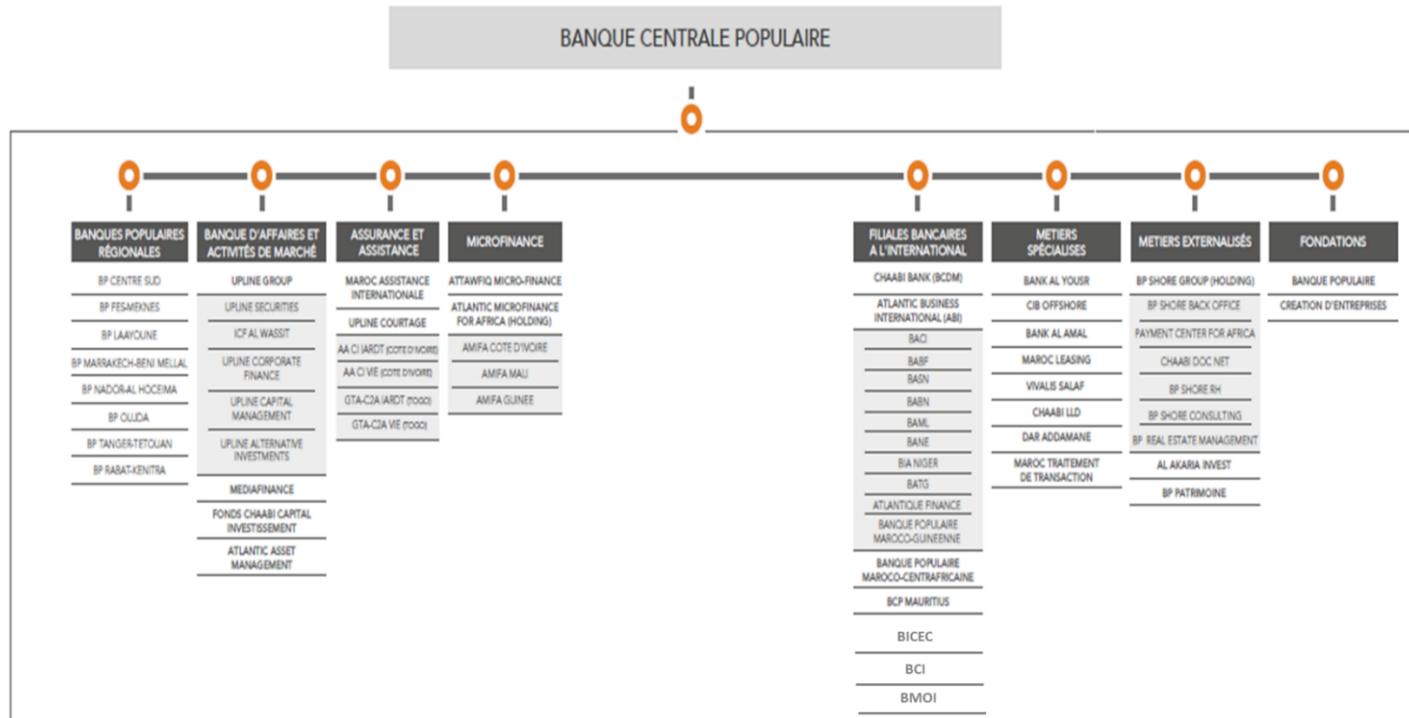
Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°32-20 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 32-20
Elargissement des prérogatives du comité directeur	Les nouvelles attributions du comité sont : - L'approbation des règlements intérieurs des organismes du Crédit populaire du Maroc ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportés - De soumettre à l'approbation du Wali de Bank Al-Maghrib l'absorption d'une ou plusieurs banque(s) populaire(s) régionale(s) par une autre banque populaire régionale ou par la Banque centrale populaire
Renforcement de la gouvernance	Renforcement de la gouvernance du Comité directeur qui comprend désormais, outre son président : - Quatre présidents des conseils de surveillance des BPR - Quatre représentants du conseil d'administration de la BCP - Quatre membres indépendants désignés par le comité directeur
Renforcement de la cohésion du Crédit Populaire du Maroc	Capital social de la Banque Centrale Populaire détenu à hauteur d'au moins 34% par les banques populaires régionales.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe.

Le groupe BCP est présent dans plusieurs lignes de métiers comme l'illustre l'organigramme ci-dessous :



Source : BCP, 2024

II.2. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Article 20 de la loi n° 103-12), par la loi n°32-20 modifiant et complétant la loi n°12-96 portant réforme du CPM, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 8 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées uniquement réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéfices et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'après de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.2.1. **Évolution de la structure des sociétaires détenant des parts sociales ordinaires dans les BPR**

	2021	Structure	2022	Structure	2023	Structure	Var21/22	Var22/23
Particuliers Locaux	253 538	71,64%	252 400	71,27%	251 109	71,27%	-0,45%	-0,51%
Sociétaires MDM	84 641	23,92%	83 840	23,67%	82 588	23,67%	-0,95%	-1,49%
Entreprises	15 720	4,44%	17 923	5,06%	17 633	5,06%	14,01%	-1,62%

Total	353 899	100,00%	354 163	100,00%	351 330	100,00%	0,07%	-0,80%

A fin décembre 2022, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a légèrement progressé par rapport au début d'année pour s'établir à 354 163 sociétaires. Cela s'explique par la hausse des entreprises de 14,01% à 17 923 et la légère baisse des particuliers locaux et des sociétaires MDM de respectivement -0,45% et -0,95%.

A fin décembre 2023, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a légèrement baissé par rapport au début d'année pour s'établir à 351 330 sociétaires. Cela s'explique par la baisse des entreprises de -1,62% à 17 633 et la légère baisse des particuliers locaux et des sociétaires MDM de respectivement -0,51% et -1,49%.

II.2.2. Évolution des principaux indicateurs des BPR (base sociale)

En MDH	2020				2021				2022				2023			
BPR	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)	D(1)	C(2)	RN (3)	FP (4)	D(1)	C(2)	RN (3)	FP (4)
Centre Sud	20 455	9 371	110	5 090	21 039	9 764	220	5 233	22 060	9 399	80	5 157	23 129	9 202	207	5 280
Fès-Taza	32 486	14 041	132	6 044	33 209	14 292	280	6 193	35 357	13 517	145	6 125	35 552	12 634	137	6 088
Laâyoune	4 020	3 191	86	1 500	4 282	3 755	96	1 531	4 819	3 792	95	1 559	4 702	3 285	46	1 583
Marrakech - Beni Mellal	30 406	13 445	220	3 305	31 633	13 477	303	3 456	35 255	12 994	143	3 389	37 321	12 548	159	3 441
Nador - Al Hoceima	28 917	3 258	199	5 329	29 047	3 376	300	5 228	30 036	3 336	208	5 582	30 398	2 993	156	5 573
Oujda	18 898	6 798	79	3 433	19 220	6 359	104	3 475	20 476	5 971	48	3 440	20 867	5 718	301	3 791
Tanger – Tétouan	23 733	8 689	69	3 335	24 430	8 340	144	3 412	25 633	8 060	103	2 347	26 788	7 925	74	3 448
Rabat-Kénitra	37 320	23 446	525	5 515	38 883	23 300	549	5 745	41 302	24 599	495	5 902	41 458	23 938	386	5 949
Total	196 235	82 239	1 420	33 551	201 743	82 663	1 996	34 271	214 938	81 668	1 317	33 501	220 215	78 243	1 466	35 153

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

(4) FP : Fonds Propres

Source: BCP

Au titre de l'exercice 2021, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 201 741 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (38 883 MDH), Fès-Taza (33 239 MDH) et Marrakech-Beni Mellal (31 633 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 82 663 MDH à fin 2021 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Fès-Taza qui s'élèvent respectivement à 23 300 MDH et 14 292 MDH.

En 2021, le résultat net global des BPR s'établit à 1 996 MDH généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (549 MDH) et Marrakech Beni Melal (303 MDH).

Au titre de l'exercice 2022, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 214 938 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (41 302 MDH), Fès-Taza (35 357 MDH) et Marrakech-Beni Mellal (35 255 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 81 668 MDH à fin 2022 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Fès-Taza qui s'élèvent respectivement à 24 599 MDH et 13 517 MDH.

En 2022, le résultat net global des BPR s'établit à 1 317 MDH, généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (495 MDH), contre 1 996 MDH en 2021. Cette baisse est due à la cession des parts des BPR Nador-Al Hoceima, Marrakech-Beni Mellal, Tanger-Tétouan et Fès-Meknès pour un montant de 8,6 millions de titres BCP à des institutionnels entre le 21 et 22 Décembre 2022.

Au titre de l'exercice 2023, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 220 215 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (41 458 MDH), Marrakech-Beni Mellal (37 321 MDH) et Fès-Taza (35 552 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 78 243 MDH à fin 2023 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Fès-Taza qui s'élèvent respectivement à 23 938 MDH et 12 643 MDH.

En 2023, le résultat net global des BPR s'établit à 1 466 MDH, généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (386 MDH), contre 1 317 MDH en 2022.

II.2.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

• Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :

Selon la loi 12-96 modifiée et complétée, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place à ce jour les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements ne doit pas dépasser un maximum de 8 milliards de dirhams, et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite à ce jour sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%.

• Refinancement des BPR et de la BCP

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable

est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elles, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle, composés des emplois clients, titres de participation, position de change bilancielle spot, position de change bilancielle à terme et des ressources composés des dépôts de la clientèle, du fonds de soutien et de la trésorerie diffuse. La trésorerie diffuse correspond aux fonds avancés par la BCP pour les services d'intérêt communs qui sont répercutés par la suite aux BPR.

• Gestion du Fonds de Soutien

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnés au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien¹ ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

En cas de dissolution ou de liquidation d'une BPR, l'excédent d'actif après extinction du passif est versé au fonds de soutien.

• Gestion du Fonds Social

¹ Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la distribution des dividendes.

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

- **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés¹, exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec les BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante.

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR, la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

¹ Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejeb 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR. Les services de support sont soit traités au niveau de la BCP soit externalisés au niveau de certaines filiales (par exemple BP Shore).

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

Afin de permettre au Comité directeur d'assurer sa mission de contrôle des organismes du Crédit populaire du Maroc et sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fait procéder, par le corps de l'inspection générale qui lui est attaché ou par toute autre personne qu'il commissionne à cet effet, à des contrôles sur place et sur pièces des organismes du Crédit populaire du Maroc et de leurs filiales

c. Fonctionnement du Comité Directeur

Le Comité directeur est composé :

- Quatre présidents des conseils de surveillance
- Quatre représentants du conseil d'administration
- Quatre membres indépendants désignés par le comité directeur

Le président du Conseil d'administration de la Banque centrale populaire est président de plein droit du Comité directeur.

Le Comité directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents.

Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque centrale populaire.

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
 - Recrutement ;
 - Evaluation ;
 - Formation ;
 - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, ...) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;

- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
 - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
 - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
 - Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.
- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, ...) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
 - Les délégations et représentations à l'étranger ;
 - Le réseau monétique ;
 - Les nouveaux canaux (e-Banking, internet, ...).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, ...) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, ...) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
 - Des achats d'imprimés ;
 - Des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
 - Des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;

- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la préparation des déclarations fiscales pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. Filiales, fonds d'investissement et fondations de la BCP

III.1. PRESENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 31 décembre 2023, les principales filiales de la BCP se présentent comme suit :

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 DECEMBRE 2023	Secteur d'activité	Pays	Consolidation	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,33%	51,33%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	52,50%	52,50%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	52,46%	52,46%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	52,32%	52,32%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,05%	51,05%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,01%	51,01%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,46%	51,46%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance Fond	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	d'investissement Fond	Maroc	IG	77,85%	100,00%
IMC	d'investissement	Maroc	IG	48,58%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,27%	87,27%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,35%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,47%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	42,26%	46,84%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,36%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	89,09%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	79,14%	99,98%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Hoding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,66%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%

BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BUSNISS INTERNATIONAL	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,39%	99,45%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,46%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,85%	79,98%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,91%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,66%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	73,75%	92,39%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,95%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,86%	97,53%

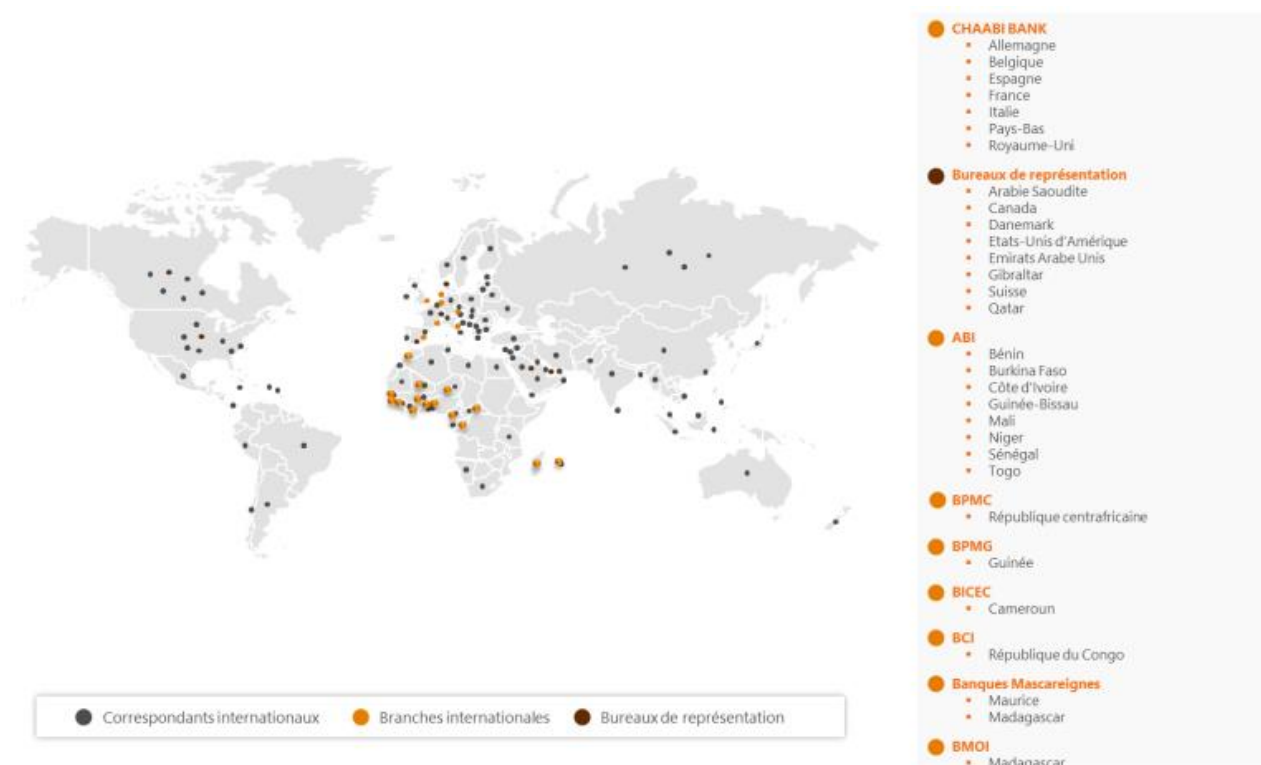
Source : BCP

Au titre de l'année 2023, la BCP a réalisé 6 opérations d'acquisition et d'augmentation de capital sur ses filiales, détaillées comme suit :

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
SOCINVEST	Augmentation du Capital par conversion du CCA	850 223 100,00 MAD	848 723 100,00
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT (CCI)	Augmentation du Capital en numéraire	2 827 900 000,00 MAD	324 600 000,00
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	700 000 000,00 MAD	56 000 000,00
SWIFT	Acquisition des actions	434 020 000 EUR	780 219,25
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Augmentation du Capital en numéraire	813 220 000,00 MAD	55 892 118,00
AL AKARIA INVEST	Augmentation du Capital par conversion du CCA	1 524 300 000,00 MAD	174 000 000,00
TOTAL			1 459 995 437,25

Source : BCP

Au 30 Juin 2024, la BCP est présente dans plusieurs pays à travers un réseau développé. Sa présence se présente comme suit :



Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès de ses principales filiales (hors BPR) se présentent comme suit :

Dividendes perçus en MDH	2021(*)	2022(*)	2023(*)
MAROC LEASING	18	21	21
M.A.I	6	0	4
BPMC	0	0	15
VIVALIS SALAF	0	0	0
CIB OFF SHORE	75	0	0
CHAABI BANK	0	0	0
BANK AL YOUSR	0	0	0
BCP BANK (MAURITIUS)	0	0	0
UPLINE GROUP	116,1	340,5	89
BCP SECURITIES SERVICES	0	0	0
BP SHORE GROUP	34,1	34,1	28
CHAABI LLD	13,1	0	0
FONDS MOUSSAHAMA II	0	0	0
IMC	57	66	105
ABI	135,6	65,1	0
BMOI	90,6	121,3	133
TOTAL	545,5	635,4	395

(*) Dividendes au titre de l'année N perçus en N+1

Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès des BPRs se présentent comme suit :

En MDH	2021(*)	2022(*)	2023(*)
BPR Centre Sud	51,5	101,7	40,0
BPR Fès	62,4	131,3	68,9
BPR Laayoune	40,0	45,3	44,9
BPR Marrakech Beni Mellal	102,0	141,4	68,4
BPR Nador	97,4	141,4	101,9
BPR Oujda	36,7	51,3	24,3
BPR Tanger	32,6	68,1	49,0
BPR Rabat Kenitra	243,1	254,7	238,2
TOTAL	666	937	636

(*) Dividendes au titre de l'année N perçus en N+1

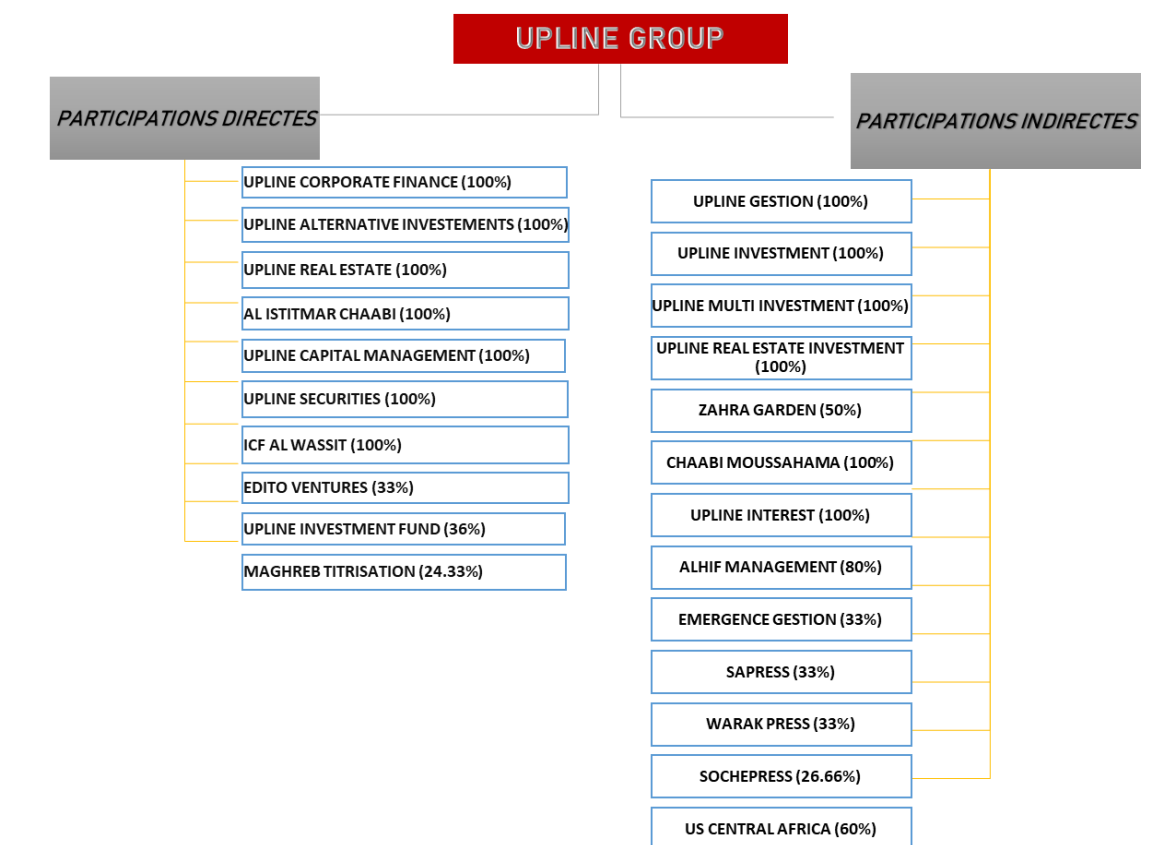
Source : BCP

III.1.1. UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

Organigramme Upline Group au 30 Juin 2024 :



Source : BCP

Upline Group est structuré en un Holding et diverses filiales, chacune étant spécialisée dans son cœur de métier. Les principales filiales sont :

- Upline Corporate Finance : Est spécialisée dans les marchés de capitaux et dans l'ingénierie financière et le conseil stratégique. Via son expertise, elle assure des opérations de levées de fonds, des études stratégiques, des opérations sur les marchés de capitaux et de l'ingénierie financière.
- Upline Capital Management : Est spécialisée dans le métier de la gestion d'actifs. Elle propose aux investisseurs la gestion de leurs portefeuilles sous-mandats, des solutions d'investissements sur mesure et différents OPCVM.
- Upline Alternative Investment : Est une société de gestion de fonds généralistes, immobilier et tourisme, fonds de fonds Chaabi Capital Investment et infrastructure.
- Upline Securities : Est une société de bourse classique spécialisée dans l'intermédiation classique en valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca.
- ICF Al Wassit : Est une plateforme de transactions online sur les valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca. Elle est aussi spécialisée dans la recherche et l'analyse ;

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d'Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Holding de participations
 Secteur d'activité : Banques d'affaires
 Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	362 038	77,39%	77,39%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - MEKNES	23 510	5,03%	5,03%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP) (administrateurs)	7	0,00%	0,00%
Total	467.836	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-23/06-24
Fonds Propres consolidés	933 689	597 867	520 302	569 989	526 931	-35,97%	-4,66%	1,27%
Chiffre d'affaires consolidé	346 400	326 375	145 708	307 258	171 277	-5,78%	-5,86%	17,55%
Résultat net consolidé Part du Groupe	449 879	101 184	37 435	87 122	56 942	-77,51%	-13,90%	52,11%

Source : BCP

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2022 s'affiche à 326,3 MDH contre 346,40 MDH une année auparavant, marquant ainsi une baisse de 5,78% par rapport à l'an dernier.

Le RNPG s'affiche quant à lui à 101,1 MDH à fin 2022 contre 449,80 MDH à fin 2021 soit une diminution de 77,5% en 2022 par rapport à 2021. Cette baisse trouve son explication par l'effet de la plus-value de 338 MDH, réalisée par Upline Group sur la cession de ses deux participations (Upline Courtage et Média-finance) courant l'année 2021.

Les Fonds propres, impactés par la baisse du RNPG en 2022 et de la distribution des dividendes pour 440MDH, s'afficheront à 597,9 MDH à fin 2022 contre 933,70 MDH à fin 2021, marquant ainsi une diminution de 36% par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires consolidé à fin Juin 2023 s'affiche à 145,7 MDH contre 152 MDH à fin Juin 2022, marquant ainsi une baisse de 4,16%.

Le RNPG s'affiche quant à lui à 37,4 MDH à fin Juin 2023 contre 42,6 MDH à fin Juin 2022 soit une diminution de 12%. Cette baisse trouve son explication sous l'effet conjugué de la diminution des résultats d'exploitation et financier à fin Juin 2023 par rapport à ceux réalisés à fin Juin 2022 soit respectivement -7,1MDHS et -3,1MDHS.

Les Fonds propres à fin Juin 2023 sont de 520 MDH contre 539 MDH à fin Juin 2022, soit une diminution de 19 MDH .

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2023 s'affiche à 307,2 MDH contre 326,3 MDH une année auparavant, marquant ainsi une baisse de 5,86% par rapport à l'an dernier.

Le RNPG s'affiche quant à lui à 87,1 MDH à fin 2023 contre 101,1 MDH à fin 2022 soit une diminution de 13,9% en 2023 par rapport à 2022. Cette baisse trouve son explication principalement dans la diminution du chiffre d'affaires citée ci-dessus.

En 2023, la baisse du résultat net consolidé part du groupe de 13,90% par rapport à l'année 2022 est expliquée principalement par celle du chiffre d'affaires ayant enregistré une baisse de 5,86% en 2023 par rapport l'année 2022.

Les fonds propres consolidés ont connu une baisse de 4,66% en 2023 par rapport l'année 2022, et ce, en raison que le montant des dividendes distribués en 2022 de l'ordre de 115 MDH est supérieur au résultat réalisé au titre de la même année pour 87,122 MDH.

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 Juin 2024 s'affiche à 171,2 MDH contre 145,7 MDH au 30 Juin 2023, marquant ainsi une hausse de 17,55% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le RNPG s'affiche quant à lui à 56,9 MDH à fin Juin 2024 contre 37,4 MDH à fin Juin 2024 enregistrant une hausse de 52,11% .

Les Fonds propres au 30 Juin 2024 s'établissent à 526,90MDH contre 569,8MDH à fin 2023 marquant une baisse de 8,28%. La baisse enregistrée est expliquée par la distribution des dividendes pour un montant de 100MDH et l'enregistrement d'un RNPG d'un montant de 56,9MDH au titre du 1er semestre 2024.

III.1.2. MAROC LEASING

A – Historique et faits marquants de la filiale

L'année 1965 a marqué l'introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la banque de Paris et des Pays Bas et la BNDE. En 1997, elle est introduite en bourse par augmentation de capital de 22,3 MDH à 106,33 MDH, prime d'émission incluse. En 2003, la Caisse de Dépôt et Gestion prend le contrôle de Maroc Leasing suite à l'acquisition des parts détenues jusque-là par la BNDE. Cela a engendré un développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG.

L'année 2009 a été marquée par la fusion-acquisition de Chaabi leasing par Maroc Leasing et la prise de contrôle de la société par la BCP.

B – Activité

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : Il s'agit d'un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses). Le crédit bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client et lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 ans.
- Le leasing immobilier : C'est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises et professions libérales.
- Le lease-back : est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de cession, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue, selon le principe même du crédit-bail, à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéfice toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

C – Orientations et Objectifs Stratégiques

Maroc Leasing compte consolider et développer son positionnement à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant une position de leader sur le marché du CBM qui bénéficie d'un gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI ;
- Diversifier le portefeuille de clients ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

Maroc Leasing sera amené à développer son activité en synergie avec le Groupe. En effet, cette filiale accompagnera les différents marchés Entreprise au sein du Groupe à travers la mise en place d'offres

innovantes et ciblées pour les différents segments de marché dans une optique de répondre à l'ensemble des besoins de client « Leasing » émanant du Groupe.

D - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : 57, Angle Rue Pinel, Bd Abdelmoumen- Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 277 676 800 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1.474.672	53,10%	53,10%
Holdparts *	944.417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159.495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198.184	7,14%	7,14%
Total	2.776.768	100%	100%

(*) : Holdparts est détenue à 100% par la BCP

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En MDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-23/06-24
Fonds Propres (y compris Dettes subordonnées)	1 118	1 148	<u>1 159</u>	1 213	<u>1 220</u>	2,69%	5,69%	5,31%
Produits d'exploitation bancaire	3 765	3 772	1 972	3 990	<u>1 999</u>	0,19%	5,77%	1,36%
PNB	371	334	180	410	<u>127</u>	-9,91%	22,51%	-29,53%
Résultat net	91	69	46	104	<u>42</u>	-24,09%	51,24%	-7,97%

Source : BCP

Au terme de l'exercice 2021, les fonds propres enregistrent une amélioration de 5,5% par rapport à 2020, contre 1,8% sur la période 2019-2020.

Les produits d'exploitation bancaires s'établissent à 3 765 MDH, en hausse de 7,5% par rapport à l'année 2020.

Le PNB affiche un montant de 371 MDH contre 278 MDH à fin 2020, soit une hausse de près de 34 % contre une baisse de près de 16% sur la période 2019-2020.

Le résultat net, s'établit à 91 MDH, en évolution de 378% par rapport à 2020 suite à :

- L'évolution du PNB sous l'effet de la hausse de la production de 20% et la reprise de la facturation des loyers des dossiers ayant bénéficié des suspensions en 2020;
- la baisse du risque net de 20 MDH (-67%) suite la constitution d'une PRG nette de 10 MDH en 2021, contre 30 MDH en 2020 pour faire face aux risques liés à la pandémie Covid 19.

Au terme de l'exercice 2022, les fonds propres enregistrent une amélioration de 2,7% par rapport à 2021, contre 5,5% sur la période 2020-2021.

Les produits d'exploitation bancaires s'établissent à 3 772 MDH, en légère hausse de 0,2% par rapport

à l'année 2021.

Le PNB affiche un montant de 334 MDH contre 371 MDH à fin 2021, soit une baisse de près de 9,9 % contre une hausse de près de 34% sur la période 2020-2021.

Le résultat net, s'établit à 69 MDH, en baisse de 24% par rapport à 2021 suite à :

- La baisse du PNB sous l'effet de la baisse de la production de 1,5% affecté également par une mise en place tardive de la production.
- Le dénouement d'un contrôle fiscal sur la même période. Dans ce contexte, Maroc leasing est parvenu à un accord à l'amiable avec la direction générale des impôts d'un montant de 30 MDH, qui s'est soldé en 2022.

Au terme de l'exercice 2023, les fonds propres enregistrent une amélioration de 5,7% par rapport à 2022. Les produits d'exploitation bancaires s'établissent à 3 990 MDH, en hausse de 5,8% par rapport à l'année 2022. Le PNB affiche un montant de 410 MDH contre 334 MDH à fin 2022, soit une hausse de près de 22,5%. Quant au résultat net, il s'établit à 104 MDH, en évolution de 51,2% par rapport à 2022 suite à :

- L'évolution du PNB sous l'effet de la hausse de la production de 18% et des produits d'exploitation bancaires de 5,8 %;
- La baisse des charges non courantes de 80% suite à l'impact du contrôle fiscale constaté en 2022 pour 30 MDH.

A fin juin 2024, les fonds propres enregistrent une amélioration de 0,6% par rapport à fin décembre 2023. Les produits d'exploitation bancaires s'établissent à 1 999 MDH en hausse de 1,4% par rapport à fin juin 2023.

Le PNB affiche un montant de 127 MDH contre 180 MDH à fin juin 2023, soit une baisse de 29,5%, en raison de la baisse du niveau des Premiers Loyers Majorés. Quant au résultat net, il s'établit à 42 MDH en baisse de 8% par rapport à juin 2023, sous l'effet de la baisse du PNB.

III.1.3. VIVALIS SALAF (EX-ASSALAF CHAABI)

A - Historique et activités de la société

Le Groupe Banques Populaires a créé en 1990 la Société Assalaf Chaâbi pour le Sud à Laâyoune avec une spécialisation dans le financement automobile. Compte tenu de l'accroissement de la demande, les autres sociétés ont vu le jour à partir de 1992 dans différentes régions du pays (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès et Oujda).

La société Assalaf Chaâbi fut spécialisée dans le financement automobile avec une diversification en 1996 avec le lancement du crédit personnel. Après l'opération de fusion des six sociétés effectuée en 1999, Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés.

Les principaux crédits distribués par la société sont :

- Crédit personnel ;
- Crédit véhicule classique ;
- Crédit LOA ;

En 2010, la société a vu sa dénomination commerciale changer pour « Vivalis salaf », avec une nouvelle identité visuelle et nouveau concept des agences.

L'année 2014 a particulièrement été marquée par la mise à niveau de la plateforme de production, le déploiement de la solution de gestion décisionnelle et opérationnelle du recouvrement, ainsi que le lancement du projet d'industrialisation de la plateforme de distribution.

Le réseau de distribution de Vivalis comprend :

- Le réseau direct ;
- Le réseau des Correspondants ;
- Les concessionnaires automobiles ;
- Le réseau des Banques Populaires Régionales.

En 2016, Vivalis Salaf a particulièrement œuvré pour augmenter l'efficacité commerciale, consolider la politique de recouvrement, optimiser la gestion des risques et renforcer les structures ainsi que les outils du contrôle interne.

B- Orientations et Objectifs Stratégiques :

VIVALIS SALAF ambitionne de devenir un opérateur référent sur l'expertise métier et le savoir-faire industriel, une entreprise qui contribue de façon significative au résultat du groupe.

Aujourd'hui, VIVALIS SALAF est une entreprise en mutation industrielle avec un positionnement distinctif, un risque maîtrisé et des résultats probants.

Grâce au développement d'un pôle d'expertise et de savoir-faire et s'appuyant sur une éthique forte, VIVALIS SALAF consolide sa position sur son marché et s'affirme comme un acteur référent.

C - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Société de crédit à la consommation
 Secteur d'activité : Crédit à la consommation
 Adresse : Angle Bd Zerktouni, Bd de Bourgogne et rue de Dijon.

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 177 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1.544.738	87,27%	87,27%
RMA- ALWATANYA	60.187	3,40%	3,40%
MAGHREBAIL	45.540	2,57%	2,57%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32.110	1,81%	1,81%
MATU	11.074	0,63%	0,63%
AUTRES	76.351	4,32%	4,32%
Total	1.770.000	100%	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06- 23/06-24
Fonds Propres	906	1 228	1 258	1 552	1 635	35,54%	26,42%	26,88%
Produits d'exploitation bancaire	1 710	1 988	1 072	2 248	1 224	16,27%	13,08%	14,28%
Encours clients (En MMDH)	11	13	14	15	16	16,87%	13,45%	14,76%
PNB	494	530	279	573	296	7,27%	8,05%	6,06%
Résultat net	66	122	30	124	82	85,62%	2,23%	172,33%

Source : BCP

Au titre de 2022, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaires ont augmenté de 16,27% pour atteindre 1 988 MDH à fin 2022 contre 1 710 MDH à fin décembre 2021 tiré essentiellement par une hausse des produits sur immobilisations donnés en crédit-bail de 20,1% et des produits d'intérêt de 19,6%.
- L'encours brut s'élève à 13.119 MDH à fin décembre 2022, soit une hausse de 16,9% tiré essentiellement par la croissance du financement automobile.
- Le résultat net s'est établi à 121,7 MDH à fin 2022, enregistrant une hausse de 85,6% par rapport à fin 2021 en ligne avec la progression de l'activité, une bonne maîtrise des charges et une reprise de PRG (provisions pour risques généraux).
- Les fonds propres s'élèvent à 1 228 MDH à fin 2022, enregistrant une hausse de 35% par rapport à fin 2021

Au titre de l'année 2023, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Le PNB a connu une hausse de de 8,05% en 2023 pour atteindre 573 MDH contre 530 MDH en 2022 de la marge sur intérêt et la marge sur opérations crédit-bail s'expliquant par la progression.
- Les produits d'exploitation bancaires ont augmenté de 13,1% pour atteindre 2 248 MDH à fin décembre 2023 contre 1 988 MDH à fin décembre 2022, tiré essentiellement par une hausse des produits sur immobilisations donnés en crédit-bail de 16,8% et des produits d'intérêt de 13,3%.
- L'encours brut s'élève à 14.9 MMDH à fin décembre 2023, soit une hausse de 13,4% tiré essentiellement par la croissance du financement automobile.
- Le résultat net s'est établi à 124,4 MDH à fin décembre 2023, enregistrant une hausse de 2,2% par rapport à fin décembre 2022.

À fin juin 2024, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Le PNB a connu une hausse de 6.06% pour atteindre 296 MDH à fin juin 2024 contre 279 MDH à fin juin 2023.

- Les produits d'exploitation bancaires ont augmenté de 14,3% pour atteindre 1 224 MDH à fin juin 2024 contre 1 072 MDH à fin juin 2023 tiré essentiellement par une hausse des produits sur immobilisations donnés en crédit-bail de 18,3% et des produits d'intérêt de 7,6%.
- L'encours brut s'élève à 16,1 MMDH à fin juin 2024, soit une hausse de 14,8% tiré essentiellement par la croissance du financement automobile.
- Le résultat net s'est établi à 82,2 MDH à fin juin 2024, enregistrant une hausse de 172,3% par rapport à fin juin 2023 tiré principalement par une baisse de la charge de risque et une croissance du PNB.

III.1.4. CHAABI LOCATION LONGUE DUREE

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quel que soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaâbi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises et des PME/PMI à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
Adresse : 19 rue des Papillons, quartiers Oasis Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 31 450 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote

BCP	262.985	83,62%	83,62%
Maroc Leasing	4.340	1,38%	1,38%
Sous total groupe	267.325	85%	85%
Akwa group	47.175	15,00%	15,00%
Total	314.500	100,00%	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2021	2022	Juin- 2023	2023	Juin- 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06- 23/06-24
Fonds propres	95 975	113 968	122 323	131 746	140 674	18,75%	15,60%	15,00%
Chiffre d'affaires	350 530	365 244	188 859	370 051	187 573	4,20%	1,32%	-0,68%
Produits d'exploitation	378 403	392 900	197 625	396 348	305 104	3,83%	0,88%	54,39%
Résultat net	16 511	17 942	8 355	18 189	8 928	8,67%	1,38%	6,87%

Source : BCP

En 2022, l'analyse des principaux indicateurs de Chaabi LLD met en évidence les éléments suivants :

- Grâce à une croissance du parc de 3,2 %, le chiffre d'affaires de Chaabi LLD s'est établi à 365,24 MDH à la fin de l'année 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 4,2% par rapport à l'année précédente.
- Les produits d'exploitation, qui englobent non seulement le chiffre d'affaires mais également les produits annexes liés à la location longue durée des véhicules, ont également connu une évolution similaire. Ils ont augmenté de 3,83% pour atteindre 392,9 MDH, démontrant la performance globale de l'activité de Chaabi LLD.
- Le résultat net de Chaabi LLD à fin 2022 s'établit à 17,9 MDH, enregistrant ainsi une augmentation de 8,67% par rapport à l'exercice 2021.

En 2023, l'analyse des principaux indicateurs de Chaabi LLD met en évidence les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires de Chaabi LLD a atteint 370 MDH en légère augmentation de 1,32%.
- À 396 MDH, les produits d'exploitation ont également affiché une dynamique stable, avec une augmentation de 0.88%.
- Le résultat net de Chaabi LLD à fin 2023 s'est chiffré à 18,2 MDH, affichant ainsi une progression de 3,45% par rapport à l'exercice 2022.

En juin 2024, l'analyse des principaux indicateurs financiers de CHAABI LLD met en lumière les faits suivants :

- Les fonds propres de l'entreprise ont connu une croissance de 15%.
- Le chiffre d'affaires de Chaabi LLD a enregistré une légère diminution de -0,68%.
- Les produits d'exploitation de CHAABI LLD, ont connu une croissance de 54,39%. Les produits d'exploitation intègrent désormais, en plus du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation, les produits de cession des véhicules d'occasion.
- Le résultat net de CHAABI LLD atteint 8 928 KDH en hausse de 6,87% par rapport à juin 2023

III.1.5. BCP SECURITIES SERVICES

Opérationnelle depuis 1996, BCP Securities Services a joué un rôle important dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de BCP Securities Services se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), BCP Securities Services est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, BCP Securities Services est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe ;
- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
 Secteur d'activité : Marché des taux
 Adresse : 27 boulevard Moulay Youssef – Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP*	2 064 033	100,00%	100,00%
Total	2 064 033	100,00%	100,00%

* La BCP ayant repris les part d'Upline Group dans cette filiale en 2021

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-22/06-23
Fonds Propres	345	299	289	343	387	-13,45%	14,59%	-5,88%
Produit d'exploitation bancaire	248	233	165	353	206	-6,10%	51,64%	24,47%
PNB	138	32	8	110	91	-76,73%	241,78%	-62,99%
Résultat net	62	-6	-9	44	44	-110,36%	-771,15%	-622,04%

Source : BCP

En 2022, l'analyse des principaux indicateurs de BCP Securities Services fait ressortir ce qui suit :

- Les produits d'exploitation bancaire ont baissé de -6,1% au 31 décembre 2022 par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par un effet conjugué :
 - La baisse de l'activité Securities Services de 1,4% et l'activité Market services de 38% sous l'effet de la hausse de la courbe des taux et de l'impact du contexte économique national et international.
- PNB Securities Services : 107,08 MDH en évolution de 4,9 MDH suite notamment à l'évolution de la poche OPCI.

- PNB Market Services : - 74,56 MDH en baisse de 111,03 MDH. Cette variation s'explique principalement par la contre-performance réalisée sur le marché obligataire suite à la hausse des taux.
- Le résultat net s'est stabilisé - 6,5 MDH au 31/12/2022 contre un résultat net de 62 MDH une année auparavant. Le résultat net a été principalement impacté par la baisse du PNB (var de - 106 MDH).

En 2023, l'analyse des principaux indicateurs de BCP Securities Services fait ressortir ce qui suit :

- PNB Securities Services : 111,7 MMAD soit une hausse de 4,6 MMAD en cohérence avec la hausse des actifs en conservation
- PNB Market Services : - 1,5 MMAD en évolution de 73 MMAD. Cette variation s'explique principalement par la stabilisation du taux directeur et par l'amélioration des performances du marché
- Le résultat net s'est stabilisé à 43,6 MMAD contre -6,5 MMAD une année auparavant. Le résultat net a été principalement impacté par la hausse du PNB (+241%) et par la maîtrise des charges de fonctionnement (+3%)
- Les fonds propres de BCP2S ont affiché un solde de 342 MMAD au 31 décembre 2023 dont la variation a été générée par l'affectation du résultat net de l'exercice.

A fin juin 2024, le PNB se chiffre à 91 MMAD, soit une hausse de 83 M MAD par rapport à son niveau à fin juin 2023 et est composé de :

- PNB Securities Services : 63 MMAD en évolution de 14 MMAD suite à la consolidation des actifs du Groupe
- PNB Market Services : 28 MMAD en hausse de 69 MMAD par rapport à son niveau à fin juin 2023. Cette performance a été attribuée à l'orientation favorable des activités de marché
- Le résultat net s'est stabilisé 44 MMAD au 30 juin 2024 contre un résultat net de -9,7 MMAD une année auparavant. Le résultat net a été principalement impacté par la hausse du PNB et par la maîtrise des charges de fonctionnement
- Le Fonds propres ont affiché un solde de 387 MMAD au 30 juin 2024 dont la variation a été générée par l'affectation du résultat net de l'exercice précédent

III.1.6. MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP est entrée dans son tour de table en 1988 et a pris le contrôle de la société en 2009. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maîtrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.

Pour la réalisation de cette ambition, les orientations stratégiques de la société sont déclinées comme suit :

- L'innovation et l'élargissement de l'offre produits, en synergie avec la BMDM et la B2P, afin de répondre aux attentes de la clientèle et de prospecter de nouvelles niches de croissance ;
- Le développement, l'animation et la motivation du réseau direct de distribution (assureurs, courtiers et agents d'assurance, banques et opérateurs de carte, ...), afin de renforcer l'activité

de vente directe sur le marché local, et de réduire la dépendance de MAI, tant sur le plan commercial que financier, vis-à-vis du marché MDM ;

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de maîtrise des risques, pour assurer la viabilité à long terme de l'offre de la société sur le marché MDM.
- La mise à niveau technologique des différentes fonctions métier, à travers la refonte du système d'information et le réengineering des process, de manière à atteindre l'excellence opérationnelle et à améliorer la productivité, l'efficacité et la sécurité des opérations.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme
Objet social : Assistance
Secteur d'activité : Assurances
Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	385.000	77%	77,00%
Héritiers Feu Abdelhai BENKIRANE	104.167	21%	20,83%
Héritiers HAJ BELIOUT BOUCHENTOUF	8.688	1,74%	1,74%
Total	500.000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21-22	Var 22-23	Var 06/23-06/24
Fonds Propres	407 816	423 873	450 742	450 742	459 583	3,94%	6,34%	1,96%
Chiffre d'affaires (Primes acquises Brutes)	580 244	569 993	284 539	565 300	263 653	-1,77%	-0,82%	-7,34%
Produits d'exploitation	660 951	652 233	360 452	670 755	339 981	-1,32%	2,84%	-5,68%
Résultat net	11 361	16 058	28 154	31 668	18 341	41,35%	97,22%	-34,85%

Source : BCP

L'exercice 2022 est marqué par :

- Renforcement des fonds propres de 16 MMAD, soit 4% en affichant un taux de couverture supérieur au minimum réglementaire requis.
- A fin décembre 2022, les primes acquises brutes ressortent à 570 MMAD, soit une baisse de 1,8% par rapport à 2021.
- Le résultat net ressort à 16,1 MMAD au 31 décembre 2021 contre 11,4 MMAD un an auparavant, soit une hausse de 41,3%.

L'exercice 2023 est marqué par :

- Renforcement des fonds propres de 27 MMAD, soit 6% en affichant un taux de couverture supérieur au minimum réglementaire requis.

- A fin décembre 2023, les primes acquises brutes ressortent à 565 MMAD, soit une baisse de 0,8% par rapport à 2022.
- Le résultat net ressort à 31,7 MMAD au 31 décembre 2023 contre 16,1 MMAD un an auparavant, soit une hausse de 97,2%, cette hausse est principalement attribuable à la hausse des produits d'exploitations.

A fin juin 2024, on observe :

- Renforcement des fonds propres de 8,8 MMAD, soit une hausse de 1,9% par rapport à fin juin 2023.
- Le chiffre d'affaires a connu une baisse de 7,34% passant de 284 MMAD à fin juin 2023 à 263 MMAD à fin juin 2024.
- Les produits d'exploitation suivent la même tendance que le chiffre d'affaires avec une baisse de 5,68% entre Juin 2023 et Juin 2024 passant de 360 MMAD à 339 MMAD. Le résultat net ressort à 18 MMAD contre 28 MMAD un an auparavant, soit une baisse de 34,8%.

III.1.7. CIB OFF SHORE

Créée en mars 2005, Chaabi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque Offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

CIB Offshore vise à développer son activité, moyennant le renforcement de son dispositif commercial, le développement d'une offre à forte valeur ajoutée et la maîtrise de ses coûts et risques en consolidant davantage sa position dans le cadre de sa mission, à travers les axes suivants :

- Devenir un Acteur financier de référence au sein des différentes zones franches du Maroc en proposant des services et des concours financiers diversifiés aux opérateurs économiques dans ces zones ;
- Contribuer efficacement à la promotion des produits de financement du Commerce International du Groupe en proposant des solutions de financements innovants et défiscalisées ;
- Consolider les synergies commerciales avec l'ensemble des entités du Groupe et principalement avec les filiales en Afrique.

L'objectif final étant de s'inscrire dans la posture volontariste du Groupe Banque Centrale Populaire qui est de se hisser au rang de Groupe Financier Mutualiste et Universel de Référence à l'échelle du Continent Africain.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social :	Toute opération de banque et de crédit en offshore
Secteur d'activité :	Banque offshore
Adresse :	Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	30.800	70%	70%
BP Tanger-Tétouan	4.400	10%	10%
BP Centre sud	4.400	10,00%	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4.400	10,00%	10,00%
Total	44.000	100,00%	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-23/06-24
Fonds Propres	312 677	507 760	579 835	645 047	776 343	62,39%	27,04%	33.89%
Produits d'exploitation bancaire	406 709	626 790	427 801	861 942	427 783	54,11%	37,52%	0.00%
PNB	241 732	312 160	164 789	324 045	173 016	29,13%	3,81%	4.99%
Résultat net	119 126	152 550	87 887	154 210	94 635	28,06%	1,09%	7.68%

Cours BAM 31/12/2021 USD/MAD : 9,1867

Cours BAM 31/12/2022 USD/MAD : 10,4477

Cours MAD/USD au 30/06/2023 : 10,1147

Cours BAM 31/12/2023 USD/MAD : 10,0919

Cours MAD/USD au 30/06/2024 : 10,6655

Source : BCP

L'année 2022 a été marquée par :

- Les Produits d'Exploitation ont connu une évolution favorable de + 54% cette année boostés, d'une part, par les réalisations positives des Emplois Productifs (Prêts aux EC Maroc, Prêts aux EC International CT et opérations d'escompte sans recours) et d'autre part par l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés internationaux.
- Le PNB a connu aussi une progression favorable de +29% profitant de la bonne dynamique réalisée sur les Emplois productifs d'une part et l'optimisation des Ressources Collectées (à vue et à terme) au cours de cet exercice, réalisant ainsi le plus haut PNB de la Banque depuis 2019.
- Le Résultat Net, quant à lui, a connu une évolution positive en s'appréciant de 28%.
- Les Fonds Propres ont augmenté de 62% par rapport à l'exercice 2021 et ce en application des orientations de l'organisme de supervision.

L'année 2023 a été marquée par :

- Les Produits d'Exploitation ont connu une évolution positive de 37,52% par rapport à 2022, cette réalisation est expliquée principalement par la hausse importante des taux d'intérêts sur les marchés internationaux.
- Le PNB a progressé favorablement de 3,81% grâce à :

La hausse de la marge d'intermédiation de 9.7% qui s'explique par l'optimisation des ressources clientèles et des fonds propres de la Banque ;

L'évolution de la marge sur commissions de 38% grâce aux commissions sur les opérations de confirmation des L/C, remises documentaires et de cash-management

- Le Résultat Net, quant à lui, a connu une évolution positive de 1,09% ;

- Les fonds propres ont augmenté de 27,04% par rapport à l'exercice 2022, conformément aux orientations de l'organisme de supervision.

Juin 2024 a été marquée par :

- Les Produits d'Exploitation ont connu une stagnation entre Juin 2023 et Juin 2024 . Cette stagnation est expliquée principalement par la baisse du niveau des prêts FINEX BCP et au remboursement de certains crédits CMLT.
- Le PNB a enregistré une hausse de 4,9% soit une hausse de 8,4 MDH
- Le Résultat Net, a connu une augmentation de 7,6% atteignant 94,6 MDH à fin 2024 contre 87,8 MDH à fin juin 2023.
- Les Fonds Propres ont augmenté de plus de 33% par rapport à fin juin 2023 et ce en application des orientations de l'organisme de supervision.

III.1.8. CHAABI BANK EUROPE (EX-BCDM)

Chaabi Bank, du nom commercial de la Banque Chaabi du Maroc "BCDM", a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

L'activité relais a été arrêtée au niveau des succursales Belgique, Espagne, Allemagne, UK, avec déploiement d'un plan d'urgence durant la phase transitoire à travers le recours au CRC Maroc et l'accélération des parcours digitaux.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 57 478 000 €

Valeur nominale : 87 €

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	658 360	99,96%	99,96%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	241	0,04%	0,04%

Total	658 601	100,00%	100,00%

(*)Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant
Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KEURO	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21-22	Var 22-23	Var 06/23-06/24
Fonds Propres	51 364	58 034	58 034	56 697	64 743	12,99%	-2,30%	11,56%
Produits d'exploitation bancaire	54 118	57 340	36 190	58 302	36 086	5,95%	1,68%	-0,29%
PNB	51 761	53 336	33 375	52 041	32 465	3,04%	-2,43%	-2,73%
Résultat net	-872	-3 330	6 886	-1 365	5 788	-281,88%	59,01%	15,94%

Cours annuel moyen au 31-12-2021 EUR/MAD = 10,5165

Cours annuel moyen au 31-12-2022 EUR/MAD = 11,1699

Cours semestriel moyen au 30-06-2023 EUR/MAD = 10,777648

Cours annuel moyen au 31-12-2023 EUR/MAD = 10,9445

Cours semestriel moyen au 30-06-2024 EUR/MAD = 10,6655

Source : BCP

En K MAD	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21-22	Var 22-23	Var 06/23-06/24
Fonds Propres	540 170	648 235	625 474	620 515	690 515	20,01%	-4,28%	10,40%
Produits d'exploitation bancaire	569 132	640 483	390 039	638 089	384 872	12,54%	-0,37%	-1,32%
PNB	544 345	595 758	359 703	569 562	346 256	9,44%	-4,40%	-3,74%
Résultat net	-9 170	-37 196	74 210	-14 937	61 730	305,63%	-59,84%	-16,82%

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activités et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2022 ont évolué comme suit :

- Le Produit Net Bancaire s'établit à 595 MDH en hausse de 9.44% par rapport à décembre 2021.
- Les Charges Générales d'Exploitation atteignent 589 MDH à fin 2022 contre 542 MDH à fin 2021.
- Le Résultat Net ressort à -37 MDH au 31 décembre 2022 contre -9,1 MDH un an auparavant, impacté par la hausse des charges par rapport à 2021 et par un résultat exceptionnel négatif.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2023 ont évolué comme suit :

- Les fonds propres ont connu une baisse de -4.28% suite au résultat déficitaire 2022.
- Le Produit Net Bancaire s'établit à 569 MDH en baisse de -4.40% par rapport à décembre 2022 suite à l'arrêt de l'activité MDM au niveau des succursale et réception d'une subvention pour couvrir une partie des charges et la baisse des commissions transferts en lien avec l'arrêt de l'activité MDM
- Les Produits d'exploitation atteignent 638 MDH à fin 2023 contre 640 MDH à fin 2022.
- Le Résultat Net ressort à -14,9 MDH contre -37 MDH un an auparavant suite à une augmentation des honoraires et commissions en lien avec le plan de remédiation ACPR pour 10,4 MDH et des Litiges RH (Licenciement, RC) pour 13,3 MDH.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin juin 2024 ont évolué comme suit :

- Le Produit Net Bancaire s'établit à 346 MDH en baisse de 3,74% par rapport à juin 2023
- Les Produits Générales d'Exploitation atteignent 384 MDH à fin juin 2024 contre 390 MDH à fin juin 2023.
- Le Résultat Net ressort à 61,7 MDH à fin juin 2024 contre 74 MDH à fin juin 2023.

III.1.9. BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE (BPMC)

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Améliorer le positionnement de la banque ;
- Veiller à la qualité des engagements ;
- Développer de nouveaux produits axés sur la monétique et les nouvelles technologies de communication.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 15 000 000 000 FCFA

Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	11.250.000.000	75,00%	75,00%
Etat Centrafricain	3.750.000.000	25,00%	25,00%
Total	15.000.000.000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

M FCFA	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-23/06-24
Fonds Propres	25 745	28 779	28 735	29 649	27 711	12%	3%	2%

Produits d'exploitation bancaire	6 604	7 982	3 700	7 770	3 877	21%	-3%	11%
PNB	5 948	6 947	3 270	6 794	3 628	17%	-2%	11%
Résultat net	3 247	3 105	1 128	2 491	1 382	-4%	-20%	17%

En MDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22 (*)	Var 22/23 (*)	Var 06-23/06-24(*)
Fonds Propres	411	490	471	495	454	12%	3%	2%
Produits d'exploitation bancaire	105	136	61	130	64	21%	-3%	11%
PNB	95	118	54	113	59	17%	-2%	11%
Résultat net	52	53	19	42	23	-4%	-20%	17%

*Variation des montants en FCFA

Cours annuel moyen au 31-12-2021 MAD/ FCFA =62,68

Cours annuel moyen au 31-12-2022 MAD/ FCFA =58,725

Cours annuel moyen au 30-06-2023 MAD/ FCFA =61,06

Cours annuel moyen au 31-12-2023 MAD/ FCFA =59,939

Cours annuel moyen au 30-06-2024 MAD/ FCFA =61,55

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC à fin 2022 par rapport à la même période l'année précédente ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire enregistrent une hausse de 21% liée essentiellement à celle des produits sur l'activité d'intermédiation bancaire et des gains sur activité de portefeuille.
- Le PNB passe de 95 MDH à fin 2021 à 118 MDH un an après, soit une hausse de 17%, en lien principalement avec l'amélioration de la marge nette d'intérêts et des commissions nettes.
- Le résultat net est de 53 MDH à fin décembre 2022.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC à fin décembre 2023 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire sont en retrait de 3%, suite essentiellement à la baisse des commissions sur gestion de liquidité et gestion des comptes.
- Le PNB s'établit à 113 MDH à fin décembre 2023 contre 118 MDH à la fin de la même période de l'année passée, soit une baisse de 2% en lien principalement avec le retrait sur les rubriques commissions citées plus haut.
- Le résultat net s'est établi à 42 MDH à fin décembre 2023, en baisse de 20% par rapport à 2022, en lien principalement avec la baisse du PNB de 2% et le coût net du risque ressorti négatif à - 6,7 MDH contre un coût net du risque positif de 0,1 MDH à fin de la même période en 2022.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC à fin juin 2024 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire sont en hausse de 11% avec une contribution de gain activité du portefeuille de 48% et des produits opérations avec la clientèle de 23%.
- Le PNB s'établit à 59 MDH fin juin 2024 contre 54 MDH à la fin de la même période de l'année passée, soit une hausse de 11%, en lien principalement avec les produits d'intérêts sur la clientèle et des gains sur l'activité du portefeuille citées plus haut.
- Le résultat net s'est établi à 23 MDH à fin juin 2024, hausse de 21% par rapport à juin 2023, en lien principalement avec la hausse du PNB en glissement annuel de 13% et une amélioration nette du risque ressorti positif et ce malgré la hausse des charges d'exploitation de 8%

III.1.10. BP SHORE GROUP

Créée en janvier 2012, BP shore group a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La vision stratégique s'articule autour de l'optimisation du fonctionnement des activités de la holding en termes de gestion comptable, financière et fiscale, ressources humaines, logistique, pilotage et contrôle, par l'automatisation et l'industrialisation des processus de gestion en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Permettre aux filiales et aux BPR de se recentrer sur leur métier et de tendre vers l'excellence en termes de traitements, de qualité, de service, de fiabilité, de productivité, de compétitivité et une meilleure maîtrise des risques (opérationnels, crédits, etc ...);
- Créer de la valeur et de la rentabilité pour le groupe, à travers le développement du périmètre et des activités, aussi bien en interne qu'en externe (Comptabilité, Traitements RH, Logistique etc...);

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Holding portant des Participations et des activités supports mutualisées de ses filiales
 Secteur d'activité : Holding
 Adresse : 5, Rue Saria Ibnou Zounaim – Casablanca

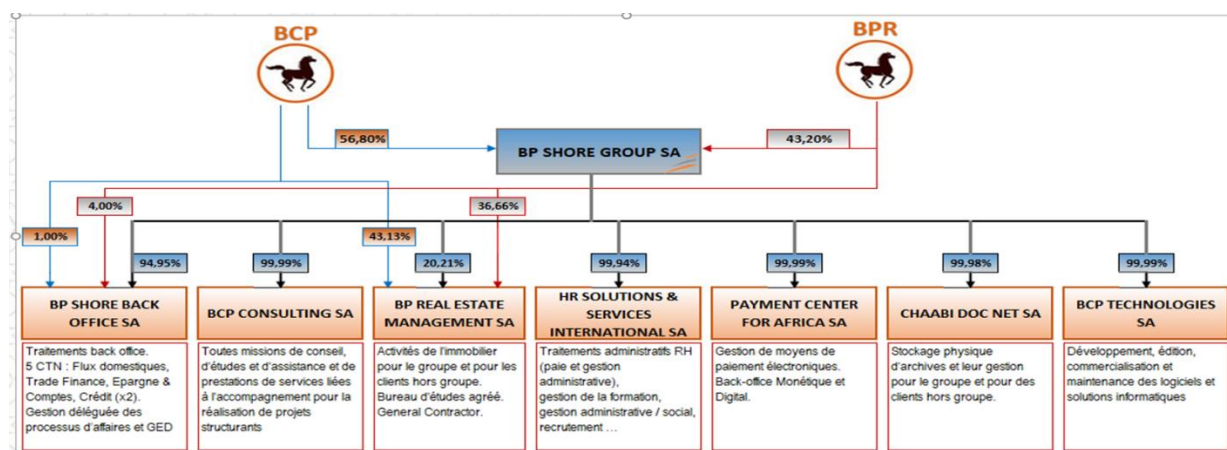
▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
B.C.P	28.395	57%	57%
BP CENTRE SUD	2.400	5%	5%
BP FES-MEKNES	4.800	10%	10%
BP RABAT-KENITRA	2.395	5%	5%
BP TANGER/TETOUAN	2.400	5%	5%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2.400	5%	5%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2.400	5%	5%
BP OUJDA	2.400	5%	5%
BP LAAYOUNE	2.400	5%	5%
DIVERS	10	0%	0%
Total	50.000	100,00%	100,00%

Organigramme juridique de BP Shore Group au 30 Juin 2024 :



Source : BCP

Il y a lieu de noter que BP Shore Group a détenu 100% de Chaabi Doc Net en 2018, suite à un reclassement de la participation du GBP au sein de BP Shore Group.

Indicateurs d'activité :

En KDH	31-12-2021***	31-12-2022***	Juin 2023	31-12-2023***	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-23/06-24
Fonds Propres	203 860	209 310	219 186	219 616	222 763	2,67%	4,92%	1,63%
Chiffre d'affaires (Comptes Sociaux)	16 999	18 591	10 118	21 828	18 448	9,37%	17,41%	82,33%
Résultat net (Comptes Sociaux)	60 762	65 760	59 876	60 306	63 147	8,23%	-8,29%	5,46%

***l'arrête annuel des comptes est au 31/12 (12 mois d'activité)

Source : BCP

À fin 2022 :

- Les fonds propres ont enregistré un accroissement de 2,67% expliquée principalement par le résultat net soit 65,7 MDH constitué principalement par la remontée des dividendes des filiales relative à l'exercice 2021.
- Le chiffre d'affaires relatif aux prestations support a enregistré une hausse en 2022 de 9,37% par rapport à 2021, due à la facturation des nouveaux clients Al Akaria Tensift et Holdpart ainsi que la revue à la hausse du forfait des entités BCP technologies et FCE.

À fin 2023 :

- Les fonds propres se sont améliorés de 4,9% sous l'effet conjugué de la baisse du résultat net constaté en 2023 et la baisse du montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 2022
- Le chiffre d'affaires est passé de 18,6 MDH en 2022 à 21,8 MDH en 2023, soit une hausse de 17%. Cette variation s'explique, principalement par la hausse de la facturation support de BPSBO (1,1 MDH), PCA (0,8 MDH), BPREM (0,2 MDH). Le TRO s'établit ainsi à 104%, et ce suite à l'arrimage des fonctions support des entités de Upline Group.
- Le résultat net atteint 60,3 MDH durant l'exercice 2023 contre 65,7 MDH durant l'exercice 2022, soit une baisse de 8%.

À fin juin 2024 :

- Les fonds propres se sont améliorés de 3 MDH grâce à l'effet conjugué de la distribution des dividendes de 60 MDH et le résultat de la période.

- Le chiffre d'affaires, composés de la facturation des prestations support, sont passés de 10 MDH au 30 Juin 2023 à 18 MDH au 30 Juin 2024, soit une hausse de 82%. Cette variation s'explique, principalement par l'intégration du périmètre Upline Group suite à l'attribution de leurs prestations support ainsi que le changement de la méthode de facturation.
- Le résultat net atteint 63 MDH au 30 juin 2024 contre 59 MDH au 30 juin 2023, soit une hausse de 5%. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des produits des titres de participation qui ont progressé de 6% pour atteindre 63 MDH au 30 juin 2024.

III.1.11. ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

A - Orientations & objectifs stratégiques

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Business International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

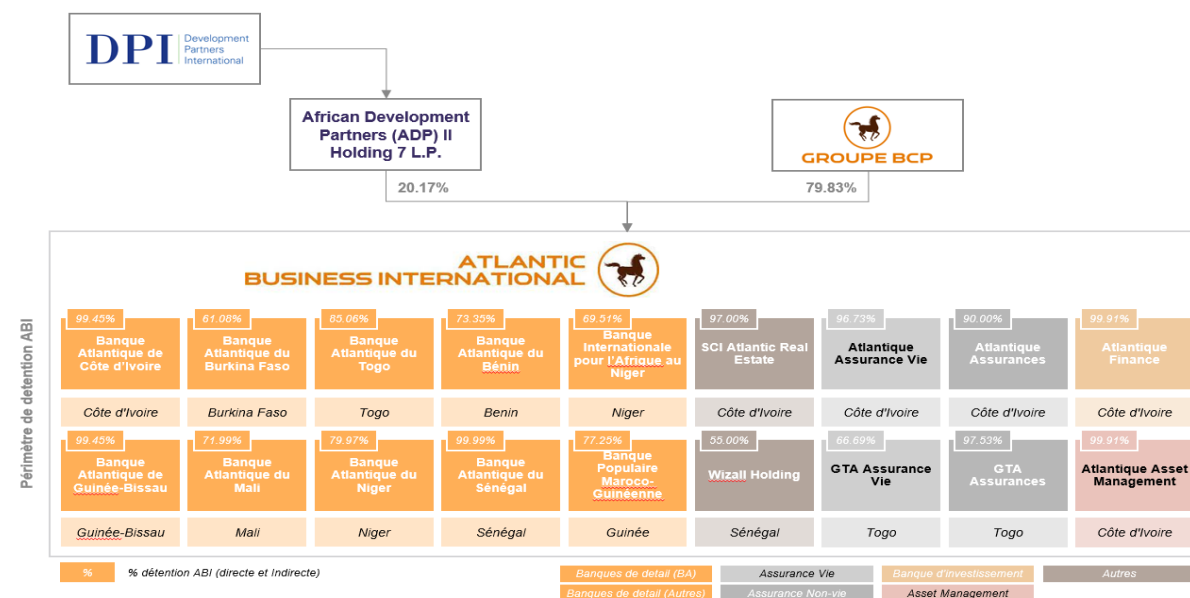
De son côté, la BCP apportera à ladite holding Atlantic Business International (ABI) l'équivalent en numéraire de la valeur de ces participations, ce qui lui permettra de détenir, à parité avec AFG, le contrôle des sept banques suscitées ainsi que celui de la banque d'affaires Atlantique Finance et de la société d'ingénierie informatique Atlantique Technologie, sachant que la BCP assurera la gestion courante de toutes ces filiales sous la marque Banque Atlantique ainsi que leur gestion stratégique, opérationnelle et financière.

Le partenariat ainsi scellé permet à AFG de s'associer à un partenaire de premier ordre en mesure d'assurer le développement de l'activité bancaire de ses filiales, dans le cadre d'une vision et d'objectifs partagés avec le Groupe atlantique.

Pour la BCP, il conforte ses choix stratégiques de développement à l'International et vient enrichir sa présence en Afrique par sept banques de la zone UEMOA qui abrite plus de 80 Millions d'habitants installés sur un territoire de plus de 3,5 Millions de Km².

A noter que le réseau Banque Atlantique s'est constitué progressivement à partir de la fin des années 80 et s'est accéléré au milieu des années 2000 avec la création en 2005 d'Atlantic Financial Group (AFG), holding de contrôle du groupe Banque Atlantique, avec une large implantation géographique couvrant l'Afrique de l'Ouest.

Organigramme & Pourcentage de contrôle d'ABI au 30 Juin 2024



Source : ABI

Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Holding

Immeuble Atlantique, Avenue Noguès

Adresse : Plateau - Abidjan (Côte d'Ivoire)

- **Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :**

Capital social : 172 039 570 000,00 Francs CFA (*) Valeur nominale : 10 000,00 Francs CFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	13.733.919	79,83%	79,83%
ADP II	3.470.038	20,17%	20,17%
Total	17.203.957	100,00%	100,00%

Indicateurs d'activité (base consolidée) :

En K FCFA	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var juin 23/juin 24
Fonds Propres Consolidés	408 978 624	442 872 278	466 313 703	493 600 705	505 803 342	8,29%	11,45%	8,47%
PNB Consolidé	197 034 359	216 328 205	108 005 943	238 073 024	108 642 581	9,79%	10,05%	0,59%
Cout du risque Consolidé	- 20 042 376	- 28 795 671	- 12 418 336	- 28 551 447	-13 125 479	-43,67%	0,85%	-5,69%
Résultat Net Part Groupe	32 526 099	36 916 468	17 820 596	44 693 864	24 268 983	13,50%	21,07%	36,19%

(*) Comptes consolidés
Source : BCP

En K MAD	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-22/06-23
Fonds Propres Consolidés	6 527 299	7 541 229	7 591 587	8 245 106	8 430 224	15,53%	9,33%	11,05%
PNB Consolidé	3 144 668	3 683 637	1 758 337	3 976 772	1 810 746	9,79%	7,96%	2,98%
Coût du risque Consolidé	-319 876	-490 333	-202 171	-476 923	-218 762	-53,27%	-2,73%	8,21%
Résultat Net Part Groupe	519 117	628 614	290 119	746 566	404 491	13,50%	18,76%	39,42%

(*) variation des montants en FCFA

Cours annuel moyen au 31-12-2021 FCFA/MAD = 0,01596

Cours annuel moyen au 31-12-2022 FCFA/MAD = 0,017028

Cours annuel moyen au 31-12-2023 FCFA/MAD = 0,016704

Cours annuel moyen au 30-06-2022 FCFA/MAD = 0,01586

Cours annuel moyen au 30-06-2023 FCFA/MAD = 0,01628

Cours annuel moyen au 30-06-2024 FCFA/MAD = 0,016667

Source : BCP

À fin 2022, l'évolution des principaux indicateurs de résultat se présentent comme suit :

- Hausse du PNB consolidé de 9% comparativement à l'exercice 2021 ;
- Dégradation du coût du risque, en s'établissant à 490 MDH contre 320 MDH à fin 2021 ;
- Hausse du résultat net part group (+13%) en lien avec la bonne performance au niveau Social des filiales bancaires.

À fin 2023, L'activité bancaire du Groupe ABI a été marquée par une diminution des ressources clientèle, compensée par une augmentation des emplois productifs. Cette dynamique a conduit à une progression du Produit Net Bancaire ainsi qu'à une amélioration du Résultat Net, portée notamment par une réduction du coût du risque.

L'évolution des principaux indicateurs de résultat se présentent comme suit :

- Hausse du PNB consolidé de 10,05% comparativement à l'exercice 2022. La progression du PNB résulte principalement de l'activité clientèle, avec une augmentation marquée de la MNI clientèle, qui a compensé le recul de l'activité de trésorerie.
- Augmentation de 21 % du résultat net part du groupe, attribuable à la solide performance des filiales bancaires à l'échelle sociale et la maîtrise du coût du risque.
- Baisse du coût du risque de 21% par rapport à l'exercice 2022, La baisse du CNR par rapport à décembre 2022 s'explique principalement par le recul significatif du CNR non-clients, permettant de contenir la progression du CNR clientèle soutenue par des dotations inférieures aux estimations et une bonne performance du recouvrement.

À fin juin 2024, l'évolution des principaux indicateurs de résultat se présentent comme suit :

- Hausse du PNB consolidé de 2,98% à fin juin 2024, grâce à la hausse des crédits sur clientèle comparativement à la même période en 2023.
- Le CNR consolidé augmente de 8,21% passant de -202 MDH en fin juin 2023 à -218 MDH à fin 2024. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des emplois clientèle par rapport à juin 2023 avec une contribution notable des banques atlantique Côte D'Ivoire et Sénégal.
- Augmentation de 39,42% du résultat net part du groupe, attribuable à la solide performance des filiales bancaires à l'échelle sociale.

III.1.12. BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC (BANK AL YOUSR)

« Banque Participative du Maroc » est une filiale de la BCP dédiée à la finance participative. Elle est régie sous forme de S.A avec un capital de constitution de 340 MDH, détenu à hauteur de 80% par la BCP et 20% par un partenaire industriel Guidance Financial Group, qui a une longue expérience internationale dans la finance participative.

Bank Al Yousr offre une gamme élargie de produits conformes aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. Elle vise à se positionner parmi les leaders du marché participatif marocain.

En 2017, Bank Al Yousr a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib d'exercer en tant que banque participative.

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Exercice des opérations réservées aux banques participatives.
 Secteur d'activité : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres.
 Adresse : 162, rue Molière, Angle boulevard d'Anfa & rue Molière - 20050 – Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2024 :

Capital social : 820.000.000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	6 560 000	80%	80%
GUIDANCE INTERNATIONAL FINANCE (DIFC) Ltd	1 640 000	20%	20%
Total	8.200.000	100,00%	100,00%

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-23/06-24
Fonds Propres	303 267	332 844	357 661	404 657	447 509	10%	22%	25%
Produits d'exploitation bancaire	70 983	121 241	80 105	181 751	112 200	71%	50%	40%
PNB	53 640	90 520	56 374	132 351	81 833	69%	46%	45%
Résultat net	-45 866	-40 424	-5 183	1 814	2 852	12%	104%	155%

Source : BCP

Début de l'activité en septembre 2017

Au 31 décembre 2022, les produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 121 MDH, soit une évolution de 71% par rapport à l'exercice passé. Le Produit net Bancaire de la banque progresse de 69% par rapport à l'exercice de 2021 pour s'établir à 90,5 MDH. Quant au résultat net, il affiche une perte de -40,4 MDH contre -46 MDH en 2021, soit une amélioration de 12%.

Il est à noter que Bank Al Yousr a augmenté son capital social par l'émission de nouvelles actions en vue de respecter le niveau réglementaire exigé en fonds propres par Bank Al Maghrib.

Au 31 Décembre 2023, les produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 182 MDH, soit une évolution de 50% par rapport à fin Décembre 2022. Le Produit net Bancaire de la banque progresse de 46% par rapport à Décembre 2022 pour s'établir à 132 MDH. Quant au résultat net, il affiche un gain de 1,8 MDH contre une perte de -40,4 MDH à la même période de l'année dernière, soit une amélioration de 104 % en lien avec l'amélioration générale de l'activité.

Il est à noter que Bank Al Yousr a augmenté son capital social pour atteindre 700 M par l'émission de nouvelles actions en vue de respecter le niveau réglementaire exigé en fonds propres par Bank Al Maghrib.

Au 30 Juin 2024, les produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 112 MDH, soit une évolution de 40% par rapport à fin Juin 2023. Le Produit net Bancaire de la banque progresse de 45% par rapport à Juin 2023 pour s'établir à 82 MDH. Quant au résultat net, il affiche un gain de 2,8 MDH contre une perte de -5,2 MDH à la même période de l'année dernière, soit une amélioration de 155 %.

Il est à noter que Bank Al Yousr a augmenté son capital social pour atteindre 820 MDH par l'émission de nouvelles actions en vue de respecter le niveau réglementaire exigé en fonds propres par Bank Al Maghrib.

III.1.13. BCP BANK (MAURITIUS)

En octobre 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes à Maurice auprès du groupe BPCE après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires.

En tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays vers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de China et d'Inde vers l'Afrique.

Un changement de marque et d'appellation est intervenu début 2019, la Banque des Mascareignes se nomme dorénavant BCP Bank (Mauritius) pour instaurer une identité forte à travers le continent.

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 2 398 824 941,32MUR

Valeur nominale : 776,04 MUR

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	2 218 064	100,00%	100,00%
Total	2 218 064	100,00%	100,00%

▪ Indicateurs d'activité :

En KMUR	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22(**)	Var 22/23(**)	Var 06-23/06-24(**)
Fonds propres Group	2 165 970	2 429 973	2 519 310	2 710 643	2 840 487	12%	12%	13%
Produit Net Bancaire	544 407	605 696	392 253	808 713	471 757	11%	33%	20%
Résultat d'exploitation Group (operating profit)	93 470	116 838	179 341	364 291	235 001	25%	212%	31%
Résultat net Group	19 132	144 595	80 802	274 352	108 547	656%	90%	34%

Cours MAD/MUR au 31 décembre 2021 = 0,2123

Cours MAD/MUR au 31 décembre 2022 = 0,2375

Cours MAD/MUR au 30 juin 2023 = 0,2157

Cours MAD/MUR au 31
décembre 2023 = 0,2230
Cours MAD/MUR au 30
juin 2024 = 0,2096
Source : BCP

KMAD	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06- 23/06-24
Fonds propres Group	459 866	578 577	543 415	604 380	595 490	12%	12%	13%
Produit Net Bancaire	115 578	143 853	84 609	180 343	98 880	11%	33%	20%
Résultat d'exploitation Group (operating profit)	19 845	27 819	38 684	81 224	49 266	25%	212%	31%
Résultat net Group	4 062	34 428	17 429	61 171	22 756	656%	90%	34%

Source : BCP

L'année 2022 a confirmé le retour à la rentabilité de la banque ; avec une contribution encore plus marquée de l'activité à l'international, les revenus ont enregistré une hausse de plus de 11% ; le coefficient d'exploitation s'améliore : 80.7% contre 82.8% en 2021.

Avec un coût du risque en récupération, le résultat net affiche une progression de plus de 600% par rapport à l'année 2021.

A noter également sur l'année 2022 le renforcement des fonds propres de la banque, dans un objectif d'accompagner son plan de développement 2023-2025. Cette opération s'est également traduite par un ratio de solvabilité confortable à 15.60% à fin 2022, le seuil réglementaire étant de 12.50%.

Au titre de l'année 2023, la banque a enregistré une progression de ses indicateurs d'exploitation ; le PNB est en hausse de 34% à la faveur de la hausse de la courbe des taux et la maîtrise des frais de gestion (-9%). Le coefficient d'exploitation s'améliore à 55% contre 80,8% en 2022.

Une dotation aux provisions complémentaire sur une ligne contentieuse existante est venue partiellement grever cette performance ; à noter que le taux de créances en souffrance reste stable. Les ratios réglementaires sont respectés : le ratio de solvabilité est de 16,16% (contre une exigence réglementaire à 12.5%), et le ratio de liquidité consolidé est de 433% (le seuil réglementaire est de 100%).

Le premier semestre de 2024 s'inscrit dans la trajectoire de croissance observée ces deux dernières années : la progression de 20% des revenus, couplée à une hausse moindre des charges (11%) crée un effet ciseau positif, et le résultat d'exploitation affiche une hausse de 31% par rapport au premier semestre 2023. Le coefficient d'exploitation continue de s'améliorer : 50,2%, contre 54,3% à même date en 2023. Il permet d'absorber le coût du risque, isolé sur un seul dossier ; ainsi, le résultat net, avec un niveau de 22.7 MDH affiche une hausse de 34% par rapport à son niveau à même date l'année dernière. La qualité du portefeuille est stable, avec un taux de créances en souffrance de 5.6% et un taux de couverture de 87%.

Les ratios réglementaires sont à un niveau confortable : le ratio de solvabilité est de 18.49%, et le ratio de liquidité est de 553%.

III.1.14. AFRICA STONE MANAGEMENT

Africa Stone Management, filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire, est une société de gestion spécialisée dans la gestion d'Organisme de Placement Collectif en Immobilier (« OPCI »).

Ayant obtenu l'agrément de Société de Gestion OPCI par l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (« AMMC ») en Décembre 2019 ainsi que l'agrément de son premier OPCI PATRIMOINE PREMIUM SPI-RFA en date du 4 Décembre 2020 – valorisé à plus d'un milliard de dirhams – Africa Stone Management compte aujourd'hui près d'une vingtaine de collaborateurs, et continue

d'accompagner ses partenaires et principaux acteurs du marché dans le montage, structuration et gestion de leurs OPCIs dédiés.

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 Objet social : Société de Gestion des OPCIs
 Adresse : Immeuble Espace Palmiers-13 rue Ibnou Toufail Quartier Palmiers-Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 Juin 2024 :

Capital social : 7 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BP PATRIMOINE	49 696	70,99%	70,99%
BCP	20 298	29,00%	29,00%
Autres	6	0,01%	0,01%
Total	70 000	100,00%	100,00%

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2021	2022	Juin 2023	2023	Juin 2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-23/06-24
Actifs sous gestion	1 071 531	2 217 505	4 164 732	3 399 913	3 708 990	107%	53%	-11%
Fonds propres	8 839	11 863	15 229	19 921	17 297	34%	68%	14%
Chiffre d'affaires	9 561	14 708	10 566	21 597	11 417	54%	47%	8%
Résultat Net	1 252	3 024	3 365	8 058	4 376	142%	166%	30%

Source : BCP

Début de l'activité en 2020

Au 31 décembre 2022, les actifs sous gestion d'Africa Stone Management atteignent 2,217 Mds MAD pour un chiffre d'affaires de 14,7 MDH et un résultat net de 3,02 MDH.

Au 31 Décembre 2023, les actifs sous gestion d'Africa Stone Management ont atteint 3,4 MDH pour 21,6 MMAD de chiffre d'affaires et 8,06 MDH de résultat net. Entre 2022 et 2023, on enregistre l'acquisition par l'OPCI CMR ASTONE SPI-RFA du CHU d'Agadir avec un actif net de fin de période de 889 MDH. Pour l'OPCI AL AKHAWAYN UNIVERSITY SPI l'évolution de l'actif net est de 511 MDH entre 2022 et 2023 soit +47%.

La situation nette d'ASM a été impactée positivement par la bonne performance en termes de CA suite à la facturation des frais de gestion à l'OPCI CMR ASTONE et AL AKHAWAYN UNIVERSITY SPI pour un total de + 7,9 MDH par rapport à 2022 soit +63.9%. A noter aussi la facturation des frais de conseil à partir de l'année 2022 pour un montant de 4 MDH.

L'effet positif de la performance en termes de CA, a permis d'augmenter le résultat net en 2023 d'où l'évolution dépassant les 100% par rapport à l'année 2022.

A fin juin 2024, les actifs sous gestion chez Africa Stone Management sont à 3,7 MDH en baisse par rapport à juin 2023. Cette baisse est expliquée principalement par le rachat opéré sur le fond de la CMR « CMR ASTONE SPI » pour 750 MDH

La situation nette d'ASM entre juin 2023 et juin 2024 a été impactée positivement par la bonne performance en termes de résultat net +30% qui a lui-même été impacté, essentiellement, par la hausse des frais de gestion facturés à l'OPCI CMR ASTONE et AL AKHAWAYN UNIVERSITY SPI pour un total de + 605 KDH, soit +15% par rapport à juin 2023, A noter aussi la facturation au nouveau fond de la CIMR créée en mars 2024, pour 208 KDH. Le chiffre d'affaires d'ASM a enregistré entre juin 2023 et juin 2024 une hausse de 8%, expliquée essentiellement par la hausse des frais de gestion facturés à l'OPCI CMR ASTONE et AL AKHAWAYN UNIVERSITY SPI pour un total de + 605 KDH, soit +15% par rapport à juin 2023. A noter aussi la facturation au nouveau fond de la CIMR pour 208 KDH ;

L'effet combiné de l'augmentation du CA +8% et la baisse des charges a permis la réalisation d'un résultat net en juin 2024 à 4.3 MDH en hausse par rapport à juin 2023 de +30%.

Le premier semestre de l'année en cours a été principalement marqué par la création de l'OPCI CIMR INVEST IMMO SPI-RFA en mars avec un Actif Net de 4,6 MDH.

III.1.15. BANKY FIRST

La société Banky First filiale à hauteur de 50,6% de la Banque Centrale Populaire et à hauteur de 22% d'AMIFA.

Créée en 2011 comme filiale de la BCP Mauritius Bank sous l'appellation BM Madagascar. Depuis 2021 elle a changé sa dénomination en Banky First et son activité. Etant donné son contexte et des changements dans le management, l'assemblée générale statuant sur les résultats 2022 n'a pas encore été tenue.

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme avec Conseil d'Administration
 Objet social : Réalisation de toutes opérations de banque
 Adresse : 27^{ème} étage – La Tour, Rue Ravoninahiriniharivo – Ankorondrano, Antanarivo 101, Madagascar

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2024 :

Capital social : 13 836 050 000 MGA

Valeur nominale : 50 000 MGA

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	140 223	50,67%	50,67%
AMIFA	60 882	22,00%	22,00%
Groupe SIPROMAD	55 344	20,00%	20,00%
Autres	2 072	7,33%	7,33%
Total	276 721	100,00%	100,00%

Indicateurs d'activité :

en K MGA	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
Fonds Propres	9 781 871	6 925 838	5 329 235	-29%	-23%
PNB	11 535 296	13 506 882	12 753 356	17%	-6%
Résultat net	-4 054 155	-2 856 033	-1 596 602	-30%	-44%

en K MAD	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22

Fonds Propres	22 821	17 038	12 236	-25%	-28%
PNB	26 912	33 227	29 282	23%	-12%
Résultat net	-9 458	-7 026	-3 666	-26%	-48%

Source : BCP

Cours annuel moyen au 31-12-2019 MGA/MAD=0,002634

Cours annuel moyen au 31-12-2020 MGA/MAD=0,002333

Cours annuel moyen au 31-12-2021 MGA/MAD=0,002333

Cours annuel moyen au 31-12-2022 MGA/MAD=0,002460

Cours annuel moyen au 31-12-2023 MGA/MAD=0,002296

En 2021, les fonds propres ont augmenté suite à une opération pour absorber les pertes antérieures. Le résultat négatif de -9,4 MMAD est due à la faible croissance des revenus de 24% contre une hausse de 52% des charges, auquel s'ajoute la hausse imprévue du coût de risque de 76% en lien avec une fraude sur des dossiers de transferts internationaux.

En 2022, les performances financières ont montré une certaine dégradation. Les fonds propres ont diminué de 25 %, passant de 22 821 KMAD en 2021 à 17 038 KMAD. En revanche, le PNB a connu une progression de 23 %, atteignant 33 227 KMAD. Cependant, le résultat net est resté déficitaire à -7 026 KMAD, bien que les pertes aient été réduites de 26 % par rapport à 2021.

En 2023, les évolutions ont été contrastées. Les fonds propres ont diminué de 28 %, atteignant 12 236 KMAD. Le PNB a reculé de 12 %, pour s'établir à 29 282 KMAD. En revanche, le résultat net a fortement amélioré, avec une réduction des pertes de 48 %, à -3 666 KMAD.

III.1.16. Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

La Banque Centrale Populaire a conclu au cours de l'exercice 2023, les conventions suivantes :

I- Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

1- Avenant à la convention Gage-Espèce liant la Banque Centrale Populaire à la Banque Chaabi du Maroc :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-
- **Date de l'avenant :** 02 janvier 2023.
- **Date du Conseil ayant autorisé l'avenant :** 23 février 2023.
- **Nature et objet de l'avenant :** modification des conditions de rémunération du Gage-Espèce
- **Modalités de rémunération :** la rémunération du Gage-Espèces est calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité trois (3) mois, auquel il sera ajouté une marge de 40 points de base. Si l'EURIBOR est négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0)
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** 42 379 804,06 MAD HT.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 :** 42 379 804,06 MAD TTC.

2- Convention liant la Banque Centrale Populaire au CIB Offshore relative à l'hébergement et prestations IT(En cours de signature) :

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE
- **Date de la convention :** en cours de signature.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 23 février 2023.
- **Nature et objet de la convention :**
 - Hébergement et infrastructure : Fourniture de l'ensemble des facilités du DATACENTER ;

- Fourniture du support technique et de l'accompagnement Groupe en matière de Sécurité du système d'information, Architecture, normes et urbanisation, Gouvernance, pilotage des coûts et de la performance.
- **Modalités de rémunération :** Le budget prévisionnel annuel de cette prestation est de 1.5 MDH
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
- 3- Convention liant la Banque Centrale Populaire à la BMOI relative à l'hébergement et prestations IT (En cours de signature) :**
 - **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société BMOI
 - **Date de la convention :** en cours de signature.
 - **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 23 février 2023.
 - **Nature et objet de la convention :**
 - Hébergement et infrastructure : Fourniture de l'ensemble des facilités du DATACENTER ainsi que de l'ensemble des infrastructures en IaaS ;
 - Fourniture du support et de l'accompagnement Groupe en matière de Sécurité du système d'information, Architecture, normes et urbanisation, Gouvernance, pilotage des coûts et de la performance.
 - **Modalités de rémunération :** Le budget prévisionnel annuel de cette prestation est de 294 000 euros.
 - **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
 - **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
- 4- Convention liant la Banque Centrale Populaire à Bank AL YOUSR relative à l'hébergement et prestations IT (En cours de signature) :**
 - **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Yousr
 - **Date de la convention :** en cours de signature.
 - **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 23 février 2023.
 - **Nature et objet de la convention :**
 - Hébergement et infrastructure : Fourniture de l'ensemble des facilités du DATACENTER ainsi que de l'ensemble des infrastructures en IaaS ;
 - Fourniture du support et de l'accompagnement Groupe en matière de Sécurité du système d'information, Architecture, normes et urbanisation, Gouvernance, pilotage des coûts et de la performance.
 - **Modalités de rémunération :** Le budget prévisionnel annuel de cette prestation est un forfait de 2 MDH pour 2023 et sera réestimé à partir de 2024 au prorata des services utilisés
 - **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
 - **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
- 5- Prêt à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC):**
 - **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi
 - **Date de la convention :** N.C.
 - **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 17 mai 2023
 - **Nature et objet de la convention :** prêt d'un montant de 150 MDH destiné à renforcer ses fonds propres et redresser le ratio de solvabilité de la mutuelle.
 - **Modalités de rémunération :**

- Taux d'intérêt : 4%
- Modalités de remboursement : In Fine
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 966 666,67 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant**

II- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

6- Conversion en compte courant d'associés des dividendes ABI

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur de ABI.
- **Date de la convention :** 01 mars 2022
- **Nature et objet de la convention :** Conventions d'avance en compte courant d'associés, du montant des dividendes revenant à la BCP, en contrevaletur en Euro, rémunéré au taux de 4%.
- **Modalité de rémunération :** Rémunération au taux de 4%.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 402 KMAD.**

7- Conventions compte courant d'associés entre la BCP et BAB CONSORTIUM :

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur de BAB CONSORTIUM.
- **Date des conventions :**
 - 29 Juillet 2022
 - 02 Septembre 2022
- **Nature et objet de la convention :** La mise à disposition par la BCP à la Société BAB CONSORTIUM, sous forme de fonds immédiatement disponibles, des avances d'un montant global égal à 556,5 MDH.
- **Modalité de rémunération :** Le taux appliqué aux conventions est fixé à 1,42% HT par an.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 10 772 KMAD.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 8 490 KMAD.**

8- Conventions compte courant d'associés entre la BCP et la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires :

- **Personne concernée :** BCP maison mère de la mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires.
- **Date des conventions :** 23 décembre 2022.
- **Nature et objet de la convention :** La convention pour objet d'assurer la couverture sociale en faveur du personnel de la BCP, des BPR et des Filiales ainsi que les membres de leurs familles. La convention prévoit également, la prise en charge par la BCP des frais de fonctionnement de la mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 3 590 KMAD.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 3 543 KMAD.**

9- Contre-garantie BCP en faveur de VIVALIS SALAF

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de VIVALIS SALAF.
- **Date de la convention :** 25 juin 2021

- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 25 février 2021
- **Nature et objet de la convention** : une contre garantie de 600 M DH mise en place pour permettre à VIVALIS SALAF de se conformer aux exigences prudentielles.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023** : 12 000 KMAD.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023** : 13 200 KMAD (au 30/06/2023).
- **Encours de la contre-garantie** : 600 000 KMAD (au 30/06/2023).

10- Convention de service entre la BCP et BCP TECHNOLOGIES

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de la société *BCP TECHNOLOGIES*
- **Date de la convention** : 02 juin 2021
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 18 mai 2021
- **Nature et objet de la convention** : la Convention a pour objet de formaliser les termes et les conditions devant régir la fourniture de services informatiques par la BCP au profit de BCP TECH :
 - préciser les services convenus entre les Parties ;
 - définir les engagements des Parties ;
 - définir les tarifs et les modalités de facturation des services ;
 - définir les dispositions en termes d'organisation et de gouvernance, pour les besoins de la présente convention.

Périmètre : hébergement et infrastructure ;

- infogérance ;
- fourniture du support et de l'accompagnement Groupe ;
- activités Build.

Durée : la Convention de services est conclue pour une durée initiale de douze (12) mois. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, pour la même durée initiale, sauf la volonté des Parties d'y mettre fin.

- **Conditions de rémunération** : les tarifs des services sont fixés pour une année et sont révisables périodiquement en janvier. Les factures seront adressées trimestriellement et doivent être réglées dans un délai de 30 jours à la fin de mois.

	Services Techniques	Coût Unitaire (MAD HT)
Infrastructure	Plateforme serveur	Au prix du marché
	Hébergement (mètre carré Data Center)	72 500 MAD
RUN	Activité 1 : Sécurité des systèmes d'information	3 300 MAD
	Activité 2 : Architecture	3 700 MAD
	Activité 3 : Gouvernance/ Pilotage du contrat, des coûts et de la performance	3 700 MAD
	Activité 4 : Supervision réseau télécom	3 000 MAD
	Activité 5 : Supervision infrastructure	3 000 MAD
	Activité 6 : Supervision applicative	3 000 MAD
	Activité 7 : Administration et gestion des systèmes et infrastructures	3 450 MAD
	Activité 8 : Gestion des télécoms	2 500 MAD
	Activité 9 : Administration des bases de données	3 450 MAD
	Activité 10 : Exploitation Amplitude	2 850 MAD
	Activité 11 : Gestion applicative et maintien en conditions opérationnelles	2 850 MAD
	Activité 12 : Qualification, suivi et support niveau 1	3 000 MAD
	Activité 13 : Support niveau 2-production	2 650 MAD
	Activité 14 : Support niveau 2-télécom	2 500 MAD

	Activité 15 : Support niveau 2-système	2 950 MAD
	Activité 16 : Gestion des habilitations	2 850 MAD
Build	Chef de projet	6 500 MAD
	Ingénieur / Développeur	3 900 MAD
Build & Run	Prestations externes	Au prix du marché

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 899 KMAD**

- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : NEANT**

11- Convention compte courant d'associés de la société BAB CONSORTIUM

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et administrateur de BAB CONSORTIUM

- **Date de la convention :** avance octroyée le 24 septembre 2021

- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 16 novembre 2021

- **Nature et objet de la convention :** la mise à la disposition par la BCP à la Société BAB CONSORTIUM, sous forme de fonds immédiatement disponibles, une avance d'un montant global égal à 226.000.000 (deux cent vingt-six millions) dirhams.

- **Conditions de rémunération :** l'avance portera intérêt au taux fiscalement déductible tel que fixé chaque année par arrêté du ministre de l'économie et des finances pour l'année considérée.

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 4 041 KMAD**

- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 4 271 KMAD**

12- Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.

- **Date de la convention :** 07 juillet 2021

- **Nature et objet de la convention :** avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MDH.

- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 3 %

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 4 563 KMAD**

- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023: 4 950 KMAD**

13- Contrat de Bail conclu entre Patrimoine Premium « SPI-RFA » et la Banque Centrale Populaire

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans l'OPCI PATRIMOINE PREMIUM

- **Date de la convention :** 11 décembre 2020

- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 12 novembre 2020

- **Nature et objet de la convention :** le contrat a pour objet de définir les termes selon lesquels le Bailleur donne à bail au Preneur qui l'accepte, chaque bien séparément, conformément (i) aux dispositions légales en vigueur et (ii) aux conditions du Bail.

- **Conditions de rémunération :** le loyer annuel révisable de 3% tous les 3 ans à compter de la date d'effet et tout au long de la durée du bail est de 27 847 239,07 dirhams.

- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 30 824 KMAD**

- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 36 989 KMAD**

14- Convention de compte courant d'associés entre la BCP et « M2T »

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de M2T.

- **Date de la convention** : 30 juin 2020 ;
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à M2T de la somme de 20.933.924,14 DH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 4 % HT ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023** : 80 KMAD
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023** : 593 KMAD

15- Convention « Wakala Bil Istissmar » « WBI » entre la BCP et Bank Al Yousr

- **Personne concernée** : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Yousr.
- **Date de la convention** : 7 février 2019
- **Nature et objet de la convention** : mise à disposition de Bank Al Yousr des ressources en conformité de la Charia. Les principales caractéristiques de WBI sont :
 - la BCP met à la disposition de Bank al Yousr un montant à investir dans le cadre d'un mandat d'investissement absolu ;
 - Montant de l'investissement : 260 millions de dirhams
 - Modalité de tirages : Trois tirages : 160 millions de dirhams le 25/02/2019 ; 50 millions de dirhams, 7 jours après la date de demande de versement formulée par Bank Al Yousr ; 50 millions de dirhams, 7 jours après la date de demande de versement formulée par Bank Al Yousr ;
 - Durée du contrat : 1 an ;
 - Périodes financières : Trimestrielles ;
 - Périodes de calcul et de reporting : Mensuelles.
- **Conditions de rémunération** : la rémunération de la BCP est calculée sur la base des résultats générés par le portefeuille global d'investissement selon sa quote-part dans ce portefeuille, après retrait des charges directes (provisions nettes des créances douteuses, dépréciations nettes des valeurs et biens acquis pour des financements participatifs, pertes liées aux ventes de valeurs et des biens acquis ou loués, créances irrécupérables, etc.). Elle est fixée comme suit :

Commission du mandataire	0,1 % du montant investi
Taux de rendement espéré	2,6 %
Taux de répartition du sur-rendement	100 % pour Bank Al Yousr

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023**: 38 572 KMAD
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023** : 1 854 100 kMAD
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2023** : 1 201 KMAD
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023** : 2 204 100 KMAD

16- Conventions entre la BCP et ABI relative à la conversion des dividendes revenant à la BCP en compte courant d'associés

- **Personne concernée** : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur de ABI.
- **Date des conventions** :
 - a. 28 septembre 2018
 - b. 30 septembre 2019

- **Nature et objet des conventions :** conventions d'avance en compte courant d'associés, du montant des dividendes revenant à la BCP, en contrevaletur en Euro, rémunéré au taux de 4%, et régi conformément au droit marocain.
- **Conditions de rémunération :** Rémunération au taux de 4%
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 14 922 KMAD**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 14 072 KMAD**

17- Convention de compte courant d'associés entre la BCP et « SOCINVEST »

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'associé unique de SOCINVEST.
- **Date de la convention :** 27 juillet 2018, amendé par un avenant en date du 14 juin 2019 ;
- **Nature et objet de la convention :** avance par la BCP à SOCINVEST de la somme de 900 000 000 DH correspondant au prix d'acquisition des titres OCP.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 2,22 % HT ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 4 551 KMAD**

18- Convention de compte courant d'associés entre la BCP et « M2T »

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de M2T.
- **Date de la convention :** 9 janvier 2019 ;
- **Nature et objet de la convention :** avance par la BCP à M2T de la somme de 103 800 000,00 DH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 4 % HT ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 4 767 KMAD**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 5 063 KMAD**

19- Convention de service BCP- BP SHORE RH ; PRESTATION INFORMATIQUE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.
- **Date signature de la convention :** 04 février 2019.
- **Nature et objet de la convention :**

L'objet de la présente Convention est de :

1. Serveurs IaaS

Production :

Nom	Adresse IP	SE BP SHORE RH	RAM Go	CPU	Disque Go
AGIRCLN-DB	10.3.5.167	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	704
AGIRCLN-web	10.3.5.166	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	236
SRVAGIRDBPRD	10.2.6.189	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	64	16	1 024
SRVAGIRHMOB01	10.2.6.75	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	232
SRVAGIRPKI01	192.168.40.32	Ubuntu Linux (64-bit)	3	1	14
SRVAGIRWEB02	10.2.6.100	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	64	16	305
WVMAGIRHDB01	10.3.6.67	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	65	8	814
Total			292	65	3329

DEV / Pré-rod:

Nom	Adresse IP	SE BP SHORE RH	RAM Go	CPU	Disque Go
SRVAGIRDBDEV	10.2.6.187	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	16	8	170
SRVAGIRDBPREP	10.2.6.188	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	8	8	300
SRVAGIRWEBDEV	10.2.6.98	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	6	8	106
SRVAGIRWEBPREP	10.2.6.99	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	8	8	108
Total			38	32	684

2. **Messagerie** : la mise à disposition du service Mail pour les utilisateurs internex et les BAL de services à usage fonctionnel.

3. **Service de publication Web** : la publication des sites web de la filiale

4. **Exploitation et supervision et Haute disponibilité**

La BCP s'engage à assurer les Prestations d'exploitation suivantes :

- (i) La relance en cas d'arrêt Des VMS ;
- (ii) La surveillance des performances de l'Infrastructure (accessibilité, état de la mémoire RAM, état de la capacité de stockage, état fonctionnel et charge ;
- (iii) La gestion des Incidents sur les plates-formes, comprenant notamment l'information de BP SHORE RH en cas de survenance d'un Incident, la résolution de l'Incident et l'alimentation de la base de connaissance relative aux Incidents ;
- (iv) La gestion des sauvegardes et des restaurations,
- (v) La gestion des espaces disques ;
- (vi) La mise en place des règles de sécurité et le contrôle de la sécurité (attaques, virus, etc.)
- (vii) La réplication des données et des VMS sur le site de secours
- (viii) Assurer la disponibilité de la plateforme SIRH et les accès télécom au site d'hébergement de la plateforme.
- (ix) A mettre en production, dans des délais raisonnables qui n'impacteront pas les niveaux de service du PRESTATAIRE, les programmes informatiques des maintenances correctives et évolutives du SIRH
- (x) En vue de préparer le transfert de l'activité infogérance de la solution SIRH vers BP Shore RH, le PRESTATAIRE s'engage à accompagner une ou deux ressources pour monter en compétence dans ces domaines d'activités. Le(s) ressource(s) seront mis, au besoin de cette opération d'infogérance SIRH, à la disposition du PRESTATAIRE

- **Tarification**

Évolution des prix

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier.

Tarifs

Les factures seront adressées semestriellement à BP SHORE RH et doivent être réglées dans un délai de 90 jours.

La facture sera ventilée par type de service souscrit par le BP SHORE RH et mentionnera le montant équivalent à la quote-part qui revient au BP SHORE RH par rapport à l'utilisation dudit service.

Paramètres de calcul des coûts d'hébergement d'infrastructures IT	Cout unitaire
Coût unitaire hébergement SEC (Bâtiment + Electricité + Réseau)	57 480,31
Coût unitaire hébergement SEC + Supervision + administration	81 211,16
Coût unitaire Go	23,12
Coût unitaire X86 (CPU+RAM/4)	1 848,87
Coût unitaire UNI (CPU+RAM/4)	3 357,21
Coût unitaire Hyperconvergé (CPU+RAM/4+STOCKAGE/20)	1 128,52
Coût unitaire provisionning & administration VM	4 493,64
Coût unitaire de la boîte email	647,28

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 940 KMAD**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 128 KMAD**

20- Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.
- **Date de la convention :** 1^{er} août 2018
- **Nature et objet de la convention :** avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MDH.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 3 %
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 4 675 KMAD**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 4 950 KMAD**

21- Convention entre la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et BP SHORE RH

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.
- **Date de la convention :** 25 janvier 2019
- **Nature et objet de la convention :** BP SHORE RH convient avec la BCP d'une façon générale, d'accomplir des services liés aux activités traitements Ressources Humaines :
 - gestion administrative de la paie
 - gestion des frais de déplacement
 - gestion des Dossiers Administratifs du Personnel (électronique & physique)
 - gestion du Temps et des Accès (GTA)
 - traitement de la couverture sociale et déclaration fiscale :
 - administration fonctionnelle du SIRH
 - accès aux fonctionnalités du portail

- **Conditions de rémunération :**

Prestation	Tarif HT
Traitements de la paie et frais de déplacements	80 MAD
Traitement administratif et GTA	25 MAD
Portail RH	15 MAD

- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 3 410 KMAD**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 3 469 KMAD**

22- Convention de prestation de services entre la BCP et MEDIAFINANCE

- **Personnes concernées :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 05 janvier 2017. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 1 juillet 2017.
- **Nature et objet de la convention :** définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.

- Modalités essentielles :

- Prix, tarifs, et commissions par l'avenant

- Délais de paiement : après réception de la facture.
 - Paiement de Dividendes de la Valeur BCP : 0,60% HT du montant des dividendes.
 - Paiement de Dividendes des autres Valeurs : 1,00% HT du montant des dividendes.
- Rémunérations : selon les conditions de tarification des Prestations.

❖ **Traitement des ordres de la clientèle :**

Services	Tarification		Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Mise à disposition d'interfaces en marque blanche de collecte des ordres au niveau des canaux de distribution	Droit d'utilisation de l'interface de saisir des ordres au niveau des canaux de distribution	-				
Saisie des ordres de la BCP, des BPRs et de leurs clientèles	Saisie des ordres sur le Marché Boursier local	Actions cotées	15,00		Flat par transaction	
	Saisie des souscriptions aux IPO, OPA et OPR		15,00		Flat par transaction	
	Saisie des ordres sur les marchés étrangers et routage vers Broker	Actions cotées	500,00		Flat par transaction et frais Swift à la charge de la BCP	
	Saisie des souscriptions/rachats d'OPCVM Maroc	OPCVM	200,00		Flat par transaction	

❖ **Traitement des services de Local, Regional et Global Custody**

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Traitement des Instructions de Règlement Livraison (IRL) sur le Marché Marocain	Traitement des IRL sur le marché local	Actions cotées	0,10%	Montant de la transaction	
		Obligations cotées	1 000,00	Flat par transaction	
	Marché de Gré à Gré	Repo, ferme, prêt/emprunt de titres	100,00	Flat par transaction	
		OPCVM	200,00	Flat par transaction	
	Transfert de titres vers un autre dépositaire		0,10%	Montant valorisé à la date du transfert	
Traitement des Instructions de Règlement Livraison (IRL) sur le Marché International	Traitement des IRL sur le marché international		0,10%	Montant de la transaction en contrevaletur MAD	500,00 MAD
	Transfert de titres		1 000,00	Flat par transaction	
	Traitement du règlement/livraison des IPO, OPA et OPR		0,10%	Montant de la transaction	
Gestion des OST clients	Gestion des OST sur le marché local	Paiement dividendes	1,00%	Montant dividendes	
		Paiement coupons obligation et remboursement final	0,20%	Montant à recevoir	
		Paiement des intérêts statutaires sur parts sociales	1,00%	Montant à recevoir	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
		Souscriptions aux augmentations de capital	0,20%	Montant de la souscription	
	Gestion des autres OST		5,00	Par compte titre	
	Gestion des OST sur les marchés étrangers	Paiement dividendes	1,00%	Valeur dividende	
		Paiement coupons obligation et remboursement final	0,20%	Montant à recevoir	
		Souscriptions aux augmentations du capital	0,20%	Montant de la souscription	
	Gestion de la fiscalité des OST sur le marché local	Retenue à la source	-		
		Traitement des récupérations fiscales	-		
		Traitement fiscal et établissement des attestations fiscales pour institutionnels et corporates	1 000,00	Flat par attestation	
	Délivrance d'attestation de propriété		50,00	Flat par client	
	Gestion de la fiscalité sur les marchés étrangers	Retenue à la source	-		
		Traitement des récupérations fiscales	-		
		Etablissement des attestations fiscales	500,00	Flat par attestation	
	Conservation de titres et tenue de position	Ouverture de compte titre et établissement de la convention titre		-	Par compte ouvert
Gestion et conservation du dossier client			500,00	Par dossier et par an	
Tenue de la Comptabilité matière		Plan de comptes et traitements et éditions réglementaires (journal grand livre, états de synthèses, arrêtés de comptes, ...)	200 000,00	Forfait annuel par teneur de comptes	
Conservation des titres au Maroc et à l'étranger		Conservation des avoirs via un compte omnibus	0,015%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	
		Conservation des avoirs sur des comptes au nom de Mediafinance, ségrégués au nom du client	0,015%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	
Traitement des fermetures de comptes titres			-		

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
	Gestion du règlement des contrats de cession temporaire (1 contrat = 2 instructions)		-		
	Proxy Voting	Annonce des Assemblées	100,00	Par annonce et par client, frais Swift à la charge de la BCP	
		Mandat de représentation	1 000,00	Flat par mandat et par assemblée, frais de déplacements et de séjours à la charge de la BCP	
Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Actifs non cotés	0,02%	Valorisation au nominal	
		Valeurs matérialisées	0,04%	Valorisation au nominal	
		Immobilier	0,02%	Dernière valorisation disponible	
		Produits structurés (hors obligataire)	0,02%	Valorisation au marché	
		Valeurs (y compris œuvres d'art)	0,02%	Dernière valorisation disponible	
		Titres détenus dans d'autres établissements	0,02%	Valorisation au marché	
Reporting client	Edition de relevé		5,00	Par relevé	
	Relevé Swift		200,00	Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	
	Avis d'opération papier	Edition, mise sous plis et affranchissage	5,00	Par avis	
	Avis d'opération Swift		200,00	Frais Swift à la charge de la BCP	
	Edition de l'historique des opérations		10,00	Par folio	
	Edition de Reporting spécifique		50,00	Par édition et par reporting papier ou PDF hors offre de base du portail si le client opte pour cette dernière	

❖ **Services bancaires associés :**

Services	Tarification		Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Gestion des comptes espèces	Ouverture de compte		500,00		Flat par compte	
	Gestion du dossier client		1 000,00		Flat annuel par dossier	
	Traitement des virements		100,00		Flat par opération	

	Relevé Swift		200,00		Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	
	Avis d'opération		50,00		Flat par avis d'opération	
	Avis d'opération Swift		200,00		Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	

❖ **Services aux émetteurs :**

Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Centralisation des émissions de titres	Centralisation de l'émission	0,15%		Montant de l'émission	
Centralisation des OST	Centralisation des OST	0,15%		Montant de l'OST	
	Calcul et gestion des intérêts statutaires.	0,15%		Montant de l'OST	
	Centralisation OST parts sociales.				
Gestion du compte émission	Gestion du compte émission	Franco			
Gestion du nominatif	Tenue de registre (actions et parts sociales)	0,02%		Valorisation au nominal	
Gestion des offres actionnariat salarial GBP	Centralisation de l'émission d'augmentation de capital des entités du GBP (actions et parts sociales)	0,20%		Montant de l'émission	
	Mise en place des crédits pour le financement des souscriptions.				
	Gestion des remboursements des crédits.				
	Gestion des nantissements des titres.				

❖ **Mise à disposition de solutions digitales :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Mise à disposition de solutions digitales d'accès aux portefeuilles titres	Offre Portail d'accès	100 000,00 MAD/an	Pour 5 utilisateurs. 10 000,00 DH HT/an pour chaque utilisateur complémentaire	100 000,00 DH HT

❖ **Gestion de projets :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrage, PMO, expertise métier et conduite de changement dans le cadre des projets « titres » de la BCP	Mise à disposition de ressources et délégation de gestion de projet	Profil Manager	5 000,00 MAD HT par j/h	j/h
		Profil Senior	3 000,00 MAD HT	j/h
		Profil junior	2 000,00 MAD HT	j/h

❖ **Service aux fonds & gestion institutionnelle :**

Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Contrôle dépositaire	Traitement des contrôles dépositaires	Contrôle VL, des ratios réglementaires, des décisions d'investissement, ...	200,00	Par fonds et par VL contrôlée	
Asset Servicing	Traitements Banque dépositaire	Tenue de position sur les actifs Gestion du Passif Inventaire des actifs	0,02%	Actifs valorisés à la dernière VL	
	Valorisation des portefeuilles titres suivant les normes comptables applicables au segment Reporting réglementaire				

	Analyse des risques de marché (contraintes Solvabilité 2)			
Agent de transfert	Agent de transfert	Centralisation et saisie des ordres de souscription/rachats et processing des règlements Suivi des encours Gestion accords de rétrocessions	5,00	Flat par ordre S/R

❖ **Formation :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Formation des utilisateurs	Formation	Préparation des modules de formation Ingénierie de la formation Réalisation des formations	3 000,00 DH HT par j/h Frais de déplacement et de séjours en sus pris en charge par la BCP	j/h consommés pour la préparation et la réalisation de la formation

❖ **Gestion de la tarification clientèle :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Gestion du catalogue de produits et service	Conception et mise en œuvre de nouveaux produits et services. Accompagnement à l'amélioration de la tarification et des revenus. Facturation clientèle.	200 000,00 DH HT	Flat annuel	

❖ **Contrôle interne et gestion des risques :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Contrôle interne et gestion des risques de l'activité titres de la BCP	Réalisation des contrôles de 1 ^{er} et de 2 ^{ème} niveau. Reporting pour la Division Contrôle Permanent BCP Gestion de la cartographie des risques opérationnels. Déclaration des incidents. Gestion du Plan de continuité d'activité de l'activité titres.	400 000,00 DH HT	Flat annuel	

❖ **Reporting :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Reporting	Reporting réglementaire AMMC et BAM. Veille réglementaire Reporting de gestion pour les entités BCP	400 000,00 DH HT	Flat annuel	

❖ **Traitement des réclamations**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Traitement des réclamations	Saisie des réclamations Accusé de réception client Traitement et réponse au client	100,00 DH HT	Flat par réclamation	

- Durée : cinq (5) ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques.
- Suretés conférées :
 - (i) Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les activités objets de la Convention.
 - (ii) S'informer mutuellement de tout changement réglementaire afférent à l'activité sous-traitée dans le cadre de la présente Convention.
 - (iii) Elaborer, exécuter et évaluer en commun accord les plans d'actions commerciales relatifs à la gestion des clients concernés par le périmètre des Prestations.
 - (iv) Définir et mettre en œuvre le dispositif commun de suivi de la Convention.

- (v) S'obliger mutuellement à respecter les termes et conditions arrêtés d'un commun accord dans le cadre du contrat « Service Level Agreement » qui sera conclu entre les parties pour faire partie intégrante de la présente Convention.

- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 124 074 KMAD**

- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 132 291 KMAD**

23- Mandat de Gestion du Patrimoine Hors Exploitation BCP- BPREM

- **Personne concernée :** Mr Mohamed Karim Mounir en sa qualité de président du conseil d'administration de la BCP et de BPREM.
- **Date signature du mandat :** 14 novembre 2017
- **Nature et objet du mandat :** Par cet acte, la BCP donne mandat à BP REM, qui l'accepte, pour la valorisation, dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions possibles, de son Patrimoine Immobilier, actuel et futur. Les stratégies de valorisation à mettre en œuvre sont les suivantes :
 1. Vente
 2. Rentabilisation
 3. Développement Immobilier
 4. Statu Quo

BP REM exercera la Mission qui lui est confiée (i) dans le respect des règles de gouvernance exigées par le Client et selon une méthodologie de valorisation validée par ce dernier, garantissant l'application des choix et orientations stratégiques du Client pour la valorisation de son Patrimoine Immobilier (ii) et en stricte application des procédures d'achat de la BCP, que BP REM déclare parfaitement connaître.

Le Mandat a pour objet de délimiter le périmètre d'intervention de BP REM et définir les modalités d'exécution du mandat et les engagements respectifs des Parties, pour la réalisation de la Mission.

- Conditions de rémunération :

- ✓ BP REM propose des tarifs différenciés selon la nature des prestations fournies et se base sur différents critères notamment, la périodicité de la prestation, sa durée et son coût.
- ✓ Quatre modes de tarification sont proposés par BP REM :
 - ✓ **En JH** : Concerne les prestations nécessitant la mobilisation de ressources pour une période donnée, par exemple la réalisation de l'inventaire physiques des biens
 - ✓ JH = 3.500 DH.
 - ✓ **A l'unité** : Concerne les prestations récurrentes chiffrées à l'unité, par exemple, la saisie des données dans la base des actifs (entrées et sorties), la constitution du dossier juridique d'un actif...
 - ✓ U= 50 DH.
 - ✓ **En %** : Concerne les prestations liées à des projets complexes sur une durée importante, c'est un pourcentage du budget des projets : par exemple pour la MOD, la prestation est proposée à 3,5% du montant des travaux et des honoraires des maîtres d'œuvre + Débours.

Un montant minimum fixe : prestation liée à une transaction spécifique et/ou exceptionnelle, par exemple la concrétisation des actes d'acquisition d'actifs et suivi des formalités y afférentes, dont la rémunération est fixée à 5% des honoraires du notaire, avec toutefois un montant fixe minimum de 2.500 DH.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2023 : 12 862 KMAD**

- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 7 912 KMAD**

24- Convention entre la BCP et la BP-SHORE CONSULTING

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP SHORE GROUPE société mère de BP-SHORE CONSULTING.

- **Date de la convention** : 03 avril 2017
- **Nature et objet de la convention** : présenter l'étendue et les modalités de réalisation par la Société BP-Shore Consulting des prestations d'assistance technique à la Banque Centrale Populaire (BCP) et à ses différentes filiales ;
- **Conditions de rémunération** : Les missions facturées au forfait donneront lieu à l'établissement d'un budget par phase qui sera détaillé dans la lettre de mission. Pour les prestations réalisées en mode régie, une grille de taux journaliers moyens (TJM) par grade sera utilisée ;
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023** : 24 684 KMAD
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023** : 32 859 KMAD

25- Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
- **Date de la convention** : 25 octobre 2017
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 100 MDH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,21 % HT.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023** : 282 KMAD
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023** : 233 KMAD

26- Convention de prestation de service liant la BCP à UPLINE COURTAGE

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Courtage).
- **Date de la convention** : 16 juin 2016
- **Nature et objet de la convention** : définir les termes et conditions dans lesquelles la Banque bénéficiera de la part d'Upline Courtage des prestations relatives à l'activité de l'assurance d'une manière générale et plus particulièrement la Bancassurance.
- **Conditions de rémunération** : la Banque rémunérera Upline Courtage d'un forfait mensuel de 75.000 dhs HT.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023** : 675 KMAD
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023** : 1 620 KMAD

27- Convention de transfert de la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.
- **Date de la convention** : 30 juin 2016
- **Nature et objet de la convention** : définir les modalités du transfert ainsi que les règles générales applicables au RCP-CPM afin de faire disposer les adhérents au régime d'un taux de rendement plus intéressant.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023** : 499 951 KMAD
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023** : 499 951 KMAD

28- Traité d'apport en nature liant la BCP à Infra Maroc Capital (IMC)

- **Personne concernée** : M. Khalid CHEDDADI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de IMC et Administrateur de la Banque Centrale Populaire.

- **Date de la convention :** 10 juin 2016
- **Nature et objet de la convention :** la BCP apporte à la société Infra Maroc Capital 605.811 actions du capital de l'OCP S.A et représentant 0,731% du capital de l'OCP S.A.
- **Conditions de rémunération :** en contrepartie de son apport, la BCP recevra 114.044 actions nouvelles de la société Infra Maroc Capital d'une valeur nominale de 100 dhs chacune, émise au prix unitaire de 8.768,5 dhs ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** 26 173 KMAD
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 :** 26 173 KMAD

29- Convention d'assistance technique liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (ATTAWFIQ MICRO FINANCE)

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.
- **Date de la convention :** 20 mai 2016.
- **Nature et objet de la convention :** la BCP apporte à ATTAWFIQ, à la demande de cette dernière, l'appui technique et l'assistance dans les domaines relevant de sa gestion courante.
- **Conditions de rémunération :** le montant des prestations d'assistance, accomplies par la BCP est facturé semestriellement, selon la grille de facturation jointe à la convention.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** 21 667 KMAD
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 :** Néant.

30- Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'ABI.
- **Date de la convention :** 25 septembre 2012. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Juridique et Conformité ;
 - Ressources Humaines ;
 - Organisation, Système d'Information et Qualité ;
 - Stratégie, Marketing et Communication ;
 - Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
 - Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
 - Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
 - Finances, Comptabilité et Trésorerie ;
 - Audit et Contrôle Interne ;
 - Contrôle de Gestion.
- **Modalités de rémunération :** En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** 7 591 KMAD
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 :** Néant.

31- Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'Upline Group.
- **Date de la convention :** 2 janvier 2012.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** Néant.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 :** Néant.

32- Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** 1 314 KMAD
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 :** 1 099 KMAD

33- Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,030%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,030%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** 9 257 KMAD
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 :** 16 006 KMAD

34- Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Date de la convention :** 02 novembre 2009

- **Nature et objet de la convention :** mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :
 - o Si $PP \leq 0$, $CP = 0\%$;
 - o Si $PP > 0$, $CP = 20\%$.
 Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**

35- Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).
- **Date de la convention :** 04 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :
 - o Jusqu'à la somme de 500 MDHS : 1,25% du montant des investissements ;
 - o Entre 500 MDHS ET 1 MMDHS : commission annuelle de 6.250.000 Dhs augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MDHS ;
 - o Au-delà de la somme de 1 MMDHS : commission annuelle de 11.250.000 DHS augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 MMDHS.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 260 KMAD**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 437 KMAD**

36- Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention :** 3 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.
- **Conditions et modalités de la convention :** en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 Dhs). Cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 1 800 KMAD**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 2 160 KMAD**

37- Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention :** 01 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.
- **Conditions et modalités de la convention :** en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :
 - o Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;

- Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 1 358 KMAD**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 238 KMAD.**

38- Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 07 février 2006
- **Nature et objet de la convention :** un contrat de bail, pour le local sis à 3 rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.
- **Conditions et modalités de rémunération :** un montant annuel de 420 KMAD.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 461 KMAD**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**

39- Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre AL ISTITMAR CHAABI et la BCP.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 2005
- **Nature et objet de la convention :** durant l'exercice 2005, AL ISTITMAR CHAABI a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire
- **Conditions et modalités de rémunération :** les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50 %
FCP Kenz Actions	0,40 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50 %
FCP Kenz Rendement	0,40 %
FCP Kenz Obligations	0,30 %
FCP Assanad Chaabi	0,40 %
FCP Al Amal	0,07 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07 %
FCP Kenz Plus	0,07 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 417 KMAD**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 2 637 KMAD**

40- Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec AL ISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 2005
- **Nature et objet de la convention :** durant l'exercice 2005, AL ISTITMAR CHAABI a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.
- **Conditions et modalités de rémunération :** les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10 %
FCP Kenz Actions	0,10 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10 %
FCP Kenz Rendement	0,10 %
FCP Kenz Obligations	0,08 %
FCP Assanad Chaabi	0,08 %
FCP Al Amal	0,05 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05 %
FCP Kenz Plus	0,05 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10 %
FCP CNIA Addamane	0,05 %
FCP Chaabi Solidarité	0,04 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** 5 019 KMAD
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 :** 9 485 KMAD

41- Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 :** 1 365 KMAD
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 :** Néant.

42- Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.

- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 197 KMAD**

- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 236 KMAD**

43- Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client ;
- **Conditions et modalités de la convention :** la facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 Dhs par chèque et 15 Dhs par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 Dhs HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 Dhs HT/jour.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023: 10 197 KMAD**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 12 157 KMAD**

44- Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;
- **Conditions et modalités de la convention :** loyer mensuel de 20.000 Dhs, suivant expertise.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.**

45- Convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP :

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE.
- **Date de la convention :** 05 décembre 2007
- **Nature de la convention :** Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB Offshore par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;
- **Conditions de rémunération :**
 - Division Ressources Humaines : 12.544,00DHS par an.
 - Division Production Bancaire : • 47,00 DHS par opération.
• 4,00 DHS par message Swift.
 - Banque des Marchés : partage de la marge à hauteur de 50%.
 - Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.

- Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.
- **Délais de paiement** : pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 196 KMAD**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 131 KMAD**

46- Convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.
- **Date de la convention** : 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1er janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014 ;
- **Nature de la convention** : Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.
- **Conditions de rémunération** : Un montant annuel forfaitaire de 6.000.000 € sera versé à la BCDM.

Rémunération des transferts de 1% de l'ensemble des flux reçu par la BCP au Maroc en provenance des pays ou Chaabi Bank est implantée et ce, quel que soit le canal de transfert.

Rémunération assise sur le Portefeuille Client égale pour une année N au nombre de Clients appartenant au Portefeuille Client MDM le 31 décembre de l'année N multiplié par un prix unitaire de 15 € euros par Client.

Rémunération au titre des opérations suivantes :

Désignation		
Entrée relation et ouverture de CPT	Demande d'ouverture de compte MDM	100 €
	Demande d'ouverture de compte sur carnet	
	Demande de modifications sur Comptes	
	Récup6ration client	
s/total CPT MDM		
Crédits Maroc	Demandes de Cr6dits Immobiliers MDM	180 €
	Demandes Crédits à la Consommation MDM	80 €
s/total Crédits Maroc		
Placements de produits	Demandes de Banque à domicile	30 €
	Demandes de Chéquiers MDM	
	Demande de mon6tique	
	Demandes de souscription DAT	
	Demandes de renouvellement DAT	
s/total Placements de produits		
Bancassurance	Demande de Bancassurance	30 €
	Demandes de modification (Rajout ou résiliation)	
	Demandes de Remboursements titres de Transport	
s/total Bancassurance		
Package	Demande de Pack Bladi Fidélisation	50 €
	Demande Pack Bladi Prospection	
	Demande de Pack Bladi Assil	
	Demande de Prestation Juridique	
	Demande de Programme de Fidélité	
s/total Packages		
Total 1 OPERATIONS D'INTERMEDIATION		
ASSISTANCE	Demandes de Carnets TIP / MVC	10€
	Demandes MAD MDM	
	Demandes ODV MDM	
	Demande d'oppositions	
	Demandes de changement d'adresse	
	Demande d'avance sur DAT	
	Andamanne Chaabi (Demande de résiliation...)	
	Demande d'Authentification de Signatures	
Demandes d'information, Requêtes, R6clamations		
Total 2 OPERATIONS D'ASSITANCE		

- **Modalités de rémunération** : la BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 441 778 KMAD**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 820 593 KMAD**

III.1.17. FLUX AVEC LES PARTIES LIEES

III.1.17.1 Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En KDH	2021*	2022*	2023*
Actif			
Prêts, avances et titres	- 114 344 263	- 121 016 261	- 120 248 573
Comptes ordinaires	-5 611 714	-6 362 955	- 6 955 662
Prêts	-40 468 264	-53 277 886	- 48 994 352
Titres	-68 264 285	-61 375 420	- 64 298 559
Opération de location financement	-	-	-
Actif divers	-2 657 759	-3 430 297	- 4 003 635
Total	-117 002 022	-124 446 558	-124 252 208
Passif			
Dépôts	-47 043 275	-59 812 477	- 55 447 897
Comptes ordinaires	- 2 051 755	- 2 309 975	- 2 409 044
Autres emprunts	- 44 991 520	- 57 502 502	- 53 038 853
Dettes représentées par un titre	- 517 129	- 479 307	- 479 067
Passif divers	-9 197 979	-8 870 975	- 10 472 811
Total	-56 758 383	-69 162 759	-66 399 775

Source : BCP

(*) Entreprises consolidées par intégration globale

Lors de la consolidation des comptes du groupe un montant de 66 milliard de dirhams a été retraité du fait des échanges entre les différentes sociétés du groupe (filiales-BCP ; filiales-BPR, BPR-BCP ; ...). Une différence est à noter entre le total passif et le total actif provenant de la comptabilisation des opérations non réciproques (titres de participation de la BCP dans les filiales par exemple).

III.1.17.2 Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées à fin 2023

En KDH	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	- 2 253 954
Intérêts et charges assimilés	- 2 304 507
Commissions (produits)	- 272 456
Commissions (charges)	-
Prestations de services données	- 936 974
Prestations de services reçues	- 67 246
Loyers reçus	-
Autres	- 747 463

Source : BCP

Les opérations intra-groupes se situent au niveau des intérêts et produits assimilés d'un montant de 2 253 millions de dirhams et des intérêts et charges assimilés d'un montant de 2 304 millions de dirhams.

III.2. SYNERGIES ENTRE BCP ET LES FILIALES DU GROUPE BCP

Le Groupe Banque Populaire (GBP) est un groupe financier mutualiste et universel composé de Banques Populaires Régionales (BPR) à vocation coopérative, de la Banque Centrale Populaire - Organe central sous forme de société anonyme cotée en bourse -, de filiales spécialisées, de fondations, de banques (au Maroc et à l'étranger) ainsi que de représentations à l'étranger.

Le groupe aspire à conforter son leadership régional et entreprend un nouveau cycle de croissance avec l'objectif d'atteindre un poids stratégique de référence, à la mesure des ambitions du Royaume dans ses régions, pour sa diaspora et en Afrique, renforçant ainsi sa dimension de banque de détail mutualiste, de banque de financement et d'investissement de référence au Maroc et de banque universelle multi-métiers à l'échelle du continent.

Pour asseoir sa stratégie de développement, le Groupe a la volonté :

- De hisser ses filiales stratégiques à des niveaux en adéquation avec le positionnement de la maison mère,
- D'en améliorer les systèmes de gouvernance,
- D'optimiser les échanges intra-groupes à travers le développement et la promotion des synergies,
- De renforcer les relations avec les actionnaires des différentes entités du Groupe.

III.3. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

Au 31 Décembre 2023, les fonds d'investissements de la BCP sont au nombre de 5 :

	Objectifs	Date d'entrée dans le capital	Taille actuelle	Engagements cible	Société de gestion	Capital social	Fonds propres
Fonds d'Investissement de l'Oriental (FIRO)	Développement de la région de l'Oriental	2007	150,0 MDh*	300,0 MDh	FIROGEST	150,0 MDh	59,7 MDh*
Fonds d'investissement IGRANE	Développement de la région du Souss Massa Draa	2006	24,6 MDh*	126,0 MDh	REGIONAL GESTION	24,6 MDh	32,8 MDh*
Fonds Chaâbi Capital Investissement	Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	2009	2 229,7 MDh*	NA	UPLINE MUTLI INVESTMENTS	2 229,7 MDh	2 091,1 MDh*
Fonds Moussahama II	Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	2008	162,9 MDh*	NA	UPLINE INVESTMENTS	162,9 MDh	168,5 MDh*
Infra Maroc Capital	Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	2011	105,3 MDh**	NA	UPLINE MUTLI INVESTMENTS	105,3 MDh	4 322,3 MDh**

* à fin juin 2023

** à fin sept. 2023

Source : BCP

III.4. FONDATIONS DE LA BCP

Au 31 Décembre 2023, les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

	Objectifs	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat juin - 2023	Résultat 2023	Résultat juin-2024	Var 21/22	Var 22/23	Var 06/23-06/24
FONDATION ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Contribue efficacement, aux côtés de l'État et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), à l'effort national de lutte contre la pauvreté et le chômage et pour la promotion de l'emploi.	-76 642	77 332	3 960	30 643	52 184	201%	60%	>100%
FONDATION CREATION D'ENTREPRISES	Œuvre pour la diffusion d'une culture entrepreneuriale citoyenne et moderne, promouvoir et faciliter l'acte d'investir aux niveaux régional et national et faciliter l'accès au financement aux porteurs de projets accompagnés	6 437	8 310	2 410	6 450	2 646	29%	-178%	10%
FONDATION BANQUE POPULAIRE (Ex FONDATION EDUCATION ET CULTURE)	Apporte son soutien aux diverses ONG nationales actives pour l'émancipation culturelle, artistique et sociale des marocains à travers un accompagnement concret de projets d'envergure ou même de petite dimension, néanmoins, ayant pour impact à terme le développement humain durable.	-639	2 447	-2 071	587	-1 116	283%	-124%	-46%

Source : BCP

IV. Secteur d'activité de la BCP

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne.

IV.1. EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit. Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire.

La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux. Cette loi confère plus d'indépendance à Bank Al Maghrib en élargissant ses pouvoirs, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

En 2006, la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) donnant au gouverneur de BAM le pouvoir de fixer les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) entrées en vigueur à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Par ailleurs, le cadre légale et réglementaire du secteur bancaire a été renforcé par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire :
- Supervision intégrale des Associations de MicroCrédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;

- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Le nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

L'IASB a introduit en janvier 2016 la norme IFRS 16 en remplacement de la norme IAS 17. Celle-ci est entrée en application en janvier 2019 et porte sur le traitement comptable des contrats de location avec la suppression de la distinction entre la location simple et la location financement. Ainsi, le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Au niveau du compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

En juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur le résultat qui deviendra applicable de manière obligatoire à compter de janvier 2019. Celle-ci a prévu deux options de transition :

- Application totalement rétrospective, selon la norme IAS 8, en retraitant les états financiers comparatifs présentés ;
- Application partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice.

En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/- 2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur

les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

En 2020, une série de mesures sont adoptées par Bank Al-Maghrib afin de faire face aux impacts économiques de la crise liée à la pandémie de la Covid-19. Ces nouvelles mesures visent à renforcer les capacités de refinancement des établissements du secteur tout en soutenant l'activité économique. Ces mesures incluent :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;
- Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

En 2022, les principaux faits marquants du secteur bancaire sont :

- Resserrement par Bank Al-Maghrib de sa politique monétaire en augmentant à deux reprises son taux directeur, le portant à 2,5% ;
- Retrait du Maroc de la liste grise du GAFI et a obtention d'un accord de deux ans du FMI pour une ligne de crédit modulable d'environ 5 milliards de dollars ;

Les principaux faits marquants du secteur bancaire en 2023 sont :

- Augmentation de 50 pts de base au 1er trimestre 2023 du taux directeur par BAM fixant le taux directeur à 3% ;
- Entrée en vigueur de la directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- En vertu de la nouvelle circulaire de 2023, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1 ;
- Entrée en vigueur du nouveau ratio maximum du risque de taux d'intérêt où des dispositions transitoires ont été fixées pour une mise en œuvre graduelle en 2021 et 2022. Les banques doivent désormais veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt ne dépassent pas le seuil de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1 ;
- Mise en place, par le GPBM et sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, d'un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'information sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle des personnes physiques ;
- Entrée en vigueur de la charte de l'investissement ;
- Lancement du virement interbancaire instantané à partir du 1er juin par Bank AlMaghrib et GSIMT.

En 2024, les principaux faits marquants du secteur bancaire sont :

- Baisse du taux directeur de 25 points de base à 2,75 %
- Publication de la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises.

Principales évolutions légales et réglementaires

- Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi **103-12** relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adopté en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire n° **4/W/2014** relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **8/G/2012** relative au « coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - La circulaire n° **2/G/2012** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit. Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité ;
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
 - La circulaire n° **5/W/2017** fixant les conditions et les modalités devant être observées par les établissements de crédit pour la mise en place d'un dispositif de vigilance et de veille interne.
- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
 - La circulaire n° **14/G/2013** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n° **8/G/2010** telle que modifiée et complétée par la circulaire n° **6/G/12** relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de

marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;

- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :
 - Le décret n° **2-11-248** du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
 - La circulaire n° **1/w/2016** modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghreb n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.
 - La circulaire n° **15/G/2013** relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

Adoption de différentes dispositions au cours de l'année 2021 :

- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n° 26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;

- La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques. Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs expositions en valeur comptable ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

En 2022, de nouvelles circulaires et directives de Bank Al-Maghrib sont rentrées en vigueur, notamment :

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie
- La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit
- La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption
- La recommandation R n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, fixant les orientations et principes minimum à observer par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la promotion de l'équité des genres, l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes.

En 2023, de nouvelles circulaires et directives de Bank Al-Maghrib sont rentrées en vigueur notamment :

- L'entrée en vigueur du nouveau ratio maximum du risque de taux d'intérêt est prévue à compter du 1er janvier 2023 où des dispositions transitoires ont été fixées pour une

mise en œuvre graduelle en 2021 et 2022. En vertu de cette nouvelle entrée en vigueur de la nouvelle circulaire, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt ne dépassent pas le seuil de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1.

- L'entrée en vigueur du texte courant en 2023 portant sur le projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit. Initialement lancé en 2021, la banque a préparé une directive qui impose aux établissements de crédit de fournir des informations aux demandeurs de crédit. Cette directive couvre les aspects tels que les types de crédit adaptés, les mécanismes d'éligibilité, la communication des projets de contrat en cas d'approbation et les raisons de refus. De plus, les établissements doivent tenir un registre des demandes de crédit refusées et mettre en place des procédures pour suivre les délais d'évaluation adaptés à chaque type de financement

En date du 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement.

IV.2. ROLE DE BANK AL MAGHRIB

Les établissements de crédit sont soumis à l'agrément de BAM après avis du comité des établissements de crédits. Préalablement à cet agrément BAM s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers des établissements de crédit et de l'expérience professionnelle des fondateurs et membres du conseil d'administration et de direction.

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- Les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur
- Les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées
- Les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

Elle veille par ailleurs, à l'occasion de ses contrôles sur place, à s'assurer du respect par les banques de l'accès gratuit de la clientèle aux services bancaires de base et à l'ouverture de comptes de dépôts à vue, sans versement de fonds au préalable.

Elle s'assure également du respect par les établissements de crédit des règles encadrant les intérêts débiteurs et créditeurs. Dans ce cadre, elle contrôle le respect du Taux Maximum des intérêts Conventionnels et les modalités de détermination et de communication du Taux Effectif Global.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

IV.3. DISPOSITIF PRUDENTIEL

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : $\Rightarrow 12\%$

Ratio Tier 1

Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

Taux : $\Rightarrow 9\%$

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : $\leq 20\%$

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : $= 20\%, \text{ ou } 50\%, \text{ ou } 100\%.$

LCR

Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

Ratio de levier

Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions (exposition du bilan, expositions sur opération de cession temporaire de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan) de la banque (article 3 directive BAM n°6/W/2021)

Taux : $\Rightarrow 3\%$

Le 16 juin 2020, le Wali de Bank Al Maghrib a annoncé un relâchement sur une période de 12 mois du ratio de solvabilité de 50pbs et du ratio Tier 1 à 8,5%. A l'issue de cette période, ce relâchement a été prorogé de 12 mois supplémentaires.

IV.4. ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain compte quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques de dépôts classiques : Attijariwafa Bank, BOA, BMCI, SGMB et Crédit du Maroc ;
- Le Crédit Populaire du Maroc, constitué de la BCP et de huit Banques Populaires Régionales ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- Et les autres banques telles que Citibank, Bank Al Amal, CFG Bank, le Fonds d'Equipement Communal, BCP Securities Services, AL BARID Bank.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2021 se résument comme suit :

- Publication par BAM de la directive relative au dispositif des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Publication par BAM de la circulaire relative aux datations de paiement et ventes à réméré ;
- Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 1,5% en mars 2022 ;
- Rachat de 63,7% du Crédit du Maroc par Holmarcom SA en 2022.
- Le 20 décembre, le Conseil de Bank Al Maghrib a relevé le taux directeur de 50 points de base. Le taux est passé ainsi de 2% à 2,5%.
- Entrée en vigueur du nouveau ratio maximum du risque de taux d'intérêt où des dispositions transitoires ont été fixées pour une mise en œuvre graduelle en 2021 et 2022. Les banques doivent désormais veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt ne dépassent pas le seuil de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1 ;
- Mise en place, par le GPBM et sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, d'un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'information sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle des personnes physiques (*) ;
- Entrée en vigueur de la charte de l'investissement ;
- Hausse du taux directeur de 2,5% à 3% (+50 pbs) suite à la décision du Conseil de Bank Al-Maghrib tenu le 21 mars 2023 ;
- Lancement du virement interbancaire instantané à partir du 1er juin 2023 par Bank AlMaghrib et GSIMT.
- Baisse du taux directeur de 25 points de base à 2,75 % en 2024
- Publication de la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises.

(*) : Communiqué BAM publié le 1er mars 2023

Les acteurs du secteur bancaire

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant maintenue. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BOA) est passée respectivement de 63,36% à fin 2022 à 63,32% à fin 2023.

En 2023, le secteur bancaire national compte 91 établissements répartis entre 19 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de micro-crédit, 20 établissements spécialisés en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Gestion et la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie, ainsi que 4 fenêtres participatives dont une spécialisée dans la garantie participative. L'actionnariat étranger au niveau du secteur bancaire est majoritaire au niveau de

7 banques et 7 sociétés de financement. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement ressort à 11, répartis entre 7 banques et 4 sociétés de financement.

Pour les établissements de crédit cotés en bourse, en 2023, le nombre s'établi à 11 établissements, dont sept banques. Ces établissements représentent 38% de la capitalisation boursière.

La présence de ces groupes en Afrique, à travers 45 filiales et 4 succursales, est répartie sur 27 pays : 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 au Maghreb Arabe et deux pays en Afrique Australe. Dans le reste du monde, les banques marocaines sont également implantées, à travers 3 filiales et 11 succursales, dans 7 pays en Europe et en Chine. Elles disposent également de 48 bureaux de représentation, dans 11 pays situés principalement en Europe.

Les indicateurs sectoriels suivants correspondent aux agrégats sociaux agrégés en date du 31 décembre 2023 :

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines au 31 décembre 2023 :

	CPM	AWB	BOA	CAM	SGMB	CIH	BMCI	CDM
Créances sur les SF	36,60%	28,13%	13,60%	2,17%	5,83%	2,89%	6,60%	3,62%
Créances sur la clientèle	20,61%	25,69%	12,89%	9,82%	7,89%	7,12%	5,16%	4,80%
Total emplois	21,59%	25,84%	12,94%	9,36%	7,77%	6,86%	5,24%	4,73%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2023, AttijariWafa Bank est en première position en termes de crédits octroyés à l'économie par le secteur bancaire avec une part de marché de 25,84%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BOA, détiennent à elles seules 78,33% des créances sur les sociétés de financement et 59,19% des créances sur la clientèle à fin décembre 2023.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines au 30 juin 2024 :

	CPM	AWB	BOA	CAM	SGMB	CIH	BMCI	CDM
Créances sur les SF	35,46%	28,78%	14,79%	2,50%	3,63%	3,02%	6,80%	4,11%
Créances sur la clientèle	19,82%	26,34%	13,37%	9,73%	7,69%	7,05%	5,03%	5,07%
Total emplois	20,80%	26,49%	13,46%	9,28%	7,44%	6,80%	5,14%	5,01%

Source : GPBM

Au 30 juin 2024, AttijariWafa Bank est en première position en termes de crédits octroyés à l'économie par le secteur bancaire avec une part de marché de 26,49%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BOA, détiennent à elles seules 79,03% des créances sur les sociétés de financement et 59,52% des créances sur la clientèle à fin juin 2024.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines au 31 décembre 2023 :

	CPM	AWB	BOA	CAM	SGMB	CIH	CDM	BMCI
Dettes envers les SF	37,86%	21,41%	0,76%	1,542%	5,85%	8,40%	5,48%	6,86%
Dépôts de la clientèle	25,28%	25,21%	12,85%	8,34%	6,16%	5,68%	4,41%	3,98%
Emprunts Financiers Extérieurs	8,10%	30,57%	12,18%	6,65%	4,71%	8,00%	0,51%	0,00%
Titres de créance émis	0,00%	7,14%	10,58%	8,54%	12,47%	17,52%	5,32%	13,40%
Total ressources	25,31%	25,20%	12,81%	8,32%	6,16%	5,69%	4,41%	3,99%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2023, le CPM est en première position en termes de ressources avec une part de marché de 25,31%.

Les 3 banques, CPM, AttijariWafa Bank et BOA, détiennent 63,32% des ressources du secteur bancaire.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines au 30 juin 2024 :

	CPM	AWB	BOA	CAM	SGMB	CIH	CDM	BMCI
Dettes envers les SF	32,02%	42,20%	1,56%	0,04%	7,38%	7,66%	0,20%	5,48%
Dépôts de la clientèle	24,88%	26,10%	12,60%	8,16%	5,88%	5,64%	4,52%	3,69%
Emprunts Financiers Extérieurs	7,38%	28,71%	8,05%	5,57%	4,75%	7,24%	3,95%	0,00%
Titres de créance émis	0,00%	11,11%	11,83%	7,27%	9,68%	14,89%	5,20%	11,67%
Total ressources	24,89%	26,14%	12,57%	8,14%	5,88%	5,64%	4,51%	3,69%

Source : GPBM

Au 30 juin 2024, AttijariWafa Bank est en première position en termes de ressources avec une part de marché de 26,14%.

Les 3 banques, CPM, AttijariWafa Bank et BOA, détiennent 63,61% des ressources du secteur bancaire.

Évolution des Créances du secteur bancaire Marocain durant la période 2021 – 06/2024 :

En Millions de DH	2021	2022	Var 21/22	Juin-23	2023	Var 22/23	Juin-24	Var 06-23/06-24
Créances sur les sociétés de financement	54 218	63 745	18%	70 074	68 651	7.7%	70 413	0,48%
Créances brutes sur clientèle	886 112	1 005 058	13%	1 010 476	1 051 140	4.5%	1 051 993	4,11%
Crédits de trésorerie	145 170	180 844	25%	172 099	172 230	-4,8%	168 490	-2,10%
Crédits à l'équipement	186 851	210 053	12%	215 063	228 354	8.7%	246 007	14,39%
Crédits à la consommation	51 945	63 458	7%	56 206	55 660	-12,29%	56 211	0,01%
Crédits immobiliers	249 719	280 707	12%	282 157	280 936	0%	281 480	-0,24%
Autres crédits	103 430	106 486	3%	105 128	129 566	21.7%	117 451	11,72%
Compte courant débiteurs	-	74 050	>100%	79 346	82 496	11.4%	77 415	-2,43%
Créances en souffrance brute	79 602	89 459	12%	92 501	93 460	4.4%	95 821	3,59%
Créances en souffrance sur clientèle nettes de provisions	23 879	60 109	>100 %	62 400	62 401	3,8%	64 625	3,57%
Provisions et agios réservés	55 723	231	-99,6%	299	299	29,46%	361	20,74%
Total crédits	940 330	1 068 803	6,2%	1 080 550	1 119 791	4,77%	1 122 405	3,87%

Source : GPBM

À fin 2022, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de 13,7% à 1 068 803 MMAD, intégrant une hausse de 17,6% à 63 745 MMAD des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de 0,5% à 1 010 476 MMAD des créances sur la clientèle (94,04% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation de 12,4% des crédits immobiliers à 280 706,98 MMAD (27,93% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de 12,4% des crédits à l'équipement à 210 053,09 MMAD (20,90% de l'encours

- des crédits à la clientèle) ;
- Une progression de 22,2% des crédits à la consommation à 63 458,79 MMAD (6,31 % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une évolution de 24,6% des crédits de trésorerie à 180 844,16 MMAD (17,99% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 3,0% des autres crédits à 106 486,27 MMAD (10,60% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 12,4% à 89 459,04 MMAD (8,90% de l'encours des crédits à la clientèle).

À fin 2023, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de 4,7% à 1 119 791 MMAD, intégrant une hausse de 7,70% à 68 651 MMAD des créances sur les sociétés de financement et une baisse de -1.65% à 1 051 140 MMAD des créances sur la clientèle (93,08% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation de 0,08% des crédits immobiliers à 280 936 MMAD
- Une amélioration de 8,71% des crédits à l'équipement à 228 354 MMAD ;
- Une régression de 12,29% des crédits à la consommation à 55 660 MMAD ;
- Une diminution de 4,76% des crédits de trésorerie à 172 230 MMAD ;
- Une amélioration de 21,67% des autres crédits à 129 566 MMAD ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 4,47% à 93 460 MMAD.

À fin juin 2024, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de à 1 122 405 MMAD soit une hausse de 3,87% par rapport à juin 2023, intégrant une hausse de 14,39% à 246 007 MMAD des crédits à l'équipement et une baisse de -2,10% à 168 490 MMAD des crédits de trésorerie, à noter également :

- Une baisse de 0,2% des crédits immobiliers à 281 480 MMAD
- Une stagnation des crédits à la consommation à 56 211 MMAD contre 56 206 MMAD à fin juin 2023 ;
- Une hausse de 11,72% des autres crédits à 117 451 MMAD ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 3,59% à 95 821 MMAD.

Évolution des ressources du secteur bancaire Marocain durant la période 2021 – 06/2024 :

En million de DH	2021	2022	Var 21/22	Juin-23	2023	Var 22/23	Juin-24	Var 06-23/06-24
Dettes envers les sociétés de financement	3 395	3 346	-1%	3824	3 329	-0,51%	3 040	-21%
Dépôts de la clientèle	995 170	1 126 346	13%	1 139 810	1 164 773	3,41%	1 198 609	5%
Comptes chèques	473 597	545 415	15%	559 772	574 550	5,34%	598 104	7%
Comptes courants	192 646	218 681	14%	220 518	234 524	7,24%	236 812	7%
Comptes d'épargne	165 272	178 913	8%	179 551	167 683	-6,28%	185 998	4%
Dépôts à terme	125 444	133 367	6%	128 051	62 664	-53%	125 772	-2%
Autres dépôts et comptes créditeurs	38 211	49 970	31%	51 916	61 177	22,43%	51 922	0%
Emprunts Financiers Extérieurs	10 365	12 618	22%	11 244	12 802	-1,46%	13 265	

Titres de créances émis	58 723	61 506	5%	61 879	63 896	3,89%	66 553	8%
Total Ressources	1 067 653	1 203 816	13%	1 143 635	1 168 101	-2,97%	1 201 649	5%

Source : GPBM

Au terme de l'année 2021, les ressources totales des banques commerciales atteignent 1 067 653,2 MDH, en progression de 14,31% par rapport à fin 2020. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 14,80% à 995 170,11 MDH, portés en premier lieu par les comptes courants (+27,230% à 192 646,40 MMAD qui en représentent 19,4%, suivis d'une hausse de 10,50% des comptes chèques à 473 597,25 MMAD (soit 47,6% du total dépôts de la clientèle).

À fin 2022, les ressources totales des banques commerciales atteignent 1 203 816 MDH, en progression de 12,75% par rapport à fin 2021. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 13% à 1 126 346 MDH, portés en premier lieu par les comptes chèques (+15% à 545 415 MDH qui en représentent 48,4%, suivis d'une hausse de 14% des comptes courants à 218 681 MDH (soit 19,4% du total dépôts de la clientèle).

À fin 2023, les ressources totales des banques commerciales baissent à 1 168 101 MDH, en décroissance de -2,97% par rapport à fin 2022. Cette baisse résulte de la régression des dépôts à terme de 53% à 62 664 MDH et des comptes d'épargne de -6,28% à 167 683 MDH.

À fin juin 2024, les ressources totales des banques commerciales atteignent 1 201 649 MDH, en progression de 5% par rapport à fin juin 2023. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 5% à 1 198 609 MDH, portés en premier lieu par les comptes chèques (+7% à 598 104 MDH qui en représentent 49%, suivis d'une hausse de 7% des comptes courants à 236 812 MDH (soit 19,75% du total dépôts de la clientèle).

Évolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain durant la période 2021-06/ 2024 :

En millions de DH	2021	2022	Juin-23	2023	Juin -24	Var 21-22	Var 22-23	Var 06-23/06-24
Engagements hors bilan donnés	348 024	385 611	382 970	383 060	427 037	11%	-1%	12%
Engagement de financements donnés	178 632	203 764	197 831	198 760	233 759	14%	-3%	18%
Engagements de garantie donnés	169 392	181 847	185 138	184 300	193 278	7%	1%	4%
Engagements hors bilan reçus	147 221	162 592	168 936	165 824	173 442	10%	2%	3%
Engagement de financement reçus	7 570	4 297	7 734	5 711	7 256	-43%	32%	-6%
Engagement de garantie reçus	139 651	158 295	161 201	160 113	166 186	13%	1%	3%

Source : GPBM

Au terme de l'année 2022, les engagements hors bilan donnés augmentent de 11% à 385 611 MMAD par rapport à fin décembre 2021, intégrant une hausse des engagements de garantie données de 7% à 181 847 MMAD et une amélioration des engagements de financement donnés de 14% à 203 764 MMAD.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent également une augmentation de 10% à 162 592 MMAD, cette hausse s'explique principalement par une croissance de 13% des engagements de garanties reçus à 158 295 MMAD et une baisse de 43% des engagements de financement reçus à 4 297 MMAD.

Les engagements hors bilan en souffrance ressortent, eux, en hausse de 27% par rapport à 2021 à 4 723 MMAD.

A fin 2023, les engagements hors bilan donnés ont connu une légère baisse de -1% à 383 060 MMAD par rapport à fin décembre 2022, intégrant une hausse des engagements de garantie donnés de 1% à 184 300 MMAD et une baisse des engagements de financement donnés de 3% à 198 760 MMAD.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent également une augmentation de 4% à 165 824 MMAD, cette hausse s'explique principalement par une croissance de 32% des engagements de financement reçus à 5 711 MMAD et une légère hausse de 1% des engagements de garantie reçus à 160 113 MMAD.

A fin juin 2024, les engagements hors bilan donnés ont connu une hausse de 12% à 427 037 MMAD par rapport à fin juin 2023, intégrant une hausse des engagements de garantie donnés de 4% à 193 278 MMAD et une augmentation des engagements de financement donnés de 18% à 233 759 MMAD.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent également une augmentation de 3% à 173 442 MMAD, cette hausse s'explique principalement par une baisse de 6% des engagements de financement reçus à 7 256 MMAD et une hausse de 3% des engagements de garantie reçus à 166 186 MMAD.

Evolution des créances en souffrances

En millions de DH	2021	2022	Juin -23	2023	Juin-24	Var 21/22	Var 22/23	Var 06-23/06-24
Créances en souffrances brutes	84 412	89 459	92 501	93 460	95 821	6%	4%	4%
Taux de créances en souffrance	8,9%	8,4%	8,6%	8,3%	8,5%	-0,5 pbs	-0,1 pbs	-0.1 pbs

Source : GPBM

En 2021, le taux des créances en souffrance dans le total augmente par rapport à l'année précédente en lien avec la situation économique difficile provoquée par la pandémie. Le taux atteint 8,9% du total des créances pour un montant de 84 412 MMAD.

En 2022, le taux des créances en souffrance dans le total baisse de 0,5 pbs par rapport à 2021, en atteignant 8,4% du total des créances pour un montant de 89 459 MMAD.

En 2023, le taux des créances en souffrance dans le total a connu une légère baisse de 0,1 pbs par rapport à fin 2022, en atteignant 8,3% du total des créances pour un montant de 93 460 MMAD.

En fin juin 2024, le taux des créances en souffrance dans le total a connu une légère baisse de 0,2 pbs par rapport à fin 2023, en atteignant 8,5% du total des créances pour un montant de 95 821 MMAD.

IV.5. ACTIVITES DE LA BCP

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.5.1. Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

IV.5.2. Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et en égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique...)

IV.5.3. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

Nature des services d'intérêt commun

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Facturation des services d'intérêt commun

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (Cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chéquiers ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Micro filmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat Général CPM ▪ Vie Institutionnelle ▪ Communication Institutionnelle et Interne ▪ Gestion Globale des Risques ▪ Conformité ▪ Pilotage, Comptabilité et Finance
2. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP

3. Marocains du Monde	▪ Nombre de comptes chèques	▪ Banque des Marocains du Monde MDM
4. Particuliers et Professionnels	▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels
5. Banque de l'entreprise	▪ Nombre de comptes courants d'entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH	▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services	▪ Nombre d'écritures	▪ Production bancaire ▪ Organisation et qualité ▪ Moyens Généraux ▪ Direction Internationale
8. Informatique	▪ Nombre d'écritures	▪ Etudes et Développement ▪ Architecture et Infrastructure ▪ Production Informatique ▪ Monétique ▪ Service aux filiales ▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne ▪ Refonte du système d'information ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Source : BCP

IV.6. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DE LA BCP

IV.6.1. Évolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est reparti de la manière suivante :

(En MDH)	2021	2022	2023	Var21/22	Var22/23
Crédits de trésorerie et à la consommation	23 747	31 652	31 131	33,29%	-1,65%
Crédits à l'équipement	26 331	27 511	28 389	4,48%	3,19%
Crédits immobiliers	23 796	22 432	21 362	-5,73%	-4,77%
Autres crédits	20 490	14 048	28 200	-31,44%	100,74%
Encours net des crédits clientèle	94 364	95 643	109 082	1,36%	14,05%

Source : BCP-Comptes sociaux

Au 31 décembre 2021, l'encours net des crédits clientèle a enregistré une baisse de 1,54%. Cette évolution provient de la hausse des crédits de trésorerie de 1,29% et des autres crédits de 19,32% qui ne compense pas la baisse des crédits à l'équipement de -11,98% et des crédits immobiliers de 5,96%. Il est à noter que ces évolutions sont principalement liées au contexte économique du pays suite à la pandémie Covid 19 marqué par une croissance ralentie.

Au 31 décembre 2022, l'encours net des crédits clientèle a enregistré une hausse de 1,36%. Cette évolution provient principalement de la hausse des crédits de trésorerie de 33,29% et des crédits à l'équipement de 4,48% conjuguée à la baisse des crédits immobiliers de -5,73% et des autres crédits de -31,44%.

Au 31 décembre 2023, l'encours net des crédits accordés aux clients a affiché une augmentation notable de 14,05%. Cette croissance est principalement attribuable à une forte augmentation de 100,74% des autres types de crédits, ainsi qu'à une augmentation plus modérée de 3,19% des crédits destinés à l'équipement. Elle est cependant atténuée par des baisses de 4,77% dans les crédits immobiliers et de 1,65% dans les crédits de trésorerie.

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

	2021	Part	2022	Part	2023	Part
Entreprises	108 333	83,46%	118 485	85,21%	131 090	86,43%
Activités financières	27 008	20,81%	30 175	21,70%	32 333	21,32%
Commerce, et services divers	20 949	16,14%	18 796	13,52%	19 389	12,78%
dont commerce	11 672	8,99%	13 275	9,55%	13 977	9,21%
Production et distribution Electricité, Gaz et Eau	9 991	7,70%	14 824	10,66%	15 757	10,39%
Promotion immobilières	8 177	6,30%	8 240	5,93%	10 168	6,70%
Industries diverses	4 809	3,71%	5 566	4,00%	4 955	3,27%
Transports et communications	5 763	4,44%	7 154	5,14%	9 335	6,15%
Bâtiment et travaux publics	4 181	3,22%	4 477	3,22%	5 424	3,58%
IMEE	3 052	2,35%	3 526	2,54%	3 097	2,04%
Industries extractives	7 548	5,82%	9 059	6,51%	12 290	8,10%
Hôtels et restaurants	3 568	2,75%	3 782	2,72%	3 462	2,28%
Industrie chimique et para chimique	4 289	3,30%	4 087	2,94%	8 626	5,69%
Industries alimentaires	2 865	2,21%	4 903	3,53%	2 715	1,79%
Agriculture, chasse et sylviculture	1 200	0,92%	974	0,70%	745	0,49%
Industrie textile, de l'habillement et du cuir	992	0,76%	999	0,72%	692	0,46%
Administration publique	3 906	3,01%	1 785	1,28%	2 037	1,34%
Pêche, aquaculture	35	0,03%	138	0,10%	65	0,04%
Particuliers	21 463	16,54%	20 571	14,79%	20 582	13,57%
dont immobiliers	17 133	13,20%	16 881	12,14%	16 188	10,67%
Encours brut	129 796	100,00%	139 056	100,00%	151 672	100,00%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

Au cours de l'année 2023, le montant total des crédits accordés, tous types d'industries confondus, a connu une hausse depuis 2022. Les hausses les plus importantes concernent l'industrie chimique et para chimique (+111%) et l'industrie extractive (+36%)

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (En MDH)	Encours 2021	Part	Encours 2022	Part	Encours 2023	Part
le 1er emprunteur	7 552	6,97%	8 972	7,57%	10 481	8,00%
les cinq premiers emprunteurs	21 694	20,03%	25 207	21,27%	32 416	24,73%
les dix premiers emprunteurs	29 603	27,33%	33 471	28,25%	44 013	33,57%
Encours brut total des crédits*	108 333	100%	118 485	100%	131 090	100,00%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement entreprises

A fin décembre 2023, les crédits accordés aux premiers emprunteurs ont connu une hausse de 17% par rapport à l'année 2022.

Les crédits accordés aux cinq premiers emprunteurs ont enregistré une hausse de 29%. Les crédits accordés aux dix premiers emprunteurs ont connu la même tendance haussière, de 31%.

S'adressant à une clientèle moyennement diversifiée, le portefeuille crédits de la BCP demeure légèrement concentré : les 10 premiers emprunteurs concentrent 33,57% des crédits au 31 décembre 2022.

IV.6.2. Évolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

En MDH	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Comptes à vue créditeurs	46 673	54 071	54 779	15,9%	1,29%
Comptes d'épargne	8 268	8 436	8 534	2,0%	1,15%
Dépôts à terme (DAT)	9 716	8 100	8 271	-16,6%	2,07%
Autres comptes créditeurs	2 238	1 688	3201	-24,6%	89,7%
Dépôts de la clientèle	67 000	72 295	74 783	7,9%	3,33%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2021, les dépôts de la clientèle atteignent 67,0MMDH en quasi-stagnation par rapport à fin 2020, lié aux effets conjugués de la hausse des comptes à vue créditeurs (+4,1%), des comptes d'épargne (+3,7%) et des autres comptes créditeurs (+14,2%) compensant la baisse de -19,3% des dépôts à termes.

A fin 2022, les dépôts de la clientèle atteignent 72,3MMDH en hausse de 8% par rapport à fin 2021, lié aux effets conjugués de la hausse des comptes à vue créditeurs (+15,9%), des comptes d'épargne (+2,0%) et la baisse de -16,6% des dépôts à termes et des autres comptes créditeurs (-24,6%).

À la clôture de l'exercice 2023, les dépôts des clients se sont élevés à 74,7 MMDH, enregistrant une progression de 3,33% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des comptes à vue créditeurs de 1,29% et des dépôts à terme de 2,07%. Les dépôts de la clientèle sont majoritairement constitués de comptes à vue créditeurs représentant 73,25% du total et de comptes d'épargne (11,41%). Les dépôts à terme arrivent ensuite avec 11,06%, suivis des autres comptes créditeurs (4,28%).

La concentration des dépôts par déposant est résumée dans le tableau suivant :

Part des Ressources par emprunteur (En MDH)	Encours 2021	Encours 2022	Encours 2023	Var 21/22	Var 22/23
Le 1er Déposant	227	1 127	2 743	>100%	>100%
Les cinq premiers Déposants	1 780	3 701	5 348	>100%	44,50%
Les dix premiers Déposants	3 106	5 564	6 893	79,1%	23,88%
Encours total ressources	67 000	72 295	74 783	7,9%	12%

Source : BCP - Comptes sociaux

L'encours total des ressources a augmenté de 7,9% entre 2021 et 2022.

En 2023, le premier déposant représente 1,7% de l'encours total des ressources, les cinq premiers déposants 5,5% et les dix premiers 8,3%. Entre 2021 et 2022, la concentration est en hausse sur les dix premiers déposants passant de 4,63% à 8,3%.

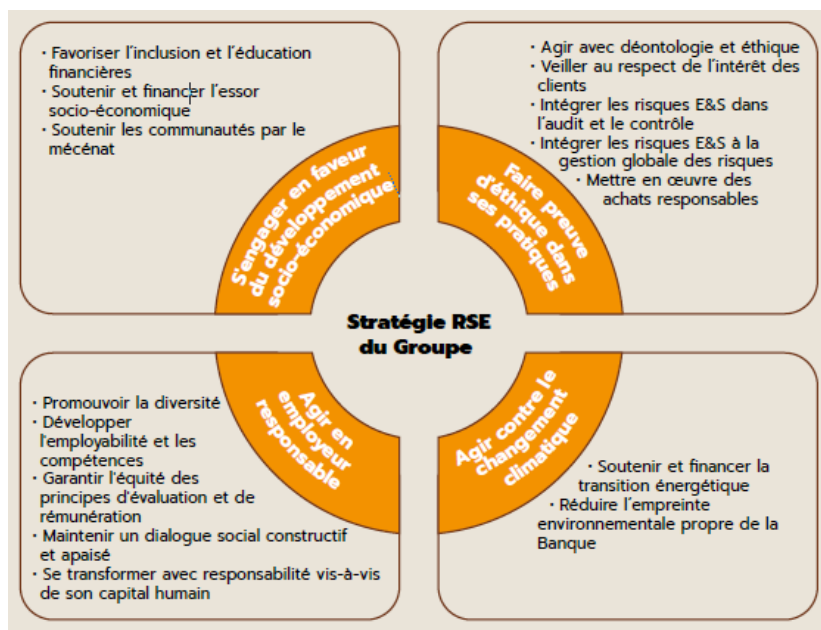
V. Informations environnementales et sociales

V.1. ENVIRONNEMENT

Le Groupe BCP a structuré de manière méthodique et collaborative ses engagements stratégiques en matière de RSE en prenant en considération les attentes et besoins de ses parties prenantes internes et externes. Ces engagements ont été définis en évaluant les enjeux RSE les plus pertinents, en s'inspirant de la norme ISO 26000, de la charte RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et des comparaisons sectorielles. Ces enjeux RSE ont été classés en fonction de leur importance pour le Groupe et les parties prenantes grâce à une analyse de double matérialité.

Résultat de ce processus, le Groupe a formulé quinze engagements stratégiques RSE qui s'articulent autour de quatre axes fondamentaux : faire preuve d'éthique dans ses pratiques au quotidien, s'engager en faveur du développement socio-économique, agir contre le changement climatique et agir en employeur responsable. Pour garantir l'amélioration continue de la démarche RSE, l'analyse de matérialité des enjeux RSE est régulièrement revue, en tenant compte des évolutions des contextes interne et externe à la Banque.

Les 4 axes stratégiques RSE du Groupe Banque Populaire



Le Groupe Banque GBCP a relevé deux enjeux prioritaires dans sa démarche environnementale :

a. Accompagner le financement de la transition énergétique

• Le financement des énergies renouvelables

L'énergie représente la moitié des engagements de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du GBCP, répondant à une croissance constante de la consommation nationale, elle est en grande partie importée. En 2018, la Banque a débloqué 800 millions de dirhams au profit du projet Aftissat au sud de Laayoune, projet d'un montant total de 2 milliards de dirhams, générant 201 MW. Grâce à son expérience éprouvée dans le financement des énergies renouvelables, la Banque a remporté en 2018 l'appel d'offres pour la gestion de crédit de financement de projet du parc éolien Midelt, s'inscrivant dans le grand plan intégré de l'ONEE pour la production de 850 MW. En tant qu'agent de crédit, la Banque veillera sur le respect des engagements environnementaux et sociaux pris par Nareva, Enel Green Power et Siemens Wind Power, concepteurs et développeurs du projet.

• L'Emission du GREEN BOND

La Banque Populaire est parmi les premiers acteurs du secteur bancaire marocain et africain à émettre en 2016 un « Green Bond », emprunt obligataire destiné à refinancer des projets d'énergie renouvelable marocains. Cette émission, certifiée par Green Investment Bank (GIB), a été souscrite en 2017 par l'International Finance Corporation et Proparco, pour des montants respectifs de 100 et de 35 millions d'euros. Les projets identifiés permettront à terme une production d'énergie d'origine éolienne de 1500 GWh par an, couvrant les besoins de près de 1,8 million d'habitants en évitant l'émission de 17 MtCO₂ sur leur durée de vie. Les deux projets financés jusqu'ici par l'émission du « Green Bond » ont fait

l'objet d'une évaluation de leur empreinte carbone en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI). Cette évaluation révèle une empreinte carbone en 2016 et 2017 de respectivement 937 800 Tco2e/an et 1 101 946,33 Tco2e/an.

- **Evaluation de l'impact environnemental de tout crédit d'investissement**

Tout dossier de crédit d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une évaluation des risques environnementaux via une application dédiée, en amont de l'examen par le Comité de Crédit. Un questionnaire renseigné par le client couvre l'ensemble des impacts environnementaux potentiels, à savoir les déchets solides et liquides, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la production ou l'utilisation de matières dangereuses. Les projets les plus polluants font l'objet d'un suivi rapproché par les équipes de la Banque à travers des rapports, des visites terrains et des entretiens.

b. Maitrise de l'empreinte environnementale du Groupe

Réduire sa consommation énergétique

L'année 2023 était une année de refonte de notre système de management de l'énergie afin de se conformer à la version 2018 de la norme ISO 50001. Les principales réalisations en 2023 sont :

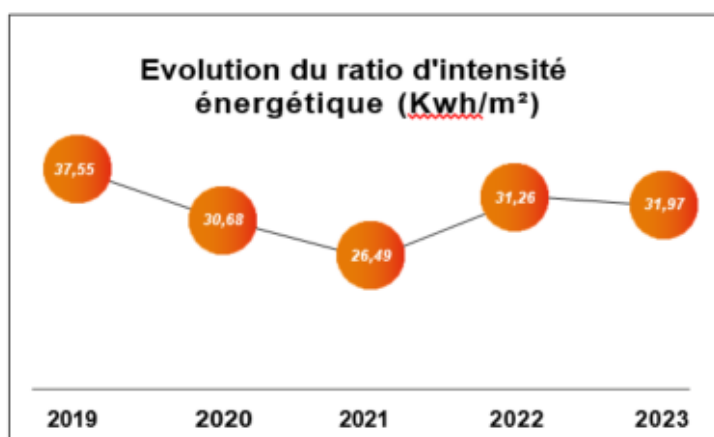
- L'actualisation des audits énergétiques des sites déjà certifiés BCP et BPRs (Rabat-Kénitra & Nador-El Hoceima) ;
- Les audits énergétiques du réseau des agences BCP ;
- L'identification et l'élaboration des cartes processus liés à l'aspect énergétique ;
- La normalisation du processus de réalisation de la revue énergétique ;
- La formation des responsables énergie BPRs et la réalisation des campagnes de sensibilisation des prestataires ;
- La conception et l'affichage des supports de sensibilisation sur l'économie de l'énergie.

L'objectif à moyen-long terme est d'étendre le périmètre de certification aux agences du réseau BCP (Casablanca) et le réseau BP Rabat- Kénitra, cette démarche répondant également aux exigences de la loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique.

La stratégie du système est d'être un levier pour l'écoconception et la digitalisation des bâtiments.

Le programme ISO 50001 se poursuit comme planifié et il est décliné, en cohérence avec la politique énergétique, en des actions dont les principales sont :

- Refonte de la climatisation de confort du site Diouri permettant une utilisation rationnelle de l'Energie avec un confort thermique meilleur;
- Digitalisation du système de management de l'énergie par la mise en place d'un système de mesure et de surveillance des consommations électriques du Siège BCP;
- Rationalisation des consommations énergétiques de l'usage restauration ;
- Communication des KPI énergétiques ;
- Optimisation de la puissance souscrite des contrats MT des sites CPM (un gain engendré d'environ 1 MDH/an) ;
- Mise en place d'un plan de communication global sur l'énergie.



La réglementation dans le domaine de l'énergie ne cesse d'évoluer. Le décret N°2.17.746 relatif à l'audit énergétique obligatoire, datant de 2019, impose aux organismes, opérant dans le tertiaire, dont la consommation dépasse les 500 TEP, de faire une déclaration annuelle à l'Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique (AMEE) et de réaliser un audit énergétique tous les 5 ans.

Conformément à ce texte de loi, la BCP et son réseau ainsi que la Banque Populaire de Rabat- Kénitra sont assujetties à cette réglementation. A cet effet, la réalisation des audits énergétiques obligatoires desdits sites est programmée courant cette année, et elle sera menée par un BET agréé l'AMEE.

Des équipements informatiques plus économes en énergie

Le choix des équipements informatiques est axé autant sur la performance technique que sur l'innovation en termes d'économie d'énergie.

Les Data centers et les systèmes de climatisation font l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, au niveau de la maintenance, allant jusqu'au remplacement par des équipements plus économes en énergie, ce qui a engendré des économies ces dernières années.

A ce jour, l'ensemble des serveurs sont virtuels via un Cloud privé bénéficiant à l'ensemble du Groupe, ce qui permet d'optimiser les espaces, le dégagement calorifique

Optimisation des consommations de carburant

Le parc automobile de la Banque fait l'objet d'une attention particulière, compte tenu de la part que représente la consommation de carburant dans le mix énergétique de l'activité. La consommation du parc fait l'objet d'un suivi dans le cadre du système de management de l'énergie. Ainsi, l'indicateur de performance consommation en carburant L/100Km est maintenu en moyenne sous le seuil de 8L/100Km.

Optimiser la production de déchets et les valoriser

La Banque Populaire a été la première banque au Maroc à lancer, en juin 2020, le parcours d'ouverture de compte 100% en ligne. Ce parcours destiné aux Marocains du Monde a pour objectif de simplifier l'expérience client d'ouverture de compte dans un contexte sanitaire où les MDM n'ont pas eu la possibilité de se déplacer au Maroc. Ce parcours s'inscrit dans la continuité de la transformation digitale de son parcours client d'entrée en relation entamé en 2017.

Pour rappel, depuis son lancement en 2017 au Maroc et dans 11 pays d'implantation de Chaabi Bank, cette transformation a permis de réduire la consommation en papier de plus de 15 millions de feuilles depuis son lancement. Le parcours d'ouverture de compte « jedevisclient.ma » a concerné, depuis son lancement plus de 700 000 ouvertures de comptes au total.

En pleine crise sanitaire, la Banque Populaire a souhaité lancer les parcours permettant d'optimiser l'expérience de ses clients tout en privilégiant leur sécurité sanitaire. En plus de l'ouverture de compte 100% en ligne, deux autres parcours ont été lancés à savoir :

- Parcours de souscription aux services banque à distance ;
- Parcours de demande de crédit à la consommation depuis Pocket Bank.

En outre, une charte d'impression responsable doublée d'une campagne de sensibilisation et d'un paramétrage optimisé de toutes les imprimantes du groupe a été mise en place en 2019, permettant une réduction drastique des volumes d'impressions de la Banque.

Du côté du recyclage, les impressions mises au rebut sont récupérées par un prestataire externe qui a l'obligation contractuelle de s'assurer de sa valorisation dans des centres respectueux de l'environnement et de la confidentialité des données

V.2. SOCIAL

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.2.1. Effectifs de la BCP

Les indicateurs RH de la BCP se présentent comme suit sur la période 2021 à 2023 :

V.2.1.1 Évolution de l'effectif par catégorie

L'évolution récente de l'effectif de la BCP se présente comme suit :

	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Effectifs permanent	2 570	2 529	2 461	-2%	-3%
ANAPEC	75	29	96	-61%	231%
Effectifs Global	2 645	2 558	2 557	-3%	0%
Dont Hommes	1 193	1 123	1 102	-6%	-2%
Dont Femmes	1 452	1 435	1 455	-1%	1%

Source : BCP

Au 31 décembre 2023, l'effectif global de la BCP s'élève à 2 557 personnes.

	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Gradés	283	278	220	-2%	-21%

Cadres	2 317	2 238	2 330	-3%	4%
Employé	45	42	7	-7%	-83%
Total	2 645	2 558	2 557	-3%	0%
dont ANAPEC	75	29	96	-61%	231%
dont Collaborateurs en période d'essai (hors ANAPEC)	55	70	0	27%	-100%

Source : BCP

Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle par genre :

	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Gradés	283	278	220	-2%	-21%
<i>Hommes</i>	<i>12%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>		
<i>Femmes</i>	<i>16%</i>	<i>14%</i>	<i>13%</i>		
Cadres	2 317	2 238	2 330	-3%	4%
<i>Hommes</i>	<i>81%</i>	<i>85%</i>	<i>84%</i>		
<i>Femmes</i>	<i>76%</i>	<i>80%</i>	<i>81%</i>		
Employé	45	42	7	-7%	-83%
<i>Hommes</i>	<i>2%</i>	<i>4%</i>	<i>5%</i>		
<i>Femmes</i>	<i>2%</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>		
Total	2 645	2 558	2 557	-3%	0%

A fin décembre 2023, l'effectif de la BCP est resté stable par rapport à 2022. L'effectif total de la BCP totalise 2 557 personnes à fin 2023.

	2021	2022	2023
Taux d'encadrement	87%	87%	91%
Turnover (*)	6,4%	6,6%	5,2%

(*) Turnover = (Total départs – retraites – décès – fin de contrats – Autres motifs) / effectif fin de période

Source : BCP À fin 2023, le taux d'encadrement, défini par le rapport entre le nombre de cadres et l'effectif total, s'établit à 91 % pour la BCP, avec 2 330 cadres sur un effectif total de 2 557 employés. Le taux de turnover pour la même période est de 5,2 %, correspondant à 258 départs, dont 73 en retraite, 8 en licenciements, et 52 pour décès ou autres motifs.

V.2.1.2 Évolution de la structure des effectifs de la BCP

L'évolution de la structure des effectifs de la BCP évolue comme suit :

	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Effectif année précédente	2 678	2 645	2 558	-1%	-3%
Recrutement externe	148	125	155	-16%	24%
dont ANAPEC	75	29	102	-61%	252%
Autres arrivés				-	NA

Total recrutement	223	154	257	-31%	67%
Démission	73	106	125	45%	18%
Retraite	111	116	73	5%	-37%
Fin de contrat	2	0	0	-100%	NA
Licenciements	1	9	8	800%	-11%
Autres	10	10	52	0%	420%
Total Départs	197	241	258	22%	7%
Effectif année en cours	2 645	2 558	2 557	-3%	0%

Source : BCP

Catégories des licenciements entre 2021-2023 :

La répartition des licenciements par catégorie est le suivant :

	2021	2022	2023
CADRES	1	8	6
NON CADRES	0	1	2
Total	1	9	8

Source : BCP

Répartition des effectifs par type de contrats

La répartition de l'effectif de la BCP par type de contrats est le suivant :

	2021	2022	2023
ANAEPEC	5%	5%	5%
CDI	95%	95%	95%
Total	100%	100%	100%

Source : BCP

Répartition des effectifs par branche d'activité

La répartition de l'effectif de la BCP par branche d'activité est le suivant :

	2021	2022	2023
Réseaux (points de vente)	55%	55%	53,40%
Métiers support	45%	45%	46,60%
Total	100%	100%	100%

Source : BCP

Répartition des effectifs par genre

La répartition de l'effectif BCP par genre a évolué entre 2021 et 2023 comme suit :

	2021	%	2022	%	2023	%	Var 21/22	Var 22/23
Hommes	1 193	45%	1 123	44%	1 102	43%	-6%	-2%
Femmes	1 452	55%	1 435	56%	1 455	57%	-1%	1%
Total	2.645	100%	2 558	100%	2 557	100%	-3%	0%

Source : BCP

L'effectif de la BCP est composé de 57% de femmes (1 455) contre 43% d'hommes (1 102) à fin 2023. Cette tendance haussière de la part des femmes constatés depuis 2019 est due essentiellement aux recrutements des compétences féminines.

La mixité hommes/femmes au sein de notre Groupe constitue un levier de performance et un véritable avantage compétitif pour notre Groupe.

Le respect de la diversité et de l'égalité des chances incarne l'une de nos valeurs, celle de la citoyenneté. Notre vision de la diversité est de créer un environnement qui permette à chacun de s'exprimer et développer son plein potentiel, depuis son recrutement et tout au long de sa vie professionnelle.

L'action de notre politique RH est de permettre à tous nos collaborateurs, quelle que soient leur origine, leur genre, leur âge, leur handicap, ... de bénéficier des mêmes chances de réussir.

A travers une promesse employeur cohérente avec les attentes des candidats et des collaborateurs, l'action de la politique RH est également de faire comprendre que la mixité est un levier majeur de transformation pour une meilleure efficacité. Cette promesse est suivie d'actes concrets au niveau de tous les processus, à commencer par des actions en faveur de la politique du recrutement, de la gestion des carrières et des compétences, de la politique de rémunération ...

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Répartition par âge	2021	Part	2022	Part	2023	Part
Moins de 25 ans	125	5%	177	7%	102	4%
De 25 à 35 ans	1 043	39%	966	38%	1 023	40%
De 36 à 50 ans	917	35%	940	37%	989	39%
Plus de 50 ans	560	21%	475	19%	443	17%
Total	2 645	100%	2 558	100%	2 557	100%

Source : BCP

Au 31 décembre 2021, 39% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 1 043 personnes et 35% sont âgés de 36 à 50 ans totalisant 917 personnes.

Au 31 décembre 2022, 38% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 966 personnes et 37% sont âgés de 36 à 50 ans totalisant 940 personnes.

Au 31 décembre 2023, 40% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 1 023 personnes et 39% sont âgés de 36 à 50 ans totalisant 989 personnes.

Répartition des effectifs par ancienneté

	2021	2022	2023
Moins de 5 ans	21%	22%	24%
entre 5 et 20 ans	56%	56%	56%
20 ans et plus	23%	23%	20%
Total	100%	100%	100%

Source : BCP

Au 31 décembre 2023, 20% de l'effectif dispose d'une ancienneté de plus de 20 ans.

	2021	2022	2023
Taux d'ancienneté	13,2 ans	12,9 ans	12,5 ans

Source : BCP

En 2023, l'ancienneté moyenne au niveau du CPM est de 12,5 ans.

Litiges sociaux

Aucun litige social individuel ou collectif significatif n'a été enregistré par la Banque Centrale Populaire au cours des 3 derniers exercices.

V.3. STRATEGIE RH

V.3.1. Politique de recrutement

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Bourse Interne permet à la fonction en charge du capital humain de recueillir les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un processus bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

La politique de recrutement, tout en tenant compte des exigences du plan de développement, est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3.2. Formation et Évaluation

Au-delà de l'accompagnement au développement des compétences, la valorisation du Capital humain est aujourd'hui un des piliers fondamentaux du plan Elan 2020 du groupe.

C'est ainsi que des programmes importants de formation ont été déployés aussi bien à l'endroit des porteurs de projets stratégiques qu'à l'endroit des collaborateurs impactés par les transformations entreprises.

Le Plan Directeur de la formation 2018 vient en accompagnement des projets stratégiques issus du plan Elan 2020 et s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées en 2017 et cible aussi bien les porteurs de projets stratégiques que les collaborateurs impactés par les transformations induites par ceux-ci.

Ainsi les actions phares de développements des compétences se sont articulées autour des objectifs suivants :

- Le renforcement des expertises dans les domaines de l'analyse, la surveillance et la maîtrise des risques mais aussi du recouvrement et du contentieux ;
- Le renforcement des compétences dans les métiers du Retail Banking (réseau d'agence et de Centres d'affaires) ;

- Le renforcement des compétences managériales et comportementales ;
- Le développement de la culture du pilotage et de la performance commerciale ;
- L'amélioration de la relation clientèle dans ses composantes multiples ;

Et ce via des outils et méthodes pédagogiques innovants ainsi que des canaux de diffusion diversifiés (présentiel, e-learning, mentoring et stages d'immersion).

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. Par ailleurs, la BCP a lancé des parcours de formation managériale différencié selon le positionnement hiérarchique et qui vise, entre autres, la sensibilisation des managers quant à leur rôle dans l'accompagnement de la montée en compétence de leurs collaborateurs et in fine dans la gestion de leur carrière. La participation de l'ensemble des Managers BCP est prévue.

La BCP Academy tient un rôle d'envergure dans :

- Le développement et le partage de la culture et des valeurs managériales du groupe ;
- La formation et accompagnement des managers et préparation managériale de la relève ;
- La mise en place du plan d'accompagnement des talents sur le volet développement des compétences managériales ;
- La certification des administrateurs internes & externes du groupe ;
- Le développement de partenariats et des relations extérieures avec les universités et les grandes écoles
- L'accompagnement des filiales et Fondations du Groupe.

La BCP poursuit son dispositif de la valorisation de la performance basé sur le management par objectifs et s'inscrit dans un système d'amélioration continue dans le but de l'ancrage de la culture de la performance et de Co responsabilisation des collaborateurs et managers dans le processus.

Au 31 décembre 2023 les indicateurs relatifs aux formations dont a bénéficié le personnel de la BCP se présentent comme suit :

Indicateurs de formation	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023
Nombre de participations (*)	3 867	6 553	7 860
Nbre de J/H	9 635	6 803	5 220

* Un agent peut participer à plusieurs actions.
Source : BCP, réseau Casablanca et El jadida

V.3.3. Politique Sociale

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une

prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
 - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
 - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
 - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1^{ère} nécessité ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 18DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

V.3.4. Politique de rémunération

Le Groupe offre une rémunération attractive en fonction du niveau de responsabilité et de la performance de ses collaborateurs

La rémunération se fait sur des critères lisibles pour les collaborateurs ; Elle est fixée en fonction du poste et de la performance de l'individu. Le Groupe œuvre pour une simplification et plus grande lisibilité des paramètres de la rémunération.

Le Groupe s'oriente vers une rémunération structurée en trois volets

- Salaire fixe tenant compte du niveau de responsabilité du poste
- Prime variable non récurrente récompensant la performance du collaborateur, sur la base de l'évaluation annuelle de performance : L'atteinte des objectifs individuels doit constituer une part prédominante dans la détermination de la rémunération de la performance
- Avantages liés à l'offre sociale, et avantages en nature spécifiques liés au poste

Les augmentations générales du salaire fixe devraient progressivement évoluer pour être attribuées majoritairement pour répondre à l'inflation, en accord avec les partenaires sociaux. La performance des collaborateurs devrait être progressivement récompensée par le biais de la prime variable

A terme, les évolutions de salaire seront exclusivement liées à un changement de poste, de périmètre ou de niveau de responsabilité ou maîtrise du poste significativement plus approfondie.

Tous les collaborateurs bénéficient de manière transparente et équitable des avantages sociaux proposés par le Groupe

V.3.5. Intéressement et participation du personnel

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en :

- ✓ Septembre 2011 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,33 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.
- ✓ Décembre 2015 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,68 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.
- ✓ Juin 2019 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM et des entités concernés pour un montant de 2,21 MMDH.

Au 31 décembre 2023, la part du personnel dans le capital de la BCP est de 5,00%.

V.4. AUTRES ASPECTS DE LA DEMARCHE

V.4.1. Impact économique et social

- Le modèle coopératif de la Banque Populaire et son fort ancrage régional en fait un allié de choix pour accompagner le développement socio-économique, inscrit au cœur de sa mission et de ses statuts. Le rôle joué par les Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) dans la dynamisation des économies n'est plus à prouver, tout particulièrement dans les pays en voie de développement. L'accès au financement constitue, après l'accès au marché, la principale difficulté rencontrée par les TPME. Le Groupe Banque Populaire prend dès lors toute la mesure de sa responsabilité d'accompagnement et de financement des TPME qui constituent 95% du tissu économique du Royaume et sont à l'origine de la moitié des emplois créés. Le Groupe s'inscrit pour cela dans une démarche couvrant l'ensemble du tissu entrepreneurial, de la création d'entreprise par des entrepreneurs locaux ou Marocains du Monde à la

PME exportatrice, en passant naturellement par les TPE, les autoentrepreneurs et les artisans. Les écosystèmes sectoriels bénéficient pour leur part d'un accompagnement spécifique, pensé en collaboration avec les différentes parties prenantes. En Afrique, le Groupe accompagne, à travers sa filiale AMIFA, le financement des TPE et continue de soutenir les grands projets d'infrastructures et d'équipements, structurants pour des économies en forte croissance.

III.4.1. Impact des investissements

■ Avec ses récentes acquisitions à Maurice et Madagascar, le Groupe Banque Populaire est désormais présent dans 14 pays d'Afrique subsaharienne. Ces acquisitions, réalisées en 2018 ouvrent de nouvelles perspectives en termes de captation des flux d'investissements en provenance d'Asie vers l'Afrique et d'accompagnement de la dynamique croissante des investissements entre l'Afrique anglophone et l'Afrique francophone. En Afrique, le Groupe Banque Populaire accompagne le développement par le financement de grands projets étatiques d'infrastructure. Ainsi, en 2017, le Groupe a signé une convention avec l'Etat ivoirien portant sur un financement de 66,7 milliards de francs CFA destiné à la modernisation des infrastructures routières. Au Burkina Faso, la Banque Atlantique a accompagné la Société nationale d'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) dans l'acquisition d'équipements de production à prix subventionnés par l'Etat burkinabè, au profit de producteurs agricoles. Au Sénégal, la Banque Atlantique a participé à plusieurs opérations de financement de projets dans différents secteurs structurants de l'économie, inscrits dans le Plan « Sénégal Emergent », qui prévoit notamment la construction d'un train rapide.

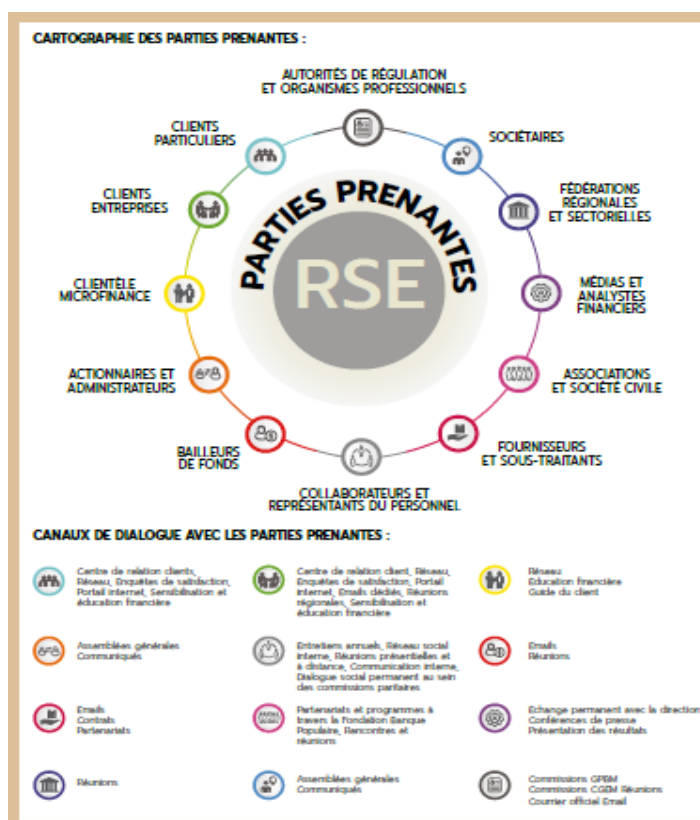
■ Au Maroc, si la Banque avait, jusqu'ici, principalement financé des projets éoliens, elle envisage désormais de financer aussi la production d'énergie solaire qui présente un important potentiel et a su démontrer sa rentabilité. En 2018, la Banque a débloqué 800 millions de dirhams au profit du projet Aftissat au sud de Laayoune, projet d'un montant total de 2 milliards de dirhams, générant 201 MW. Grâce à son expérience éprouvée dans le financement des énergies renouvelables, la Banque a remporté en 2018 l'appel d'offres pour la gestion de crédit de financement de projet du parc éolien Midelt, s'inscrivant dans le grand plan intégré de l'ONEE pour la production de 850 MW. En tant qu'agent de crédit, la Banque veillera sur le respect des engagements environnementaux et sociaux pris par Nareva, Enel Green Power et Siemens Wind Power, concepteurs et développeurs du projet.

En Mai 2021 et dans le cadre des « Régionales de l'investissement », la Banque Centrale Populaire a signé un accord de partenariat avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique

Le 13 Avril 2023, la Banque Centrale Populaire et Tanger Med Port Authority (TMPA) ont procédé à la signature d'un mémorandum d'entente visant à développer des solutions technologiques de paiement appliquées au secteur portuaire, et qui seront intégrées dans la plateforme Blockchain du Port Community System de Tanger Med

III.4.2. Conditions de dialogues avec les parties prenantes

Le Groupe Banque Populaire entretient des échanges réguliers avec chacune de ses parties prenantes. Des canaux de dialogue adaptés sont mis à profit des différents groupes de parties prenantes et de leurs interlocuteurs au sein du Groupe. Ces échanges sont menés, selon les cas, à fréquence arrêtée, ponctuellement ou en continue. Ce dialogue permanent permet au Groupe de comprendre les défis et attentes de ses différentes parties prenantes et d'en tenir compte dans ses prises de décisions stratégiques, ses opérations, le développement de son offre ainsi que dans ses actions sociétales. Cette cartographie des parties prenantes, de leurs attentes et des canaux de dialogue, a été réalisée en se basant sur le degré de relation qu'entretient le Groupe avec chacune d'elle et sur les entretiens menés auprès des fonctions dans le cadre de la préparation de ce rapport :



III.4.3. Objectifs et Engagements

a. Faire preuve d'éthique dans ses pratiques au quotidien

Le Groupe Banque Populaire érige en priorité la conformité de ses activités aux lois et règlements en vigueur tout en se référant aux meilleures pratiques. Il veille ainsi scrupuleusement à minimiser son exposition aux risques déontologiques caractéristiques du secteur bancaire, à savoir la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ceci permet in fine au Groupe de se prémunir contre les risques de réputation et les sanctions, sécurisant ainsi son processus de développement.

En termes d'organisation, le pôle conformité Groupe est une structure indépendante, directement rattachée, depuis 2017, à l'organe de Direction. Ses prérogatives couvrent, notamment, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la corruption, les abus de marché et les conflits d'intérêt.

Des responsables Conformité présents dans chaque entité du Groupe, veillent à la déclinaison de la stratégie globale. Le Comité Ethique et Gouvernance, émanant du Conseil d'Administration de la BCP, traite de toutes les questions de déontologie et d'éthique qui lui sont soumises par les organismes du CPM, les filiales et les Fondations.

Le pôle Conformité prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître, notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de Direction. Il prévient les cas de corruption à travers, entre autres, la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. Enfin, il prévient et détecte les abus de marché.

Dans ce cadre, un code d'éthique a été élaboré pour énoncer les valeurs et principes fondamentaux de l'entreprise. Signé par l'ensemble des collaborateurs et disponible sur le site de la Banque, il s'inspire du corpus légal et réglementaire en vigueur et des valeurs d'éthique universelles telles que l'intégrité, la loyauté, le professionnalisme, la qualité, la confidentialité, la transparence et la solidarité

b. Agir en employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, le Groupe BCP articule sa politique RSE autour des axes suivants :

✓ Promouvoir la Diversité :

Favoriser la diversité c'est lutter contre toute forme de discrimination mais aussi promouvoir, à compétences égales, la variété des profils, en termes d'âge, de genre, d'origine et de handicap.

- L'âge : La Banque favorise le recrutement de jeunes de moins de 30 ans. Pour ce faire, elle s'appuie sur sa présence dans les différents forums et espaces emplois des Grandes Ecoles et des Universités. La Banque déploie par ailleurs, depuis 2013, une politique proactive de recrutement de jeunes diplômés de grandes écoles marocaines originaires de ses divers pays d'implantation en Afrique subsaharienne. Ces recrues sont, après deux années passées en poste au Maroc, déployées dans leur pays d'origine.
- L'emploi local : Le Groupe privilégie l'emploi local au niveau de toutes ses régions d'implantation. La Banque s'appuie, pour cela, sur sa participation aux forums de recrutement locaux ainsi que sur l'organisation de concours régionaux de recrutement. Des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur dans les régions viennent compléter ces dispositifs.
- Le genre : A fin 2023, les femmes représentent 56,90% des effectifs du CPM. Pour accompagner l'évolution des femmes, la Banque a pris la décision en 2018 de maintenir la notation et l'évolution de grade des femmes de retour d'un congé de maternité de durée légale. En effet, la valorisation de la performance des femmes ayant bénéficié d'un congé de maternité de durée légale tient compte des objectifs réalisés durant la période de présence au sein de l'institution. De plus, les femmes bénéficient, historiquement, du maintien total de leur salaire pendant cette durée légale de congé maternité, qu'elles peuvent prolonger de 6 mois avec le maintien d'un demi-salaire sans que cela ne soit soumis à accord préalable.
Bien qu'encore peu présentes parmi les instances de gouvernance et décisionnaires, les femmes sont de plus en plus nommées à des postes clés, la BCP s'est ainsi illustré en nommant une présidente à la tête de son conseil d'administration renouvelant son engagement stratégique de la banque en faveur de la promotion des femmes.
- Le handicap : La Banque veille à ce que le handicap ne soit pas un motif de discrimination au moment du recrutement. Par ailleurs, les personnes victimes d'accident de travail et ayant un handicap sont redéployées dans des conditions qui respectent leur dignité et favorisent leur évolution professionnelle. En 2018, le Groupe a été partenaire pour la première fois du Forum d'emploi « Handicap Maroc ».

✓ Maintenir un dialogue social constructif et apaisé :

L'implication des employés par la négociation collective et le dialogue social est essentielle pour un Groupe d'envergure et en constante transformation. La négociation collective permet au Groupe Banque Populaire d'établir un dialogue serein, ouvert et transparent dans le but de réduire les tensions et de prévenir les conflits. Prendre en compte les attentes des salariés, au travers d'un partenariat constructif, favorise leur engagement et s'inscrit dans l'objectif d'une réussite partagée. La Banque s'engage en faveur de la promotion de la négociation collective et du dialogue social dans sa politique sur les libertés

syndicales figurant dans le Statut du Personnel, disponible en arabe et en français. Cet engagement passe en premier lieu par le respect des droits à la liberté syndicale et à la négociation collective et par l'exercice de ces droits dans de conditions favorables.

✓ **Favoriser la santé et la sécurité :**

Le Groupe veille à offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sécurisé et une protection sociale allant au-delà des standards réglementaires. La prévention des maladies dégénératives s'opère au-delà des visites médicales réglementaires et les sujets du stress au travail et des troubles musculo squelettiques, qui touchent l'ensemble du secteur bancaire, font l'objet de mesures spécifiques. La Division Vie Sociale, le Département de Médecine du travail ainsi que le Comité d'hygiène et de sécurité sont en charge des questions de Santé et Sécurité au Travail (SST).

✓ **Se transformer avec responsabilité vis-à-vis du capital humain :**

Le développement des activités du Groupe à l'international et dans les régions nécessite certaines transformations impactant la gestion de son capital humain. Le Groupe accorde la plus grande attention à l'atténuation des conséquences sociales de ses restructurations dans les régions et de ses acquisitions en Afrique. Un préavis de plusieurs mois est observé avant la mise en œuvre de modifications opérationnelles touchant significativement les salariés.

III.5. LA FONDATION BANQUE POPULAIRE

Véritable pionnier du développement socio-économique du Maroc, le Groupe Banque Centrale Populaire est à l'origine de la doyenne des fondations dédiées à l'exercice de la citoyenneté : la Fondation Banque Populaire (FBP).

Reconnue d'utilité publique il y a plus de 35 ans, la Fondation œuvre pour le développement socio-économique à travers trois grands axes stratégiques d'intervention : l'éducation en luttant contre l'abandon scolaire et en encourageant l'excellence, la diversité culturelle et la créativité artistique et enfin, préserver et protéger l'environnement.

Pour mener à bien ses objectifs, la FBP s'investit continuellement et méthodiquement dans chacun de ses axes stratégiques au moyen d'interventions ciblées.

a. Améliorer les conditions d'éducation et encourager l'excellence

La FBP a initialement été créée pour accompagner la scolarisation des enfants de ses clients Marocains du Monde (MDM) attachés à une éducation de leurs enfants ancrée dans l'identité de leur pays d'origine. Ainsi, une école a été ouverte à Agadir en 1984 et une deuxième à Tanger en 1997.

b. Prévenir l'abandon scolaire en milieu rural

Véritable fléau au Maroc avec moins de la moitié des enfants scolarisés dans le primaire qui décrochent, leur baccalauréat, l'abandon scolaire est un axe stratégique de la FBP. Pour lutter contre ce fléau, la FBP a mis en place le projet « Une succursale Banque Populaire, une école enclavée mise à niveau ». A fin 2019 ce sont 7 écoles totalisant 1 328 élèves qui ont pu bénéficier de ce programme qui se développera dans la région de Marrakech-Safi en 2020.

c. Accompagner les Dar Attalib et Attaliba

L'abandon scolaire touche principalement les filles en milieu rural, car à l'éloignement s'ajoute parfois le refus d'un parent de permettre à son enfant de poursuivre sa scolarité.

Les établissements « Dar Attalib et Dar Attaliba » sont dédiés à l'accueil en pensionnat de jeunes garçons et filles ruraux poursuivant leurs études secondaires dans un lycée éloigné de leur domicile familial. Souvent situés dans des régions reculées, on dénombre 6 Dar Attaliba et 2 Dar Attalib dans la région d'El Hajeb équipé de panneaux solaires par la FBP. A fin 2019, ces 6 établissements accueillent 560 pensionnaires.

d. *Œuvrer pour l'excellence de l'enseignement supérieur*

Depuis plusieurs années, la fondation soutient les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) par l'équipement de tous les centres du Royaume en wifi ce qui bénéficie à 8 300 élèves dans 25 centres.

En 2019, un nouveau programme à destination des classes préparatoires de la filière TSI accueillant les lauréats du bac technique a vu le jour. Ces classes ont bénéficié d'un équipement sophistiqué spécifique de leurs laboratoires de Sciences Industrielles en vue de réaliser des travaux pratiques, très importants pour les concours d'accès aux Grandes Ecoles.

e. *Veille à la démocratisation de l'art*

Les arts favorisent indéniablement le développement socio-économique par la prise de conscience et la cohésion sociale. En valorisant les spécificités culturelles marocaines et régionales, la Fondation s'emploie à consolider les liens socio-culturels des Marocains. Pour se faire, elle soutient différentes manifestations culturelles par le mécénat et le sponsoring de festivals de théâtre, de cinéma et de musique.

f. *Préserver le patrimoine*

Intimement liée à l'histoire du Maroc, la Banque Populaire s'est naturellement fixée comme objectif la préservation et la transmission du patrimoine. Ainsi, elle préserve le fonds Flandrin (Marcelin Flandrin est un photographe Français qui a sillonné le Maroc durant la première moitié du 20^{ème} siècle) de 40 000 photos acquises en 1994 et mis à la disposition des chercheurs et historiens qui le souhaitent.

g. *Protéger l'environnement*

Depuis 2001, la FBP prend en charge la mise à niveau de 4 plages en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour l'Environnement. Deux de ces sites balnéaires bénéficient du label « Pavillon Bleu » qui atteste de la qualité des eaux de baignade, de la conformité des investissements aux normes internationales.

Par ailleurs, les deux écoles de la FBP sont adhérentes au programme Eco-Ecole mené par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE). Ces deux écoles accordent une place importante aux questions écologiques dans leurs enseignements à travers des activités pratiques de recyclage, de récupération des eaux et de jardinage.

V.4.2. Réalisations

Depuis sa création en 1926, le Groupe Banque Populaire contribue au développement économique local dans toutes les régions du Royaume en soutenant les industries ainsi que les nombreux commerces de tailles moyennes et plus modestes.

Le Groupe prend en compte l'impact de ses décisions financières sur l'ensemble des parties prenantes, mais également vis-à-vis de l'environnement. Par conséquent, la BCP a été récompensée en 2019 par son entrée dans les palmarès « Top Performer RSE » au niveau national et « Best Emerging Markets Performers » au niveau international de l'agence de notation Vigeo-Eiris ainsi que par son intégration au nouvel indice de référence Environnement, Social et Gouvernance « Casablanca ESG 10 », mis en place par la Bourse de Casablanca. La BCP s'est vu aussi remettre le Label RSE de la CGEM. En 2021, Vigeo-Eiris a renouvelé sa distinction de « Top Performer RSE » à la Banque Centrale Populaire.

V.5. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

V.5.1. Stratégie d'investissement

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement visant à consolider sa rentabilité et sa position commerciale et financière de référence dans le paysage bancaire marocain. Le Groupe a ainsi œuvré à la mobilisation de l'épargne et ce, à travers la poursuite de sa stratégie de conquête sur le marché des particuliers comme sur celui des professionnels. Il a également favorisé la distribution du crédit à la consommation et a conforté son positionnement sur le marché de l'entreprise.

Sur la période 2018-2023, le Groupe s'est affirmé comme un acteur financier de premier plan dans les activités de corporate banking, de conseil financier, de gestion d'actif, d'intermédiation boursière, de capital investissement et de bancassurance.

Le Groupe a affirmé son expansion commerciale et financière, traduisant ainsi la vitalité de son business-model et la portée de son développement à l'international, particulièrement appuyée par la croissance prononcée de l'activité bancaire en Afrique Subsaharienne, tout en capitalisant sur les relations avec ses partenaires institutionnels d'une part, et poursuivant sa contribution au progrès social. A ce titre, le projet d'intégration des nouvelles filiales récemment acquises (Cameroun, Congo, Madagascar, Ile Maurice) a été entamé afin de leur permettre de tirer avantage de l'expertise du Groupe Banque Populaire dans tous les domaines, dans la perspective de lui imprimer un nouvel élan de développement accompagné par une amélioration de son efficacité opérationnelle et une maîtrise rigoureuse des risques.

Durant la période 2018-2023, le Groupe a capitalisé notamment sur les retombées de la politique de digitalisation et d'industrialisation des processus métiers, et a poursuivi sa contribution au progrès économique et social du pays, à travers la poursuite de la bancarisation, le développement du microcrédit, l'appui à la création des entreprises et une implication active dans les domaines culturels et éducatifs.

Le Groupe a conforté son engagement à contribuer activement à l'inclusion financière de notre pays à travers notamment le programme intégré de financement et d'appui aux entreprises.

Le Groupe a pu pérenniser sa performance financière, à travers la diffusion d'une culture de rentabilité et l'orientation de l'effort commercial vers les activités génératrices de revenus. Parallèlement, la maîtrise des risques la préoccupation majeure dans la stratégie de développement du Groupe.

V.5.2. Évolution des investissements

L'évolution des investissements réalisés par la BCP (*Base sociale*) se présente comme suit :

En MDH	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Immobilisations incorporelles	18	29	158	58,54%	445%
Immobilisations corporelles	381	84	337	-77,84%	301%
Immeubles d'exploitation	306	5	190	-98,26%	3700%
Mobilier et matériel d'exploitation	10	12	81	17,55%	575%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	34	20	32	-40,83%	60%
Immobilisations corporelles hors exploitation	30	47	36	57,42%	-23%
Total	399	197	496	-50,53%	152%

Source : BCP

A fin 2022, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 197 MDH en baisse par rapport à 2021. Ce montant est principalement constitué des immobilisations corporelles (84 MMAD dont 47 MMAD d'immobilisations corporelles hors exploitation). On observe une baisse importante des investissements en immeubles d'exploitation qui passent de 309 MDH à 5 MDH ainsi que des autres immobilisations corporelles d'exploitation qui passent de 34 MDH à 20 MDH. Les investissements en immobilisations incorporelles atteignent 29 MMAD en 2022 contre 18 MMAD en 2021

À fin 2023, les investissements réalisés par la BCP se sont considérablement accrus par rapport aux années précédentes, atteignant un montant total de 496 MDH. Cette augmentation significative est principalement attribuable à la forte croissance des immobilisations incorporelles, qui ont augmenté de 445% pour s'établir à 158 MDH en 2023, contre 29 MDH en 2022. Cette évolution est liée au fort développement du BUILD Groupe, gérant les solutions informatiques du groupe. De plus, les immobilisations corporelles ont également connu une augmentation notable, passant de 84 MDH en 2022 à 337 MDH en 2023, soit une augmentation de 301%. Cette hausse inclut une reprise marquée des investissements dans les immeubles d'exploitation, qui ont atteint 190 MDH en 2023 après avoir été quasi nuls en 2022 en lien avec l'avancement du nouveau siège de la BCP au sein de CFC.

V.5.3. Stratégie de développement

Au cours des 3 derniers exercices et pour répondre à sa politique de développement, la BCP a réalisé plusieurs opérations sur capital comme le dévoilent les tableaux suivants :

Exercice 2023

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
SOCINVEST	Augmentation du Capital par conversion du CCA	850 223 100,00 MAD	848 723 100,00
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT (CCI)	Augmentation du Capital en numéraire	2 827 900 000,00 MAD	324 600 000,00
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	700 000 000,00 MAD	56 000 000,00
SWIFT	Acquisition des actions	434 020 000 EUR	780 219,25
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Augmentation du Capital en numéraire	813 220 000,00 MAD	55 892 118,00
AL AKARIA INVEST	Augmentation du Capital par conversion du CCA	1 524 300 000,00 MAD	174 000 000,00
TOTAL			1 459 995 437,25

Au titre de l'exercice 2023, 5 opérations sur capital et 1 acquisition ont été réalisés par la BCP d'un montant total de 1 460 millions de dirhams.

Exercice 2022

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	502 607 000,00 MAD	72 847 000,00
CHAABI BANK (BCDM)	Augmentation du Capital en numéraire	57 478 000,00 EUR	109 439 000,00
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	630 000 000,00 MAD	56 000 000,00

ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	707 468 000,00 MAD	204 861 000,00
AVALON AFRICA	Création société	6 000 000,00 MAD	6 000 000,00
BCP BANK MAURITIUS	Augmentation du Capital en numéraire	2 398 824 941,32 MUR	44 424 000,00
MAMDA Ré	Aquisition des actions	599 999 800,00 MAD	154 496 323,00
TOTAL			648 067 323,00

Au titre de l'exercice 2022, 5 opérations sur capital et 1 acquisition et 1 création ont été réalisés par la BCP d'un montant total de 648 millions de dirhams.

Exercice 2021

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
BCP SECURITIES SERVICES (Ex MEDIAFINANCE)	Acquisition des actions	206 403 300,00 EUR	255 800 000,00
UPLINE COURTAGE	Acquisition des actions	1 500 000,00 GBP	283 200 000,00
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	429 760 000,00 MAD	39 371 000,00
BAB CONSORTIUM	Acquisition des actions	10 000 000,00 MAD	3 333 300,00
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	560 000 000,00 MAD	80 000 000,00
BANKY FIRST	Acquisition des actions	13 836 050 000,00 MGA	13 086 171,12
BANKY FIRST	Augmentation du Capital en numéraire	13 836 050 000,00 MGA	6 371 603,64
HOLDPARTS	Acquisition des actions	521 537 900,00 MAD	503 943 754,00
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Augmentation du Capital en numéraire	728 131 000,00 MAD	161 852 917,00
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	Création de société	50 000 000,00 MAD	25 000 000,00
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Augmentation du Capital en numéraire	51 497 000,00 MAD	42 814 500,00
TOTAL			1 414 773 245,76

Au titre de l'exercice 2021, 6 opérations sur capital et 5 acquisitions ont été réalisés par la BCP d'un montant total de 1 415 millions de dirhams.

V.5.4. Politique de partenariat

Le partenariat entre les mutuelles MAMDA et MCMA et BCP a notamment abouti à la création de la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC) en 2015. Cette dernière s'était dotée d'un fonds d'établissement de 50 millions de dirhams dont 49 millions détenus par la MCMA, et est spécialisée dans la branche Vie. Cette activité bénéficie de la force de frappe du réseau de la banque et de l'expérience de la MCMA.

En 2017, soit 2 ans après avoir lancé Attamine Chaabi, la BCP est entrée dans le capital du deuxième réassureur marocain MAMDA RE. En 2021, et afin de se renforcer au capital, la BCP a décidé mais pas encore réalisé l'acquisition des parts détenues par Partner Ré représentant 25% du capital au prix de 154,4 millions de dirhams.

Lors des Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du FMI à Marrakech, la Banque Centrale Populaire a signé un partenariat de 36 millions de dollars avec l'International Finance Corporation (IFC) et la CMGP pour financer des projets de micro-irrigation, d'énergie solaire et de gestion efficace de l'eau au Maroc. Ce partenariat, axé sur un mécanisme de partage des risques avec l'IFC, vise à soutenir les agriculteurs et les PME, tout en promouvant une agriculture durable et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La BCP confirme ainsi son engagement en faveur des énergies renouvelables et de l'économie responsable, aligné sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

V.5.5. Stratégie à l'international

La stratégie de développement à l'international du Groupe, s'est inscrite dans une triple dynamique tant sur le plan de l'accompagnement de la clientèle des marocains du monde dans l'espace européen, que de la croissance externe à travers de nouvelles prises de participations ou encore du développement de partenariats à l'étranger qui serviront de relais de croissance.

Implantations en Europe :

La présence du Groupe en Europe qui remonte au début des années soixante-dix s'est renforcée depuis 2008, à travers l'obtention de l'agrément de type « passeport européen » auprès de la Banque de France pour la filiale de droit français, Chaabi Bank (BCDM), en vue d'accompagner la clientèle des Marocains du Monde dans tout l'espace de l'Union Européenne.

Acquisitions à l'étranger :

En 2010, Bank Al Maghrib avait cédé ses parts dans la British Arab Commercial Bank (BACB), l'Union des Banques Arabes Et Françaises (UBAF) et l'Arab Italian Bank Rome (UBAE) en faveur de la Banque Centrale Populaire.

Ces prises de participation par la BCP aux côtés d'autres institutions majeurs, telles que la Banque Centrale d'Egypte, la Banque Centrale de Libye, HSBC, Calyon et Unicredit, ont pour objet d'encourager le rapprochement entre les opérateurs arabes et les pays d'accueil des institutions précitées à travers, notamment les activités de trade- finance et de financement de projets structurants de grande envergure.

Aussi, cette opération de 2010 permet à la BCP un accès privilégié à des partenaires prestigieux ainsi qu'à un savoir-faire confirmé et à des marchés porteurs.

Implantations en Afrique :

L'Afrique subsaharienne constitue l'une des zones prioritaires pour le développement du Groupe Banque Populaire, notamment dans les régions CEMAC, UEMOA et CEDEAO. En effet, le Groupe est déjà présent dans ces régions depuis le début des années 90 par l'implantation de banques-filiales en Guinée et en République Centrafricaine, puis en 2012 à travers le Groupe Banque Atlantique.

Ces implantations ont été réalisées notamment en vue de renforcer les liens économiques, ainsi que les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays.

Ainsi, la Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), société de droit ivoirien, ont signé un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'UEMOA, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Togo et le Bénin.

Puis ABI couvre un nouveau pays à travers le lancement de ses activités bancaires en Guinée Bissau en 2016, et prend le contrôle majoritaire de BIA Niger en 2017.

Aussi, la BCP a repris, avec Attijariwafa Bank, la banque BNP Paribas Mauritanie devenue Attijari Bank Mauritanie.

En 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes (devenue BCP Bank Mauritius) auprès du groupe BPCE. A ce titre, et en tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays à travers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de Chine et d'Inde vers l'Afrique.

En parallèle, et dans la perspective d'étendre sa présence géographique en Afrique subsaharienne et de devenir le premier Groupe bancaire du continent, la BCP a finalisé en Octobre 2019 l'acquisition des 3 actifs africains du Groupe BPCE : 68,5% du capital de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), 71% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), 100% dans la Banque Commerciale Internationale (BCI) au Congo. Ces nouvelles acquisitions ont pour objectif de renforcer la présence de la BCP en zone CEMAC et en Afrique Orientale et portent la présence en Afrique de la BCP à 17 pays.

Par ailleurs, et dans une optique d'inclusion financière, le groupe Banque Populaire a également érigé le développement de la microfinance en tant qu'axe stratégique de son expansion en Afrique subsaharienne, en synergie avec l'activité bancaire classique incarnée par ABI dans l'espace UEMOA. Cette stratégie est à la fois conforme à la vocation d'inclusion financière du groupe et aux spécificités de la demande des pays ciblés en priorité par le groupe.

À la fin de l'année 2023, AMIFA Guinée est présente en Afrique comptant un réseau de 94 agences et une présence dans 8 pays. De plus, l'entreprise envisage potentiellement d'ouvrir de nouvelles agences en Égypte, au Togo et au Cameroun, ce qui pourrait étendre encore davantage son réseau sur le continent.

V.5.6. Moyens techniques et informatiques

V.5.6.1 Système d'Information

Présentation De l'Organisation et Système d'Information du Pôle Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe (PTIOG) :

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une meilleure maîtrise des risques et une qualité de service optimale.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la Banque. Le taux d'automatisation avoisine les 95% et le taux d'équipement est quasiment de 100%.

Dotée d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Présentation de l'Organisation, Systèmes d'Information Pôle Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe

« L'Organisation et Systèmes d'information » du PTIOG est structuré en :

- L'entité de **Plateformes Technologiques** qui regroupe 5 entités :
 - L'Architecture Groupe qui :
 - Etablie l'architecture technique & applicative du système ;
 - Veille à la bonne diffusion et compréhension de l'architecture par l'ensemble des fonctions des SI ;
 - Assure la cohérence de l'architecture, notamment à l'occasion de l'évolution du SI.
 - La Digital Delivery qui :
 - Coordonne la mise en œuvre des projets délivrés par PCA pour intégration au niveau du SI de la Banque ;
 - Garantie la bonne intégration des solutions digitales.
 - La Data Custodian qui :
 - Domicilie les données clients et produits tout en assurant leurs fiabilisations ;
 - Garantie un référentiel unique de données commun pour la Banque pour la réalisation des études nécessaires.
 - Le SI Groupe qui :
 - Conçoit, développe, teste et livre les nouvelles applications dans les normes d'architectures définies ;
 - Réalise les modifications nécessaires aux applications existantes en termes d'adaptations réglementaires et fonctionnelles, de performance, de qualité, de sécurité et de facilité d'utilisation ;
 - Anticipe les évolutions technologiques susceptibles de contraindre le SI et assure les upgrades techniques.
 - Le Datacenter Groupe qui :
 - Assure l'intégration du SI, gère et supervise la production informatique ;
 - Gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique et l'optimisation de l'utilisation des moyens matériels et logiciels ;
 - Gère les télécommunications du Groupe & les réseaux informatique du Groupe.
- L'entité de **Innovation, Digital Strategy et Culture** qui regroupe 2 entités :
 - L'Innovation qui :
 - Accompagne la Banque dans sa transformation numérique en mettant à disposition du business des services innovants, différenciant et à forte valeur ajoutée ;
 - Diffuse et promeut la culture de l'innovation en interne ;
 - Renforce la synergie, la co-construction et la collaboration avec l'écosystème de partenaires Fintech.
 - La Digital Strategy et Culture qui :

- Pilote la mise en œuvre et la déclinaison des projets digitaux en alignement avec la stratégie du Groupe ;
 - Anime et incube la culture digitale au niveau du Groupe.
- L'entité de **Pilotage, Sécurité et Support** qui regroupe 3 entités :
 - Le Pilotage PTIOG qui :
 - Est le SPOC filiales au niveau national et international pour la coordination de l'avancement de programmes techniques et plateformes technologiques mises en œuvre ;
 - Assure le pilotage et la coordination avec les DSI filiales dans le cadre de la politique de gouvernance des SI Filiales.
 - La Sécurité, Normes et Contrôle qui :
 - Met en place une politique et les normes de sécurité et de contrôle SI ;
 - Assure la mise en œuvre des recommandations issues des rapports réglementaires ;
 - Pilote la sécurité SI des filiales.
 - Le Support et performance qui :
 - Gère les investissements liés au SI matériel et immatériel (Serveurs, PC, Licences, ...) ;
 - Est le HRBP de la plateforme technologique ;
 - Pilote les indicateurs relatifs à la gestion des plateformes technologiques (charges/budgets).

Le Systèmes d'Information du PTIOG compte 193 collaborateurs dont 140 ingénieurs. Il dispose de deux Centres à Casablanca : le premier -hautement sécurisé- de plus de 7000 m², loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien. Le second- baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge les équipes qui conçoivent et qui développent les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.

Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu, constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées (LS, Fibres et Hertzien) reliant le site Central, 8 BPR et le siège BCP, 12 grandes succursales et plus de 1450 agences et une dizaine de « Souk Bank ».

Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.

L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne, et sur un certain nombre de solutions du marché.

Le Système d'Information des filiales

Les filiales sont responsables de leur fonctionnement et de la réussite de leurs projets SI. En effet ces dernières sont dotées de moyens propres nécessaires pour gérer leurs responsabilités. Le Groupe quant à lui assure un suivi continu des projets de l'ensemble des filiales nationales et étrangères.

D'autre part, le Groupe donne un avis préalable à tout changement majeur du système d'information des filiales et à tout investissement au-delà d'un (1) million de Dirham pour les filiales au Maroc et quatre (4) millions de Dirham pour les filiales à l'international.

Pour les filiales bancaires du Groupe, la BCP assure l'hébergement des équipements au niveau de son centre informatique et leurs disponibilités techniques. Une plateforme de sauvegarde est mise à disposition par la BCP à ses filiales en cas de sinistre et une formation est allouée aux responsables informatiques pour des filiales pour l'accès y accéder.

La BCP ne peut accéder aux données de ses filiales bancaires via les systèmes d'information. En effet, la remontée d'information par les filiales à la BCP se fait via des reportings ponctuels ou en cas de besoin d'information, une demande est adressée aux responsables des filiales qui communiquent l'information à la BCP.

Présentation des grands chantiers de transformation réalisés par le Pôle Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe (PTIOG) :

Pour accompagner la nouvelle trajectoire stratégique du Groupe portée par le plan Elan 2020, le pôle PTIOG poursuit la réalisation de ses objectifs principaux à travers de grands chantiers de transformation :

- PTIOG a mis en place son Schéma Directeur selon les axes stratégiques Elan 2020, et l'a aligné au modèle opérationnel PDP à travers la mise en place des contrats de coopération SIB 26,
- La déclinaison de ce Schéma Directeur a induit de grands chantiers de renforcement d'infrastructure avec les programmes Move et Urba et la modernisation du socle technologique Télécom avec EWAN,
- Le Groupe a mis la transformation technologique au cœur de son plan stratégique. Le Leadership Technologique se manifeste à travers plusieurs chantiers d'envergure visant à booster l'innovation, l'usage des canaux digitaux et le Time to Market. Notamment, via la structuration du Front End en Full digital, l'Intelligence artificielle (Use Case Data), la robotique, ...
- Le leadership Technologique se manifeste aussi dans la structuration des Back Ends (Sprint, Usine de Crédit, CRM),
- PTIOG renforce la synergie Groupe des Plateformes Technologiques à travers la normalisation des services et produits assurés aux filiales (Amplitude, Swift, Siron, consolidation de l'infrastructure et centralisation de l'infogérance des filiales Internationales),

- La fréquence du delivery pour les besoins business n'a pas été impactée par ces chantiers,
- PTIOG a adapté ses moyens au nouveau modèle opérationnel de la banque et à la nouvelle dynamique mise en place: Elle a renforcé sa capacité à faire à travers un sourcing agile via BCP Technologies, et a fait évoluer ses méthodologies de travail (agile, Devops, ITIL,)
- Ces chantiers de transformation ont contribué naturellement à une situation d'instabilité, que PTIOG maîtrise avec un chantier de stabilisation traitant les causes racines (supervision des plateformes et monitoring des flux, Task Force Support et gestion de crises),
- Perspectives : Data en tant qu'actif stratégique pour le Groupe à travers la mise en place du socle Data, Full API pour préparer l'Open Banking, Professionnalisation de l'infogérance avec Norme, poste de travail,

Assistance aux filiales

Sur le volet technique, le PTIOG a renforcé les plateformes d'accueil des SI filiales au sein du data center du Groupe, permettant ainsi à ces dernières de bénéficier des meilleures technologies en matière de disponibilité, de sécurité et de maîtrise des risques SI.

Sur le volet fonctionnel, le PTIOG a poursuivi ses efforts d'assistance et d'accompagnement des filiales du Groupe. Ces appuis ont concerné :

- Chaabi Bank : mise en production du T24 R15 pour la filiale France dans le cadre du projet ATLAS T24 ;
- ABI : préparation de la mise en production du projet SMART 24 du site BACI ;
- CIB Offshore : lancement du projet HORIZONS ;
- MAI : mise en production du projet Frontal métier CRM MAI ;
- BCP Securities Services : normalisation et consolidation du socle technique sur data center Groupe & certification ISO 9000 ;
- Maroc Leasing : focus sur le choix du Core Leasing 2019 dans le cadre du schéma directeur ML ;
- ICF Al Wassit : finalisation du projet « New-Age » de la Bourse en ligne et de la conformité aux recommandations AMMC.

Canaux de distribution

La Banque Populaire a toujours été pionnière en matière de banque multicanale au Maroc. En effet, la Banque Populaire était la 1ère banque à lancer un site e-Banking en 2001, la 1ère à lancer une application m-Banking en 2011 et la 1ère à lancer une application m-payment en 2018.

Riche de cette forte expérience, la Banque Populaire a engagé, durant ces trois dernières années, un programme de refonte de son offre de banque à distance articulé autour d'une plateforme cross-canal et d'une expérience utilisateur complètement repensée.

L'offre de banque à distance couvre actuellement les principaux besoins de la banque au quotidien, allant d'une vue 360° couvrant tous les équipements du client, à la souscription aux produits en ligne en passant par la gestion des moyens de paiement et l'exécution des transactions financières (virement, transfert, paiement...). Elle a pu ainsi séduire plus de 1,5 millions de clients dont plus de 700 000 sont actifs sur Chaabi Net et Pocket Bank.

Après avoir déployé cette stratégie cross-canal et réussi son intégration dans le quotidien de nos clients, la banque a engagé depuis 2016 un autre chantier de notre transformation digitale centrée sur le client. Aussi, le client bénéficie de parcours omni canal plus personnalisés et plus intuitifs offrant une expérience optimisée et conviviale.

La Banque a pu lancer trois parcours digitaux : l'entrée en relation, le crédit immobilier et le crédit TPME et se prépare à lancer à court terme d'autres parcours relatifs aux crédits à la consommation et aux produits de bancassurance.

Réseaux d'agences du CPM

Entre 2021 et 2022, une légère baisse est à signaler dans le nombre de guichets permanents de la BCP ainsi que les distributeurs et GAB qui comptent respectivement 308 guichets et 371 distributeurs et GAB. Les succursales et agences à l'étranger baissent légèrement à 52.

Entre 2022 et 2023, une légère diminution du nombre de guichets permanents a été notée. Cependant, le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) et de guichets automatiques bancaires (GAB) a augmenté au cours de cette période pour atteindre un total de 375 unités.

Réseau (en nombre)	2021	2022	2023
Guichets permanents	318	308	306
Distributeurs et GAB	378	371	375
Succursales et agences à l'étranger	54	52	52
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8	8

Source : BCP

V.5.7. Système Organisation et Qualité du Groupe et de la BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banque Populaire a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le nouveau système de gouvernance repose sur trois grandes évolutions :

- Un système de dialogue de performance, avec la mise en place d'une fonction CFO (Chief Financier Officer / Pôle Finances, Stratégie et Performances) qui a un rôle de business challenger vis-à-vis des PSEs (Pôles Stratégiques Exécutifs) et des BPRs.
- Un alignement du dispositif de gouvernance au rôle des responsables de PSE : Comité de Direction Générale restreint, Comité Exécutif pour chaque PSE et Comité Interne pour chaque Pôle Support.
- La mise en place de dispositifs de score cards pour piloter à la fois la performance et la santé financière au niveau de chaque PSE.

Accompagnement des filiales

Dans le cadre de son retour d'expérience sur la mise en place de dispositif réglementaire interne de la BCP, la fonction Organisation a fait bénéficier les filiales de l'expertise accumulée dans ce domaine.

Système de Management de la Qualité

Afin d'accompagner les orientations ambitieuses de développement de la Banque et améliorer davantage les prestations offertes à la clientèle, la démarche qualité s'articule autour des axes suivants :

Dispositif « Ecoute clients »

Ce dispositif est basé sur :

- **La mise en place d'un baromètre de satisfaction clientèle** : A travers la réalisation en 2023 :

Client Mystère auprès du réseau de Casablanca qui a pour objectif l'évaluation de :

- L'aspect extérieur
- L'aménagement intérieur et merchandising
- L'accueil
- L'attitude durant l'entretien
- L'offre de produits et prise de congé

- **La gestion des réclamations clients** : Lancement du projet de prise en charge automatique des réclamations reçues via Chaabi-net
- Migration vers la nouvelle version du CRM – réclamation
- Elaboration des reportings mensuels des réclamations client
- GB et Risque volet Réclamation
- Suivi et Gestion des réclamations client par l'entité SGR
- Mises au point avec les fonctions centrales et les filiales sur le traitement des réclamations

Certification : un label Qualité

Sur le plan de la certification, l'année 2023 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

- Maintien de la certification ISO 9001 version 2015 du système de management qualité de la Banque pour les 3 domaines : Monétique, Comex et Activités de marché suite à la réussite de l'audit de suivi de la certification réalisé en Novembre 2022 ;
- Audit Qualité et Accompagnement de deux BPR et des pilotes centraux pour la levée des constats et la réussite de l'audit de certification ;
- Animation de la Revue de Direction Centrale et celles des BPR auditées par le cabinet certificateur.

PARTIE IV

**SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE
CENTRALE POPULAIRE A FIN 2023**

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2021 et 2023

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et indicateurs bilanciels du Groupe BCP se présentent comme suit :

Évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sélectionnés entre 2021 et 2023

En Mdh	2021	2022 R	2022	Var 21/22	2023	Var 22 R /23
Produit net bancaire	20 087	20 609	20 609	2,60%	22 795	10,61%
Résultat brut d'exploitation	10 063	9 875	9 875	-1,87%	11 578	17,72%
Coût du risque	-5 537	-4 293	-4 293	-22,46%	-5 358	24,81%
Résultat net - Part du Groupe	1 765	2 749	2 749	55,78%	3 475	26,42%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP entre 2022 et 2023 révèle les éléments suivants :

- Une augmentation notable du produit net bancaire de 10,61%, atteignant 22 795 MDH en 2023.
- Le résultat brut d'exploitation a également connu une hausse marquée, avec une augmentation de 17,72% pour atteindre 11 578 MDH en 2023, comparé à 9 875 MDH en 2022.
- Une augmentation du coût du risque, stabilisant à -5 358 MDH. Cela a conduit à une augmentation notable du résultat net, affichant une croissance de +24,81%.
- Une amélioration de 26,42% du RNPG qui passe de 2 749 MDH à 3 475 MDH à fin 2023.

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP entre 2021 et 2022 fait ressortir ce qui suit :

- Une hausse du produit net bancaire de 2,6% à 20 609 MDH en 2022 tirée principalement par la hausse de la marge d'intérêts (+7,7% à 13 759 MMAD) et la hausse de la marge sur commissions (+3,7% à 3 700 MMAD) ;
- Une légère baisse du résultat brut d'exploitation (-1,87%) à 9 875 MDH en 2022 contre 10 063 MDH en 2021 et 8 257 MDH en 2020. Cette tendance s'explique par une hausse des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements qui se chiffrent à 8% et 0,1% respectivement combinée à une croissance plus modérée du PNB.

- Une amélioration du coût du risque en 2022 après une année 2021 marquée par la crise sanitaire engendrée par la Covid 19. Le résultat net augmente ainsi de +55,8%.

Evolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés sélectionnés entre 2021 et 2023

En Mdh	2021	2022	2022 R	Var 21/22	2023	Var 22 R /23
Prêts et créances sur la clientèle	259 517	277 667	277 667	7,00%	289 686	4,15%
Dettes envers la clientèle	341 890	367 966	367 966	7,62%	371 637	0,99%
Total Bilan	465 014	500 629	500 629	7,70%	520 245	3,77%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciaux de la BCP entre 2022 et 2023 fait ressortir ce qui suit :

- Une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 4,15% en 2023 pour s'établir à 289 686 MDH et qui représente 55% de l'actif total.
- Une hausse de 0,99% des dépôts bancaires à fin 2023 à 371 637 MDH contre 367 966 MDH en 2022 pour représenter 71% du total passif ;
- Un accroissement du total bilan de 3,77% à 520 245 MDH en 2023 contre 500 629 MDH en 2022

L'analyse des principaux indicateurs bilanciaux de la BCP entre 2021 et 2022 fait ressortir ce qui suit :

- Une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 7% en 2022 pour s'établir à 277 667 MDH et qui représente 55% de l'actif total. Dans le détail on observe principalement une baisse de 26% des opérations de pension pour totaliser 5 010 MDH à fin 2022. Cette baisse est tributaire aux tombées des lignes de pension échues ;
- Une hausse de 7,6% des dépôts bancaires à fin 2022 à 367 966 MDH contre 341 890 MDH en 2021 pour représenter 74% du total passif ;
- Un accroissement du total bilan de 7,7% à 500 629 MDH en 2022 contre 465 014 MDH en 2021

II. Rapports des commissaires aux comptes

I.1. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés au titre de l'année 2023 Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 58.329.805 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.133.337.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous vous renvoyons à la note « 2.15 activités d'assurance » exposant les effets de la première application de la norme IFRS 17 aux activités d'assurance du Groupe. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Au 31 décembre 2023, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 289.686 et représentent 56% du total actif. En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.9. Dépréciation des instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories : • Encours dits sains (Stage 1) ; • Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ; • Encours en défaut (Stage 3). L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur : • L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ; • Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ; • L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking. Au 31 décembre 2023, les pertes de crédits attendues ont été estimées à MMAD 29.721 dont : • MMAD 3.198 sur les encours classés en (Stage 1) ; • MMAD 3.986 sur les encours classés en (Stage 2) ; • MMAD 22.537 sur les encours classés en (Stage 3). Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan s'élèvent à MMAD 3.307. L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de : • Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ; • Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; • Dispositif de gouvernance mis en place. Nous avons, par ailleurs : • Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ; • Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ; • Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ; • Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs. Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Dépréciation des Goodwill	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2023, la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe s'élève à MMAD 2.415 et représente 0,5% du total actif et 4% des capitaux propres.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.
Le Goodwill découle d'un regroupement d'entreprises entraînant une relation mère-filiale. Il apparaît dans les comptes consolidés dans la mesure où le prix d'acquisition est supérieur à la part d'intérêt de l'acquéreur dans l'actif net.	Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ;
Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, il convient de procéder à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de dépréciation sur les filiales concernées.	• Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Faiçal MEKOUAR
Associé

Abdou SOULEYE DIOP
Associé

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés au titre de l'année 2022 **Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 56.061.052 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.511.947.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Au 31 décembre 2022, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 277.667 et représentent 55% du total actif. En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.9. Dépréciation des instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories : • Encours dits sains (Stage 1) ; • Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ; • Encours en défaut (Stage 3). L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur : • L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ; • Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ; • L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking. Au 31 décembre 2022, les pertes de crédits attendues ont été estimées à MMAD 30.036 dont : • MMAD 2.997 sur les encours classés en (Stage 1) ; • MMAD 5.378 sur les encours classés en (Stage 2) ; • MMAD 21,660 sur les encours classés en (Stage 3). Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan s'élèvent à MMAD 2.989. L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de : • Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ; • Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; • Dispositif de gouvernance mis en place. Nous avons, par ailleurs : • Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ; • Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ; • Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ; • Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à la Covid-19. Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Dépréciation des Goodwill	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2022, la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe s'élève à MMAD 2.479 et représente 0,5% du total actif et 4% des capitaux propres.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.
Le Goodwill découle d'un regroupement d'entreprises entraînant une relation mère-filiale. Il apparaît dans les comptes consolidés dans la mesure où le prix d'acquisition est supérieur à la part d'intérêt de l'acquéreur dans l'actif net.	Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ;
Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, il convient de procéder à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de dépréciation sur les filiales concernées.	• Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 23 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Faiçal MEKOUAR
Associé

Abdou SOULEYE DIOP
Associé

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés au titre de l'année 2021 Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 51.813.605 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.725.363. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 février 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Au 31 décembre 2021, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 259.517 et représentent 56% du total actif. En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.9. Dépréciation des instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories : • Encours dits sains (Stage 1) ; • Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ; • Encours en défaut (Stage 3). L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur : • L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ; • Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ; • L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking. Au 31 décembre 2021, les pertes de crédits attendues ont été estimées à MMAD 28.867 dont : • MMAD 2.863 sur les encours classés en (Stage 1) ; • MMAD 5.405 sur les encours classés en (Stage 2) ; • MMAD 20.598 sur les encours classés en (Stage 3). Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan s'élèvent à MMAD 3.056. L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de : • Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ; • Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; • Dispositif de gouvernance mis en place. Nous avons, par ailleurs : • Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ; • Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ; • Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ; • Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à la Covid-19. Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Dépréciation des Goodwill	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2021, la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe s'élève à MMAD 2.382 et représente 1% du total actif et 5% des capitaux propres.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.
Le Goodwill découle d'un regroupement d'entreprises entraînant une relation mère-filiale. Il apparaît dans les comptes consolidés dans la mesure où le prix d'acquisition est supérieur à la part d'intérêt de l'acquéreur dans l'actif net.	Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ;
Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, il convient de procéder à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de dépréciation sur les filiales concernées.	• Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**

**BDO Audit, Tax &
Advisory**

Faiçal MEKOUAR
Associé

Moutai CHAOUKI
Associé

I.2. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Centrale Populaire, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 47.790.967 dont un bénéfice net de KMAD 2.597.884. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des créances à la clientèle et estimation des provisions	
Risque identifié	Notre réponse

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 122.692 et représentent 37% du total actif. Les provisions constituées dans les comptes pour faire face aux risques portés sur les encours à la clientèle sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture. L'évaluation du risque sur ces encours repose essentiellement sur : • L'identification des créances sensibles et éligibles au déclassement ; • La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie et la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG). Au 31 décembre 2023, les encours de crédits déclassés dans la catégorie des créances en souffrance s'élèvent à MMAD 11.663. Les provisions constituées en couverture des risques rattachées à ces créances s'élèvent à MMAD 8.094. Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 1.223 pour un encours de MMAD 1.302. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de : • L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan ; • Le recours à des estimations obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et un niveau de jugement élevé.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédits en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication	
Risque identifié	Notre réponse
La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 2.618 au 31 décembre 2023, soit 1% du total actif. L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moinsvalue latente identifiée. L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes : • Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; • Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; • Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; • Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; • Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ; • Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque. Par application de la loi, nous portons à votre connaissance que la Banque Centrale Populaire a acquis courant l'exercice, 1,57% de parts complémentaires dans la Foncière Université Internationale de

Rabat (FUIR) pour atteindre une participation globale de 21,46% telle que décrite au niveau du rapport de gestion.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**
Faïçal MEKOUAR
Associé

**MAZARS AUDIT ET
CONSEIL**
Abdou SOULEYE Diop
Associé

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Centrale Populaire, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 45.777.557 dont un bénéfice net de KMAD 2.380.187. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des créances à la clientèle et estimation des provisions	
Risque identifié	Notre réponse

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 113.085 et représentent 37% du total actif. Les provisions constituées dans les comptes pour faire face aux risques portés sur les encours à la clientèle sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture. L'évaluation du risque sur ces encours repose essentiellement sur : • L'identification des créances sensibles et éligibles au déclassement ; • La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie et la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG). Au 31 décembre 2022, les encours de crédits déclassés dans la catégorie des créances en souffrance s'élèvent à MMAD 10.414. Les provisions constituées en couverture des risques rattachées à ces créances s'élèvent à MMAD 7.154. Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 1.107 pour un encours de MMAD 1.248. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de : • L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan ; • Le recours à des estimations obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et un niveau de jugement élevé.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédits en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication	
Risque identifié	Notre réponse
La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 2.965 au 31 décembre 2022, soit 1% du total actif. L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moinsvalue latente identifiée. L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes : • Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; • Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; • Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; • Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; • Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ; • Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par application de la loi, nous portons à votre connaissance les prises de participations intervenues au cours de l'exercice telle que décrite au niveau du rapport de gestion :

- MAMDA Ré : Acquisition de 25% des parts complémentaires ;
- AVALON AFRICA : Création de la société et détebition de 100% de son capital.

Casablanca, le 23 mars 2023

**FIDAROC GRANT
THORNTON**
Faïçal MEKOUAR
Associé

Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS AUDIT ET
CONSEIL**

Abdou SOULEYE Diop
Associé

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21 mai 2019, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Centrale Populaire, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 45.130.497 dont un bénéfice net de KMAD 2.309.745. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 février 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes

indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des créances à la clientèle et estimation des provisions	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 105.766 et représentent 38% du total actif. Les provisions constituées dans les comptes pour faire face aux risques portés sur les encours à la clientèle sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture. L'évaluation du risque sur ces encours repose essentiellement sur : • L'identification des créances sensibles et éligibles au déclassement ; • La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie et la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG). Au 31 décembre 2021, les encours de crédits déclassés dans la catégorie des créances en souffrance s'élèvent à MMAD 9.418. Les provisions constituées en couverture des risques rattachées à ces créances s'élèvent à MMAD 6.682. Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 974 pour un encours de MMAD 1.057. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de : • L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan ; • Le recours à des estimations obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et un niveau	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédits en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécier la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

de jugement élevé.	

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication	
Risque identifié	Notre réponse

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 2.755 au 31 décembre 2021, soit 1% du total actif. L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la circulaire 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée. L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en oeuvre les diligences suivantes : • Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; • Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; • Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; • Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; • Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ; • Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par application de la loi, nous portons à votre connaissance les prises de participation intervenues au cours de l'exercice telle que décrite au niveau du rapport de gestion :

- BCP SECURITIES SERVICES (Ex MEDIAFINANCE) : Acquisition de 40% de son capital
- UPLINE COURTAGE : Acquisition de 100% de son capital

- BAB CONSORTIUM (Ex MOROCCO SINO PHARMA) : Création de la société et détention de 33% de son capital
- BANKY FIRST : Acquisition de 50,67% de son capital
- HOLDPARTS : Acquisition de 100% de son capital
- TAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFUL : Création de la société et détention de 50%

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**
Faïçal MEKOUAR
Associé

**BDO Audit, Tax &
Advisory**
Moutai CHAOUKI
Associé

III. Présentation des comptes consolidés IFRS

I.3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2021

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
BP Centre Sud	50,62%	50,62%	1 305 230	IG
BP Fes Taza	51,25%	51,25%	2 213 997	IG
BP Laayoune	51,48%	51,48%	656 036	IG
BP Marrakech B Mellal	51,40%	51,40%	1 229 258	IG
BP Nador Al Hoceima	49,63%	49,63%	1 029 227	IG
BP Oujda	51,22%	51,22%	798 055	IG
BP Tanger Tetouan	51,41%	51,41%	1 118 998	IG
BP Rabat Kenitra	51,05%	51,05%	2 253 548	IG
CHAABI BANK	100,00%	100,00%	47 478	IG
BPMC	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,52%	100,00%	2 227 900	IG
IMC	48,56%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
BCP SECURITIES SERVICES (ex MEDIA FINANCE)	100,00%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	85,00%	31 450	IG
CIB	85,17%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	43,32%	48,01%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	84,79%	84,79%	51 497	IG
ALHIF SA	39,20%	50,56%	1 186 624	IG
UPLINE GROUP	88,93%	100,00%	46 784	IG
UPLINE COURTAGE	100,00%	100,00%	1 500	IG
MAROC LEASING	87,12%	87,12%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	78,85%	100,00%	5 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	560 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
UPLINE HORIZON	97,60%	100,00%	9 122 441	IG
UPLINE OPPORTUNITES	99,96%	100,00%	1 775 285	IG
AFRICA STONE MANAGEMENT	29,00%	29,00%	7 000	IG
BCP INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	200 000	IG
OPCI PATRIMOINE PREMIUM	72,92%	100,00%	1 030 956	IG
BCP MAURITIUS	100,00%	100,00%	2 218 065	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	66,71%	66,71%	60 000 000	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	78,43%	78,43%	49 080 000	IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	100,00%	100,00%	12 870 340	IG
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	79,83%	79,83%	172 039 570	IG
ATLANTIQUE FINANCE	79,75%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	79,75%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	48,76%	61,08%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	58,55%	73,35%	28 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	79,39%	99,45%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	57,43%	71,94%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	63,84%	79,97%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	79,82%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	67,90%	85,06%	10 619 260	IG
BIA NIGER	55,49%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG	61,67%	77,25%	100 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	71,84%	90,00%	3 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	77,22%	96,73%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	51,94%	66,69%	3 000 000	IG

GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD

77,85%

97,53%

3 000 000

IG

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2022

Périmètre de consolidation au 31 Décembre 2022	% Intérêt	% Contrôle	Capital social en KDH	Méthode de consolidation
Banque Centrale Populaire			2 033 125	TOP
BP Centre Sud	51,03%	51,03%	1 294 615	IG
BP Fes Taza	51,51%	51,51%	2 202 869	IG
BP Laayoune	51,53%	51,53%	655 344	IG
BP Marrakech B Mellal	52,37%	52,37%	1 206 383	IG
BP Nador Al Hoceima	51,08%	51,08%	1 058 724	IG
BP Oujda	51,59%	51,59%	792 301	IG
BP Tanger Tetouan	51,28%	51,28%	1 121 924	IG
BP Rabat Kenitra	51,03%	51,03%	2 254 158	IG
CHAABI BANK	100,00%	100,00%	57 478	IG
BPMC	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,71%	100,00%	2 227 900	IG
IMC	48,57%	50,03%	105 332	IG
VIVALIS	87,27%	87,27%	177 000	IG
BCP SECURITIES SERVICES	100,00%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	85,00%	31 450	IG
CIB	85,34%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	43,38%	48,01%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	84,79%	84,79%	51 497	IG
ALHIF SA	39,29%	50,56%	1 186 624	IG
UPLINE GROUP	89,02%	100,00%	46 784	IG
UPLINE COURTAGE	100,00%	100,00%	1 500	IG
MAROC LEASING	87,12%	87,12%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	79,02%	100,00%	5 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	630 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
UPLINE HORIZON	97,63%	100,00%	13 214 120	IG
UPLINE OPPORTUNITES	99,96%	100,00%	1 847 473	IG
AFRICA STONE MANAGEMENT	29,00%	29,00%	7 000	IG
BCP INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	200 000	IG
BCP MAURITIUS	100,00%	100,00%	1 030 955	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	66,71%	66,71%	2 398 825	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	78,43%	78,43%	60 000 000	IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	100,00%	100,00%	49 080 000	IG

ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	79,83%	79,83%	12 870 340	IG
ATLANTIQUE FINANCE	79,75%	99,91%	172 039 570	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	79,75%	99,91%	1 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	48,76%	61,08%	400 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	58,55%	73,35%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	79,39%	99,45%	28 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	57,46%	71,99%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	63,85%	79,98%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	79,82%	100,00%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	67,91%	85,07%	26 365 750	IG
BIA NIGER	55,49%	69,51%	10 619 260	IG
BPMG	61,66%	77,25%	19 188 400	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	71,84%	90,00%	200 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	73,75%	92,39%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	51,95%	66,69%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	77,86%	97,53%	3 000 000	IG

- Le pourcentage d'intérêt détenu par la BCP au niveau d'UPLINE GROUP est passé à 89,02% à fin 2022 contre 88,93% fin 2021
- Le pourcentage d'intérêt détenu par la BCP au niveau de BP Shore Group est passé à 79,02% à fin 2022 contre 78,85% fin 2021
- Le pourcentage d'intérêt détenu par la BCP au niveau d'ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE a baissé à 73,75% à fin 2022 contre 77,22% fin 2021

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2023

Périmètre de consolidation au 31 Décembre 2023	% Intérêt	% Contrôle	Capital social en KDH	Méthode de consolidation
Banque Centrale Populaire			2 033 125	TOP
BP Centre Sud	51,33%	51,33%	1 294 615	IG
BP Fes Taza	52,50%	52,50%	2 202 869	IG
BP Laayoune	51,00%	51,00%	655 344	IG
BP Marrakech B Mellal	52,46%	52,46%	1 206 383	IG
BP Nador Al Hoceima	52,32%	52,32%	1 058 724	IG
BP Oujda	51,05%	51,05%	792 301	IG
BP Tanger Tetouan	51,01%	51,01%	1 121 924	IG
BP Rabat Kenitra	51,46%	51,46%	2 254 158	IG
CHAABI BANK	100,00%	100,00%	57 478	IG
BPMC	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,85%	100,00%	2 227 900	IG
IMC	48,58%	50,03%	105 332	IG
VIVALIS	87,27%	87,27%	177 000	IG
BCP SECURITIES SERVICES	100,00%	100,00%	206 403	IG

CHAABI LLD	84,35%	85,00%	31 450	IG
CIB	85,47%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	42,26%	46,84%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	84,79%	84,79%	51 497	IG
ALHIF SA	39,36%	50,56%	1 186 624	IG
UPLINE GROUP	89,09%	100,00%	46 784	IG
UPLINE COURTAGE	100,00%	100,00%	1 500	IG
MAROC LEASING	87,12%	87,12%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	79,14%	100,00%	5 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	--	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	630 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
UPLINE HORIZON	97,66%	100,00%	13 214 120	IG
UPLINE OPPORTUNITES	99,96%	100,00%	1 847 473	IG
AFRICA STONE MANAGEMENT	29,00%	29,00%	7 000	IG
BCP INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	200 000	IG
BCP MAURITIUS	100,00%	100,00%	1 030 955	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	66,71%	66,71%	2 398 825	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	78,43%	78,43%	60 000 000	IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	100,00%	100,00%	49 080 000	IG
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	79,83%	79,83%	12 870 340	IG
ATLANTIQUE FINANCE	79,75%	99,91%	172 039 570	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	79,75%	99,91%	1 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	48,76%	61,08%	400 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	58,55%	73,35%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	79,39%	99,45%	28 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	57,46%	71,99%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	63,85%	79,98%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	79,82%	100,00%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	67,91%	85,07%	26 365 750	IG
BIA NIGER	55,49%	69,51%	10 619 260	IG
BPMG	61,66%	77,25%	19 188 400	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	71,84%	90,00%	200 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	73,75%	92,39%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	51,95%	66,69%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	77,86%	97,53%	3 000 000	IG

- Les pourcentages d'intérêt et de contrôle ont connu plusieurs ajustements dans le périmètre de consolidation entre 2022 et 2023. Le pourcentage d'intérêt et de contrôle de BP Centre Sud est passé de 51,03 % à 51,33 %, tandis que celui de BP Fes Taza a passé de 51,51 % à 52,50 %. Des variations similaires sont observées pour BP Laayoune et BP Nador Al Hoceima. Le pourcentage de BP Rabat Kenitra est passé de 51,03 % à 51,46 %, et celui de CCI a légèrement augmenté de 77,71 % à 77,85 %. BANK AL AMAL a connu une diminution de ses pourcentages d'intérêt et de contrôle, passant respectivement de 43,38 % et 48,01 % à 42,26 %

et 46,84 %. Par ailleurs, UPLINE GROUP, CIB et BP SHORE GROUP montrent de légères fluctuations dans leurs pourcentages d'intérêt, bien que les pourcentages de contrôle restent généralement à 100 %.

Récapitulatif l'impact de l'IFRS 17 sur les principaux postes du compte de résultat et du bilan

En MDH	31/12/2021	Effet de la première application d'IFRS 17	01/01/2022 R
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 757		21 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	80 535	-110	80 425
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	65 134		65 134
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 401	-110	15 291
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41 593	-1 452	40 141
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	35 868	-1 211	34 657
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 725	-240	5 485
Titres au coût amorti	6 590	-193	6 397
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	17 181		17 181
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	259 517		259 517
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance		1 755	1 755
Actifs des contrats d'assurance		441	441
Actifs d'impôt exigible	1 913		1 913
Actifs d'impôt différé	4 212		4 212
Comptes de régularisation et autres actifs	11 070	-446	10 624
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	21		21
Immeubles de placement	7 142		7 142
Immobilisations corporelles	10 006		10 006
Immobilisations incorporelles	1 095		1 095
Ecarts d'acquisition	2 382		2 382
TOTAL ACTIF IFRS	465 014	-5	465 009

En MDH	31/12/2021	Effet de la première application d'IFRS 17	01/01/2022 R
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2		2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	36 558	-61	36 497
Dettes envers la clientèle	341 890		341 890
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis	509		509
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	2 980		2 980
Passifs d'impôt différé	903	2	905
Comptes de régularisation et autres passifs	12 866	-189	12 677
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 855	-1 855	
Passifs des contrats d'assurance		2 090	2090
Provisions pour risques et charges	5 863		5 863
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 217		4 217
Dettes subordonnées	9 775		9 775
Capitaux propres	47 597	6	47 603
Capital et réserves liées	28 910		28 910
Actions propres			
Réserves consolidées	16 498	6	16 504
- Part du groupe	2 321	5	2 326
- Part des minoritaires	14 177	2	14 179
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-536	0	-536
- Part du groupe	-341	0	-341
- Part des minoritaires	-196	0	-196
Résultat net de l'exercice	2 725		2 725
- Part du groupe	1 765		1 765
- Part des minoritaires	961		961
TOTAL PASSIF IFRS	465 014	-5	465 009

Variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent

L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent sur la période 2022/2023 se présente comme suit :

Immobilier en MDH	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Droit d'utilisation d'immeubles d'exploitation	711	182	-28	162	1 027
Valeur Brute	1 536	475	-65	380	2 325
Amortissements et dépréciations	-825	-292	37	-217	-1 298
Droit d'utilisation du mobilier et matériel d'exploitation	6	2	0	-2	6
Valeur Brute	27	7	-14	-1	19
Amortissements et dépréciations	-21	-6	14	0	-13
Droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles d'exploitation	16	-7	-5	40	44
Valeur Brute	54	10	-12	60	112
Amortissements et dépréciations	-38	-16	7	-20	-68

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Variation de la dette locative

L'état de variation de la dette de location sur la période 2022/2023 se présente comme suit :

Passifs au titre de la dette locative en MDH	31/12/2022	31/12/2022 R	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	12 464	12 235	12 953
Dont : Dettes locatives	792	792	1 124

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Détail des charges de contrats de location

Le détail des charges de contrats de location à fin décembre 2023 se présente comme suit :

Détail des charges de contrats de location en MDH	31/12/2023
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-57
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-314

Source : BCP comptes consolidés IFRS

IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Intérêts et produits assimilés	17 302	19 495	19 511	13%	19 735	1%
Intérêts et charges assimilés	-4 538	-5 748	-5 752	27%	-5 714	-1%
MARGE D'INTERÊTS	12 764	13 747	13 759	8%	14 020	2%
Commissions perçues	4 147	4 304	4 304	4%	4 496	4%
Commissions servies	-580	-604	-604	4%	-498	-18%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 567	3 700	3 700	4%	3 997	8%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 477	1 302	1 302	-47%	2 973	128%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	521	1 060	1 060	103%	942	-11%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 998	2 362	2 362	-21%	3 916	66%
Produits des autres activités	2 089	2 068	563	-1%	583	4%
Charges des autres activités	-1 331	-1 268	-208	-5%	-177	-15%
PRODUIT NET BANCAIRE	20 087	20 609	20 609	3%	22 795	11%
Charges générales d'exploitation	-8 687	-9 398	-9 398	8%	-9 838	5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-1 337	-1 335	-1 335	0%	-1 379	3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 063	9 875	9 875	-2%	11 578	17%
Coût du risque	-5 537	-4 294	-4 294	-22%	-5 358	25%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 526	5 582	5 582	23%	6 220	11%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1	-0,47	-0,47	-53%	-1,5	219%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-73	45	45	-162%	45	0%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	0%	-	0%
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 452	5 627	5 627	26%	6 263	11%
Impôts sur les bénéfices	-1 726	-2 115	-2 115	23%	-2 130	1%
RESULTAT NET	2 725	3 512	3 512	29%	4 133	18%
Résultat hors groupe	961	762	762	-21%	658	-14%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 765	2 750	2 750	56%	3 475	26%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Détail des Marges du PNB

Ventilation de la Marge d'intérêts :

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Opérations avec la clientèle	14 549	16 501	16 501	13%	15 897	-4%
Comptes et prêts/emprunts	13 782	14 131	14 131	3%	14 941	6%
Opérations de pensions	20	20	20	0%	19	-5%
Opérations de location-financement	748	2 350	2 350	214%	937	-60%
Opérations interbancaires	388	691	707	78%	1 185	68%
Comptes et prêts/emprunts	130	240	256	85%	698	173%
Opérations de pensions	258	451	451	75%	487	8%
Actifs disponibles à la vente	2 020	1 963	1 963	-3%	1 598	-19%
Actifs détenus jusqu'à échéance	345	339	339	-2%	1 055	211%
Autres intérêts assimilés	-	-	-	0%	-	0%
Total des produits d'intérêts ou assimilés	17 302	19 495	19 511	13%	19 735	1%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22/23
Opérations avec la clientèle	3 531	4 840	4 840	37%	4 016	-17%
Comptes et prêts/emprunts	3 387	3 145	3 145	-7%	3 643	16%
Opérations de pensions	70	51	51	-27%	185	263%

Opérations de location-financement	74	1 643	1 643	>100%	187	-89%
Opérations interbancaires	639	616	619	-4%	1 282	107%
Comptes et prêts/emprunts	350	161	164	-54%	249	52%
Opérations de pensions	289	455	455	57%	1 033	127%
Emprunts émis par le groupe	356	290	290	-19%	414	43%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	0%	-	0%
Actifs disponibles à la vente	11	3	3	-73%	3	0%
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	0%	-	0%
Autres intérêts assimilés	-	-	-	0%	-	0%
Total des charges d'intérêts ou assimilés	4 538	5 748	5 752	27%	5 715	-1%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
MARGE D'INTERÊTS	12 764	13 747	13 759	8%	14 020	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

La marge d'intérêt est en hausse de 8% entre 2021 et 2022 en passant, respectivement, de 12 764 MDH à 13 759 MDH en raison de la hausse des produits d'intérêts de 13% :

- Une hausse des produits d'intérêt de 13% totalisant 19 511 MDH à fin 2022 contre 17 302 MDH à fin 2021. La hausse des produits d'intérêts s'explique par la hausse des intérêts sur les opérations avec la clientèle qui s'établissent à 16 501 MDH en 2022, représentant 85% du total des produits d'intérêt, contre 14 549 MDH en 2021. Elle s'accompagne, également, d'une hausse de 78% des intérêts sur les opérations interbancaires représentant 707 MDH en 2022 contre 388 MDH en 2021. Les actifs disponibles à la vente ont baissé de 3% pour s'établir à 1 963 MDH en 2022 contre 2 020 MDH en 2021.
- La hausse de 27% des charges d'intérêts ou assimilés qui se chiffrent à 5 752 MDH en 2022 contre 4 538 MDH en 2021 s'explique principalement par la hausse des intérêts des opérations avec la clientèle à hauteur de 37% pour représenter 4 840 MDH suite à l'augmentation des opérations de location-financement pour atteindre 1 643 MDH en 2022 contre 74 MDH en 2021 en ligne avec l'augmentation des produits de location financement. Les charges sur les opérations interbancaires, principalement en raison de la baisse du taux de refinancement auprès de BAM, ont baissé de 4% sur la même période pour atteindre 619 MDH en 2022 contre 639 MDH un an auparavant. En effet, les opérations de trésorerie ont connu une évolution favorable de 19% à 2 085 MDH en 2022, grâce à l'amélioration du coût de refinancement au niveau du CPM (Développement de l'activité de collecte de dépôts) et par le développement de l'activité de trésorerie à l'international.

Une hausse d'un peu plus de 3 points est constatée au niveau du taux de marge d'intérêts en 2022 qui s'établit à 67% contre 64% en 2021.

• Variations de 2022 à 2023

La marge d'intérêt a enregistré une augmentation de 2% entre 2022 et 2023, passant respectivement de 13 759 MDH à 14 020 MDH, en raison de la hausse des produits d'intérêts de 1%. Cette progression se décompose comme suit :

- Les produits d'intérêt ont augmenté de 1%, totalisant 19 735 MDH à fin 2023 contre 19 511 MDH à fin 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 71,49% des intérêts sur les opérations interbancaires, atteignant 1 185 MDH en 2023 contre 707 MDH en 2022.

- Parallèlement, les actifs disponibles à la vente ont diminué de 18,59%, s'établissant à 1 598 MDH en 2023 contre 1 963 MDH en 2022 suite au reclassement des titres de placement vers les titres au coût amorti pour 16.9 MMdhs. Les intérêts sur les opérations avec la clientèle qui s'établissent à 15 897 MDH en 2023 soit une baisse de 3,66% suite à la baisse des intérêts sur les Opérations de location-financement de 60.13% passant de 2 350 MDH à 937 MDH. Les intérêts sur opérations de location-financement présentent une baisse du côté des produits et charges suite aux retraitements crédits bail, par ailleurs, la marge sur opérations de location-financement présente une hausse de 6%.
- La baisse de 0,57% des charges d'intérêts ou assimilés, totalisant 5 715 MDH en 2023 contre 5 752 MDH en 2022, s'explique principalement par la réduction des intérêts provenant des opérations avec la clientèle, enregistrant une baisse de 17,02% pour atteindre 4 016 MDH suite à la diminution des opérations de location-financement, qui sont passées à 187 MDH en 2023 contre 1 643 MDH en 2022, en ligne avec la baisse des produits de location-financement. Toutefois, les charges sur les opérations interbancaires ont augmenté de 108,12% sur la même période pour atteindre 1 282 MDH en 2023 contre 619 MDH un an auparavant.

De manière générale, La baisse de la marge d'intérêt sur les opérations interbancaires entre 2022 et 2023 est due principalement à la hausse des intérêts servis sur opérations de pension auprès de BAM. La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle entre 2022 et 2023 de 219 MMAD est expliquée principalement par la stabilisation de la marge d'intérêts pour la banque au Maroc et le développement soutenu de la MNI clientèle de la BDI et des filiales au Maroc.

Ventilation des commissions :

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Commissions nettes sur opérations	445	441	441	-1%	393	-10,88%
- avec la clientèle	-	-	-	0%	-	0%
- sur titres	445	441	441	-1%	393	-10,88%
- de change	-	-	-	0%	-	0%
- avec établissements de crédit	-	-	-	0%	-	0%
Prestation de services bancaires et financiers	3 701	3 863	3 863	4%	4 103	6,21%
- Produits nets sur moyen de paiement	638	758	758	19%	857	13,06
- Autres	3 063	3 105	3 105	1%	3 246	4,54%
Commissions nettes perçues (*)	4 147	4 304	4 304	4%	4 496	4,46%

(*) Il s'agit des commissions nettes perçues hors celles sur titres et sur moyens de paiement et comprend, notamment, les commissions sur les produits d'assurance et sur les packs commercialisés à la clientèle

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Commissions nettes sur opérations	14	19	19	34%	31	63,16%
- sur titres	14	19	19	34%	31	63,16%
- de change	-	-	-	0%	-	0%
Prestation de services bancaires et financiers	565	585	585	4%	467	-20,17%
- Produits nets sur moyen de paiement	51	51	51	-1%	83	62,75%
- Autres	515	534	534	4%	384	-28,09%
Commissions nettes servies (*)	580	604	604	4%	498	-17,55%

(*) Il s'agit principalement des commissions nettes sur opération de change (au niveau du CPM) et d'autres charges sur prestations de services autres que titres et moyens de paiement

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
MARGE SUR COMMISSIONS	3 567	3 700	3 700	4%	3 998	8,05%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

Une progression de 4% est constatée au niveau de la marge sur commissions qui s'établit à 3 700 MDH en 2022 contre 3 567 MDH en 2021 s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation de 4% des commissions nettes perçues entre 2021 et 2022, s'établissant à 4 304 MDH. Cette hausse résulte, essentiellement, de la progression des commissions sur prestations de services bancaires et financiers de 4% pour représenter 3 863 MDH en 2022 tirée par Le CPM à travers l'activité monétique, les packages et le Trade Finance et les bonnes réalisations sur les commissions des transferts (BACI) et les activités crédits et change (BMOI) En outre, les commissions nettes sur titres s'élèvent à 441 MDH en 2022 contre 445 MDH en 2021, en recul de 1% sur la période.
- La hausse de 23 MDH des commissions nettes servies constatée entre 2021 et 2022 qui passent de, respectivement, 580 MDH à 604 MDH due aux augmentations des charges liées aux prestations de services bancaires et aux commissions nettes sur titres, représentant 97% et 3% respectivement du total des commissions nettes services.

Pour sa part, le taux de marge sur commissions s'élève à 18% sur la même période, en hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

• Variations de 2022 à 2023

En 2023, la marge sur commissions a enregistré une progression notable de 8,05%, atteignant ainsi 3 998 MDH, comparativement à 3 700 MDH en 2022. Cette augmentation significative trouve son origine dans plusieurs facteurs :

- Une hausse de 4,46% des commissions nettes perçues entre 2022 et 2023, totalisant 4 496 MDH. Cette augmentation découle principalement de la croissance des commissions sur prestations de services bancaires et financiers, qui ont augmenté de 6,21% pour atteindre 4 103 MDH en 2023. Par ailleurs, les commissions nettes sur titres se sont établies à 339 MDH en 2023, en baisse de 10,88% par rapport à 441 MDH en 2022 sur la même période.
- Une baisse de 106 MDH des commissions nettes servies constatée entre 2022 et 2023, passant respectivement de 604 MDH à 498 MDH. Cette baisse est expliqué principalement par :
 - Baisse des commissions servies du CPM sur opérations de change billets et sur prestation de service.
 - Baisse des commissions sur prestation de service de certaines filiales de la BDI.

Ventilation des activités de marché :

La ventilation des activités de marché pour la période de 2021 à 2023 se présente comme suit pour s'aligner à la classification des instruments financiers en IFRS 9 :

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22/23
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 477	1 302	1 302	-47%	2 974	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	2 499	408	408	-84%	2 700	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-22	894	894	<-100%	274	-69,35%

Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	521	1060	1060	103%	942	-11,13%
Rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	353	472	472	34%	942	99,58%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : plus ou moins-values nettes sur les titres de placement	168	588	588	>100%	1	-99%
Dotations nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : charges de dépréciation	-	-	-	NA	-	NA

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHÉ	2 998	2 362	2 362	-21%	3 916	65,79%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

A fin 2022, le résultat des activités de marché a enregistré une baisse de 21%, par rapport à fin 2021, pour s'établir à 2 362 MDH provenant essentiellement des gains nets sur actifs/passifs de transaction qui passent de 2 499 MDH en 2021 à 408 MDH en 2022. Cette baisse s'explique par la hausse du taux directeur de 100 points de base qui a fortement impacté le portefeuille transaction valorisé à sa date liquidative.

Par ailleurs, les gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ont connu une hausse de +100% en 2022 pour représenter 1 060 MDH, tirée principalement par la croissance Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres de >100% conjuguée à l'amélioration de la rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables à hauteur de 34%.

En outre, le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat s'affiche à 894 MDH en 2022, en hausse de <-100%. La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 11,5% au titre de l'exercice 2022 contre 14,9% en 2021, soit une baisse de 3 points.

• Variations de 2022 à 2023

A fin 2023, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 65,79%, par rapport à fin 2022, pour s'établir à 3 916 MDH provenant essentiellement des gains nets sur actifs/passifs de transaction qui passent de 408 MDH en 2022 à 2 700 MDH en 2023, hausse due essentiellement à un redressement des résultats du portefeuille " trading" suite à la stabilisation des taux des bons de trésor et obligations.

Les gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ont connu une baisse de 11,13% en 2023 pour représenter 942 MDH.

En outre, le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat s'affiche à 274 MDH en 2023, en baisse de 69,35%. La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 17,17% au titre de l'exercice 2023 contre 11,5% en 2022, soit une baisse de 5,6 points.

Ventilation des autres activités :

En Mdh	2021	2022	2022 R	2023	Δ 21/22	Δ 22 R /23
Produits de l'activité d'assurance	1 513	1 512	1 512	1 639	0%	8,40%
Autres produits	576	556	556	583	-3%	4,86%

Total produits autres activités	2 089	2 068	2 068	2 222	-1%	7,45%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2021	2022	2022 R	2023	Δ 21/22	Δ 22 R /23
Charges de l'activité d'assurance	1 125	1 060	1 060	1 185	-6%	11,79%
Autres charges	206	207	207	177	0%	-14,49%
Total charges autres activités	1 331	1 267	1 267	1 362	-5%	7,50%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2021	2022	2022 R	2023	Δ 21/22	Δ 22 R /23
Résultat de l'activité d'assurance	388	452	452	454	16%	0,44%
Autres résultats	371	349	349	406	-6%	16,33%
Résultat des autres activités	759	801	801	860	6%	7,37%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

A fin 2022, le résultat des autres activités s'élève à 801 MDH contre 759 MDH à fin 2021, soit une hausse de 6% provenant principalement de la combinaison des éléments suivants :

- La quasi-stagnation des produits d'assurance à 1 512 MDH en 2022
- La baisse des charges de l'activité d'assurance de 6%

• Variations de 2022 à 2023

A fin 2023, le résultat des autres activités s'élève à 860 MDH, en hausse par rapport à 2022 (+7,37%), provenant principalement de la combinaison des éléments suivants :

- La hausse des produits d'assurance à 1 639 MDH en 2023
- La hausse des charges de l'activité d'assurance à 1 185 Mdh en lien avec la hausse de l'activité
- La baisse des autres charges de 14,49% entre 2022 et 2023

I.1. Evolution du PNB

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22/23
Intérêts et produits assimilés	17 302	19 495	19 511	13%	19 735	1%
Intérêts et charges assimilés	-4 538	-5 748	-5 752	27%	-5 715	-1%
MARGE D'INTERÊTS	12 764	13 747	13 759	8%	14 020	2%
Commissions perçues	4 147	4 304	4 304	4%	4 496	4%
Commissions servies	-580	-604	-604	4%	-498	-18%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 567	3 700	3 700	4%	3 997	8%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 477	1 302	1 302	-47%	2 974	128%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	521	1 060	1 060	103%	942	-11%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 998	2 362	2 362	-21%	3 916	66%
Produits des autres activités	2 089	2 068	2 068	-1%	2 222	7%
Charges des autres activités	-1 331	-1 268	-208	-5%	- 1 362	>100%
PRODUIT NET BANCAIRE	20 087	20 609	20 609	3%	22 795	11%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En Mdh	2021	2022	Δ 21/22	2023	Δ 22/23
Marge d'intérêts	63,54%	66,70%	3,2 Pts	61,50%	-5,2 Pts
Marge sur commissions	17,76%	17,95%	0,2 Pts	17,53%	-0,4 Pts

Résultat des opérations de marché	14,93%	11,46%	-3,5 Pts	17,18	5,7 Pts
Divers	3,77%	3,88%	0,1 Pts	3,73%	-0,1 Pts
Produit net bancaire	100%	100%		100%	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

Entre 2021 et 2022, le PNB évolue de 3% pour s'établir à 20 609 MDH à la suite des évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- La hausse de la marge d'intérêts de 8% pour s'établir à 13 759 MDH ; La marge d'intérêts constitue 66,7% du PNB en 2022 contre 63,5% en 2021 ;
- La hausse de 4% de la marge sur commissions à 3 700 MDH suite à la hausse des commissions nettes perçues de 4% entre 2021 et 2022. Cette hausse est tirée par le CPM à travers l'activité monétique, les packages et Trade Finance, ainsi que les bonnes réalisations des filiales à l'international sur les commissions de transfert (BACI), et les activités crédits et change (BMOI)
- Le recul du résultat des activités de marché à 2 998 MDH en 2021 à 2 362 MDH en 2022 suite à la baisse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les activités de marché sont à l'origine de 11,4% du PNB en 2022 ;
- La quasi-stagnation du résultat net des autres activités à 800 MDH à fin 2022 contre 759 MDH à fin 2021. Les autres activités représentent 3,9% du PNB en 2022.

• Variations de 2022 à 2023

Entre 2022 et 2023, le PNB évolue de 10,61% pour s'établir à 22 795 MDH à la suite des évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- La hausse de la marge d'intérêts de 1,99% pour s'établir à 14 020 MDH ; La marge d'intérêts constitue 61,50% du PNB en 2023 contre 66,78% en 2022 ;
- La hausse de 8,03% de la marge sur commissions à 3 997 MDH ; La marge sur commissions constitue 17,53% du PNB en 2023 ;
- La hausse du résultat des activités de marché à 3 916 MDH en 2022 suite à la hausse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les activités de marché sont à l'origine de 17,18% du PNB en 2023 ;
- La quasi-stagnation du résultat net des autres activités à 862 MDH à fin 2023 contre 800 MDH à fin 2022. Les autres activités représentent 3,8% du PNB en 2023.

En application de la norme IFRS 17 les résultats des activités d'assurance sont présentés de façon distincte dans la sous-rubrique « Produits nets des activités d'assurance » du « Produit net bancaire » Par ailleurs, le business model retenu pour la classification des instruments financiers en IFRS 9 a été adopté lors de la 1ère application de ladite norme par le GBCP.

PRESENTATION DU PNB PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES 2021, 2022 ET 2023

Contributeur par filiale	PNB 2021	Part	PNB 2022	Part	PNB 2023	Part
BPR :	6 846	34%	6 690	33%	6 558	29%
BP Centre Sud	793	4%	775	4%	811	4%
BP Fes - MeknesTaza	1 251	6%	1 194	6%	1 094	5%
BP Laayoune	253	1%	252	1%	243	1%
BP Marrakech B Mellal	1 070	5%	1 052	5%	1 052	5%

BP Nador Al Hoceima	605	3%	477	2%	539	2%
BP Oujda	584	3%	585	3%	592	3%
BP Tanger Tetouan	757	4%	773	4%	692	3%
BP Rabat Kenitra	1 532	8%	1 582	8%	1 535	7%
BCP	5 366	27%	5 514	27%	6 130	27%
Groupe ABI	3 421	17%	3 598	18%	4 126	18%
MAROC LEASING	371	2%	334	2%	686	3%
CIB OFF SHORE	159	1%	248	1%	280	1%
FBPMC	718	4%	916	5%	886	4%
VIVALIS	779	4%	912	4%	1 061	5%
Autres	2 198	11%	2 132	10%	3 068	13%

Source : BCP

À fin 2022, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 32% avec un montant de 6 690 MDH. En outre, la BCP a réalisé 27% du PNB consolidé, soit 5 514 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 41% du PNB se situant à 8 405 MDH dont :

- Groupe ABI qui représente 17% du PNB se situant à 3 598 MDH ;
- Autres filiales qui représentent 11% du PNB se situant à 2 132 MDH.

A fin 2023, la contribution des BPR dans la constitution du PNB est à 29% avec un montant de 6 558 MDH. En outre, la BCP a réalisé 27% du PNB consolidé, soit 6 130 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 39% du PNB se situant à 10 107 MDH dont :

- Groupe ABI qui représente 18% du PNB se situant à 4 126 MDH ;
- Autres filiales qui représentent 13% du PNB se situant à 3 068 MDH.

I.2. Résultat brut d'exploitation

En Mdh	2021	2022	Δ 21/22	2023	Δ 22/23
Produit net bancaire	20 087	20 609	3%	22 795	10,61%
Charges générales d'expl.	-8 687	-9 398	8%	-9 838	4,68%
Dotations amort. Et dépréc.	-1 337	-1 335	0%	-1 379	3,30%
Résultat brut d'exploitation	10 063	9 875	-2%	11 578	17,25%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	49,90%	52,08%	2,2 pts	49,21%	-2,9 pts

(*) (Charges générales d'exploitation + dotations) /PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

A fin 2022, le résultat brut d'exploitation a enregistré une baisse de -2% pour s'établir à 9 875 MDH contre 10 063 MDH en 2021 eu égard du mouvement des postes suivants :

- Du PNB en hausse de 3% passant de 20 087 MDH en 2021 à 20 609 MDH en 2022 ;
- Des charges générales d'exploitation qui augmentent de 8% passant de 8 687 MDH en 2021 à 9 398 MDH en 2022 ;
- Des dotations aux amortissements et dépréciations qui ont stagné en se situant à 1 335 MDH en 2022 contre 1 337 MDH en 2021.

Le coefficient d'exploitation a connu une hausse de 2,18 points pour s'établir à 52% à fin 2022 contre 49% en 2021 en raison d'une hausse plus importante du PNB par rapport à la hausse des charges générales d'exploitation.

• Variations de 2022 à 2023

A fin 2023, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 17,25% pour s'établir à 11 578 MDH contre 9 875 MDH en 2022 eu égard du mouvement des postes suivants :

- Du PNB en hausse de 10,61% passant de 20 069 MDH en 2022 à 22 795 MDH en 2023, sous l'effet de l'amélioration du core banking (marge d'intérêts et marge sur commissions), combinée au redressement des activités de marché
- Des charges générales d'exploitation qui augmentent de 4,68% passant de 9 398 MDH en 2022 à 9 838 MDH en 2023 suite à l'intégration la contribution du Groupe au fonds spécial pour la gestion des effets du séisme d'Al Haouz ;
- Des dotations aux amortissements et dépréciations qui ont légèrement augmenté en se situant à 1 379 MDH en 2023 contre 1 335 MDH en 2022. Cette augmentation est expliquée principalement par les amortissements des droits d'utilisation conformément à la norme IFRS 16.

Le coefficient d'exploitation a connu une baisse de 2,9 points pour s'établir à 49,21% à fin 2023 contre 52,08% en 2022 en raison d'une hausse plus importante du PNB par rapport à la hausse des charges générales d'exploitation.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation :

En Mdh	2021	2022	Δ 21/22	2023	Δ 22/23
Charges de personnel	5 127	5 444	6%	5 615	3,14%
Impôts et taxes	253	336	33%	334	-0,60%
Charges externes	2 515	3 126	24%	3 377	8,03%
Autres charges générales d'exploitation	792	490	-38%	512	4,49%
Charges générales d'exploitation	8 687	9 398	8%	9 838	4,68%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

Au titre de l'exercice 2022, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 8% pour s'établir à 9 398 MDH en raison de la reprise des investissements pour la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe. Cette augmentation se traduit par :

- Cette croissance s'explique principalement par la hausse des charges de personnel de 6% à 5 444 MDH à fin 2022 contre 5 127 MDH à fin 2021 ; Il est à noter que le Groupe Banque Populaire n'est pas concerné par l'accord conclu entre USIB (affiliée à l'UMT) et le GBPM. En effet, le syndicat le plus représentatif au niveau du Crédit Populaire du Maroc est la CDT
- La hausse des charges externes de 24% à 3 126 MDH en 2022 contre 2 515 MDH en 2021 ;
- A noter également que les impôts et taxes ont également connu une hausse en 2022 de l'ordre de 33% pour s'établir à 336 MDH à fin 2022 ;
- L'allègement du poste des autres charges générales d'exploitation de -38% à 490 MDH en 2022 contre 792 MDH en 2021.

• Variations de 2022 à 2023

Pour l'exercice 2023, les charges générales d'exploitation ont enregistré une augmentation de 4,68%, atteignant ainsi 9 838 MDH, principalement attribuable à la relance des investissements pour la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe. Cette croissance se manifeste par :

- Une augmentation des charges de personnel, qui ont progressé de 3,14%, passant de 5 444 MDH à fin 2022 à 5 615 MDH à fin 2023 en accord avec le développement du Groupe et l'évolution structurelle de celle-ci.
- Une augmentation des charges externes, enregistrant une hausse de 8,03% à 3 377 MDH en 2023 par rapport à 3 126 MDH en 2022.
- À noter également, une hausse des autres charges d'exploitation de l'ordre de 4,49%, s'élevant à 512 MDH à fin 2023.
- Parallèlement, une légère réduction des impôts et taxes, se chiffrant à -0,60%, pour atteindre 334 MDH en 2023 contre 336 MDH en 2022.

I.3. Coût du risque

Le détail du coût du risque pour les exercices 2021 et 2023 prend en compte l'application de la norme IFRS 9 tel que présenté ci-dessous :

En Mdh	2021	2022	Δ 21/22	2023	Δ 22/23
Dotations nettes de reprises des dépréciations	2 170	1 231	-43%	1 684	36,80%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	252	75	-70%	1 197	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	151	35	-77%	1 158	>100%
Engagements par signature	101	40	-60%	39	-2,50%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	135	-567	<-100%	-891	-57,14%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-175	-109	-38%	-1 128	>100%
Engagements par signature	310	-458	<-100%	237	<-100%
Bucket 3 : Actifs dépréciés	1 783	1 723	-3%	1 378	-20,02%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	0%	-	0%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 589	1 307	-18%	1 243	-4,90%
Engagements par signature	194	416	>100%	135	-67,55%
Autres provisions pour risques et charges	925	315	-66%	489	55,24%
Autres variations des provisions	2 442	2 747	12%	3 185	15,94%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	0%	-	0%
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	0%	-	0%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	2 537	3 025	19%	3 345	10,58%
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	95	278	>100%	160	-42,45%
Décotes sur crédits restructurés	-	-	0%	-	0%
Pertes sur engagements par signature	-	-	0%	-	0%
Autres pertes	-	-	0%	-	0%
Autres produits	-	-	0%	-	0%
Coût du risque	5 537	4 294	-22%	5 358	24,78%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Contribution des filiales dans la formation du coût du risque	2021	Part	2022	Part	2023	Part
BPR :						
BP Centre Sud	143	3%	349	8%	155	2,9%
BP Fes - Meknes Taza	285	5%	450	10%	389	7,3%
BP Laayoune	66	1%	72	2%	71	1,3%

BP Marrakech B Mellal	179	3%	320	7%	285	5,3%
BP Nador Al Hoceima	-36	-1%	109	3%	65	1,2%
BP Oujda	30	1%	140	3%	141	2,6%
BP Tanger Tetouan	2	0%	171	4%	193	3,6%
BP Rabat Kenitra	141	3%	237	6%	86	1,6%
BCP	2 922	53%	1 118	26%	1 402	26,2%
Groupe ABI	690	12%	841	20%	1 450	27%
MAROC LEASING	168	3%	120	3%	154	2,9%
CIB OFF SHORE	19	0%	8	0%	-12	-0,2%
FBPMC	96	2%	130	3%	128	2,4%
VIVALIS	216	4%	244	6%	204	3,8%
Autres	615	11%	-14	0%	875	18,2%
Coût du risque	5 537	100%	4 294	100%	5 358	100%

Source : BCP

• Variations de 2021 à 2022

Entre 2021 et 2022, le coût du risque s'allège en enregistrant une baisse de 22% pour se situer à 4 294 MDH à fin 2022 contre 5 537 MDH à fin 2021 dans la continuité du redressement des activités post-crise COVID. Cette amélioration s'explique principalement par la baisse des provisions liées aux dations (fortement dotées en 2021 pour 700M DH), et les dotations exceptionnelles sur le risque souverain Burkina Faso et Mali en 2021

Il se compose de ce qui suit :

- Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs qui se chiffrent à 1 231 MDH à fin 2022 dont :
 - 75 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) à fin 2022 contre 252 MDH à fin 2021 ; Cette baisse s'explique par la revue, chez le CPM, du modèle avec un taux de provisionnement IFRS de 1,00% contre 1,02% en 2021, ayant généré un impact de -201 MDH
 - -567 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) en 2022, contre 135 MDH en 2021. Cette baisse s'explique par la baisse des provisions sur les créances sensibles « WL » chez le CPM suite au déclassement de certaines contreparties en B3
 - 1 723 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3) en 2022 contre 1 783 MDH en 2021. Ce recule s'inscrit dans la continuité du redressement des activités post-crise covid.
- Les autres provisions pour risques et charges se chiffrent à 315 MDH à fin 2022 contre 925 en 2021. L'amélioration des autres provisions pour risques et charges s'explique principalement par la baisse des provisions liées aux dations, fortement dotées en 2021 pour 700 MMAD
- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 3 025 MDH à fin 2022 en hausse de 19% par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par l'assainissement des dossiers conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, la part de la BCP dans la formation du coût du risque a diminué passant de 53% en 2021 à 26% en 2022 essentiellement au profit des BPR et du groupe ABI qui ont vu leurs parts progresser de respectivement 28 points et 8 points.

Concernant le coût du risque des filiales à l'international, il a enregistré une hausse de 25% à 715 MDH. Cette hausse provient des faits suivants :

- Une augmentation du coût du risque du groupe ABI (Opération d'assainissement des CDL antérieures pour BASN, et provisions au titre de la cavalerie en Côte d'Ivoire, relatives à la fraude monétique) ;
- Une provision au niveau de la BCI relative à un contrôle de l'office des changes.

Par ailleurs, suite aux événements politiques survenus au Niger, la BCP a inscrit une provision dédiée au risque souverain au Niger d'un montant de 350 millions de dirhams.

• Variations de 2022 à 2023

Entre 2022 et 2023, le coût du risque a connu une augmentation notable, enregistrant une hausse de 24,78% pour atteindre 5 358 MDH à fin 2023, contre 4 294 MDH à fin 2022. Cette augmentation découle principalement de l'augmentation des provisions liées aux datations Bucket 1 : instruments de dettes comptabilisés au coût amorti.

Cette composante se détaille comme suit :

Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs se chiffrent à 1 684 MDH à fin 2023, comprenant :

- 1 197 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) à fin 2023, contre 75 MDH à fin 2022 soit une augmentation supérieure à 100% suite à la hausse des Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti de 35MDH à 1 158 MDH cette hausse est expliquée par la hausse du portefeuille de prêts accordés à la clientèle qui passe de 277 667 MDH en 2022 à 289 686 MDH en 2023. La hausse du coût du risque pour le Bucket 1 à fin décembre 2023 est expliquée par :
 - 1 050 MDH de provision sur le souverain chez la BDI, édicté par la note ccc du Burkina-Faso, Gabon, Cameroun & Niger et qui correspond à une probabilité de défaut de 34,38 %
 - L'augmentation de l'encours du B1 de 1 122 MDH à la suite de la progression des crédits.
- - 891 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) en 2023, contre -567 MDH en 2022. La baisse du coût du risque pour le Bucket 2 à fin décembre 2023 est expliquée principalement par des reprises sur la WL suite au déclassement en B3.
- 1 378 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3) en 2023, contre 1 723 MDH en 2022. Cette baisse est tirée par les filiales de la BDI et elle est en lien avec des passages en perte de certaines contreparties et l'assainissement a généré des reprises pour le Bucket 3. Les autres provisions pour risques et charges s'établissent à 489 MDH à fin 2023, comparativement à 315 MDH en 2022.

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables se chiffrent à 3 345 MDH à fin 2023, enregistrant une augmentation de 10,58% par rapport à 2022. L'augmentation des Pertes sur prêts et créances irrécouvrables est expliquée par l'assainissement des dossiers éligibles à la radiation conformément à la réglementation en vigueur.

En outre, la part de la BCP dans la formation du coût du risque est restée stable à 26% en 2023. Les BPR ont vu leur part baisser de 43% à 26%, tandis que le groupe ABI a vu sa part progresser de 20% à 27% suite à la dégradation de la note souveraine dans plusieurs pays de l'Afrique.

I.4. Résultat d'exploitation

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Résultat brut d'exploitation	10 063	9 875	9 875	-2%	11 578	17,25%
Coût du risque	-5 537	-4 294	-4 294	-22%	-5 358	24,78%
Résultat d'exploitation	4 526	5 582	5 582	23%	6 220	11,43%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2021 à 2022**

A fin 2022, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 23% pour s'établir à 5 582 MDH contre 4 526 MDH en 2021. Cette augmentation trouve son origine dans l'amélioration du coût du risque traduit par la constatation de 1 243 MDH de moins qu'en 2021.

- **Variations de 2022 à 2023**

À la clôture de l'exercice 2023, le résultat d'exploitation a connu une augmentation notable de 11,43%, atteignant ainsi 6 220 MDH, comparé à 5 582 MDH en 2022. Cette croissance découle principalement de l'amélioration du Produit Net Bancaire (PNB).

I.5. Résultat net part du groupe

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Résultat d'exploitation	4 526	5 582	5 582	23%	6 220	11,43%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1	0	0	-53%	-2	-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-73	45	45	<-100%	45	0%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	0%	-	0%
Résultat avant impôts	4 452	5 627	5 627	26%	6 263	11,30%
Impôts sur les bénéfices	-1 726	-2 115	-2 115	23%	-2 129	0,66%
Résultat net	2 725	3 512	3 512	29%	4 133	17,68%
Résultat – part BPR	-	-	-	0%	-	0%
Résultat hors groupe	961	762	762	-21%	658	-13,65%
Résultat net part du groupe	1 765	2 750	2 750	56%	3 475	26,36%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2021 à 2022**

Le résultat net consolidé a augmenté de 29% pour représenter 3 512 MDH à fin 2022 contre 2 725 MDH à fin 2021. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 56% entre 2021 et 2022 passant, respectivement, de 1 765 MDH à 2 750 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2022 est de 78%. Il est à noter que le résultat de la BCP intègre depuis 2015 une partie du résultat net part des BPR suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR ;
- Résultat net part des minoritaires : A connu une baisse de 21% entre 2021 et 2022 en passant, respectivement, de 961 MDH à 762 MDH. Sa part dans le résultat net consolidé est de 22%.

La hausse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- L'essor du résultat d'exploitation (+23% par rapport à 2021) ;

- La constatation de pertes nettes sur autres actifs de 45 MDH à fin 2022 provenant principalement de la moins-value réalisée suite à la cession d'un actif immobilisé chez BAML ;
- La constatation de 2 115 MDH en impôt sur les résultats en 2022.

• Variations de 2022 à 2023

Le résultat net consolidé a enregistré une augmentation significative de 17,68%, s'élevant à 4 133 MDH à la clôture de l'exercice 2023, comparativement à 3 512 MDH à la fin de l'année 2022. Cette progression se décompose comme suit :

- Résultat net part du groupe : Une croissance marquée de 26,36% entre 2022 et 2023, passant respectivement de 2 750 MDH à 3 475 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2023 est de 84%. Il est à noter que le résultat de la BCP intègre depuis 2015 une partie du résultat net part des BPR suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR.
- Résultat net part des minoritaires : Une baisse de -13,65% entre 2022 et 2023, passant respectivement de 762 MDH à 658 MDH. Sa part dans le résultat net consolidé s'établit à 15,92%.

La hausse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- L'essor du résultat d'exploitation (+11,43% par rapport à 2022).
- La constatation de pertes nettes sur autres actifs de 45 MDH à fin 2023.
- La constatation de 2 129 MDH en impôt sur les résultats en 2023.

PRESENTATION DU RNPG PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES 2021, 2022 ET 2023

Constituant par filiale	RNPG 2021	Part	RNPG 2022	Part	RNPG 2023	Part
BPR:	621	35%	120	4%	264	8%
BP Centre Sud	63	4%	-18	-1%	59	2%
BP Fes - MeknèsTaza	72	4%	-34	-1%	-10	0%
BP Laayoune	21	1%	16	1%	-0	-0%
BP Marrakech B Mellal	82	5%	19	1%	20	1%
BP Nador Al Hoceima	81	5%	-23	-1%	25	1%
BP Oujda	50	3%	2	0%	26	1%
BP Tanger Tetouan	72	4%	19	1%	-26	-1%
BP Rabat Kenitra	180	10%	139	5%	170	5%
BCP	-88	-5%	1 392	51%	1 523	44%
Groupe ABI ⁽¹⁾	444	25%	443	16%	296	8%
MAROC LEASING	25	1%	8	0%	27	1%
CIB OFF SHORE	97	5%	135	5%	156	4%
FBPMC	-51	-3%	113	4%	38	1%
VIVALIS	80	5%	98	4%	129	4%
Autres	637	36%	436	16%	1 042	29%
Total	1 765	100%	2 749	100%	3 475	100%

(1) BPMG fait partie des filiales du Groupe ABI depuis 2018 suite à la cession de la BCP d'une partie de ses parts dans BPMG à ABI
Source : BCP

A fin 2021, la BCP a contribué négativement (-5%) à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de -88 MDH en raison de la constatation d'un coût du risque plus élevé en 2021. Par ailleurs, les BPR représentent 35% du résultat net part du groupe, soit l'équivalent de 621 MDH en 2021 contre

-205 MDH en 2020 eu égard à l'amélioration du coût de risque au niveau des BPR notamment BP Fès Taza (+262 MDH en RNPG), BP Tanger Tétouan (+170 MDH en RNPG) et BP Oujda (+95 MDH en RNPG). Concernant les filiales, elles représentent 70% du RNPG se situant à 1 232 MDH dont le Groupe ABI qui lui représente 25% du RNPG avec un montant de 444 MDH. Concernant Vivalis, la baisse de sa contribution au RNPG de 11% en 2020 à 5% en 2021 est due principalement à la hausse de son coût du risque sur la même période. La FBPMC contribue quant à elle négativement au RNPG sous l'effet de la hausse des charges d'exploitation en lien avec le développement du réseau et un coût du risque qui demeure soutenu.

A fin 2022, la BCP a contribué à hauteur de 51% à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de 1 392 MDH grâce à la constatation d'un coût du risque moins élevé en 2022. Par ailleurs, les BPR représentent 5% du résultat net part du groupe, soit l'équivalent de 120 MDH en 2022 contre -621 MDH en 2021 eu égard à l'augmentation du coût de risque au niveau des BPR notamment BP Fès Taza (-106 MDH en RNPG), BP Nador Al Hoceima (-104 MDH en RNPG) et BP Centre sud (-81 MDH en RNPG). Concernant les filiales, elles représentent 45% du RNPG se situant à 1 233 MDH dont le Groupe ABI qui lui représente 16% du RNPG avec un montant de 443 MDH. Concernant Vivalis, la baisse de sa contribution au RNPG de 5% en 2021 à 4% en 2021 est due principalement à la hausse de son coût du risque sur la même période.

À la clôture de l'exercice 2023, la Banque Centrale Populaire (BCP) a contribué à hauteur de 44% à la constitution du résultat net part du groupe, avec un montant de 1 523 MDH. Par ailleurs, les Banques Populaires Régionales (BPR) représentent 8% du résultat net part du groupe, soit l'équivalent de 264 MDH en 2023, contre 120 MDH en 2022, cette hausse s'explique notamment par les bons résultats de BP Centre Sud (59 MDH en RNPG), BP Nador Al Hoceima (25 MDH en RNPG) et BP Rabat Kenitra (170 MDH en RNPG). Concernant les filiales, elles représentent 49% du résultat net part du groupe, s'élevant à 1 688 MDH, dont le Groupe ABI qui contribue à hauteur de 8% du résultat net part du groupe, avec un montant de 296 MDH en baisse par rapport à 2022 suite à la baisse des résultats de BAML, BASN et BIAN. Quant à Vivalis, sa contribution est restée stable à 4%. A noter l'évolution significative du RNPG de MAI qui se situe à 24 MMAD en lien avec la croissance de 97,2% du résultat net.

PRESENTATION DU RNPG PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES EXERCICES 2021, 2022 ET 2023

En Mdh	2021	2022	2023
Banque Maroc & banque off-shore	955	1 637	2 735
Sociétés de financement spécialisées	122	121	161
Banque de détail & Assurance à l'international	687	992	579
Total	1 765	2 750	3 475

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre de l'exercice 2023, la « Banque Maroc & banque off-shore » participe à raison de 78% au RNPG en progression par rapport à 2022, tandis que la « Banque de détail et assurance à l'international » affiche 579 MDH, soit 16,6% du RNPG, en baisse par rapport à 2022. Les « Sociétés de financement spécialisées » ont enregistré un RNPG de 161 MDH en 2023 contre 121 MDH en 2022.

I.6. Rentabilité de la BCP

En Mdh	2021	2022	Δ 21/22	2023	Δ 22/23
Résultat net part du groupe	1 765	2 749	56%	3 475	26,36%
Fonds Propres part du groupe	36 871	36 724	0%	38 676	5,32%
ROE part du groupe (1)	4,79%	7,47%	2,7 pts	8,98%	1,5 pts
Résultat net consolidé	2 725	3 512	29%	4 133	17,68%
Fonds Propres Consolidés	51 814	56 061	8%	58 330	4,05%
ROE (2)	5,49%	6,51%	1 pts	7,08%	0,5 pts
Résultat net consolidé	2 725	3 512	29%	4 133	17,68%

Total bilan	465 014	500 630	8%	520 245	3,92%
ROA (3)	0,60%	0,73%	0,1 pts	0,79%	0 pts

(1) Résultat net part du groupe /moyenne (fonds propres part du groupe -1 ; fonds propres part du groupe N)

(2) Résultat net consolidé /moyenne (fonds propres consolidés -1 ; fonds propres consolidés N)

(3) Résultat net consolidé/moyenne (total actif -1 ; total actif N)

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

La rentabilité des fonds propres part du groupe s'est améliorée passant de 4,79% en 2020 à 7,47% à fin 2022 en raison d'une progression plus rapide du RNPG par rapport aux fonds propres part du groupe.

La rentabilité des fonds propres consolidés a augmenté de 0,77 points de base entre 2021 et 2022 passant, respectivement, de 5,74% à 6,51%.

Le ROA progresse à 0,73% au titre de l'exercice 2021 contre 0,60% en 2021 pour un total bilan se chiffrant à 500 630 MDH en 2022 contre 465 014 MDH en 2021 (+8%).

• Variations de 2022 à 2023

La rentabilité des fonds propres part du groupe s'est améliorée passant de 7,47% en 2022 à 8,98% à fin 2023 en raison d'une progression plus rapide du RNPG par rapport aux fonds propres part du groupe.

La rentabilité des fonds propres consolidés a augmenté de 0,5 points de base entre 2022 et 2023 passant, respectivement, de 6,51% à 7,08%.

Le ROA progresse à 0,79% au titre de l'exercice 2023 contre 0,73% en 2022 pour un total bilan se chiffrant à 520 245 MDH en 2023 contre 500 630 MDH en 2022 (+3,92%).

V. Analyse du bilan consolidé IFRS

Présentation de l'ACTIF

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 757	18 854	18 854	-13%	15 499	-18%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	80 535	80 313	80 131	0%	90 484	13%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	65 134	57 035	57 035	-12%	62 356	9%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 401	23 278	23 095	51%	28 127	22%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41 593	50 740	49 186	22%	34 455	-30%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	35 868	44 526	43 199	24%	27 252	-37%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 725	6 214	5 987	9%	7 203	22%
Actifs financiers disponibles à la vente				0%		0%
Placements des activités d'assurance	-	-	2 018	0%	2 212	10%
Actifs des contrats d'assurance	-	-	318	0%	161	-49%
Titres au coût amorti	6 590	15 041	14 760	128%	30 892	109%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	17 181	24 018	24 018	40%	23 041	-4%
Prêts et créances sur la clientèle	259	277	277	7%	289	4%
	517	667	667		686	
Actifs d'impôt exigible	1 913	1 775	1 775	-7%	1 815	2%
Actifs d'impôt différé	4 212	4 727	4 727	12%	4 507	-5%
Comptes de régularisation et autres actifs ⁽¹⁾	11 070	7 531	7 211	-32%	7 096	-2%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	21	23	23	10%	25	9%
Immeubles de placement ⁽¹⁾	7 142	7 390	7 390	3%	6 621	-10%
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	10 006	9 009	9 009	-10%	10 204	13%
Immobilisations incorporelles	1 095	1 061	1 061	-3%	1 133	7%
Ecart d'acquisition	2 382	2 479	2 479	4%	2 415	-3%

TOTAL ACTIF IFRS	465 014	500 630	500 630	8%	520 245	4%

(1) Reclassement en 2020 des immeubles de placement classés préalablement au niveau des postes "immobilisations corporelles" et "autres actifs" à hauteur respectivement de 5 781 524 milliers de DH et 2 373 143 milliers de DH.

Présentation du PASSIF

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R / 23
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2	0	0	-1	17	>100,00%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	0%	-	0%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	0%	-	0%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	36 558	42 288	42 260	16%	52 911	25%
Dettes envers la clientèle	341 890	367 966	367 966	8%	371 637	1%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	0%	-	0%
Titres de créance émis	509	645	645	27%	444	-31%
Passifs d'impôt courant	2 980	2 032	2 032	-32%	2 782	37%
Passifs d'impôt différé	903	958	958	6%	1 000	4%
Comptes de régularisation et autres passifs	12 866	12 465	12 235	-3%	12 800	5%
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 855	2 043	2 290	10%	2 331	2%
Provisions pour risques et charges	5 863	5 898	5 898	1%	6 421	9%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 217	3 766	3 766	-11%	3 770	0%
Dettes subordonnées	9 775	10 275	10 275	5%	11 573	13%
Capital et réserves liées	28 910	29 437	29 437	2%	29 932	2%
Réserves consolidées	16 498	20 124	20 130	22%	21 126	5%
- Part du groupe	2 321	1 472	1 477	-37%	2 000	36%
- Part des BPR	-	-	-	0%	-	0%
- Part des minoritaires	14 177	18 652	18 652	32%	19 127	3%
Gains ou pertes latents ou différés	-536	-778	-778	45%	-632	-19%
- Part du groupe	-341	-701	-701	106%	-500	-29%
- Part des BPR	-	-	-	0%	-	0%
- Part des minoritaires	-196	-77	-77	-61%	-131	70%
Résultat net de l'exercice	2 725	3 512	3 512	29%	4 133	18%
- Part du groupe	1 765	2 750	2 750	56%	3 475	26%
- Part des BPR	-	-	-	0%	-	0%
- Part des minoritaires	961	762	762	-21%	658	-14%
TOTAL PASSIF IFRS	465 014	500 630	500 630	8%	520 245	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

A fin 2022, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 500 630 MDH, soit une évolution de 8% par rapport à fin 2021 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 7% et s'établit à 277 667 MDH (soit 55% du total actif).

- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 367 966 MDH en augmentation de 8% par rapport à fin 2021 (soit 73% du total passif).

• Variations de 2022 à 2023

A fin 2023, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 520 245 MDH, soit une évolution de 3,92% par rapport à fin 2022 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 4,33% et s'établit à 289 686 MDH (soit 55,68 % du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 371 637 MDH en augmentation de 1% par rapport à fin 2022 (soit 71,43 % du total passif).

Concernant actifs financiers à la juste valeur par résultat, ils passent de 80 131 MDH à 90 484 MDH.

I.7. Emplois

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP	21 757	18 854	18 854	-13%	15 499	-17,79%
Dont : Réserve monétaire	-	-	-	0%	-	0%
Dont : Réserve monétaire des BPR	-	-	-	0%	-	0%
<i>Valeurs en caisse / Bilan</i>	<i>4,68%</i>	<i>3,77%</i>	<i>3,77%</i>	<i>-0,9 pts</i>	<i>2,97%</i>	<i>-0,8 pts</i>

La réserve monétaire du CPM constitue une partie du poste « Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service CCP » qui comprend également la part des filiales du groupe.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

A fin 2022, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'affiche à 18 854 MDH en baisse de 13% par rapport à 2021 (représente 3,77% du total bilan).

• Variations de 2022 à 2023

A fin 2023, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'affiche à 15 499 MDH en baisse de 17,79% par rapport à 2022 (représente 2,97% du total bilan).

Prêts et créances sur les Etablissements de Crédit : créances à vue et à terme

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Comptes à vue	8 889	8 668	8 668	-2%	7 007	-19,16%
Prêts	8 187	14 827	14 827	81%	15 325	3,36%
Opérations de pension	187	648	648	246%	934	44,14%
Prêts et créances EC (Bruts)	17 264	24 145	24 145	40%	23 266	-3,64%
Dépréciation	83	126	126	52%	224	77,78%
Prêts et créances EC (Nets)	17 181	24 018	24 018	40%	23 042	-4,06%

Prêts et créances EC / Bilan	3,71%	4,82%	4,82%	1,1 pts	4,42%	-0,4 pts

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations 2021 à 2022

A fin 2022, le poste des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit s'affiche à 24 143 MDH enregistrant ainsi une hausse de 40% par rapport à 2021 en raison de la combinaison des éléments suivants :

- La baisse des comptes à vue de 2% pour s'établir à 8 668 MDH à fin 2022 contre 8 889 MDH à fin 2021.
- La hausse des prêts à 14 828 MDH en 2022 (soit +81% par rapport à fin 2021), principalement due à l'augmentation des prêts de trésorerie octroyés à des banques non-résidentes en 2022.
- Des opérations de pension qui s'affichent à 648 MDH en 2022

• Variations 2022 à 2023

À la clôture de l'exercice 2023, le poste des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit s'affiche à 23 266 MDH, enregistrant ainsi une baisse de 3,66 % par rapport à 2022, due à la combinaison des éléments suivants :

- La baisse des comptes à vue de 19,16%, s'établissant à 7 007 MDH à fin 2023 contre 8 668 MDH à fin 2022.
- La hausse des prêts à 15 325 MDH en 2023 (soit +3,36% par rapport à fin 2022).
- Les opérations de pension qui s'affichent à 934 MDH en 2023.

Répartition des prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédits par zone géographique

En Mdh	2021	2022	2023
Maroc	12 136	15 706	15 357
Zone off-shore	609	1 528	559
Afrique	4 010	6 549	6 437
Europe	426	235	509
Prêts et créances nets sur les établissements de crédit	17 181	24 019	23 042

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

• Variations 2021 à 2022

Les prêts et créances nets de dépréciation sur EC sont principalement concentrés, à hauteur de 65%, au Maroc et à 27% en Afrique représentant respectivement 15 706 MDH et 6 549 MDH en 2022.

Les prêts et créances nets sur les EC ont enregistré une hausse de 40% en 2022, principalement grâce à la hausse de l'activité en Afrique en passant de 23% en 2021 à 27% en 2022.

• Variations 2022 à 2023

Les prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédit (EC) sont principalement concentrés, à hauteur de 67%, au Maroc et à 28% en Afrique, représentant respectivement 15 357 MDH et 6 437 MDH en 2023.

En 2023, les prêts et créances nets sur les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 4,07%, principalement attribuable à la diminution de l'activité en zone offshore, laquelle a chuté de 63,42%.

Créances sur la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Comptes ordinaires débiteurs	16 115	17 927	17 927	11%	21 247	18,52%
Prêts consentis à la clientèle	248 169	266 626	266 626	7%	274 003	2,77%
Operations de pension	6 810	5 010	5 010	-26%	5 006	-0,08%
Opérations de location financement	17 289	18 140	18 140	5%	19 150	5,57%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	288 384	307 703	307 703	7%	319 406	3,80%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	28 867	30 036	30 036	4%	29 721	-1,05%
Prêts et créances sur la clientèle nets	259 517	277 667	277 667	7%	289 686	4,33%
<i>Prêts et créances sur la clientèle bruts/ Bilan</i>	<i>62,02%</i>	<i>61,46%</i>	<i>61,46%</i>	<i>-0,6 pts</i>	<i>55,68%</i>	<i>-5,78 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations 2021 à 2022

A fin 2022, les prêts et créances sur la clientèle brute ont enregistré une croissance de 7% pour s'établir à 307 703 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 7% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 266 626 MDH en 2022 par rapport à 248 169 MDH en 2021 ;
- La baisse des opérations de pension de 26% entre 2021 et 2022, pour se situer 5 010 MDH en 2022, contre 6 810 MDH en 2021. Cette baisse est due aux tombées des lignes de pension échues.
- La hausse de 5% des opérations de location financement qui se situent à 18 140 MDH à fin 2022 (soit +851 MDH). La hausse est tirée par les filiales Vivalis à hauteur de 488 MDH et Maroc Leasing à hauteur de 353 MDH ;
- La hausse de 11% des comptes ordinaires débiteurs à 17 927 MDH en 2022 contre 16 115 MDH en 2021. Cette évolution s'inscrit principalement chez la BCP et s'explique principalement par la hausse des comptes des chèques et comptes courants auprès des sociétés publiques à hauteur de 464 MDH et privées 722 MDH.

La dépréciation des prêts et créances clientèle s'affiche à 30 036 MDH à fin 2022 contre 28 867 MDH en 2021, provenant de l'impact de la crise sanitaire au Maroc et à l'international ainsi que la poursuite, par le Groupe, de l'application d'une politique de provisionnement prudentielle.

Les prêts et créances sur les clientèles nettes passent de 259 517 MDH en 2021 à 277 667 MDH en 2022, soit une hausse de 7%.

Enfin, le taux des prêts et créances bruts sur la clientèle sur le total bilan s'établit à 61% au titre de l'exercice 2022.

• Variations 2022 à 2023

A fin 2023, les prêts et créances sur la clientèle brute ont enregistré une croissance de 3,80% pour atteindre 319 406 MDH. Cette augmentation découle principalement des facteurs suivants :

- Une augmentation de 2,77% des prêts consentis à la clientèle, s'élevant à 274 003 MDH en 2023 par rapport à 266 626 MDH en 2022.
- Une légère baisse de 0,08% des opérations de pension, qui se sont chiffrées à 5 006 MDH en 2023, contre 5 010 MDH en 2022.
- Une hausse de 5,57% des opérations de location financement, totalisant 19 150 MDH à fin 2023 (soit une augmentation de 1 010 MDH). Cette progression est principalement due aux contributions des filiales Vivalis et Maroc Leasing.
- Une augmentation de 18,52% des comptes ordinaires débiteurs, atteignant 21 247 MDH en 2023 par rapport à 17 927 MDH en 2022. Cette évolution est principalement observée chez la BCP, avec une augmentation notable des comptes des chèques et comptes courants des sociétés publiques et privées.

La dépréciation des prêts et créances sur la clientèle s'est établie à 29 721 MDH à fin 2023, en baisse de 1,05% par rapport à 2022.

Les prêts et créances sur les clientèles nettes ont augmenté de 4,33%, passant de 277 667 MDH en 2022 à 289 686 MDH en 2023.

Enfin, le taux des prêts et créances bruts sur la clientèle par rapport au total bilan s'est établi à 55,68% pour l'exercice 2023.

Répartition des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti nets de dépréciation par zone géographique

En Mdh	2021	2022	2023
Maroc	210 275	219 876	230 215
Zone off-shore	4 811	6 175	5 058
Afrique	42 121	48 936	52 202
Europe	2 310	2 680	2 211
Prêts consentis et créances sur la clientèle	259 517	277 666	289 686

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

• Variations 2021 à 2022

Les prêts et créances consentis sur la clientèle sont engendrés à hauteur de 79% par l'activité au Maroc et 17% par l'activité en Afrique totalisant respectivement 219 876 MDH et 48 936 MDH en 2022. Il est à noter que les crédits à la clientèle ont enregistré une évolution de 5% au Maroc et de 16% en Afrique.

• Variations 2022 à 2023

Les prêts et créances consentis sur la clientèle proviennent majoritairement de l'activité au Maroc, représentant 79% du total, et de l'activité en Afrique, contribuant à hauteur de 18%. En 2023, ces montants se chiffrent respectivement à 230 215 MDH pour le Maroc et 52 202 MDH pour l'Afrique. Il convient de noter que les crédits à la clientèle ont enregistré une augmentation de 4,70% au Maroc et de 6,67% en Afrique entre 2022 et 2023.

Structure des Prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Comptes à vue débiteurs	16 115	17 926	17 926	11%	21 247	19%
Crédits de trésorerie	31 819	38 919	38 919	22%	33 722	-13%
Crédits à l'équipement	41 680	44 662	44 662	7%	44 832	0%
Crédits à la consommation	22 965	23 550	23 550	3%	23 745	1%
Crédits immobiliers	67 031	64 961	64 961	-3%	63 076	-3%
Autres créances sur la clientèle	20 101	18 082	18 082	-10%	32 920	82%
Créances en souffrance sur la clientèle brutes	28 313	29 283	29 283	3%	30 434	4%
Provisions pour dépréciation sur les sains Bucket 1	2 863	2 997	2 997	5%	3 198	7%
Provisions pour dépréciation _Bucket 2	5 405	5 378	5 378	0%	3 986	-26%
Provisions pour dépréciation des créances en souffrance_Bucket 3	19 453	20 282	20 282	4%	22 536	11%
Opérations de location financement encours sains	15 992	16 693	16 693	4%	17 533	5%
Créances en souffrance sur opérations de crédit-bail	1 297	1 447	1 447	12%	1 617	12%
Provisions pour dépréciation sur opérations de crédit-bail _ Bucket 3	1 144	1 378	1 378	20%	1 519	10%
Créances acquises par affacturage	11 858	14 304	14 304	21%	9 729	-32%
Autres crédits filiales à l'étranger	31 213	37 874	37 874	21%	40 552	7%
Prêts et créances sur la clientèle (Nets)	259 517	277 667	277 667	7%	289 686	4%

Source : BCP

A fin 2023, les crédits immobiliers ont connu une légère baisse par rapport à 2022 en se chiffrant à 63 076MDH, soit 21,7% du total des prêts et créances sur la clientèle. Le crédit à l'équipement représente 15,4% du total des prêts et créances sur la clientèle en stagnation par rapport à fin 2022. Concernant les crédits de trésorerie, ils ont enregistré une baisse de 5 197 MDH par rapport à fin 2022, représentant 11,6% du total des prêts et créances sur la clientèle.

EVOLUTION ET REPARTITION DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

En Mdh	2021	2022	2022 R	Δ 21/22	2023	Δ 22 R /23
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	65 134	57 035	57 035	-12%	62 356	9%
Effets publics et valeurs assimilées	46 455	40 106	40 106	-14%	44 274	10%
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 328	3 240	3 240	39%	3 598	11%
Actions et autres titres à revenu variable	15 886	13 180	13 180	-17%	14 042	7%
Instruments dérivés	466	509	509	9%	443	-13%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	15 401	23 095	23 095	51%	28 127	201%
Actions et autres titres à revenu variable	7 116	6 316	6 316	-11%	6 869	9%
Titres de participation non consolidés	8 285	16 962	16 962	105%	21 258	25%
Total des actifs financiers en valeur de marché par résultat	80 535	80 131	80 131	0%	90 483	13%

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	35 868	43 199	43 199	20%	27 252	-37%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	11 292	16 960	16 960	50%	4 789	-72%
Autres titres de créance négociables	904	844	844	-7%	657	-22%
Obligations	23 671	26 722	26 722	13%	21 805	-18%
<i>Dont provisions pour dépréciation des Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables actifs disponibles à la vente</i>	<i>1 135</i>	<i>1 186</i>	<i>1 186</i>	<i>4%</i>	<i>1 990</i>	<i>68%</i>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 725	5 987	5 987	9%	7 203	16%
Actions et autres titres à revenu variable	5 725	5 987	5 987	9%	7 203	11%
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	41 593	50 740	50 740	22%	36 110	-29%
Titres de créance négociables	5 761	14 262	14 262	148%	28 285	98%
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 556	13 958	13 958	151%	28 285	103%
Autres titres de créance négociables	205	304	304	48%	21	-93%
Obligations	829	779	779	-6%	2 606	235%
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	6 590	15 041	14 760	128%	30 891	109%
Valeur nette du portefeuille	128 718	146 095	146 095	13%	157 505	8%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>28%</i>	<i>29%</i>	<i>29%</i>	<i>1,18 pts</i>	<i>30%</i>	<i>1 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 146 095 MDH à fin 2022, en hausse de 13% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique par :

- La croissance positive des actifs disponibles à la vente avant dépréciation de 22% en se chiffrant à 50 740 MDH à fin 2022 contre 41 593 MDH en 2019 due, notamment, à la hausse des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables qui représentent 87% du total du poste. La hausse de ces derniers est expliquée par les performances positives enregistrées par les « bons de trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale » en hausse de 50% et les obligations en hausse de (13%) par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par le placement par la BCP des excédents de liquidités en Bons de trésors et Obligations valorisés en JV OCI recyclables, face à la hausse des taux directeurs qui a fortement impacté ses activités transactionnelles
- La quasi-stagnation des actifs financiers en valeur de marché par résultat qui s'enregistrent à 80 131 MDH à fin 2022 contre 80 535 MDH un an auparavant ;
- La croissance des actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat provient, de la performance positive enregistrée par les titres de participations non consolidés qui passent de 8 285 MDH à 16 965 MDH. Cette hausse provient principalement de l'acquisition, chez la BCP, de nouveaux OPCI pour 6 181 MDH (AJARINVEST Real Estate)
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction représentant 71% du total des actifs financiers en valeur de marché par résultat, ont connu un repli de 12% qui provient de la baisse des effets publics et valeurs assimilés de 14% par rapport à 2021 et la baisse des actions et autres titres à revenu variable de 17% par rapport à 2021.
- Les placements détenus jusqu'à échéance se chiffrent à 14 760 MDH à fin 2022 en hausse de >100% par rapport à 2021 composés à hauteur de 92% des bons de trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales qui sont passés de 5 556 MDH en 2021 à 13 958 MDH en 2022.

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 157 505 MDH à fin 2023, avec une baisse de 7,81% par rapport à l'exercice 2022. Cette évolution s'explique par :

- La diminution des actifs disponibles à la vente avant dépréciation de 28,83% en se chiffrant à 36 110 MDH à fin 2023 contre 50 740 MDH en 2022, due notamment à la diminution des "bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale" de 71,76% et des "titres

de créance négociables" de 22,16%. Cette variation est le résultat d'une stratégie de diversification des investissements de la BCP face aux fluctuations du marché ;

- La baisse de 11,25% des actifs financiers en valeur de marché par résultat qui s'enregistrent à 90 483 MDH à fin 2023 contre 80 131 MDH un an auparavant ;
- La diminution des actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, notamment avec les titres de participation non consolidés qui passent de 21 258 MDH à 16 965 MDH ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction représentant 62,356 MDH du total des actifs financiers en valeur de marché par résultat, ont connu une baisse de 9,33% par rapport à 2022. Cette diminution est attribuable à la baisse des "effets publics et valeurs assimilées" de 10,39% et des "obligations et autres titres à revenu fixe" de 11,05% par rapport à 2022 ;
- Les placements détenus jusqu'à échéance se chiffrent à 30 891 MDH à fin 2023, en progression de 105,38% par rapport à 2022, composés à hauteur de 102,64% des "bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales" et des "titres de créance négociables", qui sont passés respectivement de 28 285 MDH en 2022 à 30 912 MDH en 2023.
- La baisse des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale ont baissé à 4 789 MDH contre 16 690 MDH un an auparavant qui s'explique principalement par le reclassement des titres de placement vers les titres au coût amorti et l'acquisition d'un portefeuille de bon de trésor placement.
- les bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale ont augmenté à 28 285 MDH contre 13 958 MDH un an auparavant ce qui est expliqué par le reclassement des titres de placement vers les titres d'investissement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2021	2022	2022 R	2023	Δ 21/22	Δ 22 R /23
Immobilisations corporelles	10 006	9 009	9 009	10 204	-10%	13%
Terrains et constructions	5 513	4 376	4 376	5 136	-21%	17%
Equipement, Mobilier, Installations	1 376	1 757	1 757	1 746	28%	-1%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	0%	0%
Autres immobilisations	2 171	2 143	2 143	2 246	-1%	5%
Droit d'utilisation	946	732	732	1 076	-23%	47%
Immobilisations incorporelles	1 095	1 061	1 061	1 133	-3%	7%
Droit au bail	320	316	316	320	-1%	1%
Brevets et marque	124	177	177	174	43%	-2%
Logiciels informatiques acquis	441	336	336	424	-24%	26%
Autres immobilisations incorporelles	209	231	231	213	10%	-8%
Droit d'utilisation	-	-	-	-	0%	0%
Total des immobilisations	11 100	10 070	10 070	11 337	-9%	13%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2022, les immobilisations du groupe s'élèvent à 10 070 MDH, en baisse de 9% par rapport à 2021. Elles sont composées, principalement des immobilisations corporelles qui se chiffrent à 9 009 MDH en 2022 portée par les terrains et les constructions à hauteur de 49%. La baisse des immobilisations de 9% en 2022 par rapport à 2021 résulte, notamment, de la décrue de 10% des immobilisations corporelles à 9 009 MDH fin 2022. Les immobilisations incorporelles se chiffrent, quant à elles, à 1 061 MDH en 2022 contre 1 095 MDH en 2021. En outre, les autres immobilisations rattachées aux immobilisations corporelles ont baissé de 1% entre 2021 et 2022 se chiffrant respectivement à 2 171 MDH et 2 143 MDH.

À fin 2023, les immobilisations du groupe se chiffrent à 11 337 MDH, enregistrant une augmentation de 13% par rapport à 2022. Ce total est principalement constitué des immobilisations corporelles, qui ont atteint 10 204 MDH en 2023, soit une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente. Les terrains et constructions représentent une part significative de ces immobilisations, comptabilisant 5 136 MDH et affichant une augmentation de 17% par rapport à 2022. En outre, les équipements, mobiliers et installations se chiffrent à 1 746 MDH en 2023, marquant une légère baisse de 1% par rapport à l'année précédente. Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 133 MDH en 2023, affichant une augmentation de 7% par rapport à 2022. Enfin, les autres immobilisations, notamment les brevets et marques, se maintiennent relativement stables à 174 MDH en 2023.

I.8. Ressources

DEPOTS

En Mdh	2021	2022	2022 R	2023	Δ 21/22	Δ 22 R /23
Comptes à vue	1 766	3 463	3 463	5 202	96%	50%
Emprunts	17 144	18 555	18 555	10 321	8%	-44%
Opérations de pension	17 648	20 271	20 271	37 388	15%	84%
Dettes envers EC et assimilés	36 558	42 260	42 260	52 911	16%	25%
Comptes ordinaires créditeurs	230 189	255 359	255 359	262 434	11%	3%
Comptes à terme	53 192	49 612	49 612	45 739	-7%	-8%
Comptes d'épargne à taux administré	45 332	47 666	47 666	49 064	5%	3%
Bons de caisse	2 013	1 570	1 570	1 305	-22%	-17%
Opérations de pension	2 193	2 290	2 290	2 766	4%	21%
Autres dettes envers la clientèle	8 971	11 470	11 470	10 329	28%	-10%
Dettes envers la clientèle	341 890	367 966	367 966	371 637	8%	1%
Total dépôts	378 448	410 256	410 256	424 548	8%	3%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>7,86%</i>	<i>8,45%</i>	<i>8,45%</i>	<i>10,17%</i>	<i>0,6 pts</i>	<i>1,7 pts</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>74%</i>	<i>74%</i>	<i>74%</i>	<i>71%</i>	<i>0,5 pts</i>	<i>-4 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• **Variations 2021 à 2022**

A fin 2022, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 8% pour s'établir à 410 256 MDH. Cette progression s'explique par la hausse combinée des dettes envers la clientèle (+8%) qui se sont établies à 367 967 MDH en 2022, représentant 89% du total des dépôts, et celle des dettes envers les établissements de crédits (+16%) à 42 260 MDH en 2022.

En effet, les dettes envers la clientèle ont augmenté en raison, notamment, de la hausse des comptes ordinaires créditeurs, représentant 69% des dépôts clientèle, et celle des comptes d'épargne à taux

administré, représentant 11% des dépôts clientèle, de respectivement, 11% et 5% pour s'établir à des valeurs respectives de 255 359 MDH et 47 666 MDH. Les comptes à terme qui se situent à 49 612 MDH à fin 2022, en retrait de 7% par rapport à 2021, viennent contrebalancer légèrement ces évolutions.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont suivi une évolution de 16% en passant de 36 558 MDH en 2021 à 42 260 MDH à fin 2022. Cette croissance s'explique par les mouvements suivants :

- L'augmentation notoire de 96% des comptes à vue, représentant 8% des dépôts des établissements de crédits et assimilés, qui s'établissent à 3 463 MDH à fin 2022 contre 1 766 MDH en 2021. L'augmentation de 15% des opérations de pension, représentant 48% des dépôts des établissements de crédits et assimilés, qui s'établissent à 20 271 MDH à fin 2022 contre 17 648 MDH en 2021.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a progressé de 0,6 point de base en se situant à 8,45% en 2022 contre 7,86% en 2021. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a baissé de 0,5 point de base pour s'établir à 74% à fin 2022.

• Variations 2022 à 2023

À fin 2023, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 3,48% pour s'établir à 424 548 MDH. Cette progression s'explique par l'augmentation combinée des dettes envers la clientèle (+1%) qui se sont établies à 371 637 MDH en 2023, représentant 87.61% du total des dépôts, et celle des dettes envers les établissements de crédits et assimilés (+25.20%) à 52 911 MDH en 2023.

En effet, les dettes envers la clientèle ont augmenté en raison, notamment, de la hausse des comptes ordinaires créditeurs, représentant 60.88% des dépôts de la clientèle, et celle des comptes d'épargne à taux administré, représentant 11.56% des dépôts de la clientèle, de respectivement, 2.77% et 2.93% pour s'établir à des valeurs respectives de 262 434 MDH et 49 064 MDH. Les comptes à terme qui se situent à 45 739 MDH à fin 2023, en retrait de 7% par rapport à 2022, viennent contrebalancer légèrement ces évolutions.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont suivi une évolution de 25.20% en passant de 42 260 MDH en 2022 à 52 911 MDH à fin 2023. Cette croissance s'explique par les mouvements suivants :

L'augmentation de 51.45% des comptes à vue, représentant 12.30% des dépôts des établissements de crédits et assimilés, qui s'établissent à 5 202 MDH à fin 2023 contre 3 463 MDH en 2022.

L'augmentation de 84.44% des opérations de pension, représentant 70,7% des dépôts des établissements de crédits et assimilés, qui s'établissent à 37 388 MDH à fin 2023 contre 20 271 MDH en 2022. Cette hausse est due principalement à :

- La hausse des opérations de pension de la BCP pour 13 399 MDH principalement auprès de la BAM.
- La hausse des opérations de pension de la BDI pour 3 718 MDH auprès de la BCEAO.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a progressé de 1,7 points de base en se situant à 10.17% en 2023 contre 8.45% en 2022. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a baissé de 4 points de base pour s'établir à 71% à fin 2023.

La baisse de 44% est constatée au niveau emprunts compensée par le recours à des opérations de pension.

Répartition des dépôts clientèle par zone géographique au titre des exercices 2021, 2022 et 2023

Répartition des dépôts par zone géographique	2021	2022	2023
Maroc	270 946	289 663	298 337
Zone off-shore	3 092	3 172	2 498
Afrique	66 194	73 416	69 121
Europe	1 659	1 715	1 679
Total en principal	341 890	367 966	371 637

Source : BCP

Les dépôts clientèle sont engendrés à hauteur de 80,3% par l'activité au Maroc, en léger hausse par rapport à 2022. Les activités en Afrique qui représente 18,6% du total des dépôts clientèle.

Répartition des dépôts clientèle par filiales au titre des exercices 2021, 2022 et 2023

Constituant par filiale	2021	Part 2021	2022	Part 2022	2023	Part 2023
BPR :	201 741	59%	214 938	58%	220 216	59%
BP Centre Sud	21 039	6%	22 060	6%	23 129	6%
BP Fes – Meknes Taza	33 209	10%	35 357	10%	35 552	10%
BP Laayoune	4 282	1%	4 819	1%	4 702	1%
BP Marrakech B Mellal	31 633	9%	35 255	10%	37 321	10%
BP Nador Al Hoceima	29 047	8%	30 036	8%	30 398	8%
BP Oujda	19 220	6%	20 476	6%	20 867	6%
Tanger Tetouan	24 430	7%	25 633	7%	26 788	7%
BP Rabat Kenitra	38 883	11%	41 302	11%	41 458	11%
BCP	66 676	20%	71 992	20%	74 614	20%
Groupe ABI ⁽¹⁾	45 767	13%	50 734	14%	63 688	18%
BCP Bank Mauritius	3 122	1%	2 774	1%	2 896	1%
VIVALIS	879	0%	803,778	0%	722	0%
Autres	23 705	7%	26 725	7%	9 501	2%
Total	341 890	100%	367 966	100%	371 637	100%

(1) BPMG fait partie des filiales du Groupe ABI depuis 2018 suite à la cession de la BCP d'une partie de ses parts dans BPMG à ABI
Source : BCP

En 2022, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle s'élève à 59% avec un montant de 214 938 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 71 992 MDH, soit 20% du total des dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 22% du total des dettes envers la clientèle se situant à 81 037 MDH dont le Groupe ABI qui représente 14% se situant à 50 734 MDH ;

En 2023, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle s'élève à 58% avec un montant de 220 216 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 74 614 MDH, soit 20% du total des dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 21% du total des dettes envers la clientèle dont le Groupe ABI qui représente 18% se situant à 63 688 MDH ;

Taux de transformation des dépôts en crédits au titre des exercices 2021, 2022 et 2023

En Mdh	2021	2022	2023	Δ 21/22	Δ 22/23
<i>Base consolidé</i>					
Créances brutes sur la clientèle (C)	288 384	307 703	319 406	7%	4%
Dépôts de la clientèle (D)	341 890	367 966	371 636	8%	1%
Ratio de transformation (C/D)	84,35%	83,62%	85,95%	-0,73pts	2,33 pts
<i>Base sociale</i>					
Créances brutes sur la clientèle (C)	105 766	113 085	122 692	7%	8%
Dépôts de la clientèle (D)	67 000	72 294	74 783	8%	3%
Ratio de transformation (C/D)	157,86%	156,42%	164,06%	-1,4 pts	7,64 pts

Source : BCP comptes sociaux, BCP comptes consolidés, GPBM

Au terme de l'exercice 2022, le taux de transformation, sur base consolidée, affiche un repli de respectivement -0,73 pbs et -29,2 suite à la hausse plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport aux créances brutes sur la clientèle. Le taux de transformation sur base sociale a quant à lui baissé de 1,4 pbs sur la même période en raison de la hausse plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport aux créances brutes sur la clientèle.

À fin 2023, le taux de transformation sur base sociale a augmenté pour atteindre 164,06%, comparativement à 156,42% à fin 2022, enregistrant une hausse de 7,64 points de base. Cette augmentation est principalement attribuée à la croissance plus rapide des créances brutes sur la clientèle par rapport aux dépôts de la clientèle.

En revanche, sur une base consolidée, le taux de transformation a également augmenté pour atteindre 85,95%, contre 83,62% à fin 2022, marquant une augmentation de 2,33 points de base. Cette hausse est due à une augmentation plus rapide des créances brutes sur la clientèle par rapport aux dépôts de la clientèle.

FONDS PROPRES ET ASSIMILES

En Mdh	2021	2022	2023	Δ 21/22	Δ 22/23
Dettes subordonnées	9 775	10 275	11 573	5%	13%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	4 217	3 766	3 771	-11%	0%
Capital et réserves liées	28 910	29 437	29 931	2%	2%
Réserves consolidées	16 498	20 130	21 126	22%	5%
- Part du groupe	2 321	1 477	2 000	-37%	35%
- Part des BPR	-	-	-	0%	0%
- Part des minoritaires	14 177	18 652	19 127	32%	3%
Gains ou pertes latents ou différés	-536	-778	-632	<-100%	-19%
- Part du groupe	-341	-701	-500	<-100%	-29%
- Part des BPR	-	-	-	0%	0%
- Part des minoritaires	-196	-77	-131	61%	71%
Résultat net de l'exercice	2 725	3 512	4 133	29%	18%
- Part du groupe	1 765	2 750	3 475	56%	26%
- Part des BPR	-	-	-	0%	0%
- Part des minoritaires	961	762	658	-21%	-14%
Fonds propres part du groupe**	36 871	36 724	38 677	0%	5,31%
Fonds propres consolidés**	51 814	56 061	58 329	8%	4%
Fonds propres et quasi-fonds propres	61 589	66 336	69 902	8%	5%
<i>Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé</i>	<i>13%</i>	<i>13%</i>	<i>13%</i>	<i>0,3 pts</i>	<i>0,2 pts</i>

(*) Fonds de soutien principalement

(**) Y compris subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations 2021 à 2022

A fin 2022, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 8%, profitant notamment de l'impact positif des cessions sur le capital de la BCP opérées par les BPR au profit de deux institutionnels marocains dans le cadre de l'entrée en application des amendements de la loi portant réforme du CPM. Ainsi les fonds propres consolidés se situent à 56 061 MDH contre 51 814 MDH à fin 2021 sous l'effet combiné des facteurs suivants :

- La hausse du capital et réserves liées de 2% à 29 437 MDH accompagnée d'une hausse des réserves consolidées de 22% à 20 130 MDH eu égard à l'opération de cession des titres BCP chez les BPRs pour 3 412 MDH et ce, dans le cadre de la poursuite de l'institutionnalisme du capital de la BCP, en phase avec l'amendement de la loi sur le CPM;
- La hausse du résultat net de l'exercice qui passe de 2 725 MDH en 2021 à 3 512 MDH à fin 2022, soit une évolution de 29% ;
- La baisse des subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie de l'ordre de 11% à 3 766 MDH ;
- La constatation de pertes latentes ou différées de -778 MDH en 2022 contre -536 MDH en 2021 suite à l'impact des écarts de conversion sur les flux d'ouverture et de l'impact de la juste valeur sur les instruments financiers.

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 36 724 MDH à fin 2022 soit en quasi-stagnation par rapport à 2021.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 10 275 MDH à fin 2022 contre 9 775 MDH à fin 2021.

Ainsi, les fonds propres et quasi-fonds propres représentent 13% du total passif à fin 2022.

• Variations 2022 à 2023

À fin 2023, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 4%, s'élevant à 58 329 MDH par rapport à 56 061 MDH à fin 2022, sous l'effet combiné des facteurs suivants :

- La hausse du capital et réserves liées de 2% à 29 931 MDH, accompagnée d'une augmentation des réserves consolidées de 5% à 21 126 MDH ;
- La progression du résultat net de l'exercice, passant de 3 512 MDH en 2022 à 4 133 MDH à fin 2023, soit une évolution de 18% tiré par la hausse du PNB et de l'ensemble de ses composantes grâce notamment à un contexte monétaire plus stable ;
- La légère diminution des subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie à 3 771 MDH ;
- La constatation de pertes latentes ou différées de -632 MDH en 2023 contre -778 MDH en 2022 ;

Par ailleurs, les dettes subordonnées ont augmenté de 13% pour s'établir à 11 573 MDH à fin 2023, par rapport à 10 275 MDH à fin 2022. Les fonds propres part du groupe ont également connu une progression de 5,31% pour atteindre 38 677 MDH à fin 2023. Enfin, les fonds propres et quasi-fonds propres représentent toujours 13% du total passif à fin 2023.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien

En Mdh	2021	2022	2023	Δ 21/22	Δ 22/23

Encours début d'exercice	4 168	4 168	3 718	0%	-11%
Alimentations	-	-	-	0%	0%
Contribution des organismes du CPM	-	-	-	0%	0%
Dotation complémentaire	-	-	-	0%	0%
Prélèvements	-	450		>100%	-100%
Encours fin d'exercice	4 168	3 718	3 718	-11%	0%

Source : BCP

A fin 2022, l'encours du fonds de soutien s'élève à 3 718 MDH en baisse par rapport à 2021 suite à la constatation de 450 MDH en prélèvements. Aucun prélèvement ni comptabilisation de dotations complémentaires ne sont constatés en 2022.

A fin 2023, l'encours du fonds de soutien stagne à 3 718 MDH par rapport à 2022. Aucun prélèvement ni comptabilisation de dotations complémentaires ne sont constatés en 2023.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2021	2022	2023	Δ 21/22	Δ 22/23
Encours début de période	1 283	1 283	933	0%	-27%
Alimentations	-	-	-	0%	0%
Dotation ordinaire	-	-	-	0%	0%
Dotation complémentaire	-	-	-	0%	0%
Prélèvements	-	350	-	>100%	-100%
Encours fin de période	1 283	933	933	-27%	0%

Source : BCP

A fin 2022, l'encours fin de période de la BCP se stabilise à 933 MDH en baisse par rapport à 2021 suite à la constatation de 350 MDH en prélèvements. Aucune dotation n'est constatée en 2022.

A fin 2023, l'encours fin de période de la BCP se stabilise à 933 MDH, ne constatant aucune alimentation ni prélèvement au cours de l'exercice.

RATIOS REGLEMENTAIRES DU CPM

En Mdh	2021	2022	2023	Δ 21/22	Δ 22/23
Ratios de solvabilité sur base individuelle :					
Ratio CET1	11,61%	11,74%	11,91%	0,1 pts	0,2 pts
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	11,61%	11,92%	12,10%	0,3 pts	0,2 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	15,75%	15,48%	15,51%	-0,3 pts	0 pts
Ratio de solvabilité sur base consolidée :					
Ratio CET1	10,71%	11,03%	10,91%	0,3 pts	-0,1 pts
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	10,71%	11,15%	11,10%	0,4 pts	0 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	13,54%	13,37%	13,24%	-0,2 pts	-0,1 pts
Ratio de liquidité sur base social (LCR) (**)	204%	179%	155%	-25 pts	-25 pts

(**) Minimum de 100%

Source : BCP

Ratio de levier	2021	2022	2023
Sur base individuelle	7,7%	7,8%	8,0%
Sur base consolidée	7,5%	7,6%	8,6%

Source : BCP

• Variations de 2021 à 2022

Au titre de l'exercice 2022, le ratio de solvabilité global s'établit à 15,48% sur base individuelle et à 13,37% sur base consolidée, en variation de quelques points de pourcentage par rapport à 2021 (+0,3 pbs et -0,2 pts respectivement).

Par ailleurs, le ratio de division des risques est respecté sur la période étudiée.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 179% à fin 2022.

• **Variations de 2022 à 2023**

Au titre de l'exercice 2023, le ratio de solvabilité global s'établit à 15,51% sur base individuelle et à 13,24% sur base consolidée, en variation de quelques points de pourcentage par rapport à 2022.

Par ailleurs, le ratio de division des risques est respecté sur la période étudiée.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 155% à fin 2023.

I.9. Hors bilan

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Mdh	2021	2022	Δ 20/21	2023	Δ 22/23
Engagements de financement donnés	42 304	47 375	5%	45 516	-3,9%
- Aux établissements de crédit	390	818	-37%	583	-28,7%
- A la clientèle	41 914	46 556	6%	44 933	-3,5%
Ouverture de crédit	30 938	33 359	-10%	31 916	-4,3%
Autres engagement en faveur de la clientèle	10 975	13 196	>100%	13 017	-1,4%
Engagements de financement reçus	7 617	6 427	95%	7 307	13,7%
- Des établissements de crédit	1 586	608	-3%	1 291	>100,00%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	6 031	5 819	>100%	6 016	3,4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• **Variations de 2021 à 2022**

A fin 2022, les engagements de financement donnés ont subi une hausse de 12% en s'affichant à 47 375 MDH tiré principalement par la hausse des engagements de financement donnés aux établissements de crédits. Cette hausse s'explique par le recours des filiales à l'international au refinancement auprès des correspondants étrangers. Par conséquent, ces contreparties ne sont pas neutralisables car ils ne font pas partie du périmètre de consolidation.

Les engagements de financement reçus ont diminué de 15% en passant de 7 617 MDH en 2021 à 6 427 MDH en 2022, tiré principalement par la baisse des engagements de financement reçus des établissements de crédits de 60%. Cette baisse concerne les filiales des banques à l'international dont BPMC à hauteur de -219 MDH, BMOI à hauteur de -190 MDH, et le reste réparti entre les filiales bancaires d'ABI.

• **Variations de 2022 à 2023**

À fin 2023, les engagements de financement donnés ont diminué de 3,9 % pour atteindre 45 516 MDH par rapport à fin 2022, principalement en raison des variations suivantes :

- Les engagements de financement donnés aux établissements de crédit ont chuté de 28,7 % pour s'établir à 583 MDH.
- Les engagements de financement donnés à la clientèle ont également diminué de 3,5 % pour atteindre 44 933 MDH.
- L'ouverture de crédit a diminué de 4,3 % pour atteindre 31 916 MDH.
- Les autres engagements en faveur de la clientèle ont connu une légère baisse de 1,4 % pour s'élever à 13 017 MDH.

D'autre part, les engagements de financement reçus ont augmenté de 13,7 % pour atteindre 7 307 MDH à fin 2023. Cette augmentation est principalement due à une hausse de 3,4 % des engagements de financement reçus de l'État et d'autres organismes de garantie, qui se sont établis à 6 016 MDH.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En Mdh	2021	2022	Δ 21/22	2023	Δ 21/22
Engagements de garantie donnés	36 847	37 211	1%	33 029	-11,24%
- D'ordre des établissements de crédit	16 837	17 136	2%	14 124	-17,58%
- D'ordre de la clientèle	20 010	20 074	1%	18 905	-5,82%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	7 189	6 865	-4%	6 902	0,54%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	12 821	13 209	3%	12 004	-9,12%
Engagements de garantie reçus	49 218	60 690	23%	56 989	-6,10%
- Des établissements de crédit	28 138	28 234	1%	29 440	4,27%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	21 080	32 455	53%	27 549	-15,12%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2021 à 2022

A fin 2022, les engagements de garantie donnés par la BCP ont progressé de 1% par rapport à l'exercice 2021 en se situant à 37 211 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux clients à hauteur de 1% en se situant à 20 074 MDH en 2022 contre 20 010 MDH en 2021 ;
- Progression des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit de 2% atteignant 17 136 MDH en 2022 contre 16 837 MDH en 2021, principalement tirée par la BCP.

Les engagements de garantie reçus ont augmenté de 23% suite à la hausse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit à 28 234 MDH en 2022 contre 28 138 MDH en 2021. En contrepartie, les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie augmentent à 32 455 MDH en 2022 contre 21 080 MDH en 2021. Ces garanties sont principalement concentrées au niveau de la BDI eu égard à l'instabilité politique de certains pays.

• Variations de 2022 à 2023

À fin 2023, les engagements de garantie donnés par la BCP ont diminué de 11,24 % par rapport à fin 2022 pour atteindre 33 029 MDH. Cette baisse est principalement due aux éléments suivants :

- Les engagements de garantie donnés aux établissements de crédit ont diminué de 17,58 % pour s'établir à 14 124 MDH en 2023.
- Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont également diminué de 5,82 % pour atteindre 18 905 MDH.
- Les cautions administratives et fiscales et autres garanties ont connu une légère augmentation de 0,54 % pour s'élever à 6 902 MDH.
- Les autres garanties d'ordre à la clientèle ont également diminué de 9,12 % pour atteindre 12 004 MDH.

Parallèlement, les engagements de garantie reçus ont diminué de 6,10 % pour atteindre 56 989 MDH à fin 2023. Cette baisse est principalement due à une diminution de 15,12 % des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie, qui se sont établis à 27 549 MDH.

VI. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En Milliers de DH)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES									
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2021 R	2 033 125	26 876 580		8 307 639	120 847	-461 673	36 876 518	14 943 174	51 819 692
Opérations sur capital								-12 062	-12 062
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								3 154 126	3 154 126
Affectation du résultat		2 309 745		-2 309 745					
Dividendes		-1 728 156					-1 728 156	330 579	-1 397 577
Résultat de l'exercice				2 749 077			2 749 077	762 104	3 511 181
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-470 281	-330 275	-800 556	16 963	-783 593
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-356 468	441 298		84 830	104 389	189 219
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-356 468	-28 983	-330 275	-715 727	121 353	-594 374
Variation de périmètre				-354 896	-121	-434	-355 451	19 661	-335 790
Autres variations		-54 729		-43 353			-98 082	19 618	-78 464
Capitaux propres clôture 31/12/2022 R	2 033 125	27 403 440		7 992 254	91 743	-792 382	36 728 180	19 338 553	56 066 733
Opérations sur capital								110 336	110 336

Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-443 401	-443 401
Affectation du résultat		2 380 187		-2 380 187					
Dividendes		-1 829 812					-1 829 812	114 661	-1 715 151
Résultat de l'exercice				3 475 287			3 475 287	658 050	4 133 337
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-191 041	413 873	21 350	244 182	-5 106	239 076
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				125 952	-244 570		-118 618	-52 102	-170 720
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-65 089	169 303	21 350	125 564	-57 208	68 356
Variation de périmètre				200 137	10 269	-557	209 849	-71 422	138 427
Autres variations		-55 746		23 004			-32 742	3 910	-28 832
Capitaux propres clôture 31/12/2023	2 033 125	27 898 069		9 245 406	271 315	-771 589	38 676 326	19 653 479	58 329 805

R : données retraitées

Fin décembre 2022, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 56 061 MDH en hausse de 4 247 MDH par rapport à fin 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné de ce qui suit :

- La distribution des dividendes d'un total de 1 397 MDH ;
- La constatation d'un résultat de 3 511 MDH au titre de l'exercice 2022 ;

À la clôture de l'exercice 2023, les capitaux propres consolidés se sont élevés à 58 329 805 MDH, enregistrant ainsi une augmentation de 2 263 072 MDH par rapport à l'année précédente. Cette croissance est principalement attribuable aux facteurs suivants :

La distribution de dividendes s'élevant à 1 715 MDH ;

La réalisation d'un bénéfice net de l'exercice de 4 133 MDH ;

Les opérations sur le capital totalisant 110 MDH ;

Les opérations sur actions propres, s'élevant à -443 MDH, ont également contribué à cette évolution ;

- Les autres variations, avec une somme de -28 MDH, ont été influencées par la variation des subventions, des fonds de garantie et des fonds de soutien.
- Des opérations sur capital totalisant -12 MDH ;

- Des opérations sur actions propres qui se chiffrent à 3 154 MDH.
- Les autres variations totalisent -78 MDH et s'expliquent par la variation des subventions, fonds de garantie et fonds de soutien.

VII. Tableau des flux de trésorerie

En Mdh	2021	2022	2022 R	2023	Δ 21/22	Δ22 R /23
Résultat avant impôts	4 452	5 626	5 626	6 263	26%	11%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 337	1 335	1 335	1 379	0%	3%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	662	-2	-2	150	-100%	>+100%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 368	1 392	1 392	1 292	2%	-7%
+/- Dotations nettes aux provisions	754	213	213	669	-72%	214%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1	0	0	2	-100%	100%
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-757	-1 173	-1 173	-2 471	55%	-111%
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	-	-	-	-	0%	0%
+/- Autres mouvements	385	-64	-64	-1 153	-117%	1702%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	3 749	1 701	1 701	-134	-55%	-108%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 991	-3 901	-3 901	8 408	-230%	316%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	6 190	5 454	5 454	-7 808	-12%	-243%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-14 154	-6 250	-6 250	-13 695	-56%	-119%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers ⁽¹⁾	-1 190	3 486	3 486	349	-393%	-90%
- Impôts versés	-1 115	-3 714	-3 714	-1 337	233%	64%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-7 277	-4 926	-4 926	-14 084	-32%	186%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	923	2 401	2 401	-7 955	160%	-431%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 066	-8 818	-8 818	3 081	-927%	135%
+/- Flux liés aux immeubles de placement ⁽¹⁾	90	-143	-143	601	-259%	-520%
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	-1 126	-1 455	-1 455	-1 788	29%	-23%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	30	-10 417	-10 417	1 894	-34823%	-118%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	2 846	1 883	1 883	-1 377	-34%	-173%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-959	539	539	1 057	-156%	96%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 887	2 423	2 423	-320	28%	-113%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-252	774	774	-393	-407%	-151%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 588	-4 819	-4 819	-6 773	-286%	-41%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	26 275	28 878	28 878	24 060	10%	-17%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 708	21 755	21 755	18 854	30%	-13%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 567	7 123	7 123	5 206	-26%	-27%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	28 863	24 059	24 059	17 286	-17%	-28%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	21 740	18 854	18 854	15 482	-13%	-18%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 123	5 205	5 205	1 804	-27%	-65%
Variation de la trésorerie nette	2 588	-4 819	-4 819	-6 773	-286%	-41%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2022, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -4 819 MDH trouvant son explication dans :

- Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à 2 401 MDH en raison de la constatation :
 - De flux liés aux opérations avec la clientèle qui reculent à fin 2022 pour représenter 5 454 MDH contre 6 190 MDH à fin 2021, signifiant une hausse plus rapide de l'octroi des crédits à la clientèle contre par rapport à la collecte de dépôts au titre de l'exercice 2021;
 - De flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à -3 902 MDH à fin 2022 contre 2 991 MDH en 2021. Cette variation est expliquée par une hausse des prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés à fin 2022 par rapport à fin 2021, qui a été traduit par une sortie de cash.
 - De flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers qui progressent de -1 119 MDH en 2021 à 3 486 MDH en 2022. Cette variation s'explique principalement par les évolutions suivantes :
 - Une variation chez la BCP des débiteurs et créditeurs divers respectivement de -3 184 MDH et de -1 130 MDH
- Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -10 418 MDH à fin 2022 contre 30 MDH en 2021, soit une baisse de <-100%. Cette variation est tirée principalement par la baisse des flux liés aux actifs financiers et aux opérations qui se situent à -8 818 MDH en 2022 contre 1 065 MDH en 2021. Cette baisse s'explique principalement par : L'acquisition des titres d'investissement pour 8 Mds de DH, l'acquisition des titres de participation pour environ 2 Mds de DH, et la sortie de périmètre de l'OPCI pour plus d'un milliard de DH. Concernant les flux liés aux immeubles de placement, ils se situent -143 MDH en 2022 contre 90 MDH en 2021. Cette variation est relative aux nouvelles dations chez la BCP et la BDI.
- Les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à 2 423 MDH à fin 2022 dont 539MDH des autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement, qui correspond à l'émission d'une dette subordonnée perpétuelle 500 MDHS en 2022 et 1 883 MDH de flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires qui correspond à la cession du titre BCP chez les BPRs pour 3 281 MDH et aux dividendes pour -1 398 MDH

À fin 2023, la trésorerie nette consolidée de la BCP a enregistré une baisse significative, s'établissant à -6 773 MDH. Cette variation s'explique par plusieurs éléments. Tout d'abord, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle ont atteint -7 955 MDH, indiquant une détérioration par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à une diminution des flux liés aux opérations avec la clientèle, qui sont passés à -7 808 MDH contre 5 454 MDH en 2022, illustrant une augmentation des sorties de trésorerie par rapport aux entrées de dépôts.

Le total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements ont passé de 1700 MDH en 2022 à -134 MDH en 2023 avec une variation de -1 835 MDH. La variation correspond principalement :

- Aux intérêts sur titres d'investissement pour 1099 MDH en 2023 contre 320 MDH en 2022 suite au reclassement des titres de placement de la BCP vers les titres au coût amorti

- Variation des Intérêts courus sur titres d'investissement de la BCP pour 435 MDH suite au reclassement des titres de placement vers les titres au coût amorti
- Variation des Intérêts courus sur titres d'investissement de la BDI pour 327 MDH en 2023.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont connu une amélioration, s'établissant à 1 894 MDH. Cette amélioration est principalement due à une réduction des flux négatifs liés aux actifs financiers et aux opérations, qui se sont élevés à 3 081 MDH en 2023 contre -8 818 MDH en 2022.

En ce qui concerne les flux nets provenant des activités de financement, ils se sont établis à -320 MDH à fin 2023. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à des variations dans Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires, qui ont diminué à -1377 MDH en 2023 contre 1 883 MDH en 2022.

En somme, la trésorerie nette consolidée de la BCP à la clôture de l'exercice 2023 a subi une baisse importante, reflétant les fluctuations dans les activités opérationnelles, d'investissement et de financement de l'entreprise au cours de l'année.

PARTIE V

**PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA BANQUE CENTRALE
POPULAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2024**

I. PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE BCP AU 30 JUIN 2024

En Mds DH	Juin-2023	Juin-2024	Var 06-23/06-24
Produit net bancaire	11,7	12,8	9%
Coût du risque consolidé	-2,3	-2,7	17%
Résultat net consolidé	2,8	3,0	7%
Résultat net part du groupe	2,3	2,6	10%

Source : BCP

En Mds DH	31/12/2023	Juin-2024	Var 23/06-24
Créances brutes sur la clientèle	289,7	281 ,1	-3%
Dépôts de la clientèle	371,6	373,4	0%

Source : BCP

A fin juin 2024, les créances brutes sur la clientèle affichent une baisse de 3% à 281,1 Mds MAD et les dépôts de la clientèle une croissance légère de 0.5% à 373 Mds MAD. Cette quasi-stagnation de l'activité de collecte est due à une amélioration des dépôts au Maroc (résidents et Marocains du Monde) combinée à un recul des dépôts au niveau de la BDI.

Au premier semestre 2024, le produit net bancaire a augmenté de 9 % pour atteindre 12,8 milliards de dirhams. Dans le détail, la marge nette d'intérêt représentant 56% du PNB reste en quasi-stagnation à 7 195 MMAD sous l'impact de la progression de la marge clientèle de la banque et des filiales au Maroc et la légère baisse de la marge d'intérêt trésorerie (lie aux activités de placement et de refinancement) impactée par la hausse des charges d'intérêts interbancaires, notamment en Afrique subsaharienne. Les activités de marché quant à elle connaissent une croissance de 44% entre juin 2023 et juin 2024 suite à la hausse du portefeuille de transaction, notamment avec une hausse des rendements souverains sur le moyen et long terme et un meilleur positionnement en termes de sensibilité et duration. L'activité de change a également bien évolué au premier semestre, avec une hausse de 17,3% en une année atteignant 404 MMAD au niveau du CPM.

Les charges d'exploitations du Groupe connaissent une légère hausse de 5% à 4 793 MMAD, s'inscrivant dans le cadre du développement du Groupe, plus particulièrement pour les filiales de la Banque à l'international qui sont engagées dans un plan de transformation. Le coefficient d'exploitation se situant à 43%, s'allégeant de 1,5 pt par rapport à fin juin 2023.

Intégrant l'amélioration du PNB du Groupe, combinée à un maintien des charges, le résultat net consolidé progresse de 7 % pour s'établir à près de 3 milliards de dirhams. De même, le résultat net part du Groupe enregistre une croissance de 13 %, atteignant 2,6 milliards de dirhams.

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

I. PRESENTATION DES INDICATEURS SEMESTRIELS SELECTIONNES

L'analyse des principaux indicateurs semestriels d'exploitation et bilanciers du Groupe BCP se présentent comme suit :

Évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre juin 2023 et juin 2024

En Mdh	Juin-23	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Produit net bancaire	11 742	12 838	9%
Résultat brut d'exploitation	6 481	7 274	12%
Coût du risque	-2 312	-2 709	17%
Résultat net - Part du Groupe	2 346	2 584	10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP entre juin 2023 et juin 2024 fait ressortir ce qui suit :

- Une progression du produit net bancaire de 9% pour se chiffrer à 12 838 MDH en juin 2024 contre 11 742 MDH en juin 2023 en raison, notamment, de l'amélioration des marges de commissions de 6% et de l'activité de marché de 44% qui progresse à 3,3 Mds MAD. La Banque de l'international contribue à hauteur de 24% du PNB grâce à une amélioration de 2% de la marge d'intérêt combiné à une croissance de 5,2% de la marge sur commissions. Les filiales contribuent quant à elles à hauteur de 20% du PNB grâce à la bonne performance de Vivalis, Bank Al-Yousr et BCP2S;
- Une hausse du résultat brut d'exploitation qui passe de 6 481 MDH en juin 2023 à 7 274 MDH en juin 2024 grâce, notamment, à la bonne gestion des charges générales d'exploitations dont la hausse reste contenue à 5% ;
- Un coût du risque qui s'est accru de 17% pour s'établir à 2 709 MDH à fin juin 2024 dans le cadre de la politique de provisionnement prudente du Groupe en tenant compte des conditions économiques de certains pays de présence ;
- Une hausse du résultat net part du groupe de 10% sous l'impact combiné des facteurs présentés ci-dessus.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés entre fin2023 et fin juin 2024

En Mdh	31/12/2023	Juin-24	Δ 23/06-24
Prêts et créances sur la clientèle	289 686	281 124	-3%
Dettes envers la clientèle	371 637	373 353	0%
Total Bilan	520 245	519 919	0%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciers de la BCP entre juin 2023 et juin 2024 fait ressortir ce qui suit :

- Une légère baisse des prêts et créances sur la clientèle de 3% sur la période en s'enregistrant à 281 124 MDH en juin 2024 sous l'effet de la contraction conjoncturelle des crédits de trésorerie ;
- Une légère hausse des dépôts de la clientèle qui totalisent 373 353 MDH au titre du premier semestre 2024 suite, notamment au bon développement des particuliers locaux (+4,4 Mds MAD) et des Marocains du Monde (+1,4 Mds MAD) ;
- Un total bilan à 519 919 MDH à fin juin 2024 contre 520 245 MDH, soit une quasi-stagnation entre les deux périodes.

II. ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.1. Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 :

Situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 59 449 767, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3 028 677.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-jointe, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 des annexes, relatif aux passifs éventuels.

Casablanca, le 23 septembre 2024

**Les Commissaires aux
Comptes**

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS audit et conseil
Abdou Souleye DIOP
Associé

Situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 57 175 184, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2 786 977.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-jointe, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

MAZARS audit et conseil
Abdou Souleye DIOP
Associé

II.2. Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024

Situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2024

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 49.735.201 KMAD dont un bénéfice net de 2.814.249 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe, relatif aux passifs éventuels.

Casablanca, le 23 septembre 2024

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

Situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2023

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 46.529.556 KMAD dont un bénéfice net de 2.571.582 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

**MAZARS AUDIT ET
CONSEIL**

Abdou SOULEYE Diop
Associé

III. PRESENTATION DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE IFRS

III.1. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation 30 juin 2023

Sociétés consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	TOP
BP Centre Sud	51,03%	51,03%	IG
BP Fes Taza	51,51%	51,51%	IG
BP Laayoune	51,53%	51,53%	IG
BP Marrakech B Mellal	52,37%	52,37%	IG
BP Nador Al Hoceima	51,08%	51,08%	IG
BP Oujda	51,59%	51,59%	IG
BP Tanger Tetouan	51,28%	51,28%	IG
BP Rabat Kenitra	51,03%	51,03%	IG
CHAABI BANK	100%	100%	IG
BPMC	75,00%	75,00%	IG
MAI	77,43%	77,43%	IG
CCI	77,71%	100,00%	IG
IMC	48,58%	50,03%	IG
VIVALIS	87,27%	87,27%	IG
BCP SECURITIES SERVICES	100,00%	100,00%	IG
CHAABI LLD	84,35%	85,00%	IG
CIB	85,34%	100,00%	IG
BANK AL AMAL	43,38%	48,01%	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	IG
M2T	84,79%	84,79%	IG
ALHIF SA	39,29%	50,56%	IG
UPLINE GROUP	89,02%	100,00%	IG
UPLINE COURTAGE	100,00%	100,00%	IG
MAROC LEASING	87,12%	87,12%	IG
BP SHORE GROUP	79,03%	99,98%	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	IG

SOCINVEST	100,00%	100,00%	IG
UPLINE HORIZON	97,63%	100,00%	IG
UPLINE OPPORTUNITES	99,96%	100,00%	IG
AFRICA STONE MANAGEMENT	29,00%	29,00%	IG
BCP INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	IG
BCP MAURITIUS	100,00%	100,00%	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	66,71%	66,71%	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	78,43%	78,43%	IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	100,00%	100,00%	IG
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	79,83%	79,83%	IG
ATLANTIQUE FINANCE	79,75%	99,91%	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	79,75%	99,91%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	48,76%	61,08%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	58,55%	73,35%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	79,39%	99,45%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	57,47%	71,99%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	63,84%	79,97%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	79,82%	99,99%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	67,90%	85,06%	IG
BIA NIGER	55,49%	69,51%	IG
BPMG	61,66%	77,25%	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	71,84%	90,00%	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	77,22%	96,73%	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	51,95%	66,69%	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	77,86%	97,53%	IG

Source : BCP

Périmètre de consolidation 30 juin 2024

Sociétés consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	TOP
BP Centre Sud	51,33%	51,33%	IG
BP Fes Taza	52,50%	52,50%	IG
BP Laayoune	51,00%	51,00%	IG
BP Marrakech B Mellal	52,46%	52,46%	IG

BP Nador Al Hoceima	52,32%	52,32%	IG
BP Oujda	51,05%	51,05%	IG
BP Tanger Tetouan	51,01%	51,01%	IG
BP Rabat Kenitra	51,46%	51,46%	IG
CHAABI BANK	100%	100%	IG
BPMC	75,00%	75,00%	IG
MAI	77,43%	77,43%	IG
CCI	77,85%	100,00%	IG
IMC	48,58%	50,03%	IG
VIVALIS	87,27%	87,27%	IG
BCP SECURITIES SERVICES	100,00%	100,00%	IG
CHAABI LLD	84,82%	85,00%	IG
CIB	85,47%	100,00%	IG
BANK AL AMAL	43,51%	48,09%	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	IG
M2T	84,79%	84,79%	IG
ALHIF SA	39,36%	50,56%	IG
UPLINE GROUP	89,09%	100,00%	IG
UPLINE COURTAGE	100,00%	100,00%	IG
MAROC LEASING	87,12%	87,12%	IG
BP SHORE GROUP	79,14%	99,98%	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	IG
UPLINE HORIZON	97,66%	100,00%	IG
UPLINE OPPORTUNITES	99,96%	100,00%	IG
AFRICA STONE MANAGEMENT	29,00%	29,00%	IG
BCP INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	IG
BCP MAURITIUS	100,00%	100,00%	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	66,71%	66,71%	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	78,43%	78,43%	IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	100,00%	100,00%	IG
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	79,83%	79,83%	IG

ATLANTIQUE FINANCE	79,75%	99,91%	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	79,75%	99,91%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	48,76%	61,08%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	58,55%	73,35%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	79,42%	99,49%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	57,46%	71,99%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	63,85%	79,98%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	79,82%	100%	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	67,91%	85,07%	IG
BIA NIGER	55,49%	69,51%	IG
BPMG	61,66%	77,25%	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	71,84%	90,00%	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	77,22%	96,73%	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	51,95%	66,69%	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	77,86%	97,53%	IG

Source : BCP

Les différences entre juin 2023 et juin 2024 montrent des ajustements de pourcentages d'intérêt et de contrôle pour certaines filiales. BP Centre Sud passe à 51,33%, BP Fes Taza à 52,50%, BP Laayoune diminue à 51,00%, BP Marrakech B Mellal monte à 52,46%, BP Nador Al Hoceima à 52,32%, BP Oujda baisse à 51,05%, BP Tanger Tetouan à 51,01% et BP Rabat Kenitra à 51,46%. CCI augmente à 77,85%, CHAABI LLD à 84,82%, et CIB à 85,47%. BANK AL AMAL passe à 43,51% d'intérêt et 48,09% de contrôle, ALHIF SA à 39,36%, UPLINE GROUP à 89,09%, et BP SHORE GROUP à 79,14%. UPLINE HORIZON atteint 97,66%, Banque Atlantique Côte d'Ivoire monte à 79,42% et 99,49% de contrôle, Banque Atlantique du Niger à 63,85% et 79,98% de contrôle, Banque Atlantique du Sénégal à 100% de contrôle, et Banque Atlantique du Togo passe à 67,91% d'intérêt et 85,07% de contrôle.

III.2. Impact de la norme IFRS 16 et l'interprétation IFRIC 23

Le détail de l'impact de la norme IFRS 16 à fin juin 2024

- PNB : constatation des charges d'intérêts sur dettes locatives de 28 MMAD
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles : droits d'utilisation pour 152 MMAD.

Le détail de l'impact de l'interprétation IFRIC 23 à fin juin 2024

- Impact P&L : 65 MMAD
- Impact Bilan : 443 MMAD

Variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent

L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 1^{er} janvier 2024 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

Immobilier en MDH	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	Juin-24
Droit d'utilisation d'immeubles d'exploitation	1 027	13	-18	-8	1 014
Valeur Brute	2 325	157	-66	-21	2 396
Amortissements et dépréciations	-1 298	-144	48	13	-1 381
Droit d'utilisation du mobilier et matériel d'exploitation	6	0,8	0	0	6
Valeur Brute	19	3	-7	0	15
Amortissements et dépréciations	-13	-2	7	0	-8
Droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles d'exploitation	44	16	-17	-0.5	42
Valeur Brute	112	22	-48	-1	85
Amortissements et dépréciations	-68	-6	31	0.5	-43
Total droits d'utilisation	1 076	30	-35	-9	1 063

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Variation de la dette locative

L'état de variation de la dette de location entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

Passifs au titre de la dette locative en MDH	31/12/2023	Juin-24
Comptes de régularisation et autres passifs	12 800	16 641
Dont : Dettes locatives	1 124	1 074

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Détail des charges de contrats de location

Le détail des charges de contrats de location à fin juin 2024 se présente comme suit :

Détail des charges de contrats de location en MDH	31/12/2023	Juin-24
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-16	-28
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-134	-152

Source : BCP comptes consolidés IFRS

IV. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Intérêts et produits assimilés	9 800	10 410	6%
Intérêts et charges assimilés	-2 614	-3 215	23%
MARGE D'INTERÊTS	7 185	7 195	0%
Commissions perçues	2 142	2 282	7%
Commissions servies	-259	-292	13%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 882	1 990	6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 412	2 323	65%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	853	939	10%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 265	3 262	44%
Produits des autres activités	255	318	25%
Charges des autres activités	-80	-128	60%
PRODUIT NET BANCAIRE	11 739	12 838	9%
Charges générales d'exploitation	-4 627	-4 873	5%

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-634	-690	9%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 479	7 275	12%
Coût du risque	-2 312	-2 709	17%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 167	4 565	10%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1,051	-10,354	-1085%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	45	NA
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 168	4 600	10%
Impôts sur les bénéfices	-1 382	-1 571	14%
RESULTAT NET	2 786	3 029	9%
Résultat - part BPR	441	444	1%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 345	2 584	10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat net consolidé part du Groupe se situe à 2 584 MDH à fin juin 2024, en hausse de 10% par rapport à juin 2023. Cette hausse trouve son origine dans la combinaison des éléments suivants :

- La hausse de la marge sur commissions de 6% entre juin 2023 et juin 2024 en raison d'une croissance des commissions perçues et des commissions servies ;
- Un résultat des activités de marché en hausse de 997 MDH entre juin 2023 et juin 2024 porté principalement par la hausse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 65% et la hausse des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres de 10% ;
- Une hausse du coût du risque de 17% entre juin 2023 et juin 2024 en phase avec la politique de provisionnement proactive du Groupe ;
- La constatation de 14% de plus en impôts sur les bénéfices en phase avec la hausse du résultat avant impôts entre juin 2023 et juin 2024.

IV.1. Détail des Marges du PNB

Ventilation de la Marge d'intérêts :

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Opérations avec la clientèle	7 958	8 352	5%
Comptes et prêts/emprunts	7 447	7 887	6%
Opérations de pensions	9	27	200%
Opérations de location-financement	503	439	-13%
Opérations interbancaires	553	593	7%
Comptes et prêts/emprunts	287	370	29%
Opérations de pensions	266	223	-16%
Emprunt émis par le Groupe			
Actifs financiers à la juste valeur des capitaux propres	771	902	17%
Actifs financiers au coût amorti	518	563	9%
Total des produits d'intérêts ou assimilés	9 800	10 410	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Opérations avec la clientèle	1 874	2 008	7%

Comptes et prêts/emprunts	1 700	1 849	9%
Opérations de pensions	69	29	-58%
Opérations de location-financement	105	130	24%
Opérations interbancaires	540	967	79%
Comptes et prêts/emprunts	93	225	142%
Opérations de pensions	447	742	66%
Emprunts émis par le groupe	198	240	21%
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	1	-	-100%
Actifs détenus jusqu'à échéance			
Total des charges d'intérêts ou assimilés	2 614	3 215	23%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
MARGE D'INTERÊTS	7 185	7 195	0%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Entre juin 2023 et juin 2024, la marge d'intérêts est restée stable, passant de 7 178 millions de dirhams à 7 195 millions de dirhams, soit une variation quasi nulle, principalement en raison de :

- La hausse des charges d'intérêts de 23%, contre seulement 6% pour les produits, ce qui explique la stagnation de la marge d'intérêts ;
- Les charges liées aux opérations interbancaires, qui ont augmenté de 79%, marquant une progression importante, alors que les produits n'ont augmenté que de 9% ;
- Les produits liés aux opérations avec la clientèle, qui ont connu une hausse de 5%, tandis que les charges ont augmenté de 7 %.

Ventilation des commissions :

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Commissions nettes sur opérations	176	175	-1%
- avec la clientèle	-	-	0%
- sur titres	176	175	-1%
- de change	-	-	0%
- avec établissements de crédit	-	-	0%
Prestation de services bancaires et financiers	1 965	2 107	7%
- Produits nets sur moyen de paiement	359	413	15%
- Autres	1 607	1 694	5%
Commissions nettes perçues(*)	2 142	2 282	7%

(*) Il s'agit des commissions nettes perçues hors celles sur titres et sur moyens de paiement et comprend, notamment, les commissions sur les produits d'assurance et sur les packs commercialisés à la clientèle

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Commissions nettes sur opérations	7	23	229%
- sur titres	7	23	229%
- de change	-	-	0%
Prestation de services bancaires et financiers	252	269	13%

- Produits nets sur moyen de paiement	19	36	89%
- Autres	233	233	0%
Commissions nettes servies(*)	259	292	13%

(*) Il s'agit principalement des commissions nettes sur opération de change (au niveau du CPM) et d'autres charges sur prestations de services autres que titres et moyens de paiement

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
MARGE SUR COMMISSIONS	1 882	1 990	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, la marge sur commissions a augmenté de 4% pour s'établir à 1 990 MDH contre 1 882 MDH en juin 2023 due à une hausse des commissions nettes perçues (+140 MDH) par rapport aux commissions nettes servies (+33 MDH) :

- Les commissions nettes perçues s'élèvent à 2 282 MDH soit une hausse de 7% durant le premier semestre 2024 due essentiellement aux commissions nettes perçues sur prestations de services bancaires qui sont passées de 1 965 MDH en juin 2023 à 2 107 MDH en juin 2024.
- Les commissions nettes servies ont enregistré 33 MDH de plus en juin 2024 par rapport à juin 2024 à la suite d'une légère hausse des commissions sur prestation de services bancaires et financiers de 13%

Ventilation des activités de marché :

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 412	2 323	65%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	1 068	2 280	113%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat	344	43	-88%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	853	939	10%
Rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	853	939	10%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : plus ou moins-values nettes sur les titres de placement	0	0	0%
Dotations nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : charges de dépréciation	-	-	0%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHE	2 265	3 262	44%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre du premier semestre 2024, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 44%, par rapport à fin juin 2023, pour s'établir à 3 262 MDH.

Ainsi, le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction totalise 2 280 MDH en juin 2024, soit 98% du total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, eu égard à un redressement des résultats du portefeuille " trading" suite à la stabilisation des taux des bons de trésor et obligations. Par ailleurs, les gains nets des instruments financiers à la juste valeur par

capitaux propres ont aussi connu une hausse de 10% pour atteindre 939 MDH en Juin 2024 contre 853 MDH en Juin 2023.

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 25% au titre du premier semestre 2024 contre 19% en juin 2023, soit une hausse de 6 points.

Ventilation des autres activités :

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Produits de l'activité d'assurance	771	714	-7%
Autres produits	251	318	27%
Total produits autres activités	1 022	1032	1%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Charges de l'activité d'assurance	524	513	-2%
Autres charges	81	128	58%
Total charges autres activités	605	641	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Résultat des autres activités	417	391	-6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat des autres activités concerne principalement le résultat des activités de l'assurance (Maroc Assistance Internationale, Chaabi LLD, Assurances vie et non vie des filiales africaines).

A fin juin 2024, le résultat des autres activités s'élève à 391 MDH contre 417 MDH à fin juin 2023, soit une baisse de 6%.

La baisse des produits de l'activité d'assurance de 2% est contrebalancée par la hausse des autres produits à fin Juin 2024 atteignant 318 MDH. Les charges ont elle légèrement baissé à 513 MDH à fin Juin 2024 contre 524 MDH à fin Juin 2024.

IV.2. Évolution du PNB

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Intérêts et produits assimilés	9 800	10 410	6%
Intérêts et charges assimilés	-2 614	-3 215	23%
MARGE D'INTERÊTS	7 185	7 195	0%
Commissions perçues	2 142	2 282	7%
Commissions servies	-259	-292	13%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 882	1 990	6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 412	2 323	65%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	853	939	10%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 265	3 262	44%
Produits des autres activités	1 022	1 032	1%
Charges des autres activités	-605	-641	6%
PRODUIT NET BANCAIRE	11 740	12 838	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En % du PNB	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Marge d'intérêts	61,13%	56,04%	-5 pts
Marge sur commissions	16,03%	15,50%	-1 pts
Résultat des opérations de marché	19,29%	25,41%	6 pts
Divers	3,55%	3,05%	-1 pts
Produit net bancaire	100%	100%	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En juin 2024, le PNB évolue de 9% pour s'établir à 12 838 MDH à la suite des évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- La stagnation de la marge d'intérêts ;
- La hausse de 6% de la marge sur commissions à 1 990 MDH ;
- La hausse du résultat des activités de marché de 44% passant de 2 265 MDH en juin 2023 à 3 262 MDH en juin 2023 essentiellement suite aux augmentations réalisées sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat et gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;

PRESENTATION DE LA CONTRIBUTION AU PNB CONSOLIDE PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2023 ET JUIN 2024

Contributif par filiale	Raison sociale	Produit Net Bancaire – Juin 2023 R	Part	Produit Net Bancaire - Juin 2024	Part	Δ 06/23-06/24
BPR :	Banques Populaires Régionales	3 261	28%	3 289	26%	1%
BP Centre Sud	BP Centre Sud	403	3%	423	3%	5%
BP Fes Taza ⁽¹⁾	BP Fes Taza	556	5%	520	4%	-6%
BP Laayoune	BP Laayoune	129	1%	122	1%	-5%
BP Marrakech Beni Mellal	BP Marrakech Beni Mellal	518	4%	513	4%	-1%
BP Nador Al Hoceima	BP Nador Al Hoceima	262	2%	287	2%	10%
BP Oujda	BP Oujda	282	2%	280	2%	-1%
BP Tanger Tetouan	BP Tanger Tetouan	352	3%	368	3%	5%
BP Rabat Kenitra	BP Rabat Kenitra	759	6%	776	6%	2%
BCP	Banque Centrale Populaire	3 308	28%	4 232	33%	28%
Groupe ABI	Atlantic Business International	1 870	16%	1 960	15%	5%
MAROC LEASING	MAROC LEASING	338	3%	295	2%	-13%
CIB OFF SHORE	Chaabi International Bank Offshore	136	1%	138	1%	1%
FBPMC	Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit	448	4%	478	4%	7%
VIVALIS	VIVALIS	480	4%	506	4%	5%
Autres		1 900	16%	1 936	15%	2%
Total		11 740	100%	12 838	100%	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, la contribution des BPR dans la constitution du PNB est de 26% avec un montant de 3 289 MDH. En outre, la BCP a réalisé 33% du PNB consolidé, soit 4 232 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 41% du PNB se situant à 5 317 MDH.

PRESENTATION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2023 ET JUIN 2024

Secteur d'activité	PNB - Juin 2023 R	PNB - Juin 2024	Δ 06/23-06/24
Banque Maroc & banque off shore	8 561	9 810	15%
Sociétés de financement spécialisées	559	486	-13%
Banque de détail & assurance à l'international	2 921	2 992	2%
Total agrégé	12 040	13 288	10%
Interco	-299	-449	50%
Total	11 740	12 838	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le PNB est généré, principalement, par la « Banque Maroc et banque Offshore » à hauteur de 74% en se chiffrant à 9 810 MDH en juin 2024 contre 78 561 MDH en juin 2023, soit 15% de hausse sur la période.

La « Banque de détail et assurance à l'international » enregistre un PNB de 2 992 MDH en juin 2024 contre 2 921 MDH en juin 2023.

Par ailleurs, le PNB des « Sociétés de financement spécialisées » se chiffre à 486 MDH en juin 2024 contre 559 MDH en juin 2023.

IV.3. Résultat brut d'exploitation

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Produit net bancaire	11 740	12 838	9%
Charges générales d'expl.	-4 627	-4 873	5%
Dotations amort. et dépréc.	-634	-690	9%
Résultat brut d'exploitation	6 479	7 275	12%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	45%	43%	200 pbs

(*) (Charges générales d'exploitation + dotations)/PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le résultat brut d'exploitation (RBE) a augmenté de 12% pour s'établir à 7 275 MDH contre 6 481 MDH en juin 2023 :

- La hausse de 5% des charges générales d'exploitation qui se situent à 4 873 MDH en juin 2024 contre 4 627 MDH en juin 2023 ;
- La hausse des dotations aux amortissements et dépréciations à 690 MDH en juin 2024 contre 634 MDH en juin 2023.

Le coefficient d'exploitation se chiffre à 43% en juin 2024 contre 45% en juin 2023 traduisant une croissance moins rapide des charges d'exploitation par rapport au PNB.

PRESENTATION DU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES SEMESTRES JUIN 2023 ET JUIN 2024

Secteur d'activité	RBE - Juin 2023 R	RBE - Juin 2024	Δ 06/23-06/24
Banque Maroc & banque off shore	4 874	5 756	18%
Sociétés de financement spécialisées	337	260	-23%
Banque de détail & Assurance à l'international	1 268	1 259	-1%
Total	6 479	7 275	12%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le RBE est généré, principalement, par la « Banque Maroc et banque Offshore » à hauteur de 79% en se chiffrant à 5 756 MDH en juin 2024 contre 4 876 MDH en juin 2023, soit 18% d'augmentation sur la période.

La « Banque de détail et assurance à l'international » et les « Sociétés de financement spécialisés » enregistrent un RBE, respectif, de 1 259 MDH et 260 MDH en juin 2024.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation :

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Charges de personnel	2 781	2 939	6%
Impôts et taxes	168	221	32%
Charges externes	1 481	1 531	3%
Autres charges générales d'expl.	197	181	-8%
Charges générales d'exploitation	4 627	4 873	5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre du premier semestre 2024, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 5% pour s'établir à 4 873 MDH contre 4 627 MDH en juin 2023. Ce poste est composé majoritairement des charges du personnel et des charges externes qui s'élèvent à, respectivement, 2 939 MDH et 1 531 MDH en juin 2024 eu égard la hausse générale des charges du personnel au niveau du CPM. Les impôts et taxes ont augmenté de 32% entre juin 2023 et juin 2024.

IV.4. Coût du risque

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3)	1 255	1 507	20%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	560	39	-93%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	377	74	-80%
Engagements par signature	183	-35	-119%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-325	460	-242%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-212	583	-375%
Engagements par signature	-114	-123	8%
Bucket 3 : Actifs dépréciés	1 021	1 008	-1%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	0%

Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	841	1 016	21%
Engagements par signature	180	-8	-104%
Autres provisions pour risques et charges	169	315	86%
Autres variations des provisions	887	887	0%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	0%
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	0%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	969	1 006	4%
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	82	119	45%
Décotes sur crédits restructurés	-	-	0%
Pertes sur engagements par signature	-	-	0%
Autres pertes	-	-	0%
Autres produits	-	-	0%
Coût du risque	2 312	2 710	17%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le coût du risque s'est accru de près de 17% à 2 710 MDH à fin juin 2024 contre 2 312 MDH à fin juin 2023. Il se compose de ce qui suit :

Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains se chiffrent à 1 507 MDH à fin juin 2024 dont :

- 39 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) contre 560 MDH en juin 2023.
- 460 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) contre -325 MDH en juin 2023.
- 1 008 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3) contre 1 021 MDH en juin 2023.
- Les autres provisions pour risques et charges se chiffrent à 315 MDH à fin juin 2024.
- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 1 006 MDH à fin juin 2024, soit 37 MDH de plus qu'en juin 2023.

Le coût de risque consolidé se chiffre alors à environ 2,7 milliards de dirhams. La croissance du coût du risque de 398 MDH à fin juin 2024 est tirée par l'augmentation des provisions sur le souverain chez la BDI, atténuée par une stabilisation des provisions sur les créances sensibles (WL).

PRESENTATION DES CONTRIBUTIFS AU COUT DU RISQUES PAR FILIALE DES SEMESTRES JUIN 2023 ET JUIN 2024

Contributif par filiale	Raison sociale	Coût du risque - Juin 2023 R	Part	Coût du risque - Juin 2024	Part	Δ 06/23-06/24
BPR :	Banques Populaires Régionales	683	30%	448	17%	-36%
BP Centre Sud	BP Centre Sud	12	1%	8	0%	-33%
BP Fes Taza	BP Fes Taza	52	2%	118	4%	127%
BP Laayoune	BP Laayoune	-15	-1%	13	0%	-187%
BP Marrakech Beni Mellal	BP Marrakech Beni Mellal	145	6%	204	8%	41%
BP Nador Al Hoceima	BP Nador Al Hoceima	0	0%	-46	-2%	NA
BP Oujda	BP Oujda	326	14%	13	0%	-96%
BP Tanger Tetouan	BP Tanger Tetouan	93	4%	-73	-3%	-178%
BP Rabat Kenitra	BP Rabat Kenitra	70	3%	213	8%	204%
BCP	Banque Centrale Populaire	305	13%	1 477	55%	384%
Groupe ABI	Atlantic Business International	98	4%	650	24%	563%
MAROC LEASING	MAROC LEASING	61	3%	31	1%	-49%
CIB OFF SHORE	Chaabi International Bank Offshore	-10	-0%	-22	-1%	120%
FBPMC	Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit	75	3%	32	1%	-57%
VIVALIS	VIVALIS	159	7%	144	5%	-9%
Autres		942	41%	-50	-2%	-96%
Total		2 312	100%	2 710	100%	17%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, les BPR enregistrent un coût de risque de 448 MDH soit une participation de 17% à la formation du coût de risque constatée. La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 55% (1 477 MDH). Les filiales contribuent à la formation du coût du risque à hauteur de 785 MDH
Le tableau ci-dessous présente le taux de contentieux, le taux de couverture et le taux de risque :

En Mdh	juin-23 R	juin-24	Δ 06/23-06/24
Créances nettes (C)	272 535	281 124	3%
Coût du risque (D)	-2 312	-2 710	17%
Taux du risque (D)/(C)	0,85%	0,96%	0,11 pts

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le coût du risque a atteint 2 710 MDH en Juin 2024, soit une hausse de 398 MDH entre Juin 2023 et Juin 2024, ceci a impacté le taux du risque qui se situe à 0,96% en Juin 2023 contre 0,85% en Juin 2023.

IV.5. Résultat d'exploitation

En Mdh	juin-23	juin-24	Δ 06/23-06/24
Résultat brut d'exploitation	6 479	7 275	12%
Coût du risque	-2 312	-2 710	17%
Résultat d'exploitation	4 167	4 565	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 9% pour s'établir à 4 565 MDH contre 4 169 MDH en juin 2023.

IV.6. Résultat net part du groupe

En Mdh	juin-23	juin-24	Δ 06/23-06/24
Résultat d'exploitation	4 167	4 565	9%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-10	<100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,4	45	<100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	0%
Résultat avant impôts	4 167	4 599	10%
Impôts sur les bénéfices	-1 382	-1 571	14%
Résultat net	2 786	3 028	9%
Intérêts minoritaires	441	444	1%
Résultat net part du groupe BCP	2 344	2 584	10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat net part du groupe connaît une augmentation de 10% en se chiffrant à 2 584 MDH à fin juin 2024 contre 2 344 MDH à fin juin 2023 en lien avec le résultat d'exploitation.

PRESENTATION DE LA CONTRIBUTION DES FILIALES AU RNPG AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2023 ET JUIN 2024

Constituant par filiale	Raison sociale	RNPG - Juin 2023 R	Part	RNPG - Juin 2024	Part	Δ 06/23-06/24
BPR :	Banques Populaires Régionales	114	5%	200	7%	75%
BP Centre Sud	BP Centre Sud	55	2%	62	2%	13%
BP Fes Taza	BP Fes Taza	47	2%	16	1%	-66%
BP Laayoune	BP Laayoune	26	1%	16	1%	-38%
BP Marrakech Beni Mellal	BP Marrakech Beni Mellal	5	0%	-9	0%	-280%
BP Nador Al Hoceima	BP Nador Al Hoceima	20	1%	46	2%	130%
BP Oujda	BP Oujda	-121	-5%	-37	-1%	-69%
BP Tanger Tetouan	BP Tanger Tetouan	0	0%	56	2%	100%
BP Rabat Kenitra	BP Rabat Kenitra	83	4%	50	2%	-40%
BCP	Banque Centrale Populaire	1 323	56%	922	34%	-30%
Groupe ABI	Atlantic Business International	-20	-1%	156	6%	-880%

MAROC LEASING	MAROC LEASING	26	1%	11	0%	-58%
CIB OFF SHORE	Chaabi International Bank Offshore	92	4%	87	3%	-5%
FBPMC	Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit	5	0%	50	2%	900%
VIVALIS	VIVALIS	27	1%	31	1%	15%
Autres		777	33%	1 127	41%	43%
Total		2 344	100%	2 584	95%	10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre du premier semestre 2024, la BCP contribue à hauteur de 34% à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de 922MDH. La contribution des BPR a augmenté suite, notamment à la constatation d'un résultat en amélioration chez BP Oujda émanant de l'enregistrement d'un coût de risque plus maîtrisé en juin 2024.

Les filiales ont contribué à la réalisation du RNPG pour un montant total de 1 311 MDH en juin 2024 dont 3% provenant du Groupe CIB Offshore.

PRESENTATION DU RNPG PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2023 ET JUIN 2024

Secteur d'activité	RNPG - Juin 2023 R	RNPG - Juin 2024	Δ 06/23-06/24
Banque Maroc & banque off shore	2 049	2 032	-1%
Sociétés de financement spécialisées	60	49	-18%
Banque de détail & Assurance à l'international	234	593	153%
Total	2 344	2 584	10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre du premier semestre 2024, la « Banque Maroc et banque offshore » participe à raison de 79% au RNPG (2 032 MDH en juin 2024) tandis que la « Banque de détail et assurance à l'international » affiche 593 MDH, soit 23% du RNPG. Les « Sociétés de financement spécialisées » ont enregistré un RNPG de 49 MDH en juin 2024 contre 60 MDH en juin 2023.

RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET RENTABILITE DES ACTIFS

La rentabilité financière de la banque a évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06-23/06-24
Résultat net consolidé	2 787	3 028	9%
Fonds propres consolidés	53 401	55 455	4%
Total bilan	507 357	519 919	2%
Return On Equity (ROE) ⁽¹⁾	5,22%	5,46%	0,24 pts
Return On Assets (ROA) ⁽²⁾	0,55%	0,58%	0,03 pts

(1) Résultat net / Fonds propres

(2) Résultat net / Total actifs

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le ROE s'affiche à 5,46% au titre du premier semestre 2024 contre 5,22% en juin 2023 en raison de la réalisation d'un résultat semestriel plus important en 2024 et de la hausse des capitaux propres consolidés.

Le ROA a également augmenté à 0,58% en juin 2024 contre 0,55% en juin 2023 en raison de la hausse du total des actifs de 2% combinée à la hausse du résultat net sur ladite période.

V. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

Présentation de l'ACTIF

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 498	13 687	-12%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	90 484	95 646	6%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	<i>62 356</i>	<i>67 777</i>	<i>9%</i>
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>28 127</i>	<i>27 869</i>	<i>-1%</i>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 455	34 223	-1%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	<i>27 252</i>	<i>26 662</i>	<i>-2%</i>
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par CP non recyclables</i>	<i>7 203</i>	<i>7 560</i>	<i>5%</i>
Titres au coût amorti	30 892	30 221	-2%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	23 042	27 127	18%
Prêts et créances sur la clientèle	289 686	281 124	-3%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0	0%
Placements des activités d'assurance	2 212	2 349	6%
Actifs des contrats d'assurance	161	226	40%
Actifs d'impôt exigible	1 814	1 907	5%
Actifs d'impôt différé	4 507	4 752	5%
Comptes de régularisation et autres actifs	7 095	8 223	16%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	25	21	-16%
Immeubles de placement	6 620	6 470	-2%
Immobilisations corporelles	10 204	10 410	2%
Immobilisations incorporelles	1 133	1 152	2%
Ecarts d'acquisition	2 415	2 381	-1%
TOTAL ACTIF IFRS	520 245	519 919	0%

Présentation du PASSIF

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	17	47	176%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0%
Instruments dérivés de couverture	0	0	0%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	52 911	43 934	-17%
Dettes envers la clientèle	371 637	373 353	0%
Dettes représentées par un titre	0	0	0%
Titres de créance émis	444	463	4%
Passifs d'impôt courant	2 782	3 099	11%
Passifs d'impôt différé	1 000	1 029	3%

Comptes de régularisation et autres passifs	12 800	16 641	30%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0%
Passifs des contrats d'assurance	2 331	2 581	11%
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0%
Provisions pour risques et charges	6 421	6 739	5%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 771	3 995	6%
Dettes subordonnées	11 573	12 583	9%
Capitaux propres	54 559	55 455	2%
Capital et réserves liées	29 931	30 438	2%
Réserves consolidées	21 126	22 773	8%
- Part du groupe	2 000	2 929	46%
- Part des minoritaires	19 127	19 843	4%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-631	-785	24%
- Part du groupe	-500	-634	27%
- Part des minoritaires	-131	-151	15%
Résultat net de l'exercice	4 133	3 029	-27%
- Part du groupe	3 475	2 584	-26%
- Part des minoritaires	658	444	-33%
TOTAL PASSIF IFRS	520 245	519 919	0%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 519 919 MDH, soit une quasi-stagnation par rapport à fin 2023 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » s'enregistre à 281 124 MDH en juin 2024 contre 289 686 MDH à fin 2023, soit une baisse de 3 % (correspondant à 54 % du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 373 353 MDH en juin 2024 contre 371 637 MDH à fin 2023 (soit 72 % du total passif).
- Le poste des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » a augmenté de 6 % entre fin 2023 et juin 2024 pour atteindre 95 646 MDH.
- Le poste des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a baissé de 1 % entre fin 2023 et juin 2024 pour atteindre 34 223 MDH.
- Le poste des « Immobilisations corporelles » se chiffre à 10 410 MDH, soit une hausse de 2 % par rapport à fin 2023.
- Le poste « Titres de créance » a connu une hausse de 4 % pour s'établir à 463 MDH en juin 2024 contre 444 MDH à fin 2023.
- Le poste « Comptes de régularisation et autres actifs » a augmenté de 16 % en passant de 7 095 MDH à fin 2023 à 8 223 MDH en juin 2024.
- Le poste « Comptes de régularisation et autres passifs » a augmenté en passant de 12 800 MDH à fin 2023 à 16 641 MDH en juin 2024.
- Le poste « Provisions techniques des contrats d'assurance » se chiffre à 2 581 MDH en juin 2024 contre 2 331 MDH à fin 2023.

V.1. Emplois

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP	15 498	13 687	-12%
Valeurs en caisse / Bilan	2,98%	2,63%	-0,35 pts

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'affiche à 13 687 MDH et représente 2,63% du total bilan.

Prêts et créances sur les Etablissements de Crédit : créances à vue et à terme

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Comptes à vue	7 007	9 603	37%
Prêts	15 325	16 711	9%
Opérations de pension	934	1 022	9%
Prêts et créances EC (Bruts)	23 266	27 336	17%
Dépréciation	224	209	-7%
Prêts et créances EC (Nets)	23 042	27 127	18%
Prêts et créances EC / Bilan	4,43%	5,22%	0,79 pts

Source : BCP comptes consolidés IFRS

À fin juin 2024, une hausse de 17 % est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 27 336 MDH, due principalement à la progression de 9 % des prêts sur établissement de crédits qui atteignent 16 711 MDH à fin juin 2024 contre 15 325 MDH en 2023.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent la même tendance haussière en s'affichant à 27 127 MDH à fin juin 2024 contre 23 042 MDH à fin 2023, pour un niveau de dépréciation de 209 MDH.

Répartition des prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédits par secteur d'activité pour décembre 2023 et juin 2024

Contributif par filiale	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Banque Maroc & banque off shore	40 335	41 797	4%
Sociétés de financement spécialisées	1	8	700%
Banque de détail & Assurance à l'international	8 073	8 840	10%
Total agrégé	48 409	50 645	5%
Interco	-25 367	-23 519	-7%
Total	23 042	27 127	18%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Répartition des prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédits par zone géographique pour décembre 2022 et juin 2023

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Maroc	15 539	17 159	10%
Zone off shore	559	576	3%
Afrique	6 436	8 552	33%
Europe	508	840	65%
Prêts et créances nets sur les établissements de crédit	23 042	27 127	18%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Les prêts et créances nets de dépréciation sur EC sont engendrés à hauteur de 63% par l'activité au Maroc et 31% par l'activité en Afrique totalisant respectivement 17 159 MDH et 8 552 MDH en juin 2023.

Créances sur la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Comptes ordinaires débiteurs	21 247	19 892	-6%
Prêts consentis à la clientèle	274 003	268 127	-2%
Opérations de pension	5 006	4 612	-8%
Opérations de location financement	19 150	19 411	1%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	319 406	312 041	-2%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	29 721	30 917	4%
Prêts et créances sur la clientèle nets	289 686	281 125	-3%
<i>Prêts et créances sur la clientèle / Bilan</i>	<i>55,68%</i>	<i>55,99%</i>	<i>0,31 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

À fin juin 2024, les prêts et créances sur la clientèle bruts ont baissé de 2 % pour s'établir à 312 041 MDH. Cette baisse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La baisse de 2 % des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 268 127 MDH en juin 2024.
- Le recul de 8 % des opérations de pension à 4 612 MDH en juin 2024 contre 5 006 MDH en 2023.
- La baisse de 6 % des comptes ordinaires débiteurs à 19 892 MDH en juin 2024 contre 21 247 MDH en 2023.
- La hausse de 1 % des opérations de location financement qui se situent à 19 411 MDH à fin juin 2024.
- La dépréciation des prêts et créances clientèle s'affiche à 30 917 MDH à fin juin 2024 contre 29 721 MDH en 2023.

Les prêts et créances sur la clientèle nets passent, ainsi, de 289 686 MDH en 2023 à 281 125 MDH en juin 2024.

Enfin, le poids des prêts et créances nets sur la clientèle représente 55,99% du total bilan à fin juin 2024, soit l'équivalent de +0,31 point par rapport à fin 2023.

Répartition des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti nets de dépréciation par secteur d'activité pour décembre 2023 et juin 2024

Contributif par filiale	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Banque Maroc & banque off shore	211 896	204 138	-4%
Sociétés de financement spécialisées	26 441	27 469	4%
Banque de détail & Assurance à l'international	52 202	50 481	-3%
Total agrégé	290 539	282 088	-3%
Interco	-853	-963	13%
Total	289 686	281 124	-3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Répartition des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti nets de dépréciation par zone géographique

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Maroc	230 215	223 652	-3%
Zone off shore	5 058	4 268	-16%
Afrique	52 202	50 481	-3%
Europe	2 211	2 724	23%
Prêts consentis et créances sur la clientèle	289 686	281 124	-3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Les prêts et créances consentis sur la clientèle sont engendrés à hauteur de 80% par l'activité au Maroc et 19% par l'activité en Afrique totalisant respectivement 296 072 MDH et 70 156 MDH.

Ventilation des Prêts consentis à la clientèle par Bucket juin 2023 :

En Mdh	Encours			Provisions			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur la clientèle	242 369	28 172	31 953	2 808	5 112	22 039	1%	18%	69%

Ventilation des Prêts consentis à la clientèle par Bucket juin 2024 :

En Mdh	Encours			Provisions			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur la clientèle	264 361	22 995	32 051	3 198	3 986	22 536	1,21%	17,33%	70,31%

À fin juin 2024, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 augmentent à 264 361 MDH tandis que les dépréciations augmentent à 3 198 MDH. Pour leur part, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 baissent à 22 995 MDH pour des dépréciations en baisse à 3 986 MDH. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 augmentent de à 32 051 MDH pour des dépréciations en hausse à 22 536 MDH.

Evolution et répartition des titres détenus par la BCP :

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	62 357	67 778	9%
Effets publics et valeurs assimilées	44 274	48 024	8%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 598	3 901	8%
Actions et autres titres à revenu variable	14 042	15 473	10%
Instruments dérivés	443	380	-14%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	28 127	27 869	-1%
Actions et autres titres à revenu variable	6 869	6 774	-1%
Titres de participation non consolidés	21 258	21 095	-1%
Total des actifs financiers en valeur de marché par résultat	90 484	95 647	6%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 251	26 661	-2%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	4 789	5 025	5%
Autres titres de créance négociables	657	571	-13%
Obligations	21 805	21 065	-3%
<i>Dont provisions pour dépréciation des Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables actifs disponibles à la vente</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 203	7 560	5%
Titres de participation non consolidés	7 203	7 560	5%
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	34 454	34 221	-1%
Titres de créance négociables	28 285	27 740	-2%
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	28 263	27 728	-2%
Autres titres de créance négociables	22	13	-41%
Obligations	2 606	2 480	-5%
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	30 891	30 220	-2%
Valeur nette du portefeuille	155 829	160 088	3%
Titres/ Bilan	29,95%	30,79%	0,84 pts

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP, incluant les autres actifs, s'établit à 160 088 MDH en juin 2024, enregistrant les évolutions suivantes :

- La croissance des actifs financiers en valeur de marché par résultat, représentant 60 % du portefeuille, de 6 % suite à la hausse des actifs détenus à des fins de transaction de 9 %, atteignant 67 778 MDH en juin 2024 contre 62 357 MDH à fin 2023. Ce poste est principalement constitué des :
 - Effets publics et valeurs assimilées, qui ont progressé de 8 % pour atteindre 48 024 MDH à fin juin 2024.
 - Les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ont diminué de 1 %, pour atteindre 27 869 MDH en juin 2024.
 - Actions et autres titres à revenu variable (inclus dans les autres actifs) qui ont augmenté à 7 560 MDH en juin 2024 contre 7 203 MDH en 2023.
 - La baisse des actifs disponibles à la vente de 1 %, s'affichant à 34 221 MDH en juin 2024 contre 34 454 MDH en 2023.
 - La baisse des placements détenus jusqu'à échéance à 30 220 MDH en juin 2024 contre 30 891 MDH en 2023, composés à hauteur de 92 % des bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales, se chiffrant à 27 728 MDH à fin juin 2024.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Immobilisations corporelles	10 204	10 410	2%
Terrains et constructions	5 135	5 035	-2%
Equipement, Mobilier, Installations	1 764	2 025	15%
Biens mobiliers donnés en location	0	0	NA
Autres immobilisations	2 246	2 287	2%
Droit d'utilisation	1 076	1 063	-1%
Immobilisations incorporelles	1 133	1 152	2%
Droit au bail	320	319	0%
Brevets et marque	174	157	-10%
Logiciels informatiques acquis	424	447	5%
Autres immobilisations incorporelles	214	226	6%
Droit d'utilisation	0	0	NA
Total des immobilisations	11 337	11 562	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, les immobilisations du groupe s'élèvent à 11 562 MDH, en hausse de 2% par rapport à fin 2023. Cette hausse résulte, notamment, de la hausse des immobilisations corporelles de 2% principalement en raison de l'augmentation des Equipements, Mobilier et Installations à 2 025 MDH à fin juin 2024 contre 1 764 MDH à fin 2023. Les immobilisations incorporelles, ont augmenté de 2% par rapport à fin 2023.

V.2. [Ressources](#)

Dépôts

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Comptes à vue	5 202	4 384	-16%
Emprunts	10 321	12 417	20%
Opérations de pension	37 388	27 133	-27%
Dettes envers EC et assimilés	52 911	43 934	-17%
Comptes ordinaires créditeurs	262 434	266 215	1%
Comptes à terme	45 739	45 360	-1%
Comptes d'épargne à taux administré	49 064	49 678	1%
Bons de caisse	1 305	1 154	-12%

Opérations de pension	2 766	948	-66%
Autres dettes envers la clientèle	10 329	9 997	-3%
Dettes envers la clientèle	371 637	373 353	1%
Total dépôts	424 548	420 287	-1%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>10,17%</i>	<i>8,45%</i>	<i>-1,72 pts</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>71,43%</i>	<i>71,81%</i>	<i>0,95 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

À fin juin 2024, les dépôts collectés s'élèvent à 420 287 MDH, soit une baisse de 1 % par rapport à fin 2023, principalement en raison de la baisse des opérations de pension et des comptes à vue. Les dettes envers la clientèle ont progressé à 373 353 MDH en juin 2024 contre 371 637 MDH à fin 2023.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se situent à 43 934 MDH en juin 2024, soit une baisse de 17 % par rapport à fin 2023, principalement en raison de la réduction des opérations de pension à 27 133 MDH.

La part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a légèrement augmenté pour atteindre 72,39 % à fin juin 2024. De son côté, la part des dettes envers les établissements de crédit dans le total bilan se situe à 8,45 % en juin 2024.

Répartition des dépôts clientèle par zone géographique au titre des exercices décembre 2023 et juin 2024

Répartition des dépôts par zone géographique	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Maroc	298 337	302 617	1%
Zone off shore	2 498	2 154	-14%
Afrique	69 121	66 904	-3%
Europe	1 680	1 677	0%
Total des dépôts clientèle	371 637	373 353	0%

Source : BCP

Les dépôts clientèle sont engendrés à hauteur de 81% par l'activité au Maroc et 18% par l'activité en Afrique totalisant respectivement 302 617 MDH et 66 904 MDH.

Répartition des dépôts clientèle par filiales au titre des exercices décembre 2023 et juin 2024

Contributif par filiale	Raison sociale	Dettes envers la clientèle – 2023	Part	Dettes envers la clientèle - Juin 2024	Part	Δ 23/juin-24
BPR :	Banques Populaires Régionales	220 216	59%	225 912	61%	3%
BP Centre Sud	BP Centre Sud	23 129	6%	23 516	6%	2%
BP Fes Taza	BP Fes Taza	35 552	10%	36 470	10%	3%
BP Laayoune	BP Laayoune	4 702	1%	4 805	1%	2%
BP Marrakech Beni Mellal	BP Marrakech Beni Mellal	37 321	10%	38 885	10%	4%

BP Nador Al Hoceima	<i>BP Nador Al Hoceima</i>	30 398	8%	30 502	8%	0%
BP Oujda	<i>BP Oujda</i>	20 867	6%	21 131	6%	1%
BP Tanger Tetouan	<i>BP Tanger Tétouan</i>	26 788	7%	27 389	7%	2%
BP Rabat Kenitra	<i>BP Rabat Kenitra</i>	41 458	11%	43 214	12%	4%
BCP	Banque Centrale Populaire	74 614	20%	72 777	19%	-2%
Groupe ABI⁽¹⁾	Atlantic Business International	48 022	13%	46 079	12%	-4%
VIVALIS	VIVALIS	722	0%	768	0%	6%
BCP Mauritius	BCP Mauritius	2 896	1%	3 432	1%	19%
Autres		25 167	2%	24 385	7%	-3%
Total		371 637	100%	373 353	100%	0%

(1) BPMG fait partie des filiales du Groupe ABI depuis 2018 suite à la cession de la BCP d'une partie de ses parts dans BPMG à ABI

Source : BCP

En juin 2024, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle s'élève à 61% avec un montant de 225 912 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 72 777 MDH, soit 19% du total des dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 20% du total des dettes envers la clientèle se situant à 74 664 MDH.

Ratios de transformation des dépôts en crédits au titre des exercices 2023 et juin 2024 :

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
<i>Base consolidé</i>			
Créances brutes sur la clientèle (C)	319 406	312 041	-2%
Dépôts de la clientèle (D)	371 637	373 353	0%
Ratio de transformation (C/D)	85,95%	83,58%	-2,37 pts
<i>Base sociale</i>			
Créances brutes sur la clientèle (C)	122 692	115 876	-6%
Dépôts de la clientèle (D)	74 783	72 950	-2%
Ratio de transformation (C/D)	164%	159%	-5,22 pts

Source : BCP comptes sociaux, BCP comptes consolidés, GPBM

A fin juin 2024, le ratio de transformation sur base sociale se situe à 159%, en diminution par rapport à fin 2023. Le ratio de transformation sur base consolidé suit la même tendance baissière en atteignant, 83.58% au titre du premier semestre 2024 suite à la croissance des dépôts sur la clientèle par rapport à la baisse des créances sur la clientèle.

Fonds propres et assimilés :

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Dettes subordonnées	11 573	12 582	9%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	3 771	3 995	6%
Capital et réserves liées	29 931	30 438	2%

Réserves consolidées	21 126	22 773	8%
- Part du groupe	2 000	2 929	46%
- Part des minoritaires	19 127	19 834	4%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-632	-784	24%
- Part du groupe	-500	-634	27%
- Part des minoritaires	-131	-151	15%
Résultat net de l'exercice	4 133	3 029	-27%
- Part du groupe	3 475	2 584	-26%
- Part des minoritaires	658	444	-33%
Fonds propres part du groupe**	38 677	39 312	2%
Fonds propres consolidés**	54 559	55 455	2%
Fonds propres et quasi-fonds propres	66 132	68 037	3%
<i>Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé</i>	<i>13%</i>	<i>13%</i>	<i>0,37 pts</i>

(*) Fonds de soutien principalement

(**) Y compris subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 2% pour se situer à 55 455 MDH contre 54 559 MDH à fin 2023.

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 39 312 MDH à fin juin 2024 comparé au fonds propres part du groupe à fin 2023 qui se chiffrent à 38 677 MDH.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 12 582 MDH à fin juin 2024 contre 11 573 MDH à fin 2023.

Ainsi, les fonds propres et quasi-fonds propres représentent 13% du total passif à fin juin 2024.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Encours début d'exercice	3 718	3 718	0%
Alimentations	-	217	100%
Contribution des organismes du CPM	-	217	100%
Dotation complémentaire	-	-	-
Prélèvements	-	-	-
Encours fin d'exercice	3 718	3 935	6%

Source : BCP

A fin juin 2024, l'encours fin d'exercice du fonds de soutien a augmenté pour atteindre 3 935 MDH. Une dotation de 217 MDH a été constatée au premier semestre de 2024.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Encours début d'exercice	933	933	0%
Alimentations	-	114	100%
Dotation ordinaire	-	114	100%
Dotation complémentaire	-	-	-
Prélèvements	-	-	-
Encours fin de période	933	1 047	12%

Source : BCP

A fin juin 2024, l'encours fin de période de la BCP se situe à 1 047 MDH, soit une hausse de 12%. Aucun prélèvement n'est constaté au premier semestre de 2024.

Ratios de solvabilité de la BCP :

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/06-24
Ratios de solvabilité sur base individuelle :			
Ratio CET1	11,91%	12,04%	0,13 pts
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 – min 9%)	12,10%	12,57%	0,47 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	15,51%	16,21%	0,70 pts
Ratio de solvabilité sur base consolidée :			
Ratio CET1	10,91%	10,92%*	0,01 pts
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	11,10%	11,28%	0,18% pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	13,24%	13,51%	0,27 pts
Ratio de liquidité (LCR) sur base individuelle :	155%	199%	44,00 pts
Ratio de liquidité (LCR) sur base consolidée :	153%	173%	20,00 pts
Ratio de levier (min 3%)			
<i>Sur base individuelle</i>	8,0%	8,4%	0,4 pts
<i>Sur base consolidée</i>	8,6%	8,8%	0.2 pts

Source : BCP

Au titre du premier semestre 2024, le ratio de solvabilité global s'établit à 16,21% sur base individuelle et à 13,51% sur base consolidée.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 199% à fin juin 2024, contre 155% à fin 2023, soit une hausse de 44 points.

Le ratio de levier s'établit à 8,80% à fin juin 2024 contre 8,6% à fin 2023.

V.3. [Hors bilan](#)

Engagements de FINANCEMENT :

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/06-24
Engagements de financement donnés	59 905	45 516	-24%
- Aux établissements de crédit	2 576	583	-77%
- A la clientèle	57 329	44 933	-22%
Ouverture de crédit	45 044	31 916	-29%
Autres engagements en faveur de la clientèle	12 285	13 017	6%
Engagements de financement reçus	7 914	7 307	-8%
- Des établissements de crédit	1 841	1 291	-30%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	6 074	6 016	-1%

Source : BCP

À fin juin 2024, les engagements de financement donnés ont baissé de 24 % en s'affichant à 45 516 MDH contre 59 905 MDH à fin 2023. Cette baisse est due principalement à la diminution des engagements de financement donnés à la clientèle de 22 % pour atteindre 44 933 MDH en juin 2024 contre 57 329 MDH en 2023, ainsi qu'à la baisse des engagements de financement donnés aux établissements de crédit de 77 %, se chiffrant à 583 MDH contre 2 576 MDH à fin 2023. Les autres engagements en faveur de la clientèle ont connu une hausse de 6 % pour atteindre 13 017 MDH en juin 2024 contre 12 285 MDH en 2023.

Les engagements de financement reçus ont baissé de 8 % en se situant à 7 307 MDH à fin juin 2024, dont 1 291 MDH des établissements de crédit et 6 016 MDH de l'État et d'autres organismes de garantie.

Engagements de garantie :

En Mdh	2023	Juin-24	Δ 23/juin-24
Engagements de garantie donnés	35 157	33 029	-6%
- D'ordre des établissements de crédit	14 120	14 124	0%
- D'ordre de la clientèle	21 037	18 905	-10%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	7 752	6 902	-11%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	6 216	4 808	-23%
Engagements de garantie reçus	7 070	7 196	2%
- Des établissements de crédit	70 200	56 989	-19%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	40 315	29 440	-27%

Source : BCP

À fin juin 2024, les engagements de garantie donnés par la BCP ont diminué de 6 % par rapport à fin 2023 en se situant à 33 029 MDH contre 35 157 MDH, suite à l'évolution des éléments suivants :

- Les engagements de garantie donnés aux établissements de crédit sont restés stables, atteignant 14 124 MDH.
- Les engagements de garantie donnés aux clients ont baissé de 10 % pour s'établir à 18 905 MDH.
- Les cautions administratives et fiscales et autres ont diminué de 11 % pour atteindre 6 902 MDH en juin 2024 contre 7 752 MDH en 2023.
- Les autres garanties d'ordre à la clientèle ont baissé de 23 % pour atteindre 4 808 MDH.

Les engagements de garantie reçus ont augmenté de 2 % pour s'établir à 7 196 MDH en juin 2024. Toutefois, les engagements de garantie reçus des établissements de crédit ont diminué de 19 % pour atteindre 56 989 MDH, et ceux reçus de l'État et d'autres organismes de garantie ont baissé de 27 % pour atteindre 29 440 MDH.

VI. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2022	2 033	27 403		7 992	92	-792	36 728	19 339	56 067
Opérations sur capital								110	110
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-443	-443
Affectation du résultat		2 380		-2 380					
Dividendes		-1 830					-1 830	115	-1 715
Résultat de l'exercice				3 475			3 475	658	4 133
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-191	414	21	244	-5	239
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				126	-245		-119	-52	-171
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-65	169	21	126	-57	68
Variation de périmètre				200	10	-1	210	-71	138
Autres variations		-56		23			-33	4	-29
Capitaux propres clôture 31/12/2023	2 033	27 898		9 245	271	-772	38 676	19 653	58 330
Opérations sur capital								528	528
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-505	-505

Affectation du résultat		2 598		-2 598					
Dividendes		-2 033					-2 033	71	-1 962
Résultat de l'exercice				2 584			2 584	444	3 029
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				53	14	36	104	13	117
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				150	-184		-34	-33	-67
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				203	-169	36	70	-20	50
Variation de périmètre				10	0,1	-0,2	10	-12	-2
Autres variations		-58		64			7	-24	-17
Capitaux propres clôture 30/06/2024	2 033	28 405		9 509	102	-736	39 313	20 136	59 450

**Incluant subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une hausse de 1 120 MDH entre fin décembre 2023 et juin 2024 pour s'établir à 59 450 MDH. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné de ce qui suit :

- La distribution des dividendes d'un total de 2 033 MDH.
- La constatation d'un résultat de 3 029 MDH au titre du premier semestre de 2024.
- Des opérations sur capital totalisant 528 MDH, expliquées principalement par :
 - o 939 MDH augmentation de capital des BPRS en parts sociales diminuée de 436,5 MDH de la part BCP dans les actions privilégiées
- Des opérations sur actions propres qui se chiffrent à -505 MDH, expliquées principalement par les actions propres ci-après :
 - o -1 014 MDH de titres BCP chez BPR.
 - o + 449 MDH de titres BCP chez Upline Horizon et Upline Opportunités.

VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Mdh	Juin-23 R	Juin-24	Δ 06/23-06/24
Résultat avant impôts	4 168	4 600	10%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	634	690	9%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-23	-42	83%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 157	1 710	48%
+/- Dotations nettes aux provisions	325	282	-13%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1	10	-1100%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 810	-995	-45%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0%
+/- Autres mouvements	-162	429	-365%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	119	2 085	1652%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-6 060	-9 275	53%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	7 876	9 145	16%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-7 219	-5 429	-25%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	703	2 954	320%
- Impôts versés	-726	-1 646	127%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-5 426	-4 250	-22%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 139	2 435	-314%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	2 307	867	-62%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	219	169	-23%
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-598	-895	50%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 928	140	-93%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 448	-1 433	-1%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-172	610	-455%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 620	-823	-49%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-562	-180	-68%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 392	1 573	-213%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	24 060	17 286	-28%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 854	15 482	-18%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 206	1 804	-65%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22 668	18 859	-17%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	19 318	13 640	-29%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 349	5 219	56%
Variation de la trésorerie nette	-1 392	1 573	-213%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

(R) : Comptes retraités

À fin juin 2024, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à 1 573 MDH contre -1 392 MDH à fin juin 2023, trouvant son explication dans :

- Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à 2 435 MDH, en raison de la constatation :

-
- De flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à -9 275 MDH à fin juin 2024 contre -6 060 MDH en juin 2023.
 - De flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'enregistrent à 9 145 MDH à fin juin 2024 contre 7 876 MDH à fin juin 2023.
 - De flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à 2 954 MDH en juin 2024 contre 703 MDH en juin 2023.
 - Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à 140 MDH à fin juin 2024 contre 1 928 MDH à fin juin 2023, en raison, principalement, d'une baisse des flux positifs provenant des actifs financiers et participations de 867 MDH à fin juin 2024 contre 2 307 MDH à fin juin 2023.
 - Les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à -823 MDH à fin juin 2024, dont -1 433 MDH des flux de trésorerie nets provenant ou à destination des actionnaires, et 611 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement contre respectivement -1 448 MDH et -172 MDH à fin juin 2023.

PARTIE VI

**INDICATEURS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE
AU TROISIEME TRIMESTRE 2024**

I. Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés

Avertissement : Les comptes arrêtés au 31 Septembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes

L'analyse des principaux indicateurs trimestriels d'exploitation et bilanciers du Groupe BCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés au troisième trimestre 2024

En Mdh	31/09/2023 R	31/09/2024	Δ 09-23/09-24
Produit net bancaire	17 650	19 590	11%
Résultat brut d'exploitation	9 420	11 310	20%
Coût du risque	-3 264	-4 271	31%
Résultat net - Part du Groupe	3 570	3 932	10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP à fin septembre 2024 fait ressortir ce qui suit :

- Une hausse du produit net bancaire de 11 % pour se chiffrer à 19 590 MDH en septembre 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'amélioration du résultat du portefeuille Transactions de 1,6 MDH, une augmentation de 396 MDH de la marge nette d'intérêt et l'évolution des revenus des activités des filiales au Maroc liée principalement au résultat des activités de marché (BCP25)
- Une tendance à la hausse du résultat brut d'exploitation au 3eme trimestre 2024 qui s'enregistre à 11 310 MDH contre 9 420 MDH au 3eme trimestre 2023, soit une augmentation de 20% ;
- Un coût du risque en hausse, s'enregistrant à -4 271 MDH au cours de la même période. Cette hausse de 31 % s'explique principalement par le renforcement de la couverture du risque souverain en Afrique Subsaharienne et par l'amélioration du taux de couverture de Bucket 3 de 4.3 points à près de 75%.
- Une hausse du résultat net part du groupe de 10% au 3eme trimestre 2024 comparé à la même période de l'année 2023 pour se chiffrer à 3 932 MDH. Cette hausse est liée principalement à la stabilité des charges d'exploitation et la hausse du PNB.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés au troisième trimestre 2024

En Mdh	31/12/2023	31/09/2024	Δ 12-23/09-24
Prêts et créances sur la clientèle	289 686	282 135	-3%
Dettes envers la clientèle	371 637	381 643	3%
Total Bilan	520 245	531 348	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciers de la BCP à fin septembre 2024 fait ressortir ce qui suit :

- Une baisse des prêts et créances sur la clientèle de 4% sur la période allant au 31 septembre 2024 en s'enregistrant à 282 135 MDH ;
- Une hausse de 3% des dépôts de la clientèle qui totalisent 381 643 MDH à fin septembre 2024 ;
- Une hausse de 2% du total bilan pour s'établir à 531 348 MDH à fin septembre 2024.

II. Analyse du CPC

Le CPC du Groupe BCP se présente comme suit au 31/03/2023 :

En Mdh	31/09/2023 R	31/09/2024	Δ 09-23/09-24
Intérêts et produits assimilés	14 826	15 633	5%
Intérêts et charges assimilés	-4 072	-4 758	17%
MARGE D'INTERÊTS	10 754	10 876	1%
Commissions perçues	3 315	3 547	7%
Commissions servies	-394	-450	14%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 921	3 096	6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 449	3 999	63%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	909	1 039	14%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	3 358	5 039	50%
Produits des autres activités	388	435	12%
Charges des autres activités	-124	-166	34%
PRODUIT NET BANCAIRE	17 650	19 590	11%
Charges générales d'exploitation	-7 260	-7 255	0%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-970	-1 025	6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	9 420	11 310	20%
Coût du risque	-3 264	-4 271	31%
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 156	7 040	14%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-10	-1100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	98	64	-35%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS	6 255	7 093	13%
Impôts sur les bénéfices	-2 081	-2 432	17%
RESULTAT NET	4 173	4 661	12%
Intérêts minoritaires	604	729	21%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	3 570	3 932	10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 31 Septembre 2024, le produit net bancaire s'est établi à près de 19 590 MDH, en hausse de 11% par rapport au 31 Septembre 2023.

Une hausse de la rentabilité se traduisant par un résultat net en amélioration de 10%, pour s'établir à 3 932 MDH au 31 Septembre 2023 contre 3 570 MDH au 31 Septembre 2023.

III. Analyse du bilan

Le Bilan du Groupe BCP se présente comme suit au 31/09/2024 :

Présentation de l'Actif

En Mdh	31/12/2023	31/09/2024	Δ 12-23/09-24
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 498	14 042	-9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	90 484	100 753	11%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	62 356	70 548	13%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	28 127	30 206	7%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 455	36 964	7%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	27 252	29 158	7%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	7 203	7 806	8%
Titres au coût amorti	30 892	30 168	-2%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	23 042	29 772	29%
Prêts et créances sur la clientèle	289 686	282 135	-3%
Actifs d'impôt exigible	1 814	2 317	28%
Actifs d'impôt différé	4 507	4 741	5%
Comptes de régularisation et autres actifs	7 095	7 412	4%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	25	24	-4%
Immeubles de placement	6 620	6 413	-3%
Immobilisations corporelles	10 204	10 399	2%
Immobilisations incorporelles	1 133	1 122	-1%
Ecart d'acquisition	2 415	2 393	-1%
TOTAL ACTIF IFRS	520 245	531 348	2%

Présentation du Passif

En Mdh	31/12/2023	31/09/2024	Δ 12-23/09-24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	17	15	-12%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0%
Instruments dérivés de couverture	0	0	0%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	52 911	47 250	-11%
Dettes envers la clientèle	371 637	381 643	3%
Dettes représentées par un titre	0	0	0%
Titres de créance émis	444	410	-8%
Passifs d'impôt courant	2 782	3 811	37%
Passifs d'impôt différé	1 000	1 042	4%
Comptes de régularisation et autres passifs	12 800	14 122	10%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0%
Passifs des contrats d'assurance	2 331	2 695	16%
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0%
Provisions pour risques et charges	6 421	6 483	1%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 771	4 114	9%
Dettes subordonnées	11 573	12 717	10%
Capitaux propres	54 559	57 045	5%
Capital et réserves liées	29 931	30 438	2%
Réserves consolidées	21 126	22 551	7%
- Part du groupe	2 000	2 826	41%
- Part des minoritaires	19 127	19 725	3%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-631	-605	-4%
- Part du groupe	-500	-467	-7%
- Part des minoritaires	-131	-138	5%
Résultat net de l'exercice	4 133	4 661	13%

- Part du groupe	3 475	3 932	13%
- Part des minoritaires	658	729	11%
TOTAL PASSIF IFRS	520 245	531 348	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 31 Septembre 2024, l'encours des prêts et créances du Groupe enregistre une légère baisse pour atteindre 311 907 MDH, dont 90% relatifs aux prêts et créances sur la clientèle.

Par ailleurs, les dépôts auprès du Groupe se sont établis à 428 893 MDH marqués par la progression des dépôts clientèles de 3% pour s'établir à 381 643, soit 89% du total des dépôts au 3eme trimestre de 2024.

Le total bilan s'établit à 531 348 MDH au 31 Septembre 2024, en hausse de 2% par rapport au 31 Septembre 2023.

PARTIE VII

PERSPECTIVES

Orientations stratégiques du Groupe BCP : Le plan stratégique 2026

Ces deux dernières décennies ont été marquées par une transformation significative du Groupe Banque Centrale Populaire. Le Groupe a évolué en taille et en complexité en diversifiant ses activités et en étendant son champ d'action à de nouveaux territoires. Ce développement s'est traduit par des avancées telles que l'expansion internationale, l'incursion sur le segment Corporate, le développement de la bancassurance, et la création de filiales spécialisées, tout en renforçant la position du Groupe dans son activité bancaire principale.

En vue de son centenaire en 2026, le Groupe Banque Centrale Populaire engage une réorientation stratégique visant à :

- Développer de nouveaux avantages compétitifs durables pour se préparer aux évolutions futures ;
- Consolider les bases du modèle actuel pour assurer une fondation solide ;
- Réaffirmer la mission du Groupe, qui est de contribuer au développement des territoires du continent par l'inclusion économique et financière.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques du Groupe BCP s'articulent désormais autour de six axes :

Axe 1 : Promouvoir des modèles alternatifs sur chaque territoire grâce à des offres innovantes et des dispositifs de distribution bien intégrés à la Banque ;

Axe 2 : Renforcer le leadership technologique en accélérant la transformation numérique et des données pour offrir une meilleure expérience client et proposer des services pertinents en s'appuyant sur les agents de la banque ;

Axe 3 : Construire un modèle opérationnel performant et bien ancré localement en professionnalisant les différentes composantes opérationnelles (producteurs, distributeurs, plateformes) pour les ouvrir à des partenariats internes et externes et bénéficier de l'effet d'échelle ;

Axe 4 : Développer les partenariats et accélérer l'innovation avec les acteurs financiers et non financiers pour diversifier l'offre de produits et services, accroître la portée du réseau et optimiser l'utilisation des composantes opérationnelles ;

Axe 5 : Mettre en place un dispositif de pilotage adapté à la nouvelle dimension du Groupe, permettant d'assurer la performance, la qualité et la création de valeur de chaque composante opérationnelle. Ce dispositif vise également à instaurer une nouvelle culture managériale en alignant les indicateurs de performance et les moyens sur les responsabilités de chacun ;

Axe 6 : Réaffirmer la mission du Groupe, essentielle pour mobiliser et développer les compétences et ressources en adéquation avec les objectifs stratégiques de transformation du Groupe.

PARTIE VIII

FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EMETTEUR

Le 8 Septembre 2023, la province d'Al Haouz a subi un séisme de grande magnitude. La Banque Centrale Populaire a souhaité s'inscrire dans l'effort national de solidarité en vue de la gestion des effets de ce tremblement de terre. La contribution de la BCP au fonds 126 pour la gestion des effets du tremblement de terre s'est élevée à 222 083 333 Dirhams. En social, la BCP a opté pour un étalement sur 5 ans de la charge liée à cette contribution et les comptes consolidés présentés au 30/09/2023 sont impactés de la charge totale de la contribution.

A partir du 1er janvier 2023, le groupe BCP applique la norme IFRS 17 publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, qui vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». La date de transition à IFRS 17 est le 1er janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

PARTIE IX

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d’instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l’intégrité de ses institutions.

PARTIE X

FACTEURS DE RISQUES DE L'EMETTEUR

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités de gestion des risques, Comité placement...);
- La Direction Générale Risques Groupe et les autres entités dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel);
- Les instances relevant du contrôle interne.

I. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon de quatre ans et selon les hypothèses du PMT).
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et sur les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur un calcul de Gap.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêt des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Le Groupe dispose d'une politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité. Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Evolution des indicateurs de risque de taux

La banque détermine les indicateurs de gestion du risque de taux en conformité avec l'IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book). Plusieurs scénarios de choc de taux sont effectués pour déterminer les impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

En application des scénarios réglementaires, les impacts les plus sévères à fin 2023 sont les suivants :

Pour la variation de la valeur économique : -3 178 MDH soit 8,7% des fonds propres Tier1, ce qui est inférieur à la limite réglementaire de 15% ;

Pour la variation de la marge nette d'intérêt : -665 MDH soit 5,2% de la MNI prévisionnelle, ce qui reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

Evolution des indicateurs de risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 407 milliards de dirhams à fin décembre 2023 contre 391 milliards de dirhams en décembre 2022, soit une augmentation de 4,3%.

Au cours de l'année 2023, les crédits de la clientèle ont connu une progression de 5,9 MMDH. Les prêts financiers ont quant à eux augmenté de 1,0 MMDH.

Dans le même temps, le portefeuille titres a augmenté de 10,3 MMDH et les titres de participation ont progressé de 750 MDH. Ces montants ont été refinancés par :

Une augmentation des dépôts clientèle (+7,8 MMDH)

- Une souscription d'une dette subordonnée perpétuelle (+1,3 MMDH)

- La hausse du résultat (+0,7 MMDH)

- La hausse des opérations diverses passif (+1,1 MMDH)
- La hausse du recours au marché monétaire (+6,7 MMDH)

Le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 155% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2,7% passant de 287 milliards de DH en décembre 2022 à 295 milliards de DH en décembre 2023. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+3,8%) ainsi que les comptes sur carnet (+1,1%). La part des ressources non rémunérées a progressé à 75,7% en décembre 2023 contre 74,5% en décembre 2022.

Le coefficient de transformation s'est établi à 81,8% en décembre 2023 contre 80,3% en décembre 2022.

II. DISPOSITIF D'EVALUATION DE L'ADEQUATION GLOBALE DES FONDS PROPRES

Les Fonds Propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Il veille également à la mobilisation des fonds nécessaires

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilités selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les Fonds Propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette nouvelle réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En respect total de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en Fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant en dessus du minimum réglementaire. Ses ratios des Fonds Propres élevés sont attribuables, principalement, au report quasi systématique des résultats dégagés.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres fait partie intégrante des analyses de cohérence de nos plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les Fonds Propres et les ratios prudentiels.

A fin décembre 2023 le ratio Tier 1 du Groupe s'affiche à 11,10%, largement supérieur au minimum réglementaire (contre 11,15% en décembre 2022). Le ratio global de solvabilité (Tier 2) s'affiche quant à lui à 13,24% (contre 13,37% en décembre 2022).

Ratios de solvabilité prévisionnels

Le Groupe Banque Centrale Populaire a procédé à une revue de ses projections des ratios de solvabilité sur les 18 prochains mois sur la base d'un scénario conservateur. L'évolution des ratios de solvabilité prévisionnels du Groupe Banque Centrale Populaire sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

	déc-23	juin-24	déc-24*	Juin-25*	déc-25*
fonds propres réglementaires	57,4	60,2	59,9	61,6	63,4
fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	47,3	48,6	49,3	50,4	51,5
fonds propres de catégorie 1 (T1)	48,1	50,2	50,6	52,0	53,3
fonds propres de catégorie 2 (T2)	9,3	10,0	9,3	9,7	10,1
risques pondérés	433,6	445,6	454,7	467,8	480,8
ratio de solvabilité CET1	10,91%	10,92%	10,84%	10,78%	10,71%
ratio de solvabilité T1	11,10%	11,28%	11,13%	11,11%	11,09%
ratio de solvabilité global	13,24%	13,51%	13,17%	13,18%	13,18%

Source : BCP

L'évolution des ratios de solvabilité prévisionnels sociaux du Crédit Populaire du Maroc sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

	déc-23	juin-24	déc-24*	juin-25*	déc-25*
fonds propres réglementaires	46,0	49,3	48,1	49,5	51,0
fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	35,1	36,6	36,2	37,1	38,0
fonds propres de catégorie 1 (T1)	35,9	38,2	37,0	37,9	38,8
fonds propres de catégorie 2 (T2)	10,1	11,1	11,1	11,6	12,2
risques pondérés	296,6	304,0	303,9	306,9	310,0
ratio de solvabilité CET1	11,85%	12,04%	11,91%	12,08%	12,26%
ratio de solvabilité T1	12,12%	12,57%	12,17%	12,35%	12,51%
ratio de solvabilité global	15,53%	16,21%	15,83%	16,14%	16,45%

Source : BCP

III. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;

- Établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises et Professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé et conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- L'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes, et deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- La prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- L'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

Dispositif de gestion des risques de crédit

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité de crédit régionaux, Comité de crédit BCP : Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques, Comité des grands risques groupe...) ;
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit ;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Notre dispositif, s'appuyant sur notre structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, se complète progressivement par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

Système de notation interne

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie actuellement au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers, en attendant le déploiement du nouvel outil dédié à la notation des particuliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. La notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Les classes de risque retenues par le CPM et leurs significations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Note	Libellé court	Libellé détaillé
A	Excellent	Excellente évolution, et/ou positionnement excellent sur son secteur, et/ou capacité d'endettement très élevée, et/ou le management jouit d'une longue réputation d'excellence.
B	Très Bon	Très bonne évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité, et/ou bon positionnement sur le plan commercial, et/ou forte capacité d'endettement, et/ou le management jouit d'une bonne réputation.
C	Bon	Bonne évolution de l'activité et/ou de la rentabilité, et/ou endettement modeste, et/ou management de bonne réputation.
D	Assez Bon	Evolution normale de l'activité et/ou de la rentabilité, et/ou endettement modéré, et/ou management de bonne réputation.
E	Moyen	Actifs de qualité satisfaisante, et/ou endettement modéré, et/ou management de bonne réputation, et/ou l'emprunteur jouit d'une position moyenne dans son secteur.
F	Passable	Actifs de qualité acceptable, et/ou capacité d'endettement faible voire nulle, et/ou management moyen.
G	Médiocre	Endettement important, et/ou management faible, et/ou faible positionnement sur son secteur.
H	Très Médiocre	Situation financière trop fragile, et/ou lourd endettement, et/ou management anarchique, et/ou mauvaise position sur le secteur...etc

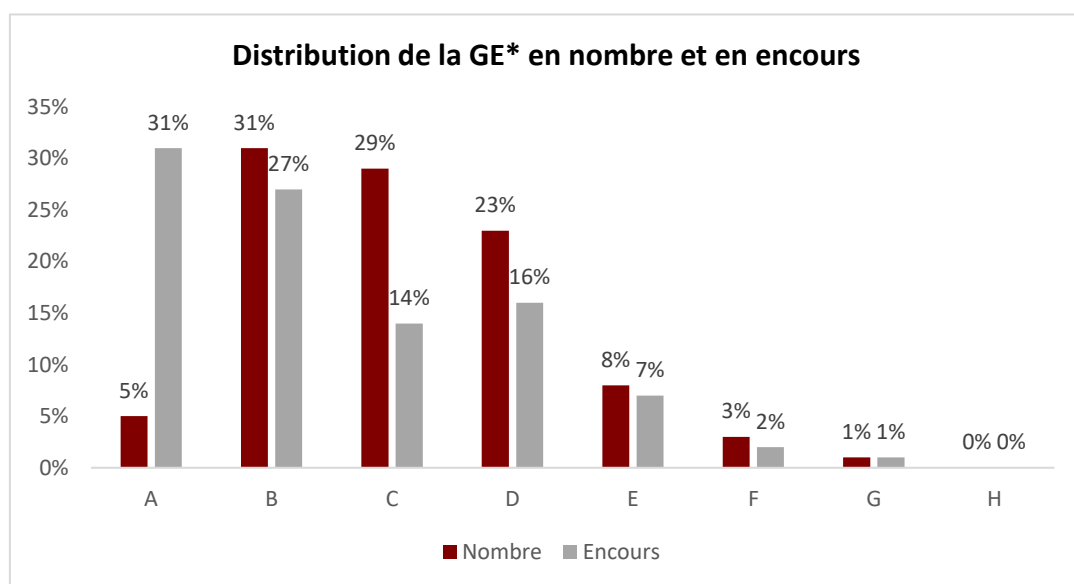
Source : BCP

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

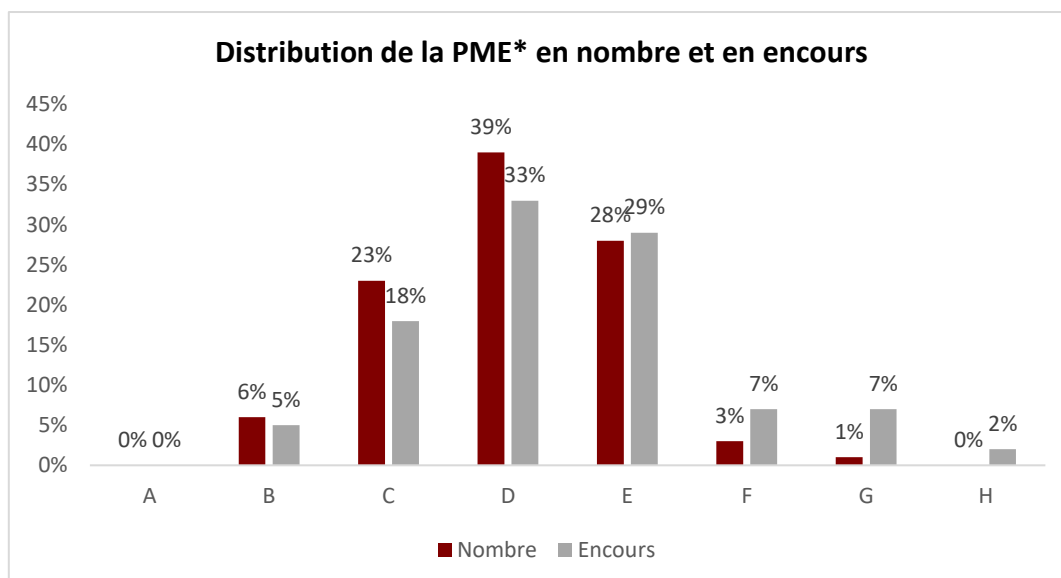
En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Enfin et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Au 31 décembre 2023, la distribution du portefeuille sain noté se présente comme suit :



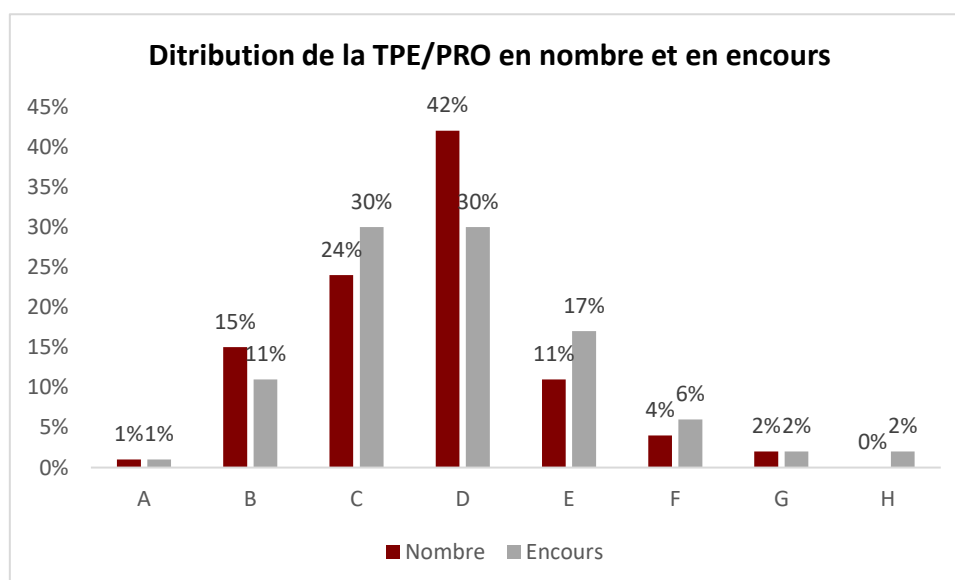
*GE : Entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de DH



*PME : Entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de DH

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille est concentré, en nombre et en encours, sur les notes se situant entre les classes A et E.

Pour les GE, les notes A, B, C concentrent 72% des entreprises GE notées en encours, correspondant à 65% en nombre à fin décembre 2023 (contre respectivement 74% en encours et 65% en nombre en décembre 2022). Pour les PME, les notes B, C, D et E représentent 85% en encours et 96% en nombre à fin décembre 2023 (contre respectivement 88% en encours et 95% en nombre en décembre 2022).



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B-E concentrent 92% des TPE/ PRO en nombre avec 88% de l'encours total sur ce segment.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la banque, base de notation,...) ;
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque.
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la banque.

Processus de revue du portefeuille

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance,...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagement, renforcement des sûretés...).

Dispositif d'appétence au risque crédit

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-

secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et plus maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau de la limite atteinte.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risques. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupes de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

A souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi examinés préalablement avec ces dernières pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée par les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

Il y a lieu de noter que le Groupe a lancé le projet 'Risk Appetite Framework' visant à modéliser le capital économique, la rentabilité ajustée au risque et définir l'appétit au risque du Groupe.

Dispositif de suivi des créances sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir le traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque, peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance ; Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette «Watch List» qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement à la fois des provisions sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9). Cela permet de faire converger parfaitement le système de gestion des risques et celui de provisionnement.

Il est à souligner que la circulaire 19/G de Bank Al Marghrib, portant sur la classification et le provisionnement des créances, est en cours de révision pour intégrer le traitement des créances sensibles. Ce projet de réforme dont le texte n'est pas encore diffusé par Bank Al Maghrib vise à :

- Assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire ;
- Intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

IV. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Ils résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

Face au risque de dégradation prononcée de l'environnement économique et financier en conséquence de la crise sanitaire Covid 19, la Banque a mené dès le début de la crise, un exercice de stress test relatif au risque de marché afin d'évaluer l'impact de la dépréciation des différents marchés financiers sur ses activités. Ces stress tests ont été réalisés sur la base des scénarios de stress historiquement avérés et des scénarios hypothétiques.

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance aux risques et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Ces dernières années, marquées par une succession de crises et de tensions économiques, le Groupe a intensifié ses efforts pour renforcer son dispositif de gestion du risque de marché. En 2023, malgré un début d'année difficile, marqué par des turbulences sur les marchés obligataire et boursier, les signes de désinflation et les décisions monétaires de Bank Al-Maghrib ont permis un redressement en fin d'année, avec une performance positive des activités de marché.

La Banque a maintenu une approche prudente, renforçant le suivi des expositions et ajustant régulièrement les limites encadrant les activités de marché, tout en améliorant son système d'information grâce à la montée en version de SI-Risk Algorithmics et l'intégration du module « Algo Workspace Analyser ». Ces évolutions permettent d'anticiper les exigences réglementaires, notamment celles de la réforme FRTB.

L'équipe dédiée a également poursuivi ses travaux sur la fiabilisation des paramètres et modèles de risque, le suivi des expositions et la production de reportings enrichis pour les organes de gouvernance et Bank Al-Maghrib. Un projet d'amélioration du système sera lancé en 2024 pour optimiser encore davantage la gestion et l'analyse des risques de marché.

Politiques et procédures

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de

gestion des risques ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour orienter son exposition aux risques sur les activités de marché. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché.

La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- La détermination et la revue des limites de marchés ;
- La revue des expositions et des risques ;
- Les méthodologies de mesure des risques et la validation des modèles de valorisation ;
- Les outils de suivi et de Reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion des produits dérivés. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

Acteurs et entités impliqués dans la gestion des risques de marché

La maîtrise des risques de marché est assurée au travers des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

« *La Banque des Marchés* » : constitue la première ligne d'autocontrôle. En matière de risque, ses attributions comprennent :

- La proposition de limite de risque pour chacun des portefeuilles sous gestion en fonction des objectifs de rendement et de tolérance au risque. Ces limites de risque sont soumises, après analyse et calibration par le Risk Management, au Comité Gestion Globale des Risques Groupe pour validation ;
- La soumission pour approbation suivant un dispositif de délégations de pouvoirs régi par une circulaire interne, des transactions qui dépassent leur niveau de compétence.

« *Le Middle Office* » : réalise le contrôle de premier niveau et exerce quotidiennement des actions de suivi en toute indépendance par rapport aux opérationnels des activités de marché. Ses principales attributions consistent en :

- Un suivi et contrôle des opérations de marché (mise à jour des données, suivi des positions, conformité des opérations, analyse et correction des écarts) ;
- Une analyse des résultats des activités de marché : rapprochement, réconciliation et suivi des profits et pertes (P&L) ;
- Un suivi des risques : surveillance des limites, analyse et suivi des opérations de couverture ;
- Une optimisation et développement des moyens de traitement (participation et accompagnement lors des développements des systèmes d'information, des nouveaux produits, des référentiels internes et des procédures de gestion).

« *Les Risques de Marché* » : définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché de la Banque. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau. Ses principales missions consistent à :

- Concevoir, développer et organiser le Dispositif de gestion des risques de marché ;
- Définir les méthodologies de mesure des risques et de détermination des limites ;
- Assurer un suivi des positions, des limites et des risques engendrés par les activités de marché ;
- Assurer le développement et l'optimisation des outils et systèmes de mesure des risques ;
- Produire les reportings réglementaires et internes destinés au régulateur et aux différents comités et instances de gouvernance du Groupe.

« *Les Risques de Contrepartie* » : intervient sur les aspects méthodologiques relatifs au risque de contrepartie lié aux activités de marché, en concevant et implémentant les normes du Groupe en la matière.

Dispositif de gestion et de suivi des risques des marchés

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion des risques de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le comité de placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Dispositif des limites

Le dispositif des limites régissant les activités de marchés est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marchés consiste à définir une appétence aux risques de marché à partir de la capacité de prise de risque, tenant compte du capital disponible et d'un objectif de solvabilité. Cette tolérance maximale est déclinée en enveloppes de risques de marché autorisées, qui sont allouées à

chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction d'une échelle d'allocation des enveloppes de perte, basée sur des mesures de performance ajustées au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de VaR globale et VaR par portefeuilles, qui sont complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produits. La définition de ces limites tient compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marchés observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière des montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marchés.

Les limites de contrepartie concernent le risque d'exposition sur les contreparties bancaires. Ces limites sont définies en se basant, soit sur un modèle expert à travers l'analyse des données qualitatives et quantitatives des contreparties ou à travers le rating des agences de notation, soit sur un modèle statistique à variables quantitatives conjuguées à une composante risque pays.

Par ailleurs, le dispositif des limites de marché et de transactions est basé sur une grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de renouvellement des limites et de gestion de dérogation est encadré par une circulaire interne.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Risk Management. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting bimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque revêt deux formes :

- Un reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché, comprenant des indicateurs de risques par compartiment ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion des risques de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence bimestrielle, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesure permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales du marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii standards ou des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés, des scénarii hypothétiques et des scénarii adverses.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Evolution des expositions et du profil de risque

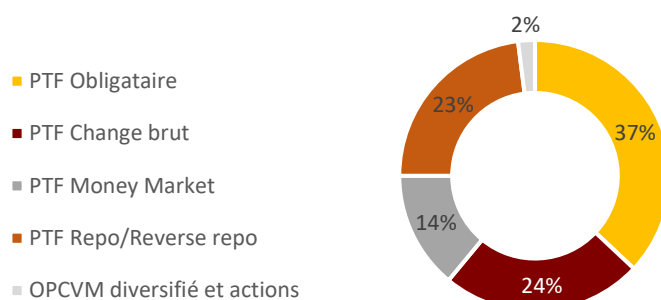
A fin décembre 2023, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 145 MMDH, dont 37% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM, 24% sur l'activité de change et 37% en monétaire. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimée à 155 MDH.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire, la trésorerie devises, et accessoirement sur les titres de propriété, le change à terme et les dérivés de change. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risque les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille global.

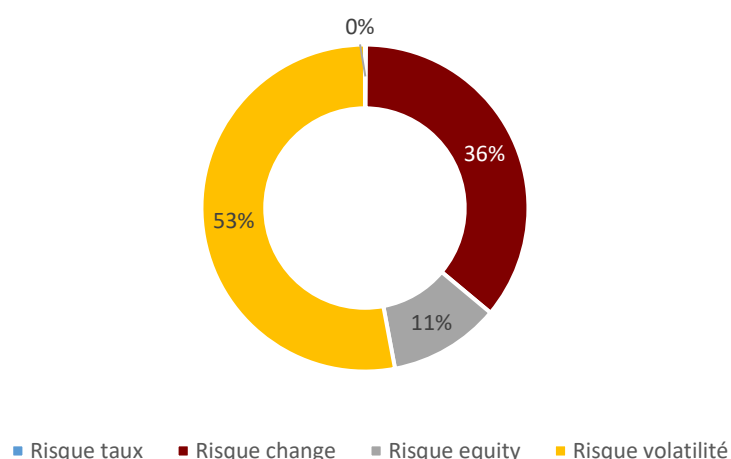
Le niveau du risque, estimé par VaR, s'est inscrit dans une tendance globalement haussière en 2023, à un rythme plus accéléré au 1^{er} semestre suite à la correction haussière et brusque de la courbe des taux en Janvier. septembre. Cette tendance s'est apaisée vers la fin d'année en réaction à la détente ressentie sur les taux obligataires.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2023, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale

Structure de l'encours de la SDM



VaR globale par facteurs de risque



V. RISQUES OPERATIONNELS ET PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Stratégie du risque opérationnel :

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle.

Politique de gestion du risque opérationnel :

La politique de gestion du risque opérationnel, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes directrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories balisées suivantes :

- **Fraude Interne** : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
- **Fraude Externe** : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;
- **Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail** : Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;
- **Clients, produits et pratiques commerciales** : Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à la négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;
- **Domage aux actifs corporels** : Destructures ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;
- **Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes** : Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;
- **Exécution, livraison et gestion de processus** : Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

Dispositif de gestion du risque opérationnel :

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risque régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;

- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils de risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe ;
- La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies du risque opérationnel

La revue des cartographies du risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel, et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. L'évaluation de ces événements s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoit chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

A fin 2023, les cartographies de risque opérationnel s'étendent à la quasi-totalité des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts. Des rencontres annuelles sont tenues avec les fonctions propriétaires et les experts métiers dans l'objectif de faire le point sur la mise en place de ces plans d'atténuation et sur la remontée des KRIs.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque opérationnel en les définissant face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation de seuils minimums et maximums.

Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;

- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

Stratégie de continuité d'activité

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

Politique de continuité d'activité

Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes directrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

Dispositif du plan de continuité d'activité

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie des menaces. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon les points suivants :

Plan de Gestion de Crise (PGC) :

- Basé sur la cellule de crise qui constitue la « tour de contrôle » de tous les événements qui se déroulent pendant la crise : depuis le déclenchement jusqu'à la résolution complète de la crise ;
- Cellule de crise composée de membres des instances dirigeantes pour la BCP et pour les filiales et des membres de directoire pour les BPRs.
- Directeur de crise désigné.

Plan de Maintien en Condition Opérationnelle (PMCO) :

- Plans de tests et simulations visant à s'assurer du bon fonctionnement du PCA
- Plan de Communication (PCOM) :
- Production de la bonne information à l'ensemble des acteurs et des organisations touchées, directement ou indirectement, en cas de survenance d'un sinistre de la cartographie de menaces.

Plan de Secours Métier (PSM) :

- Recensement des processus critiques ;
- Bilans d'impacts selon une grille établie ;
- Estimation de la DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ;
- Analyse des besoins en continuité d'activité selon les scénarii de la cartographie de menaces ;
- Définition du retour à la normale.

Plan de Secours Agence (PSA) :

- Identification des agences et/ou centres d'affaires de back up.

Plan de Secours Informatique (PSI) :

- Définition de l'ensemble des moyens et procédures organisationnels et techniques mis en place pour secourir les ressources informatiques, téléphoniques, télécom, supportant les processus critiques du Groupe, en cas de sinistres majeurs.

Activation du plan de continuité d'activité

Le troisième trimestre de l'année a été marqué par la survenance du séisme Al Haouz dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023. Les différentes parties prenantes se sont mobilisés rapidement afin de dresser le bilan et d'organiser la continuité de l'activité en toute sécurité. Il s'agit notamment de la prise en charge de la clientèle conformément au plan de secours agence en vigueur.

Dispositif de gestion des risques d'intrusion du système d'information

Face aux risques dans le cyberspace le Comité Stratégique de la Sécurité des Systèmes d'Information a approuvé le 05 décembre 2012 la création de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI).

Ainsi, afin de répondre aux exigences de sécurité des Systèmes d'information, et notamment le décret n°2-15-712 de la DGSSI en date du 12 Joumada 1437 (22 Mars 2016), la banque a mis en place un dispositif composé de moyens organisationnels, humains et techniques :

- La nomination d'un responsable de sécurité SI, dont le rôle est de proposer une stratégie de cyber-sécurité à la Direction générale en fonction des risques qui pèsent sur le SI de la banque et de contrôler l'application de celle-ci.
- L'élaboration d'une politique générale de sécurité qui reflète l'approche de la banque pour garantir la sécurité des SI. Cette politique a été déclinée en un nombre de politiques thématiques constituant les lignes directrices à appliquer sur le plan opérationnel, constituant ainsi le référentiel documentaire de la sécurité.
- La mise en place d'un dispositif de gouvernance constitué d'un comité de pilotage périodique qui examine les indicateurs de la sécurité de la banque, suit les projets structurants de la sécurité et arbitre sur les priorités de la banque en termes de sécurité. Aussi, et en application des

directives de la banque centrale des restitutions des travaux de la sécurité et des risques y afférents sont présentés aux comités de contrôles de la banque (comité des risques et d’audit).

Dans ce cadre, la banque a initié une série de projets dont une étude de stratégie cyber-sécurité à l’horizon 3 ans, la certification du Datacenter de la banque conformément à la norme ISO27001 et le cloisonnement du SI de la banque pour renforcer la sécurité du SI et maîtriser le cyber-risque.

A fin septembre 2024 ;

- La mise à jour de la cartographie des risques cyber fait ressortir 2 risques 2 élevés, 9 risques moyens et 7 risques faibles, contre 4 élevés, 11 moyens et 3 faibles en 2023. Une feuille de route à décembre 2024 est établie pour atténuer davantage ces risques et les réduire à 2 élevés, 6 moyens et 10 faibles.
- Sur base déclarative, le niveau moyen de maturité des filiales en matière de cybersécurité ressort à 3,25 sur une échelle de 1 à 5. Des audits seront réalisés afin de mesurer leur conformité réelle par rapport aux standards du Groupe.
- Au courant du 3^{ème} trimestre, la Banque a actionné avec succès un plan de prévention et de réaction contre une tentative de phishing via messagerie et une alerte de menaces cyber contre le Maroc.
- Le Comité a recommandé de basculer, rapidement, vers un fonctionnement restrictif vis-à-vis des prestataires externes leur interdisant l'accès à l'environnement de production de la Banque et ce, en renforcement du dispositif de sécurité informatique.

VI. RISQUES PAYS

Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe au niveau international, la gestion des risques bénéficie d’un renforcement global des outils et des processus. En effet, le Groupe a continué à concentrer ses travaux sur les chantiers du projet de convergence qui vise l’harmonisation et le déploiement des normes groupe en matière de gestion et de maîtrise des risques. A cet effet, les différents chantiers sont érigés en un programme global avec une gouvernance adéquate pour s’assurer de leur bonne exécution.

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d’un pays affecte les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques “élémentaires” (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

De par ses acquisitions et sa stratégie d’expansion géographique, la BCP connaît une exposition en Afrique subsaharienne qui présente des risques en termes de qualité des actifs, combinée à un capital Buffer limité.

Le dispositif de mesure et de surveillance de risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d’opérer les choix importants et d’effectuer les arbitrages nécessaires (Comité de suivi des activités des Banques à l’International au niveau de la BCP, Comités de la Holding) ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding, BCP) aussi bien en termes d’octroi de crédit que d’investissement ;

- Des comités de portefeuille dédiés au suivi et à la surveillance des contreparties et secteurs sensibles de chaque filiale, avec un monitoring centralisé au niveau ABI et BCP ;
- Enfin, une revue des risques pays lors des différents Conseils d'Administration et Comités d'Audit et des Risques Groupe.

Sur le plan méthodologique, la banque s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays basé sur un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires. Cette notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé, ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Ces notations internes des pays constituent une composante principale du dispositif de provisionnement du groupe.

Pour parfaire le dispositif de gestion du risque pays, le groupe a lancé courant le 4^{ème} trimestre 2019, un projet structurant visant la définition des limites par pays d'exposition et par grand type d'emprunteur. Ces limites vont être définies en fonction du niveau de risque des pays (issu du système de notation interne des pays), de l'appétit au risque du groupe et de la rentabilité.

En 2023, le Groupe a poursuivi une politique prudente de gestion des risques, répondant aux défis d'un environnement international complexe et aux perturbations politiques et sociales dans certains pays africains. Les équipes dédiées ont assuré un suivi rigoureux du portefeuille, renforçant l'arrimage des dispositifs de gestion des risques des filiales à ceux du Groupe. Les réalisations majeures incluent la mise à jour des ratings internes de risque pays, le suivi des indicateurs macroéconomiques et des limites pays, l'assistance aux filiales dans la mise à jour de leur socle documentaire, ainsi que la supervision des risques sensibles. Par ailleurs, plusieurs projets structurants ont été initiés ou poursuivis, tels que l'harmonisation des dispositifs de notation, le déploiement progressif des modèles de scoring, la mise en conformité IFRS9 de la filiale BPMG, et le développement du Datamart risque Groupe pour un meilleur pilotage des expositions des filiales. Ces initiatives reflètent l'engagement du Groupe à consolider ses pratiques de gestion des risques à l'échelle internationale.

Processus de surveillance des filiales étrangères

Le groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central qui permet d'apprécier les zones de risques en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif renforcé en 2017-2018 par la mise en place du processus de la « Watch List » permet d'assurer un suivi rigoureux :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille pour chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Des risques de concentration individuelle et sectorielle.

Concernant le risque de crédit des filiales à l'international, le niveau des expositions transfrontalières s'affiche à 118 milliards de dirhams, dont 42 milliards de DH sur les souverains, en légère baisse de 1% comparé à Décembre 2021. Le taux de couverture de risque Burkinabé atteint 16,8% en décembre 2022, contre 4% à fin 2021. Par ailleurs, suite aux événements politiques survenus au Niger, la BCP a inscrit une provision dédiée au risque souverain au Niger d'un montant de 350 millions de dirhams.

Les expositions transfrontalières atteignent 120 milliards de dirhams en 2023, réparties entre 41 milliards sur les souverains et 17 milliards sur les banques. La croissance du Bucket 2 des créances clientèle s'explique par le basculement des créances de l'État du Sénégal, marqué par des impayés de plus de 30 jours, malgré des fonds prévus pour la couverture des échéances avant début juillet 2023. Un

dépassement de 10% des limites a été accordé au souverain malgache par le Comité Recouvrement et Grands Risques.

L'encours de la Watch-List s'élève à 3,4 milliards de dirhams, couvert à hauteur de 26% par des provisions IFRS. Le taux de créances douteuses et litigieuses est de 10,1%, en légère baisse par rapport à mars 2023, grâce à un assainissement au sein des filiales et à l'augmentation des emplois. La couverture sociale des créances douteuses a atteint 91,5%, en hausse de 1,1 point de base.

Concernant le passage des taux fixes aux taux variables, ce changement pose des défis, notamment sur les prêts immobiliers et les arbitrages entre tarification et risque d'impayés, bien que cela puisse être une opportunité pour les grandes entreprises.

VII. RISQUE RELATIF A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bank-Al Maghrib a publié, le 4 Mars 2021, une directive relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.

Ces risques financiers relèvent principalement des risques physiques (risques résultant d'événements extrêmes ou chroniques tels que la sécheresse, les tempêtes...), des risques de transition (changement des habitudes de consommation, réévaluation de certains actifs détenus dans les portefeuilles...) et des risques de responsabilité (éventuelles poursuites en justice des établissements responsables de dommages environnementaux).

Cette directive se définit comme un référentiel de saines pratiques pour la mise en place d'un dispositif de gestion des risques financiers liés à l'environnement, y compris le changement climatique, à même de permettre aux établissements de crédit d'identifier les sources potentielles de ces risques et d'en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.

Consciente de la complexité de ce sujet, à la fois nouveau et étendu, la Banque à travers son équipe Management des Risques Groupe, a mené courant l'année 2022 des consultations auprès de cabinets externes afin de s'enquérir des expertises et des méthodologies suivies pour la mise en place d'un tel cadre.

Ce processus de consultation a débouché, fin novembre, sur une proposition d'accompagnement d'un cabinet doté d'une expertise notoire et d'un track-record affirmé sur ce sujet. La proposition, amplement discutée avec les experts du cabinet, porte sur une démarche de construction progressive en ligne avec l'approche envisagée par la Banque, lui permettant de se doter d'un dispositif conforme aux exigences réglementaires.

En réponse à la directive BAM 5/W/2021 sur la gestion des risques financiers liés au changement climatique, la Banque a lancé en mai 2023 un projet structurant en partenariat avec la Société Financière Internationale (IFC). Ce projet vise à construire un dispositif progressif conforme aux exigences réglementaires.

Face à la nouveauté et à la complexité du sujet, des séances de sensibilisation et de formation ont été organisées pour les équipes en charge des risques, de la RSE et des Marchés. Ces sessions ont permis une prise en main des politiques climatiques au Maroc et des réglementations sur le financement durable.

Trois chantiers majeurs ont également été initiés pour analyser les expositions aux risques physiques et de transition, mesurer l'empreinte carbone de la Banque, et identifier les opportunités liées au climat dans le portefeuille. Ces travaux, menés en collaboration avec les fonctions centrales et les BPRs, enregistrent à ce jour une avancée significative grâce à l'engagement des équipes impliquées.

La banque n'a identifié aucun risque financier lié aux questions environnementales durant l'exercice 2023.

PARTIE XI

ANNEXES

I. RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2021 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_2021.pdf

2022 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/RAPPORT-FINANCIER-2022.pdf

2023 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_Annuel_BCP_2023_3004.pdf

II. STATUTS DE LA BCP

https://www.groupebcp.com/fr/Documents%20partages/Statuts_BCP.pdf?csf=1&e=pSLYph

III. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1^{er} Semestre 2024 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Resultats-semestriels-au30062024.pdf

IV. RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

3^{eme} Trimestre 2024 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/RESULTATS-T3-2024.pdf

V. RAPPORT DE NOTATION

2021 :

Moody's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/MDYs-Published-Credit-Opinion-Groupe-Banque-Centrale-Populaire-10Feb21.pdf

Standard & Poor's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/BanqueCentralePopulaire_FA_Jan-28-2021.PDF

2022 :

Standard & Poor's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/RatingsDirect_BanqueCentralePopulaire_51753456_May-31-2022.PDF

Moody's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/MDYs-Published-Credit-Opinion-Groupe-Banque-Centrale-Populaire-12Jul22.pdf

2023:

Standard & Poor's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Full_Analysis_%20BanqueCentralePopulaire_55615353_Jul-31-2023.pdf

Moody's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/MDYs-Published_Credit_Opinion-Groupe-Banque-Centrale-Populaire-21Jun2023.pdf

2024:

Moody's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/MDYs-Published-Credit-Opinion-Groupe-Banque-Centrale-Populaire-3Jul24.pdf